

# **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES**

**2026 – 2030**

**EUROMÉTROPOLE DE METZ**



Version novembre 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## Sommaire

	Page
<b>Préambule</b>	11
<b>Article 1</b> Objet de la convention territoriale globale	20
<b>Article 2</b> Les champs d'intervention de la Caf	20
<b>Article 3</b> Les champs d'intervention des communes et syndicats membres de l'Eurométropole de Metz	22
<b>Article 4</b> Les objectifs partagés au regard des besoins	23
<b>Article 5</b> Engagements des signataires	25
<b>Article 6</b> Modalités de collaboration	25
<b>Article 7</b> Echanges de données	26
<b>Article 8</b> Communication	27
<b>Article 9</b> Suivi, bilan et évaluation	27
<b>Article 10</b> Durée de la convention	28
<b>Article 11</b> Exécution formelle de la convention	29
<b>Article 12</b> La fin de la convention	29
<b>Article 13</b> Les recours	30
<b>Article 14</b> Confidentialité	30

## Annexes

<b>Annexe 1</b> Diagnostic partagé-données socioéconomique	35
<b>Annexe 2</b> Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale compétente	203
<b>Annexe 3</b> Plan d'actions	225
<b>Annexe 4</b> Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG	286
<b>Annexe 5</b> Décision du Conseil métropolitain de l'Eurométropole de Metz, des conseils municipaux et syndicaux de ses communes membres	293
<b>Annexe 6</b> Décision du Conseil d'administration de la Caf de la Moselle	294

PROJET

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre ☐ **La Caisse d'allocations familiales de la Moselle**

représentée par **Monsieur Pascal DAHLEM**  
**Président du Conseil d'Administration**

et

**Monsieur Laurent PONTE**  
**Directeur**

dûment autorisés à signer la présente convention ;

*Ci-après, dénommée « la Caf »*

Entre ☐ **Metz Métropole**

représentée par **son Président, M. François GROS DIDIER**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil métropolitain ;

*Ci-après, dénommée « Eurométropole de Metz »*

et

☐ **La Commune de AMANVILLERS**

Représentée par **son Maire, Mme Frédérique LOGUIN**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

☐ **La Commune de ARS LAQUENEXY**

Représentée par **son Maire, M. Dominique STREBLY**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

☐ **La Commune de ARS SUR MOSELLE**

Représentée par **son Maire, M. Pascal HODY**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de AUGNY**

Représentée par **son Maire, M. François HENRION**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de BAN SAINT MARTIN**

Représentée par **son Maire, M. Henri HASSE**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de CHATEL SAINT GERMAIN**

Représentée par **son Maire, Mme Claire ANCEL**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de CHESNY**

Représentée par **son Maire, M.Pascal HUBER**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de COIN LES CUVRY**

Représentée par **son Maire, Mme Anne-Marie LINDEN**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de CUVRY**

Représentée par **son Maire, M. François CARPENTIER**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de JURY**

Représentée par **son Maire, M. Stanislas SMIAROWSKI**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de LA MAXE**

Représentée par **son Maire, M. Bertrand DUVAL**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de LAQUENEXY**

Représentée par **son Maire, M. Patrick GRIVEL**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de LONGEVILLE LES METZ**

Représentée par **son Maire, M. Manuel BROCART**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de LORRY LES METZ**

Représentée par **son Maire, M. Philippe GLESER**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La commune de MARLY**

Représentée par **son Maire, M. Thierry HORY**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de MONTIGNY LES METZ**

Représentée par **son Maire, M. Jean-Luc BOHL**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La commune de METZ**

Représentée par **son Maire, M. François GROS DIDIER**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de MOULINS LES METZ**

Représentée par **son Maire, M. Jean BAUCHEZ**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de NOISSÉVILLE**

Représentée par **son Maire, M. Geoffrey SCHUTZ**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de NOUILLY**

Représentée par **son Maire, M. Claude VALENTIN**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de PELTRE**

Représentée par **son Maire, M. Walter KURTZMANN**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

↳ **La Commune de PLAPPEVILLE**

Représentée par **son Maire, M. Daniel DEFAUX**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

- ↳ **La Commune de POUILLY**  
Représentée par **son Maire, Mme Maryline WEBERT**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↳ **La Commune de POURNOY LA CHETIVE**  
Représentée par **son Maire, Mme Martine MICHEL**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↳ **La Commune de RONCOURT**  
Représentée par **son Maire, M. Antoine POSTERA**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↳ **La Commune de ROZERIEULLES**  
Représentée par **son Maire, M. Roger PEULTIER**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↳ **La Commune de SAINT JULIEN LES METZ**  
Représentée par **son Maire, M. Franck OSSWALD**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↳ **La Commune de SAINT PRIVAT LA MONTAGNE**  
Représentée par **son Maire, M. Jean-Claude WALTER**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↳ **La Commune de SAULNY**  
Représentée par **son Maire, Mme Nathalie SPORMEYEUR**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↳ **La Commune de SCY CHAZELLES**  
Représentée par **son Maire, M. Frédéric NAVROT**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;
- ↳ **Le SIIS PLATEAU MESSIN**  
Représentée par **son Président, M. Michel Torloting**  
dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil syndical ;
- ↳ **Le SIVOM des Côtes**  
Représentée par **son Président, M. Pierre MUEL**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil syndical ;

↳ **Le SIS de FAILLY**

Représentée par **son Président, M. Jean-Denis MARTIN**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil syndical ;

↳ **La Commune de VANTOUX**

Représentée par **son Maire, M. Antoine DORR**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipale ;

↳ **La Commune de WOIPPY**

Représentée par **son Maire, M. Cédric GOUTH**

dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipale ;

*Ci-après, désignés « communes et syndicats »*

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Moselle en date du ... concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil métropolitain de l'Eurométropole de Metz en date du 15 décembre 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Amanvillers en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Ars Laquenexy en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Ars sur Moselle en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Augny en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Ban Saint Martin en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Châtel Saint Germain en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Chesny en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Coin les Cuvry en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Cuvry en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Jury en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Maxe en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Laquenexy en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Longeville les metz en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Lorry les Metz en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Marly en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Mécleuves en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Metz en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Montigny les Metz en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Moulins les Metz en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Noisseville en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Nouilly en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Peltre en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Plappeville en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Pouilly en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Pournoy la Chétive en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Rozérieulles en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint Julien les Metz en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint Privat la Montagne en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saulny en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Scy Chazelles en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil syndical du SIIS du Plateau Messin en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil syndical du SIVOM des Côtes en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil syndical du SIS de Failly en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Vantoux en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Woippy en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

**Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :**

- **Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

**Ces missions passent par les objectifs suivants :**

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;

> Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (Caf) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

> Les caractéristiques territoriales suivantes :

#### Une métropole qui voit sa population progresser à nouveau

L'Eurométropole de Metz comptait 229 000 habitants en 2021 au sein des 46 communes que composent son territoire aux profils très différents :

- 4 communes ont plus de 10 000 habitants : Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy et Marly ;
- 8 communes comptent entre 2 000 et 10 000 habitants : Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-les-Metz, Saint-Julien-les-Metz, Scy-Chazelles, Amanvillers et Plappeville ;
- 34 autres communes ont moins de 2 000 habitants.

Le noyau urbain concentre à lui seul, 85 % de la population.

Cette hausse de population est le résultat d'un solde migratoire devenu positif, signe fort d'un regain d'attractivité, et d'un solde naturel qui reste positif mais qui diminue régulièrement.

L'évolution démographique est différente d'une commune à l'autre avec :

- 30 communes qui ont gagné des habitants ;
- 16 communes en ont perdu.

La Ville de Metz voit sa population augmenter pour la première fois depuis 1999. Plusieurs communes périurbaines connaissent une forte relance démographique, souvent liée à de récentes opérations immobilières : Vany, Jury, La Maxe et Coin-lès-Cuvry, Augny et Laquenexy, Saint Julien-lès-Metz, Pouilly, Nouilly, Le Ban-Saint-Martin et Noisseville.

#### Une métropole vieillissante

Cependant, la croissance démographique souligne également un vieillissement de la population. Sur la période récente, entre 2015 et 2021, les seniors de 65 et plus ont fortement augmenté. Les adolescents et les trentenaires ont progressé dans une moindre mesure, tandis que les enfants de moins de 4 ans et les 40-59 ans ont diminué.

#### Evolution des ménages : une baisse des familles et une hausse des personnes seules

**Une modification sociologique du territoire, qui n'est pas propre à l'Eurométropole de Metz, avec une baisse des ménages familiaux et une hausse des personnes seules,** à lier avec plusieurs phénomènes dont le vieillissement de la population et le prolongement du célibat. Depuis 2010, la part des familles avec enfants a diminué partout. À l'échelle de l'Eurométropole de Metz, elle est passée de 34 % en 2010 à 31 % en 2021.

**Une part plus importante de ménages « familiaux » dans les communes de moins de 2 000 habitants, au profil plus périurbain.** Les familles avec enfants sont proportionnellement plus présentes dans les petites communes périurbaines, où elles représentent 40 à 50 % des ménages. Toutefois, c'est dans ces territoires que leur recul est le plus marqué. Ces communes disposent généralement d'un parc de logements individuels plus vaste et mieux adapté aux besoins familiaux.

**Une part plus importante de familles nombreuses et de familles monoparentales dans les quartiers d'habitat social (notamment des quartiers Politique de la Ville des villes centres).**

Les familles monoparentales, elles, sont surreprésentées dans les communes de plus de 2000 habitants, mais demeurent relativement stables.

De manière générale, les familles monoparentales sont plus présentes dans les communes urbaines : elles constituent entre 12 et 16 % des ménages à Woippy, Coin-Sur-Seille, Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Augny, Le Ban-Saint-Martin et Montigny-lès-Metz.

Les familles nombreuses (3 enfants et plus) représentent 4,6 % des ménages à l'échelle de l'agglomération messine, et 15 % des familles avec enfants. En zones urbaines, elles sont présentes surtout à Woippy, Metz et Montigny-lès-Metz, notamment dans les secteurs où se concentre le logement social, dans les QPV – les mêmes secteurs que les familles monoparentales (surreprésentation de familles dans le parc social).

Elles sont néanmoins présentes de manière aléatoire dans le reste des communes de l'Eurométropole. **Leur présence y est liée à la part de familles avec enfants, elle-même souvent liée au mode de développement du parc de logements : la présence de lotissements récents, par exemple, peut facilement influer sur le type de ménages d'une commune, surtout quand elle est de taille réduite.**

Par rapport aux autres intercommunalités de taille comparable, l'Eurométropole de Metz se situe dans la moyenne en ce qui concerne la part des ménages avec enfants, aussi bien pour les familles monoparentales que pour les couples avec enfants.

Les enfants de moins de 3 ans en baisse dans l'Eurométropole de Metz

**Une baisse des enfants de moins de 3 ans à l'échelle de l'Eurométropole, mais plus marquée à Metz. Une part des moins de 3 ans établie à 3 % dans tous les types de communes.**

Cette diminution s'accompagne d'une concentration des jeunes enfants dans les quartiers d'habitat social en milieu urbain. Parmi les communes urbaines, **Woippy se détache avec plus de 4 % de moins de 3 ans** (profil familial, parc social et développement important de l'offre de logement, notamment tournée vers les primo-accédants, ces dernières années).

Les petites communes périurbaines connaissent des besoins souvent ponctuels mais intenses liés à des projets d'urbanisation rapide. Une attention particulière doit être portée à la pérennité des besoins dans les petites communes, ou de bassin de population, et de lier éventuellement ces besoins aux réflexions en planification.

A l'avenir, une probable poursuite de la baisse, avec un taux de natalité en diminution (non propre au territoire) et non compensée par une hausse de parents biactifs (taux en hausse, mais volume en baisse).

**L'offre d'accueil reste inégalement répartie** : l'accueil parental est majoritaire, mais les structures collectives progressent, notamment en Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (crèches privées), beaucoup plus onéreuses pour les parents que les crèches en Prestation de Service Unique (municipales ou associatives) ou les assistantes maternelles. Celles-ci diminuent fortement (en lien avec le vieillissement et non renouvellement des professionnels), ce qui affecte l'accueil individuel.

#### Des enfants et des jeunes inégalement répartis sur le territoire

À l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, **les 3-6 ans sont en légère baisse**, moins marquée que celle des moins de 3 ans. Cela fait également écho à la baisse de la natalité constatée au niveau national. Pour l'heure, **cette baisse n'a pas encore touché les 6-10 ans, en légère hausse, ni les 11-17 ans**. Par ailleurs, les 18-24 ans sont également en diminution à l'échelle de Metz Métropole, notamment par rapport à 2010. Cette baisse est marquée, avec **2 000 jeunes en moins**.

En pourcentage, **on observe une diminution de la part des jeunes à mesure que l'on progresse dans les catégories de communes, à l'exception notable de Woippy. La situation s'inverse en toute logique, pour les 18-24 ans** (étudiants, jeunes actifs, décohabitations). A l'infra-communale, une **surreprésentation des moins de 18 ans dans les quartiers d'habitat social**, qui rassemblent plus de familles.

**Les enfants d'âge élémentaire constituent 5,4 % de la population en moyenne dans la métropole.** Les taux les plus élevés sont à Nouilly (9,5 %), Chesny (9,3 %) et Féy (8,9 %). Il s'agit de petites communes, pour lesquelles une petite variation en volume peut vite influer le pourcentage.

Leur part est inférieure à 5 % dans 15 communes. Parmi elles, de nombreuses communes du noyau urbain (Marly, Scy-Chazelles, Moulins-Lès-Metz, Plappeville, Longeville-les-Metz, Saint-Julien-les-Metz). Parmi cette catégorie, les taux les plus faibles sont à Vaux (3,1 %), Sainte-Ruffine (3,2 %) et Longeville-les-Metz (3,7 %).

Les adolescents constituent plus de 10 % de la population dans deux communes : Saint-Privat-la-Montagne et Vernéville, et de 9 à 10 % dans douze communes supplémentaires (avec près de 10 % pour Woippy). **La moyenne de l'EPCI s'établit à 7,7 %.**

Leur part est en revanche inférieure à 7 % dans cinq communes. Parmi cette catégorie, les taux les plus faibles sont à Lessy (5,5 %), Sainte-Ruffine (6 %) et Longeville-les-Metz (5,9 %).

Les jeunes adultes (18-24 ans) constituent 14 % de la population à Metz, ce qui semble logique, comme vu plus haut. Les communes suivantes sont loin derrière : Jury et Longeville-les-Metz, autour de 9 %. **La moyenne métropolitaine est à 10,7 %.**

Ils sont peu nombreux (moins de 5 %) dans quatre communes. Parmi cette catégorie, les taux les plus faibles sont à Vernéville (4,6 %), Roncourt (4,8 %) et Vany (4,9 %).

**L'offre périscolaire est généralisée dans l'Eurométropole, mais l'offre pour les adolescents reste très limitée.** Elle est notamment absente à Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle, et dans plusieurs communes de la banlieue Ouest de Metz. Les centres sociaux sont concentrés à Metz, Woippy et Marly, et absents dans d'autres communes importantes (les mêmes que précédemment). La connaissance des services jeunesse est faible, surtout hors de Metz.

## Les inégalités sociales à appréhender pour mieux répondre aux besoins

**De fortes inégalités de revenus traversent le territoire**, y compris au sein des communes les plus grandes de l'Eurométropole, allant de 1 450 €/mois par Unité de Consommation (UC) à Woippy, à 2 400 €/mois à Saint-Julien-lès-Metz.

**La moitié de la population de l'Eurométropole de Metz a un niveau de vie mensuel inférieur à 1 916 € / UC / mois, soit 22 992 € annuels.**

L'Eurométropole de Metz se situe dans la moyenne haute des EPCI comparables à l'échelle de la France, avec **un taux de pauvreté établi à 17,6 %** (16 % en Moselle, 15 % en France métropolitaine), et une part de revenus issus des minima sociaux évaluée à 3,2 %.

Les zones urbaines sont plus touchées par la pauvreté :

- Metz (Dauphiné Nord : 65 %, Bellecroix Terrasse Lyon : 55 %)
- Woippy (Pré-Génie : 56 %, Saint-Eloy Chapelle : 49 %)
- Montigny-lès-Metz (Saint-Privat, Militaire Saint-André : 31 %)

Des revenus très faibles concentrés dans les quartiers d'habitat social et Politique de la Ville.

**L'origine des revenus constitue un indicateur de fragilité, avec un poids élevé des prestations sociales dans certains territoires, notamment à Woippy, Metz, Montigny-lès-Metz, Ars-sur-Moselle.** Ces quatre communes présentent les plus faibles revenus médians disponibles de l'Eurométropole, ainsi que les taux de pauvreté les plus élevés.

**Les familles monoparentales, familles nombreuses et habitants du parc social ont des niveaux de vie bien inférieurs à la moyenne.** Par exemple, à Metz, le revenu médian des ménages dans le parc social est de 1 183 €/UC, contre 1 745 €/UC.

## Des rapports à l'emploi qui varient selon les territoires et le genre

**Le diplôme constitue un marqueur social fort.** Dans l'Eurométropole de Metz, 23 % des habitants n'ont aucun diplôme, 37 % ont un diplôme post-bac. Les communes périurbaines ont plus de diplômés et moins de non-diplômés que les quartiers prioritaires.

**L'accès à un emploi stable est inégal**, avec 75 % des actifs de la métropole ayant un emploi stable (CDI / fonction publique), mais un taux qui chute à 46 % dans certains quartiers. **Les emplois précaires sont concentrés à Metz et dans les grandes villes, notamment en QPV, tandis que les communes périurbaines présentent une meilleure stabilité de l'emploi.**

**Le taux de chômage s'est globalement accru dans l'Eurométropole de Metz entre 2010 et 2021, passant de 12,4 % à 13,2 %.** Il a fortement progressé chez les 55 ans et plus (ce qui interroge sur la fragilisation de cette catégorie de population, en lien avec le recul de l'âge de départ à la retraite), et dans une moindre mesure, chez les 25-54 ans. Seul le chômage des plus jeunes a diminué légèrement, mais demeure à un niveau très élevé.

**Les inégalités de genre se cumulent avec les inégalités territoriales.** Globalement, le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes, notamment chez les 25-54 ans. Il est plus élevé en périurbain qu'en zones urbaines : les taux les plus faibles (< 55 %) concernent les quartiers sociaux. Le taux d'emploi des femmes varie peu d'un EPCI à l'autre, ce qui place l'agglomération messine dans la moyenne, avec 60 %. Les EPCI de taille comparable du Nord de la France et certaines du Sud se démarquent par des taux nettement plus faibles, de 50 à 55 %.

## La localisation du parc social actuel en lien avec les besoins

**Un parc social concentré** avec 29 028 logements sociaux en 2023, **répartis dans 28 communes, mais 87 % sont localisés à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy** ; fortement concentrés dans les quartiers QPV.

À ces 29 028 logements sociaux, dénombrés chez les bailleurs sociaux, il faut ajouter 1 035 logements locatifs privés conventionnés, qui participent à l'offre sociale du territoire.

Le parc de logements sociaux a augmenté de 23 % en 10 ans, mais a ralenti ces dernières années (crise sanitaire, coûts des matériaux, baisse des financements, nouvelles définitions des priorités en la matière). **L'extension actuelle du parc se fait dans les zones déjà dotées et dans des communes en rattrapage** (Marly, Longeville-les-Metz, Saint-Julien-les-Metz), **soulevant des enjeux de garde d'enfants, soutien à la parentalité et politiques d'accès aux droits pour les publics fragilisés.**

**Le parc social accueille majoritairement des ménages très modestes, des familles avec enfants, des familles monoparentales et nombreuses.**

D'autres projets de résidences spécifiques appellent à une vigilance particulière auprès des **publics cibles** : résidences sociales, résidences personnes âgées et/ou handicapées, résidences étudiantes, résidences intergénérationnelles.

La répartition des prestations CAF dans l'Eurométropole de Metz reflète les disparités sociales, économiques et démographiques entre les communes urbaines, intermédiaires et rurales

Fin 2023, près de 53 000 foyers de l'Eurométropole percevaient une prestation de la part de la Caisse d'Allocations Familiales, ce qui correspond à moins d'un ménage sur deux. Par ailleurs, plusieurs milliers d'actifs de la métropole (8 %) occupent un emploi au Luxembourg, et, de ce fait, y perçoivent les prestations familiales, en lieu et place de celles de la Caf française.

Les prestations Caf se regroupent en 4 grandes catégories :

- **Logement** : il s'agit de **l'aide la plus versée, avec plus de 28 000 foyers allocataires** dans l'agglomération messine. Pour 100 allocataires, 53 touchent une prestation logement. Cette part monte à 61 à Metz, mais descend à 16 dans certaines petites communes.
- **Solidarité/insertion** : c'est la deuxième prestation la plus versée, avec **près de 24 000 foyers allocataires**. Pour 100 allocataires, 45 perçoivent une aide de solidarité. Cette part monte à 49 à dans les communes intermédiaires (élevée notamment à Woippy, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle), mais descend à 30 dans les petites communes.
- **Enfance/jeunesse** : **plus de 15 000 foyers en sont bénéficiaires**. Pour 100 allocataires, 29 perçoivent une prestation enfance/jeunesse. Ce ratio monte à 56 dans les petites communes, et descend à seulement 23 à Metz.
- **Petite enfance** : elle touche près de 5 500 foyers allocataires, soit un ratio de 10 foyers concernés pour 100 foyers allocataires. Ce chiffre atteint 19 au plus haut dans les petites communes, et descend à 8 à Metz.

Le profil des allocataires varie fortement selon la taille des communes

**A Metz**, les foyers sont plus souvent **monoparentaux, jeunes et à faibles revenus**, ce qui explique une part plus importante d'allocataires bénéficiant **d'aides au logement et de prestations de solidarité**.

En revanche, **les petites communes** comptent davantage de **couples avec enfants, de foyers à revenus plus élevés** et une plus forte présence de **prestations liées à la petite enfance et à l'enfance**.

**Les communes intermédiaires (comme Montigny-lès-Metz, Woippy, Ars-sur-Moselle) partagent un profil proche de celui de Metz, avec une population également plus jeune et socialement plus fragile que celle des petites communes.**

> L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

Malgré la baisse de la natalité, surtout à Metz, les besoins restent importants et évolutifs, nécessitant une adaptation constante de l'offre.

**Le taux de couverture de l'offre d'accueil Petite Enfance s'élève à 60,2% sur le territoire de l'Eurométropole.** L'offre se compose de 35 crèches, 35 micro-crèches PAJE, 8 Maisons d'Assistantes Maternelles. 4 communes ou regroupement ont développé un Relais Petite Enfance, dont chacun couvre son territoire d'implantation (Metz, Montigny les Metz, Marly, Longeville les Metz – Ban Saint Martin – Scy-Chazelles). Des projets sont en cours, notamment à Woippy.

8 ludothèques, réparties sur plusieurs communes permettent un accès aux premiers loisirs aux enfants de moins de 6 ans.

**L'offre périscolaire et extrascolaire est présente sur toutes les communes ou regroupements de communes de l'Eurométropole.**

**L'offre d'accueil adolescents est moins développée.** Outre les centres sociaux, 8 communes en mettent en œuvre.

Des dispositifs de soutien à la parentalité existent sur l'Eurométropole de Metz : LAEP, PAEJ, Clas, REAAP, médiation familiale. Ils offrent écoute, soutien éducatif, accompagnement scolaire et espaces de dialogue. **La couverture territoriale est inégale : la majorité des dispositifs et actions de soutien à la parentalité sont concentrés dans le cœur urbain (Metz, Woippy, Marly)**, avec un effort notable en périurbain avec les PEP Lor'Est et Familles Rurales pour certains dispositifs (REAAP).

**Les centres sociaux et espaces de vie sociale sont implantés sur 4 communes : Amanvillers, Marly, Metz et Woippy.** Ces 14 équipements permettent de créer des liens sociaux au sein des quartiers ou des communes.

Le territoire compte également plusieurs offres d'accompagnement en matière d'accès aux droits, en complément des permanences des organismes présents sur la Ville de Metz : 13 permanences d'écrivains publics, 34 permanences de conseillers numériques, 2 points d'accès aux droits, 4 Maisons France Service. L'offre de services est concentrée en milieu urbain et quasi inexistante en zone périurbaine. La dématérialisation des démarches, notamment en matière d'accès aux droits accentue la fracture numérique.

Le territoire compte 18 CCAS et de nombreux équipements médico-sociaux accessibles aux habitants quel que soit leur bassin de vie.

> Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

L'Eurométropole de Metz est composée de 6 bassins de vie :

- La Ville de Metz
- Un premier secteur situé au Nord-Est intégrant les communes de Saint Julien les Metz, Chieulles, Vany, Noisseville, Nouilly, Vantoux et Mey
- Le second secteur au Sud-Est comprenant les communes de Peltre, Ars-Laquenexy, Chesny, Jury, Mécleuves et Laquenexy ;
- Un troisième secteur situé au Sud comprenant les communes de Marly, Pouilly, Cuvry, Coin-lès-Cuvry, Coin-Sur-Seille, Pournoy-la-Chétive, Marieulles, Féy, Lorry-Mardigny et Augny ;
- Le quatrième secteur situé à l'Ouest comprenant les communes de Roncourt, Saint-Privat-la-Montagne, Amanvillers, Vernéville, Châtel-Saint-Germain, Rozérieulles, Gravelotte, Ars-sur-Moselle, Vaux, Jussy, Sainte-Ruffine, Moulins-lès-Metz et Montigny-lès-Metz ;
- Le dernier secteur situé au Nord et comprenant les communes de Longeville-lès-Metz, Scy-Chazelles, Le Ban-Saint-Martin, Plappeville, Lessy, Lorry-lès-Metz, Saulny, La Maxe et Woippy.

Les communes de chaque bassin de vie collaborent sur des champs d'intervention communs et les habitants trouvent une réponse à leurs besoins spécifiques ou ponctuels en se déplaçant d'un bassin de vie à l'autre, au gré des infrastructures routières ou de transports en commun.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté.

Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs (chacun des partenaires intervient dans les domaines de compétence qui lui sont propres) :

- Eurométropole de Metz : logement, jeunesse (prévention spécialisée), coordination et suivi de la CTG.
- Communes et syndicats membres de l'Eurométropole de Metz : accueil des jeunes enfants, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits.
- Caf : tous les champs d'intervention précisés ci-dessus.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Moselle, l'Eurométropole de Metz et ses communes et syndicats membres souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur l'Eurométropole de Metz (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexes 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexe 4).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de l'Eurométropole de Metz et de ses communes et syndicats membres :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
- Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
  - A la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

**La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.**

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
- Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des accueils collectifs mineurs, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;

- L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
- Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
  - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
- Une action coordonnée avec le Service Public la Petite Enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
  - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
  - L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
- L'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
  - La contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
- La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
  - Les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
- Un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
  - La détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
- L'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
  - L'animation de la vie sociale des territoires ;
  - L'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

### ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COMMUNES MEMBRES ET SYNDICATS DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Les communes et syndicats membres de l'Eurométropole de Metz mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les Autorités Organisatrices d'accueil du jeune enfant<sup>1</sup> (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du Service Public de la Petite Enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

Quel que soit le nombre d'habitants de leur territoire, **toutes les communes** exerçant la compétence d'AO :

- 1. Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire.**

Cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité.

- 2. Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.**

Cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents.

- 3. Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant.**

Cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles. Cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du Comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf). **Pour les communes (ou les groupements compétents en cas de transfert de la compétence) de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**

<sup>1</sup> Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

- 4. Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale). **Pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel les communes signataires peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

#### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

- **Le maintien et le développement de l'offre et de sa couverture sur le territoire.** Aspect quantitatif des services : nombre suffisant pour répondre aux besoins, répartition équilibrée des places, équipements et services sur l'ensemble du territoire et pérennisation de l'offre existante pour garantir la continuité des services aux familles ;
- **L'accessibilité de l'offre**, qui concerne l'ensemble des conditions permettant à tous les habitants d'accéder concrètement aux services, incluant l'accessibilité physique (locaux adaptés, transports), financière (tarification), géographique (proximité), temporelle (horaires) ;
- **La lisibilité, la complémentarité de l'offre et la coopération territoriale**, qui relève de la manière dont les acteurs travaillent ensemble pour améliorer la lisibilité des services, développer l'interconnaissance professionnelle, et garantir la cohérence et la complémentarité de l'offre et ainsi améliorer l'information et l'orientation des familles ;
- **La qualité et l'adaptation de l'offre**, consistant à l'amélioration continue des services proposés, comprenant à la fois la qualité générale des services pour tous les habitants (professionnalisation des équipes, pertinence des activités proposées, implication des usagers, etc.) et à l'adaptation aux différents besoins des habitants (développement de pratiques professionnelles spécifiques, adéquation avec des besoins spécifiques).

Les objectifs conjoints sont :

En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :

- Déployer le Service Public de la Petite Enfance à l'échelle des communes
- Accompagner les collectivités à la création de Relais Petite Enfance
- Accompagner les Relais Petite Enfance dans leur mission de professionnalisation
- Renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance
- Développer les actions Passerelle entre accueils Petite Enfance et accueils Enfance

En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires :

- Accompagner les élus pour une accessibilité financière de l'offre à toutes les familles
- Accompagner l'engagement citoyen des jeunes : mise en place de conseils d'administration Juniors au sein des associations
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation
- Accompagner les compétences des professionnels

En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;

En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence :

- Développer la co-éducation
- Développer les actions Parentalité en partenariat avec les territoires et ses acteurs

En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles :

- Faciliter l'accès et maintien dans le logement des publics vulnérables

En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires :

- Créer et animer un réseau de professionnels « Relais inclusion » en accueils collectifs de mineurs

En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services :

- Accompagner les élus dans le développement de l'offre d'animation de la vie sociale
- Accueillir et aller vers les publics
- Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique
- Valoriser les actions et leurs impacts

En matière de coopération avec les partenaires locaux :

- Animer un groupe d'échanges de pratiques : réseau Petite Enfance – Enfance
- Développer un espace de réflexion entre acteurs de la parentalité

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de la Moselle, l'Eurométropole de Metz et ses communes et syndicats membres s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

**Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu.** Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf de la Moselle, de l'Eurométropole de Metz et de ses communes et syndicats membres.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et l'Eurométropole de Metz.  
Le secrétariat permanent est assuré par la Caf ou l'Eurométropole de Metz.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du comité de pilotage de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF). La Caf apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son Schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

### **1. Le suivi continu du plan d'action**

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

### **2. Le pilotage de la démarche évaluative avec les collectivités territoriales en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)**

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires des collectivités territoriales en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du comité de pilotage CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information ;
- Concevant les indicateurs de suivi ;
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation ;
- Exploitant et communiquant les résultats  
[en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »<sup>2</sup> pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

## **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030** au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

<sup>2</sup> Nom susceptible d'évoluer prochainement

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RE COURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

**La Caisse d'Allocations familiales de la  
Moselle  
Le Directeur**

**Laurent PONTE**

**La Caisse d'Allocations familiales de la  
Moselle  
Le Président**

**Pascal DAHLEM**

**Le Président de l'Eurométropole de Metz  
de la Commune de XXX**

**François GROS DIDIER**

**Le Maire  
de la Commune de ARS LAQUENEXY**

**Dominique STREBLY**

**Le Maire  
de la Commune de AUGNY**

**François HENRION**

**Le Maire  
de la Commune de CHATEL SAINT  
GERMAIN**

**Claire ANCEL**

**Le Maire  
de la Commune de AMANVILLERS**

**Frédérique LOGIN**

**Le Maire  
de la Commune de ARS SUR MOSELLE**

**Pascal HODY**

**Le Maire  
de la Commune de BAN SAINT MARTIN**

**Henri HASSE**

**Le Maire  
de la Commune de CHESNY**

**Pascal HUBER**

**Le Maire  
de la Commune de COIN LES CUVRY**

**Le Maire  
de la Commune de CUVRY**

**Anne-Marie LINDEN**

**François CARPENTIER**

**Le Maire  
de la Commune de JURY**

**Le Maire  
de la Commune de LA MAXE**

**Stanislas SMIAROWSKI**

**Bertrand DUVAL**

**Le Maire  
de la Commune de LAQUENEXY**

**Le Maire  
de la Commune de LONGEVILLE LES METZ**

**Patrick GRIVEL**

**Manuel BROCART**

**Le Maire  
de la Commune de LORRY LES METZ**

**Le Maire  
de la Commune de MARLY**

**Philippe GLESER**

**Thierry HORY**

**Le Maire  
de la Commune de MECLEUVES**

**Le Maire  
de la Commune de METZ**

**Philippe MANZANO**

**François GROS DIDIER**

**Le Maire  
de la Commune de MONTIGNY LES METZ**

**Le Maire  
de la Commune de MOULINS LES METZ**

**Jean-Luc BOHL**

**Jean BAUCHEZ**

**Le Maire  
de la Commune de NOISSEVILLE**

**Le Maire  
de la Commune de NOUILLY**

**Geoffrey SCHUTZ**

**Claude VALENTIN**

**Le Maire  
de la Commune de PELTRE**

**Le Maire  
de la Commune de PLAPPEVILLE**

**Walter KURTZMANN**

**Daniel DEFAUX**

**Le Maire  
de la Commune de POUILLY**

**Le Maire  
de la Commune de POURNOY LA  
CHETIVE**

**Maryline WEBERT**

**Martine MICHEL**

**Le Maire  
de la Commune de ROZERIEULLES**

**Le Maire  
de la Commune de SAINT JULIEN LES  
METZ**

**Roger PEULTIER**

**Franck OSSWALD**

**Le Maire  
de la Commune de SAINT PRIVAT LA  
MONTAGNE**

**Le Maire  
de la Commune de SAULNY**

**Jean-Claude WALTER**

**Nathalie SPORMEYEUR**

**Le Maire  
de la Commune de SCY CHAZELLES**

**Le Président du  
SIIS PLATEAU MESSIN**

**Frédéric NAVROT**

**Michel Torloting**

**Le Président du  
SIVOM des Côtes**

**Le Président du  
SIS de Failly**

**Pierre MUEL**

**Jean-Denis MARTIN**

**Le Maire  
de la Commune de VANTOUX**

**Le Maire  
de la Commune de WOIPPY**

**Antoine DORR**

**Cédric GOUTH**

## ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE

### Evaluation CTG 2025 -2030

#### EVALUATION

##### Questionnaire partenaires

###### Objectifs

Mesurer l'**atteinte des objectifs** de la CTG 2021 - 2025

Qualifier les apports de la **dynamique partenariale**

Recenser les **attentes et suggestions** dans une perspective d'ajustement et d'amélioration

###### Méthode

Elaboration des questions évaluatives au regard des résultats attendus et des indicateurs d'évaluation

Questionnaire numérique pour optimiser le traitement des données

Diffusion du 19 mars au 4 avril auprès des Maires, DGS et secrétaires de Mairie, services des communes concernés, partenaires associatifs (environ 210 personnes)

##### Questionnaire familles

###### Objectifs

Mesurer l'atteinte des objectifs de la CTG 2021 -2025

Connaître les **usages des services aux familles, leur satisfaction et les raisons d'un non-recours**

###### Méthode

Elaboration des questions évaluatives au regard des autres CTG en Moselle, avec l'appui d'un échantillon de partenaires

Questionnaire numérique pour optimiser le traitement des données

Diffusion au mois de mai auprès des familles : services petite enfance et scolaires municipaux, établissements scolaires, acteurs associatifs, services du CD57, mailing allocataires CAF

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



#### MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC SOCIAL DE TERRITOIRE

##### Travaux confiés à l'AGURAM

###### Objectifs

Mise à jour des données du territoire et compilation à l'échelle de l'IRIS ou commune

Interroger les besoins au regard de l'évolution de la population

Synthétiser les besoins par secteur

Analyser l'adéquation entre offres de service et besoins

Anticiper l'évolution des besoins futurs

###### Méthode

Croisement des données INSEE, CAF Filosofi

Cartographies et analyses / appui concertations des partenaires

Une synthèse accessible par thématique

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## ELABORATION NOUVELLE CTG 2026-2030

Travaux en concertation avec les acteurs de terrain partenaires

### Objectifs

Evaluer les objectifs actuels : lesquels sont encore d'actualité ? Quels évolutions/nouveaux objectifs au regard des réalités de terrain ?

Comprendre pourquoi certains objectifs ne sont pas atteints : besoin d'objectifs par paliers ? Besoin de changer l'angle d'approche ?

Réécrire les objectifs et les prioriser selon l'engagement possible des acteurs

Identifier les objectifs qui nécessitent des travaux collectifs en réseau et pour quoi faire

Elaborer des fiches actions (QQOQCP) en précisant les besoins du réseau

### Méthode

Rencontres thématiques (2 x 3 h) : Petite Enfance- Enfance Jeunesse – Parentalité – Animation de la vie sociale et accès aux droits

Word Café à partir d'infographies

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



## RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AUPRÈS DES PARTENAIRES AU REGARD DES OBJECTIFS DE LA CTG 2021-2025

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

PROJET

REÇU EN PREFECTURE

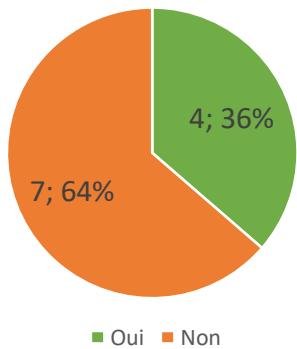
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## PETITE ENFANCE : OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL

ENTRE 2021 ET 2024, AVEZ-VOUS RÉUSSI À DÉVELOPPER LES PLACES D'ACCUEIL COLLECTIF, FINANCIÉES VIA LA PSU (PRESTATION DE SERVICE UNIQUE) ?



*La capacité d'accueil n'a pas changé, places déjà financées avec PSU.*

*Manque de professionnel : j'ai dû fermer 10 places.*

*Difficultés de recrutement*

*Nouvelle directrice depuis 2 ans je n'ai eu aucune information à ce sujet.*

*Manque de marge de manœuvre en dépenses de fonctionnement dans un contexte financier sous tension pour les collectivités.*

*La surface du multi accueil et le nombre de professionnels n'ont pas permis d'augmenter le nombre de places*

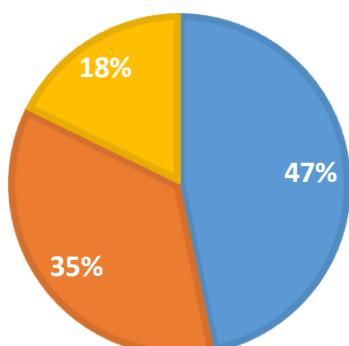
COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



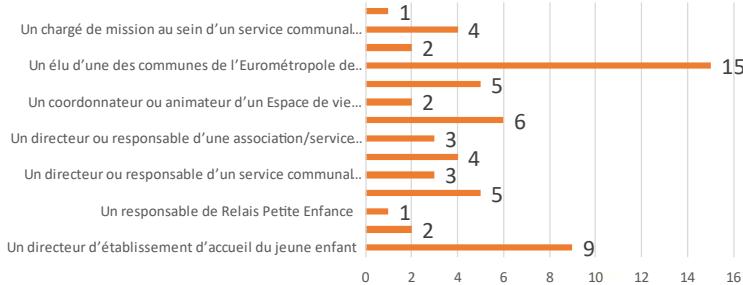
## PROFIL DES RÉPONDANTS

LOCALISATION STRUCTURES

■ Metz ■ Noyau urbain ■ couronne métropolitaine



Profils des répondants



COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

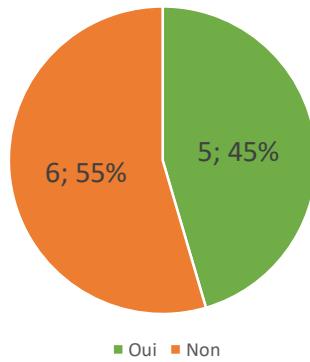
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

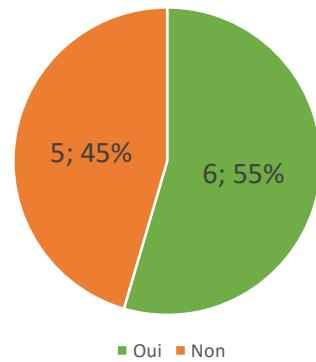
73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## PETITE ENFANCE : OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL

ENTRE 2021 ET 2024, EST-CE QUE VOS ÉQUIPES ONT PU ORGANISER OU PARTICIPER À DES TEMPS D'ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE GESTIONNAIRES ET/OU PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE INTER-STRUCTURES ?



ENTRE 2021 ET 2024, AVEZ-VOUS TRAVAILLÉ AVEC UN OU DES GESTIONNAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS, POUR RENFORCER LES ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE PROFESSIONNELS, POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES ENFANTS SCOLARISÉS EN PREMIÈRE ANNÉE DE MATERNELLE ?



COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025

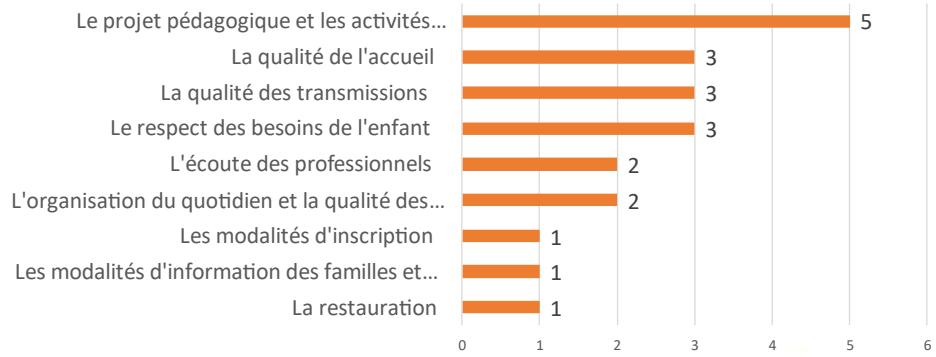


## PETITE ENFANCE : OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL

### SATISFACTION DES FAMILLES ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION

10/11 qualifient la satisfaction des familles de satisfaisants ou très satisfaisants  
45 % ont le label Certi'Crèche

Améliorations envisagées



COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

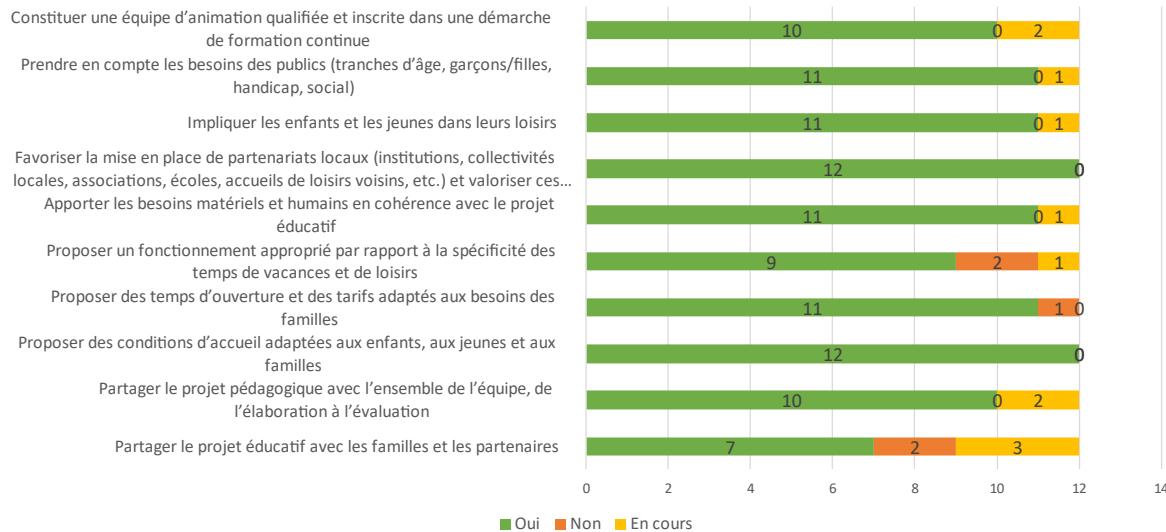
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## ENFANCE JEUNESSE : FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES PLUS MIXTE ET INCLUSIVE

Engagements entre 2021 et 2025

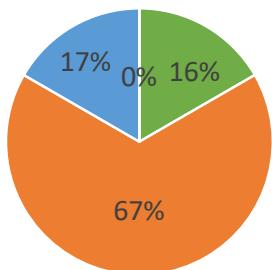


COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025

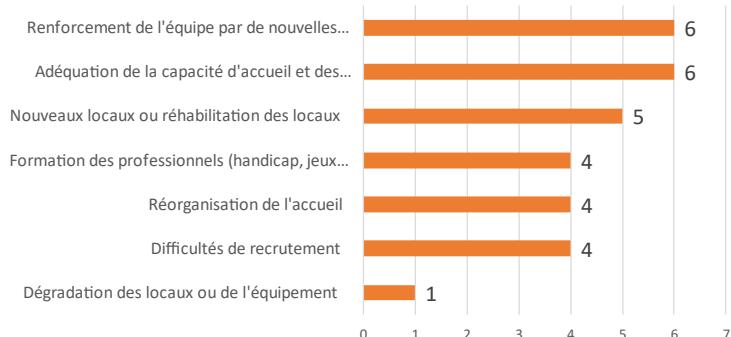


## ENFANCE JEUNESSE : FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES PLUS MIXTE ET INCLUSIVE

COMMENT QUALIFIEZ-VOUS GLOBALEMENT L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL DANS VOTRE STRUCTURE DEPUIS 2021 ?



Pour quelles raisons



■ Fortement améliorée ■ Améliorée modérément ■ Stable ■ Dégradée

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## ENFANCE JEUNESSE : FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES PLUS MIXTE ET INCLUSIVE

SOUHAITEZ-VOUS NOUS FAIRE PART D'UNE ACTION EN PARTICULIER QUE VOUS AVEZ MISE EN ŒUVRE POUR RENFORCER LA QUALITÉ DE VOTRE ACCUEIL ?

*Ouverture d'un second site pour désengorger le site principal.*

*Création et construction de locaux de restauration et périscolaire.*

*Création d'un nouvel espace d'accueil, aménagement du patio pour favoriser l'accueil et la rencontre entre les usagers, formation des équipes sur l'accueil et visée émancipatrice.*

*Nous avons accompagné les équipes d'accueil collectif de mineurs afin de réajuster le projet des ACM, la connaissance du public du territoire et par tranche d'âge et recentrés sur les compétences des animateurs et proposer moins de consommation.*

*Relation / communication accentuées entre le service jeunesse et les écoles.*

*Points réguliers avec l'IME (convention + accueil des enfants en classes délocalisées + au sein du service enfance jeunesse) et la MECS.*

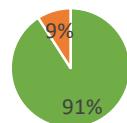
58 % ont fait des investissements pour adapter leurs locaux et leurs équipements afin d'améliorer la qualité de l'accueil

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



## ENFANCE JEUNESSE : FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES PLUS MIXTE ET INCLUSIVE

ENTRE 2021 ET 2024, AVEZ-VOUS ADAPTÉ VOTRE PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE POUR PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ?



*Réunion de pré-rentrée école/péri + service cantine séparé pour les 3 ans + groupe des 3 ans séparé en centre aéré avec équipe fixe + séances avec une EJE et une ATSEM en BAFA appro*

*L'association a embauché 2 ATSEM pour la pause méridienne et 2 personnels de l'association sont formés au CAP AEPE Un encadrant en plus des normes réglementaires afin de permettre une meilleure qualité d'accueil et proposer des activités variées en formant des groupes.*

*Travail conjoint avec une des écoles maternelles de la commune pour l'accueil des Toutes Petites Sections (pas d'accueil sur le temps de pause méridienne au périscolaire)*

*Information de la chargée de prévention précoce de la ville de METZ auprès des animateurs ACM sur l'accueil spécifique des - de 6 ans (propreté, temps de repos...)*

*Intervention d'intervenants autour de l'éveil linguistique (chants, musique, langue des signes)*

*Nous travaillons l'accueil avec les familles, les enfants peuvent prendre leurs doudous, tétines, les parents peuvent rentrer dans la salle d'activité avec l'enfant. Nous faisons du lien avec les familles dans la journée si besoin pour les rassurer.*

*Mise en place d'un accueil d'adaptation pour les enfants qui entrent en maternelle durant les congés d'été, + regroupement de cette tranche d'âges 3/4 ans petits groupes. Pour respecter le rythme (car journée d'accueil très longue) mise en place accueil possible à la 1/2 journée après échanges et discussion avec les familles concernées.*

*Mise en place de la sieste pendant l'accueil des mercredis éducatifs et des accueils de loisirs.*

*Soutien à la parentalité, réflexion autour du programme d'animations*

*Mise en place de salle unique par accueil périscolaire*

*Aménagement des lieux d'accueil*

*Achat de matériel pédagogique adapté*

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## ENFANCE JEUNESSE : FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES PLUS MIXTE ET INCLUSIVE

QUELLE(S) ACTION(S) SOUHAITERIEZ-VOUS MENER EN PRIORITÉ ?

*Apprendre à mettre des couches*

*La communication non violente*

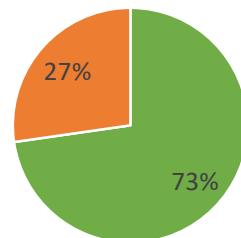
*Travailler l'aménagement de nos salles d'activité*

*Création de locaux périscolaire pour chaque accueil.*

*Accueil de qualité, accompagnement à la parentalité, soutien de la fonction parentale*

*Développement des compétences psychosociales*

Echanges de pratiques pédagogiques



COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



## ENFANCE JEUNESSE : FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES PLUS MIXTE ET INCLUSIVE

QUELLES MODIFICATIONS AVEZ-VOUS APPORTÉES À VOTRE PROJET D'ACCUEIL ET À VOTRE OFFRE DEPUIS 2021 POUR ACCUEILLIR AU MIEUX LES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES ?

*Nous informons les parents que leurs enfants sont potentiellement concernés.*

*Un échange plus riche avec les familles avec des rencontres pour mieux comprendre les enfants, une aide technique de la part de la fédération des œuvres laïques.*

*Nous adaptons sans cesse en fonction des besoins des enfants ou jeunes.*

*Nous envoyons en formation les animateurs. Le dialogue est constant avec les familles et l'école.*

*Rencontre école-périscolaire avec les familles*

*Adaptations matérielles, formation des animateurs, recrutement adapté*

*Sensibilisation auprès des équipes sur la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.*

*Mise en place d'un partenariat avec dispositif répit -inclusion + embauche quand cela est possible d'un salarié supplémentaire "référent"*

*Temps d'accueil sur des créneaux spécifiques*

*Travail partenarial renforcé avec les écoles / développement intervention d'une éducatrice des PEP Lor'est sur des besoins spécifiques /mise en place de rencontres entre parents d'enfants en situation de handicap*

*Rencontre des familles, travail partenarial avec les Pep Lor'est et renforcement du travail partenarial avec les écoles, formation des équipes.*

*Accueil d'AESH sur les temps de pause méridienne*

*Formation des animateurs + mise en place d'un protocole d'accueil en amont avec les familles demandeuses + intégration au mercredi loisir et alsh progressive*

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

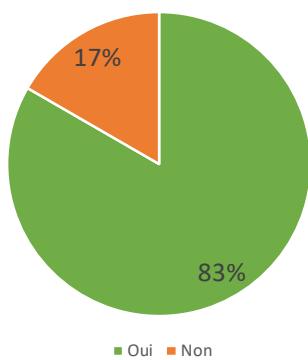
Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

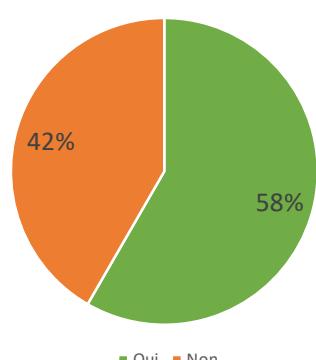
## ENFANCE JEUNESSE : FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES PLUS MIXTE ET INCLUSIVE

POUR ACCUEILLIR AU MIEUX LES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Evolution des pratiques professionnelles



Nouveaux partenariats

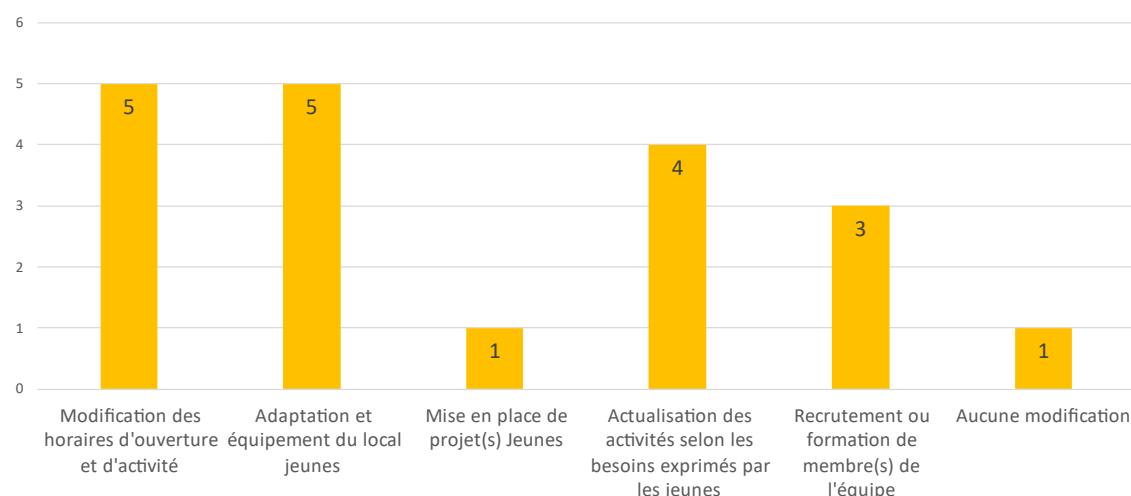


COMITÉ DE PILOTAGE DE LACTG  
25 avril 2025



## ENFANCE JEUNESSE : DIVERSIFIER L'OFFRE À DESTINATION DES ADOLESCENTS

QUELLES MODIFICATIONS AVEZ-VOUS APPORTÉES À VOTRE OFFRE DEPUIS 2021 POUR TOUCHER CE PUBLIC DE JEUNES PLUS ÂGÉS (14-17 ANS) ?



COMITÉ DE PILOTAGE DE LACTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706169-20251216-DCM2025\_42-

## ENFANCE JEUNESSE : DIVERSIFIER L'OFFRE À DESTINATION DES ADOLESCENTS

COMMENT QUALIFIEZ-VOUS GLOBALEMENT LA SATISFACTION DES JEUNES (14-17 ANS) EN 2024

■ Très satisfaits ■ Satisfait ■ Moyennement satisfait ■ Peu ou pas satisfait ■ Non évalué



COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



## ENFANCE JEUNESSE : DIVERSIFIER L'OFFRE À DESTINATION DES ADOLESCENTS

COMMENT TOUCHEZ-VOUS LES 18-25 ANS ?

*Actuellement, nos capacités ne nous permettent pas de créer des créneaux ou projets spécifiques à cette tranche d'âge. Néanmoins, le référent jeunesse fait de l'accompagnement ponctuel : orientation de formation, accompagnement à des forums de l'emploi, orientation aux clubs de prévention.*

*En les intégrant dans des parcours citoyens (bénévolat sur des projets existants, passage du BAFA).*

*A travers le FLE et actuellement la commission Jeunes (création d'un séjour)*

*Par le biais de l'Ecole des sports + Le CAP*

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

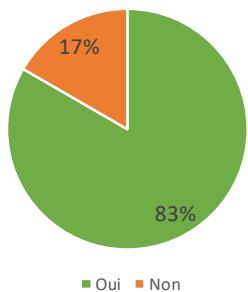
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

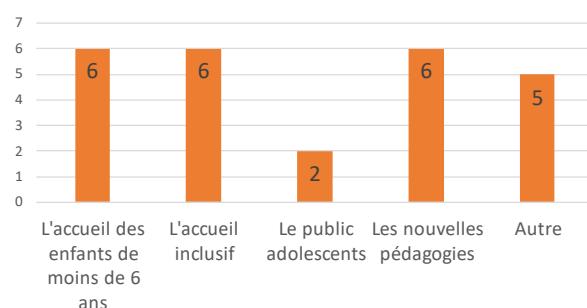
73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## ENFANCE JEUNESSE : RÉPONDRE AUX BESOINS DE PERSONNELS SUFFISAMMENT QUALIFIÉS ET NOMBREUX POUR ANIMER L'OFFRE DE SERVICES

Formation interne pour les animateurs



Thèmes des formations



Autre :

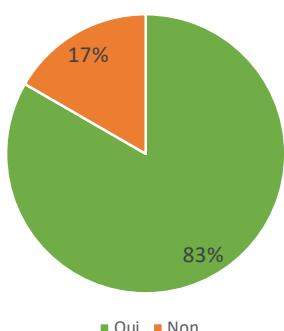
Chant, marionnettes, clowns, magie grande illusion, BAFD  
Le sens de l'activité et du jeu pour les enfants  
Formation à visée émancipatrice + formation sur les compétences psychosociales  
Premiers Secours en Santé Mentale  
Le jeu

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025

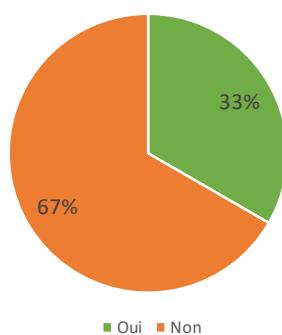


## ENFANCE JEUNESSE : RÉPONDRE AUX BESOINS DE PERSONNELS SUFFISAMMENT QUALIFIÉS ET NOMBREUX POUR ANIMER L'OFFRE DE SERVICES

Des membres de l'équipe ont monté en compétence



Mutualisation de personnel



COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

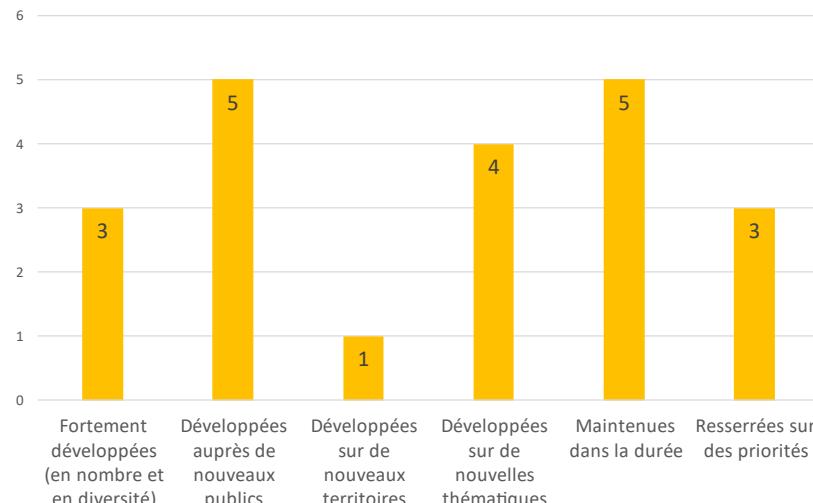
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## PARENTALITÉ : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

DEPUIS 2021, COMMENT QUALIFIEZ-VOUS GLOBALEMENT LA PROGRAMMATION DE VOS ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ?



COMITÉ DE PILOTAGE DE LACTG  
25 avril 2025



## PARENTALITÉ : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

TOUTES LES PERSONNES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE ONT DÉCLARÉ ORGANISER OU PARTICIPER À DES TEMPS D'ÉCHANGES DE PRATIQUE ENTRE ACTEURS DE LA PARENTALITÉ

Ces rencontres permettent d'obtenir une **vision globale de l'organisation des actions** parentalité organisée par différents acteurs et **sur différents territoires de la métropole**.

Ils permettent également d'échanger entre acteurs de terrains, de créer du réseau, d'échanger sur les thématiques actuelles de son territoire, et ainsi de **voir les similitudes et les différences de problématiques**. Sur le quartier, la commission parentalité se réunit : en début d'année pour un diagnostic du quartier et la programmation des actions pour l'année ; en milieu d'année pour un bilan intermédiaire et en fin d'année pour évaluer les actions. Cela permet **d'être plus visible auprès des familles**.

L'**Apéro des pros** donne également une meilleure lisibilité des actions menées et permet les échanges entre professionnels sur la construction de projets.

Faire évoluer les projets des uns et des autres, avoir un diagnostic partagé, remettre en cause ses façons de faire et de voir car chacun à des réalités différentes. Faire du lien entre les différents acteurs ce qui facilite le travail en réseau.

La diversité des problématiques selon les territoires + diversité des possibilités + perception différente des structures par publics et partenaires d'un territoire à l'autre.

**Rencontre et connaissance d'autres acteurs.**

Meilleure connaissance du réseau et des partenaires, pertinence dans la coordination des actions, formation pertinente. Mais aussi, **des temps redondants. Multitudes de réunion sur la parentalité regroupant les référents familles** (CAF, CTG, Rdv parents, FDCSM...).

COMITÉ DE PILOTAGE DE LACTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

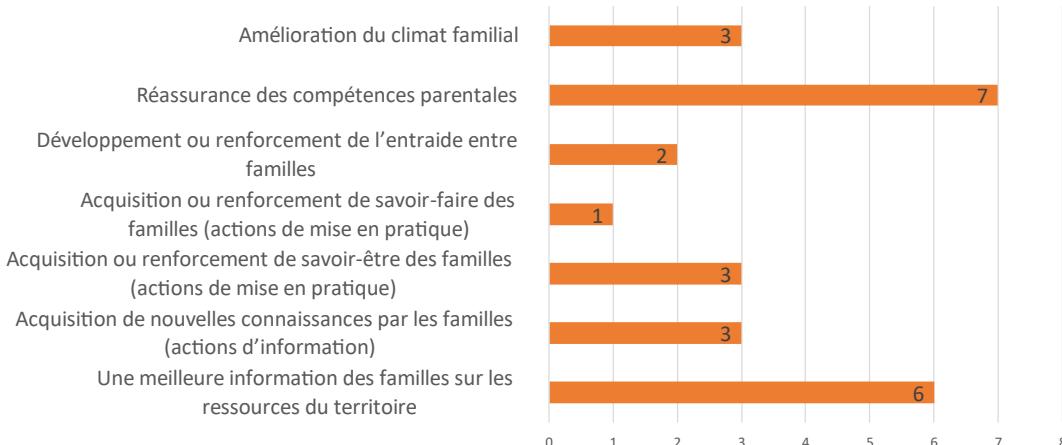
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## PARENTALITÉ : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Principaux résultats des actions de parentalité



COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



## PARENTALITÉ : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

TOUTES LES PERSONNES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE ONT DÉCLARÉ QUE LES FAMILLES ÉTAIENT SATISFAITES DES ACTIONS MENÉES

*Actions d'échanges entre parents qui trouvent son public de parents réguliers , présentation d'approches éducatives et d'ateliers plébiscités par les parents au point d'avoir eu des listes d'attente et de devoir reposer l'action.*

*Ces actions peuvent répondre à leurs besoins et à leurs interrogations.*

*Les familles apprécient les thématiques que nous leur proposons, elles n'hésitent pas à nous en soumettre. Elles sont de plus en plus présentes lors des cafés des parents organisés sur le quartier. Elles n'hésitent pas à se diriger seules (pour certaines) vers les spécialistes ou relais que nous leur proposons (maison des ados, café des parents, PRE ...).*

*Ils apprécient d'avoir pu être aidé, d'avoir pu aider les autres parents, de voir une évolution dans la relation à leur enfant. Et se sentir mieux après avoir perçu que, bien souvent, leurs préoccupations étaient partagées par d'autres.*

*Globalement familles satisfaites des actions proposées sur le fond, la forme, la diversité et les intervenants qui peuvent être présents ; Réponse aux besoins.*

*Certaines familles regrettent d'être peu nombreuses sur certains temps de soutien à la parentalité (moins d'échanges possibles entre parents).*

*Actions en lien avec leurs attentes et besoins. Acquisition d'outils, de compétences. Convivialité...*

*Elles expriment leur satisfaction et reviennent régulièrement.*

*Les groupes de paroles sont dynamiques , chacun y trouve sa place. Le contact avec les partenaires est soutenu. Les familles se sentent prises en compte.*

*La plus-value apportée par notre expertise est reconnue par les usagers.*

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## PARENTALITÉ : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

TOUTES LES PERSONNES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE ONT DÉCLARÉ ÊTRE SATISFAITES DES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE

*Richesse dans les actions proposées , difficultés d'identifier l'ensemble des actions proposées.*

*Travailler en partenariat avec les structures déjà implantées, à destination des familles et répondant à leurs besoins.*

*Le territoire permet une meilleure lisibilité et communication autour de la parentalité depuis quelques années, peut être grâce aux rendez vous des parents menés en octobre de chaque année.*

*De plus en plus de partenaires de l'action sociale s'intéressent à la parentalité et cherchent à mener des actions dans ce sens ou à orienter leurs actions vers les parents. En tant que centre social, nous pouvons être de très bons vecteurs de projets auprès des parents.*

*Il est compliqué de mobiliser les parents , et encore plus pour une action collective.*

*La problématique de la mobilisation de familles qui expriment clairement le besoin d'actions mais n'y viennent pas forcément.*

*Plusieurs acteurs, diversité dans les propositions.*

*Grande diversité des actions*

*La participation régulière des parents, la relation de confiance mise en place.*

*Diversité des thèmes proposés et des modalités d'échanges*

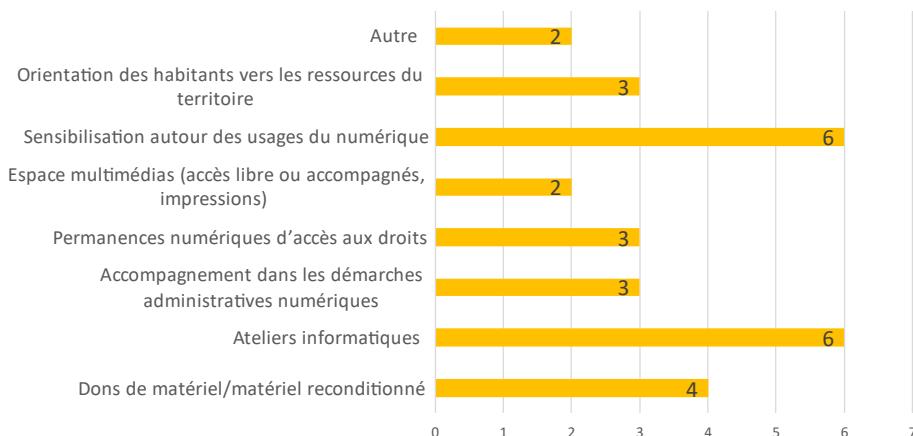
COMITÉ DE PILOTAGE DE LACTG  
25 avril 2025



## ACCÈS AUX DROITS : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUE

LA MOITIÉ DES PERSONNES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE ONT DÉCLARÉ METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Actions menées de lutte contre la fracture numérique



COMITÉ DE PILOTAGE DE LACTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## ACCÈS AUX DROITS : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUE

QUELS FREINS À L'ACCÈS AUX DROITS ET À L'INCLUSION NUMÉRIQUE OBSERVEZ-VOUS AUPRÈS DE VOS PUBLICS ?

*La barrière de la langue , les difficultés d'intégration. Les habitants se replient beaucoup sur "la communauté" de même origine, déjà présente. Il y a une méfiance aussi des instances et bien souvent les personnes trouvent d'autres personnes pour faire à leur place.*

*Même si les outils sont mis en place, les familles préfèrent encore dialoguer avec l'équipe. Mais il y a une évolution depuis l'année 2024, une routine autre s'est mise en place.*

*Difficulté à échanger avec les usagers*

**Manque de densité du réseau "physique" d'aide sur le territoire**

*Changement des démarches et multiplications des plateformes surtout pour les séniors, méconnaissance des acteurs existants sur le territoire voir aux alentours permettant l'accompagnement (le public ne sait pas forcément où s'orienter).*

*Manque de connaissances dans les lieux, et les actions menées sur le sujet*

**L'illectronisme, non maîtrise de la langue française, la complexité des portails administratifs , le fait que quasi toutes les démarches sont dématérialisées**

*Ne peut pas répondre (3)*



## ACCÈS AUX DROITS : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUE

LA MOITIÉ DES PERSONNES AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE ESTIME QU'E SON ÉQUIPE EST SUFFISAMMENT FORMÉE À L'INCLUSION NUMÉRIQUE, IDEM POUR L'ACCÈS AUX DROITS

*C'est une équipe encore jeune, on est confronté à des restrictions d'ordre financier qui impactent déjà beaucoup l'organisation et l'optimisation des postes.*

**Manque de formation sur le sujet**

*Un salarié est dédié à cela sur l'ensemble de l'équipe car cela demande des compétences spécifiques.*

*L'équipe ne s'est pas encore penchée sur le sujet.*

*Pas tous les membres de l'équipe.*

*Je n'en vois vraiment pas l'intérêt*

*Ce n'est vraiment pas notre rôle.*

*Pas le domaine de compétences*

*Les champs des droits est vaste, nous ne connaissons pas tout.*

*Pas de profils professionnels adaptés : notre rôle est de renvoyer vers les structures compétentes*

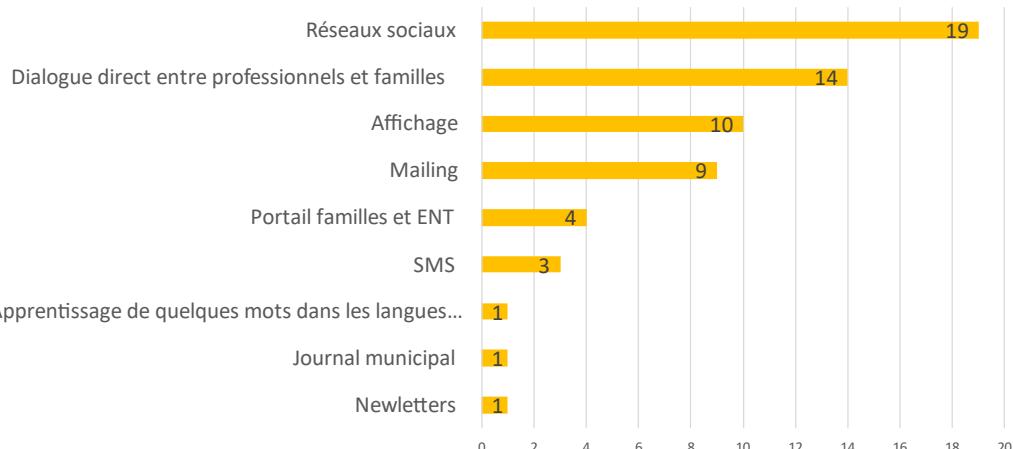
*Manque formation initiale spécifique sur l'accès aux droits*

*Travail en cours, notamment sur les obligations en lien avec la RGDP*



## ■ COMMUNICATION : AMÉLIORER LA COMMUNICATION DE L'OFFRE DU TERRITOIRE AUPRÈS DES FAMILLES ET DES ÉLUS

Outils de communication plébicités

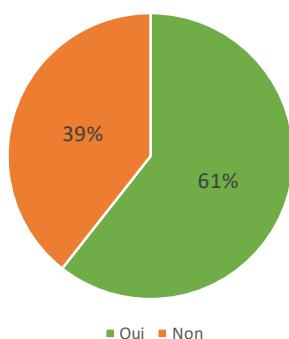


COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



## ■ COMMUNICATION : AMÉLIORER LA COMMUNICATION DE L'OFFRE DU TERRITOIRE AUPRÈS DES FAMILLES ET DES ÉLUS

Démarche d'aller vers de nouveaux publics



Partenariats et actions chez des partenaires  
Permanences  
Actions en extérieur (parc, rues, marchés) ou dans/devant l'école  
Evènements/fêtes de quartier mutualisés

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

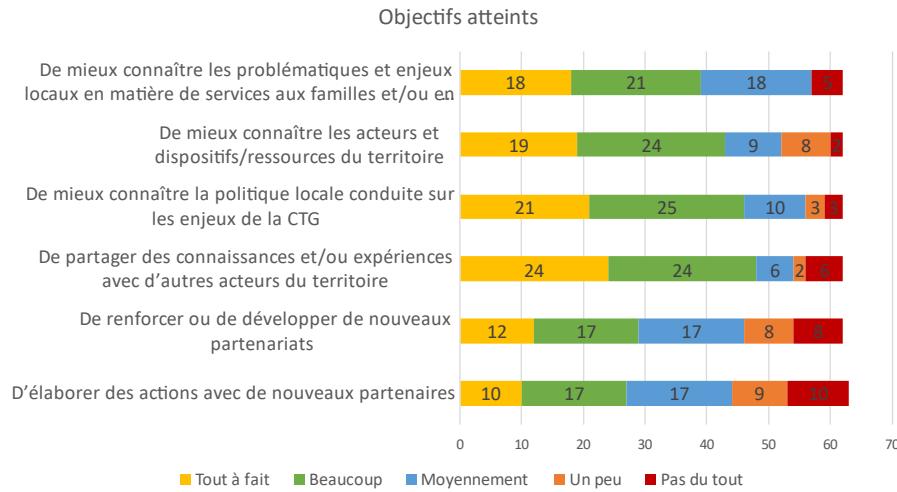
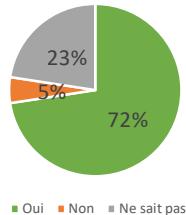
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS : FAVORISER LA COOPÉRATION, LA COORDINATION DES ACTEURS ET ENCOURAGER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

GLOBALEMENT, PENSEZ-VOUS QUE LA CTG APPORTE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE PARTENARIALE SUR LE TERRITOIRE ?

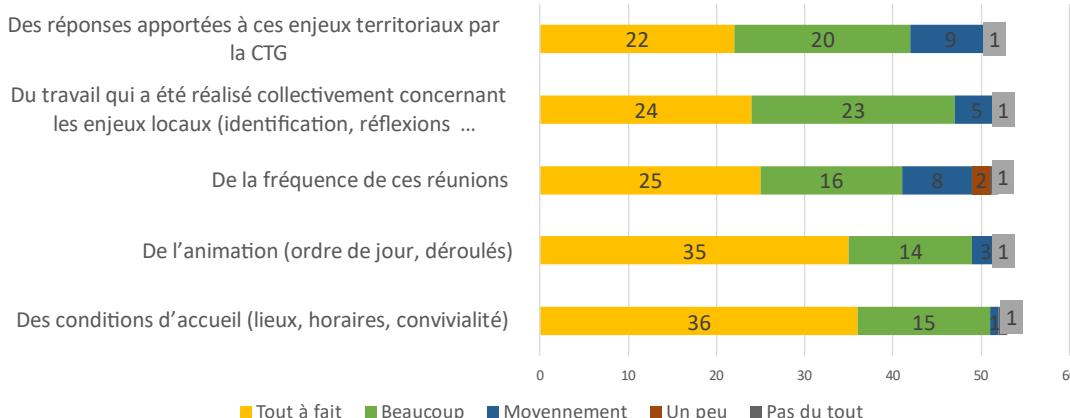


COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



## COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS : FAVORISER LA COOPÉRATION, LA COORDINATION DES ACTEURS ET ENCOURAGER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

### Satisfaction des réunions collectives CTG



COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706169-20251216-DCM2025\_42-

## **COMMUNICATION ENTRE PROFESSIONNELS : FAVORISER LA COOPÉRATION, LA COORDINATION DES ACTEURS ET ENCOURAGER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

CONCERNANT LES DYNAMIQUES PARTENARIALES VÉCUES, QUELLES SONT LES POINTS FORTS À VALORISER ?

- ✓ Le partage d'expériences, approfondi par le travail collectif qui fait émerger de nouveaux projets
- ✓ L'entraide concrète
- ✓ La valorisation des actions de chacun et une meilleure visibilité
- ✓ Le développement de l'interconnaissance
- ✓ Un « climat » partenarial bienveillant (la qualité relationnelle)
- ✓ De nouvelles opportunités financières

---

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



## **ATTENTES DES PARTENAIRES**

- ✓ Renforcer le travail collaboratif pour aboutir à plus de projets communs
- ✓ Ouverture partenariale : travail avec plus de partenaires et plus grande diversité des partenaires invités
- ✓ Expérimenter de nouvelles approches d'animation du réseau
- ✓ Renforcer l'appui méthodologique
- ✓ Tester de nouveaux outils de communication
- ✓ Renforcer le soutien financier des projets

---

COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CTG  
25 avril 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

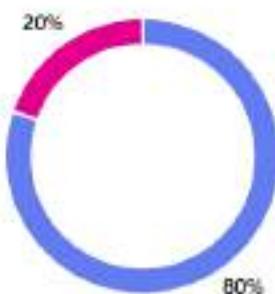
73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

# Résultats de l'enquête menée auprès des familles de l'Eurométropole de Metz en mai 2025

## PROFIL DES REONDANTS (2202 réponses)

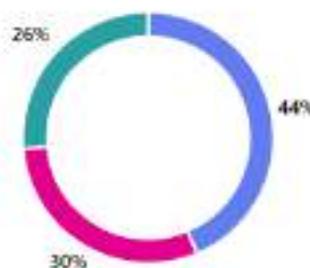
1. Vous êtes : (0 point)

- Une femme 1768
- Un homme 434



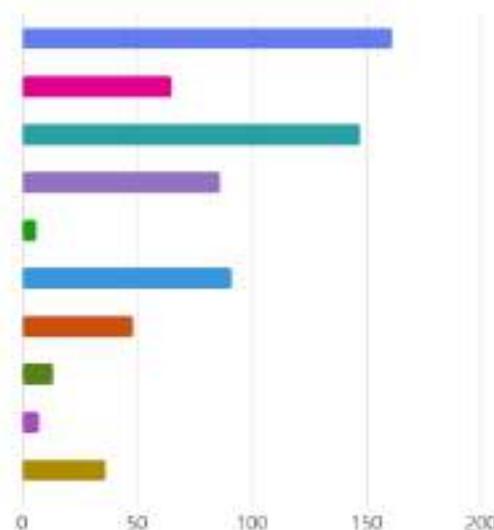
2. Quelle est votre commune de résidence ? (0 point)

- Metz 961
- Une commune du noyau urbain 660
- Dans une commune de la couronne métropolitaine 581



3. Quelle est cette commune ? (0 point)

- Montigny-lès-Metz 161
- Wittenheim 65
- Marly 147
- Moulins-lès-Metz 86
- Scy-Chazelles 6
- Le Ban-Saint-Martin 91
- Plappeville 48
- Saint-Julien-lès-Metz 13
- Vantoux 7
- Longeville-lès-Metz 36



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_C0-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

4. Quelle est cette commune ? (0 point)

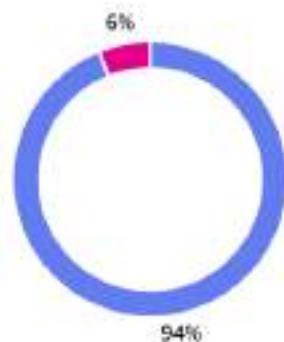
● Amanvillers	43
● Ars-Laquenexy	12
● Ars-sur-Moselle	38
● Augny	105
● Châtel-Saint-Germain	12
● Chesny	15
● Chieulles	3
● Coin-les-Cuvry	5
● Cuvry	43
● Fey	19
● Gravelotte	19
● Jury	24
● Jussy	3
● La Maxe	5
● Laquenexy	20
● Lessy	3
● Lorry-les-Metz	14
● Lorry-Mardigny	19
● Marieulles	3
● Mecleuves	24
● Moy	0
● Naissavilla	42
● Nouilly	8
● Peltre	32
● Pouilly	14
● Pournoy-la-Chetive	20
● Roncourt	9
● Rozerieulles	12
● Saint-Privat-la-Montagne	12
● Sainte-Ruffine	3
● Saulny	35





5. Avez-vous un ou plusieurs enfants à charge ? (0 point)

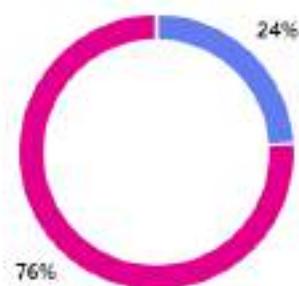
- Oui : 1986
- Non : 129



PETITE ENFANCE (0 – 3 ans)

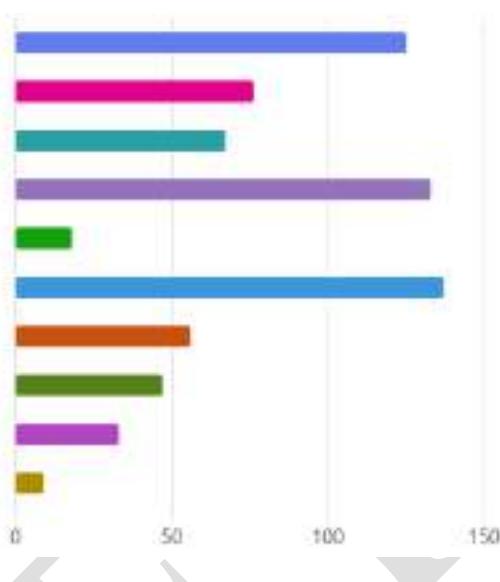
6. Avez-vous un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans ? (0 point)

- Oui : 497
- Non : 1576



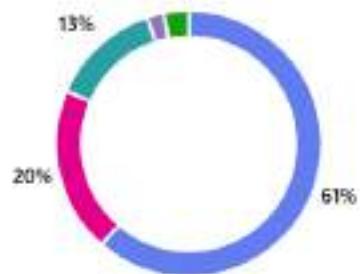
7. Quel(s) mode(s) de garde utilisez-vous ?

Crèche municipale	125
Crèche associative	76
Crèche privée	67
Assistante maternelle agréée	133
Garde à domicile	18
Vous-même ou votre conjoint	137
Un membre de la famille	56
Périscolaire	47
Centre de loisirs (mercredis et/ou vacances scolaires)	33
Autre	9



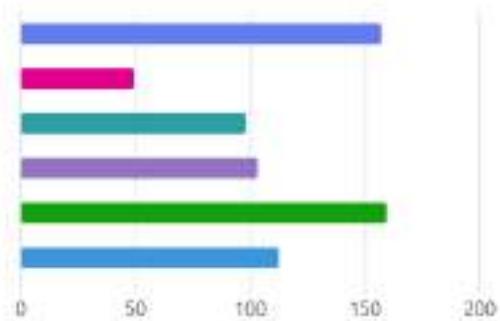
8. Etes-vous satisfait de votre (vos) mode(s) de garde ? (0 point)

Tout à fait	305
Beaucoup	100
Moyennement	67
Un peu	10
Pas du tout	15



9. Par quel(s) moyen(s) avez-vous recherché une solution d'accueil pour votre enfant ? (0 point)

La Mairie	157
Monenfant.fr (site internet CAF)	49
Le Relais Petite Enfance	98
Le bouche à oreille	103
En contactant directement la structure	159
Autre	112



10. Si "autre", merci de préciser : (0 point)

85  
Réponses

Dernières réponses:  
"Nounou Top"

...

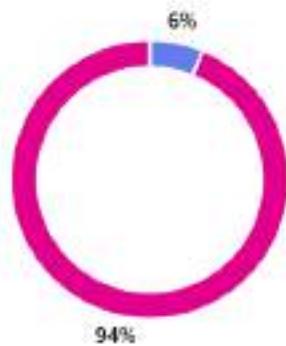
8 répondants (9%) répondu garde pour cette question.

Mettre à jour



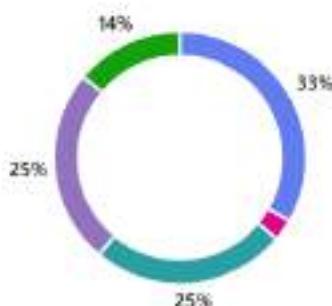
11. Votre mode de garde principal est-il situé en dehors du territoire de l'Eurométropole de Metz ? (0 point)

- Oui 31
- Non 466



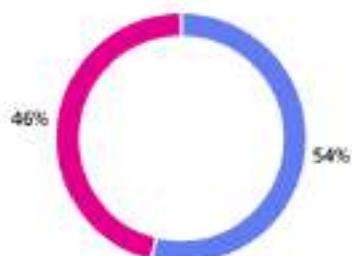
12. Si oui, pour quelle(s) raison(s) ? (0 point)

- Manque de places sur ma commune ou à proximité 12
- Tarifs plus avantageux 1
- Le mode d'accueil me convient mieux 9
- En proximité du lieu de travail 9
- Autre 5



14. Avez-vous rencontré des difficultés pour trouver une solution d'accueil pour votre (vos) enfant(s) de moins de 3 ans ? (0 point)

- Oui 268
- Non 229



REÇU EN PREFECTURE

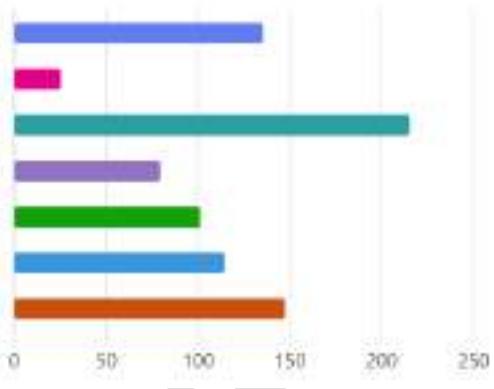
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

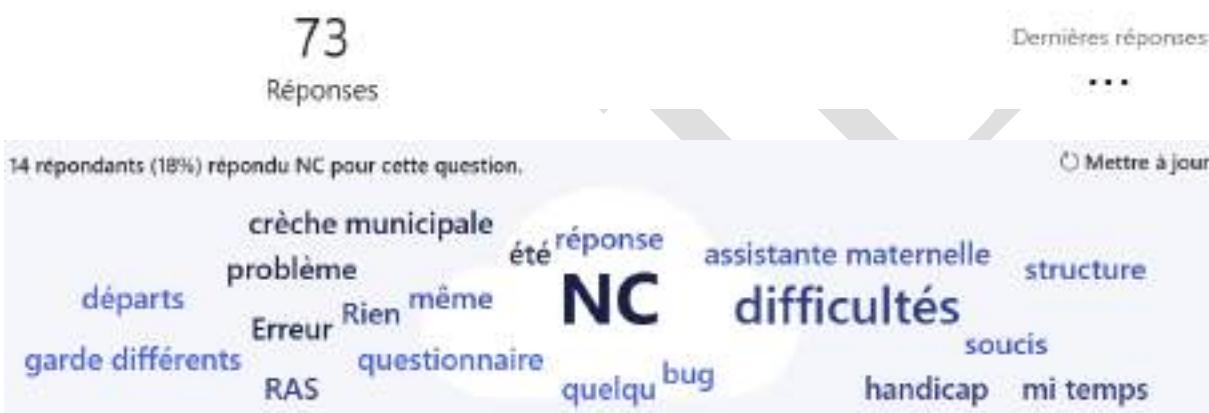
73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

15. Si oui, quelle(s) difficulté(s) avez-vous rencontrée(s) ? (0 point)

- A trouver proche de mon domicile 135
- A trouver proche de mon travail 25
- Manque de place d'accueil en accueil collectif 215
- Manque de places d'accueil en accueil individuel (assistantes maternelles) 79
- Contraintes horaires 101
- Trop onéreux 114
- Autre 147

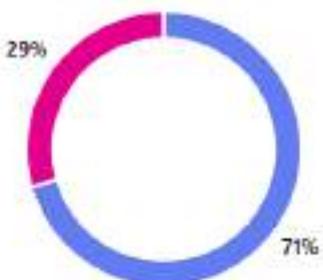


16. Si "autre", merci de préciser : (0 point)



17. Avez-vous un ou plusieurs enfants de 3 à 10 ans ? (0 point)

- Oui 1464
- Non 609



REÇU EN PREFECTURE

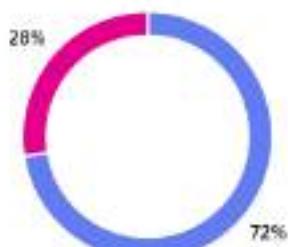
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

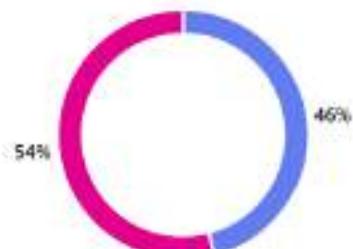
18. Votre (vos) enfant(s) fréquente-t-il un accueil périscolaire en semaine ou un centre de loisirs durant les vacances scolaires et/ou les mercredis ? (0 point)

- Oui 1061
- Non 403



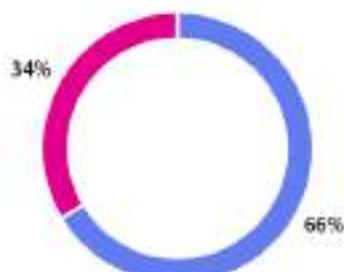
19. Estimez-vous avoir une bonne connaissance des activités et services proposés aux enfants sur le territoire (activités associatives, MJC, centres de loisirs...) ? (0 point)

- Oui 673
- Non 791

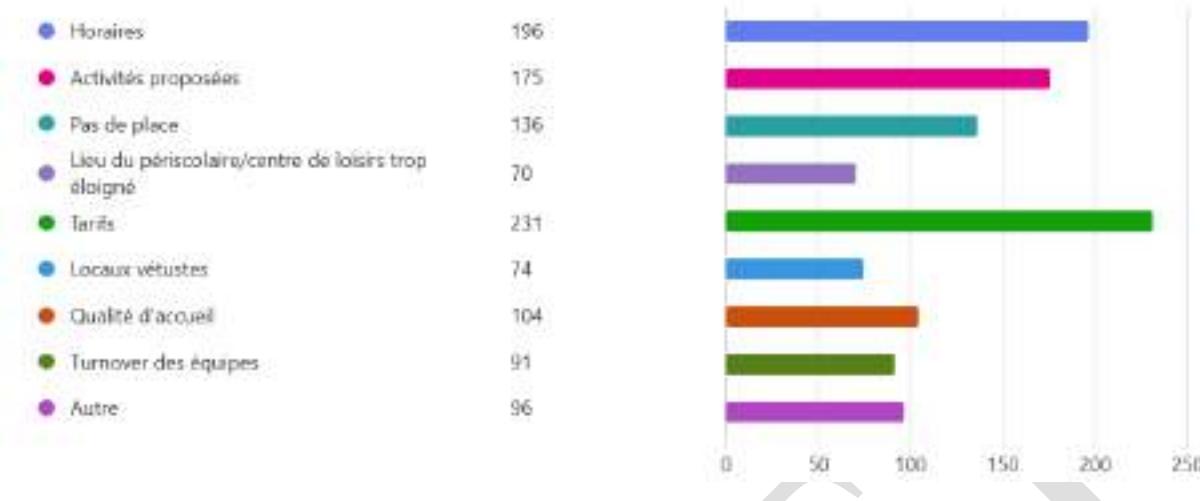


20. Etes-vous satisfait des services d'accueil proposés aux enfants du territoire ? (0 point)

- Oui 972
- Non 492



21. Si non, pour quelle(s) raison(s) ? (0 point)

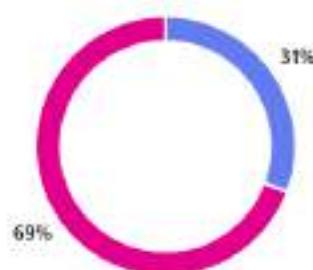


22. Si "autre", merci de préciser : (0 point)



23. Avez-vous des difficultés à trouver les informations sur les modes de garde pour vos enfants scolarisés ? (0 point)

- Oui 449
- Non 1015



24. Vous sentez-vous en difficultés pour trouver un service d'accueil pendant les vacances scolaires ? (0 point)

[En](#)

- Oui, je suis en difficulté (période couverte, durée de l'accueil, etc.) 756
- Non, l'offre des centre de loisirs correspond à mes besoins 708



25. Est-ce que la tarification a un impact sur votre choix de garde pour votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) ? (0 point)

[En](#)

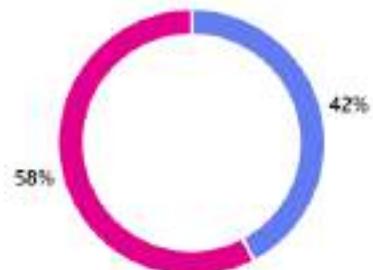
- Le tarif est accessible pour mon budget, j'inscris mon enfant dès que j'ai besoin 642
- Le tarif représente une part trop importante de mon budget, je tente dès que possible de trouver des... 822



## ADOLESCENCE

26. Avez-vous un ou plusieurs enfants de 11 à 17 ans ? (0 point)

- Oui 876
- Non 1197



REÇU EN PREFECTURE

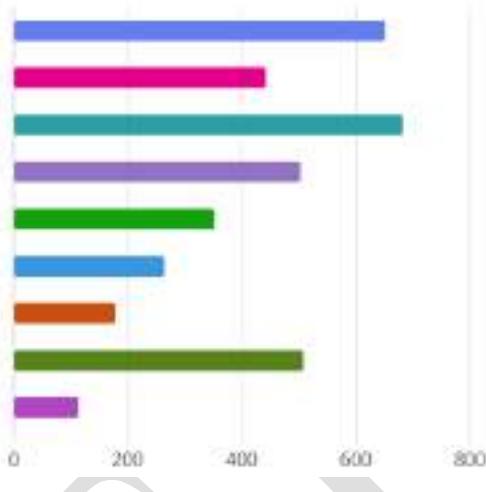
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

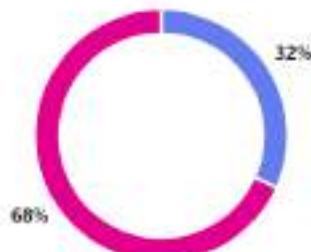
27. Côté temps libre, comment s'occupent vos adolescents ? (0 point)

● Voir leurs amis	651
● Ecouter ou jouer de la musique	441
● Internet, réseaux sociaux, jeux vidéos	682
● Sport en club	502
● Lecture	351
● Jeux de société	263
● Activités artistiques	177
● Sorties (cinéma, balade, ...)	507
● Autre	112



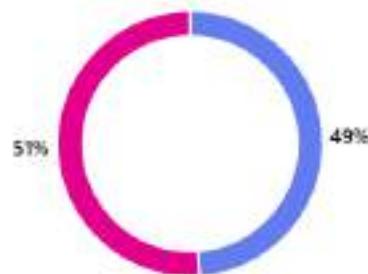
28. Estimez-vous avoir une bonne connaissance des activités et services proposés aux adolescents sur le territoire (activités associatives, clubs, MJC, cinéma, théâtre, local jeunes, ...) ? (0 point)

● Oui	278
● Non	598



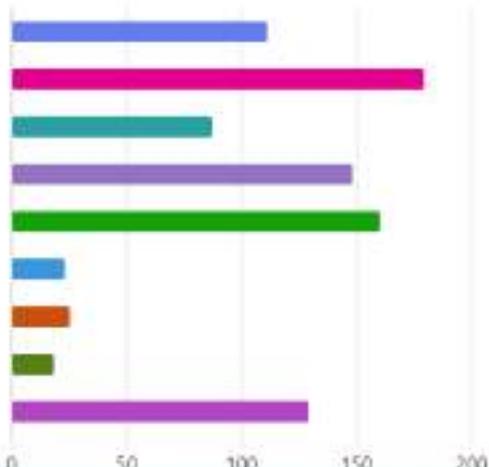
29. Etes-vous satisfait des activités proposées aux adolescents du territoire ? (0 point)

● Oui	428
● Non	448



30. Si non, pour quelle(s) raison(s) ? (0 point)

● Horaires	111
● Activités proposées	179
● Pas de place	87
● Lieu de l'offre trop éloignée	148
● Tarifs	160
● Locaux vétustes	23
● Qualité d'accueil	25
● Turnover des équipes	18
● Autre	129



31. Si "autre", merci de préciser : (0 point)

122

Réponses

Dernières réponses

\*\*\*

62 répondants (51%) répondent Pas pour cette question.

ados offre information commune Manque lieu communication  
informations ado ex adolescents accueil enfant peu possibilité  
infos Peu Méconnaissance

32. Avez-vous facilement accès aux service : (0 point)

En

● Oui    ● Non    ● Pas de besoin

de soutien scolaire

d'accompagnement et conseils en matière d'orientation (études, métiers...)

100%

0%

100%

Soutien scolaire : 20,7% Oui (181) – 27,2 % Non (238) – 52,2 % Pas de besoin (458)

Accompagnement orientation : 23,5 % Oui (206) – 39,4 % Non (346) – 37,1 % Pas de besoin (325)

JEUNESSE

REÇU EN PREFECTURE

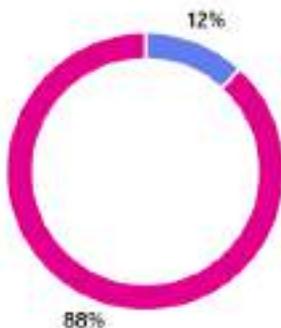
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

33. Avez-vous un ou plusieurs enfants à charge âgés de 18 à 25 ans ? (0 point)

- Oui 245
- Non 1828



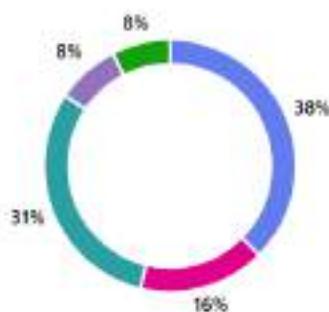
34. Trouvez-vous que les services proposés aux jeunes sur le territoire (en matière d'aides pour le logement, emploi, orientation et études, santé, mobilités, etc.) sont adaptés aux besoins de vos enfants ? (0 point)

- Oui 68
- Non 87
- Ne sait pas 90



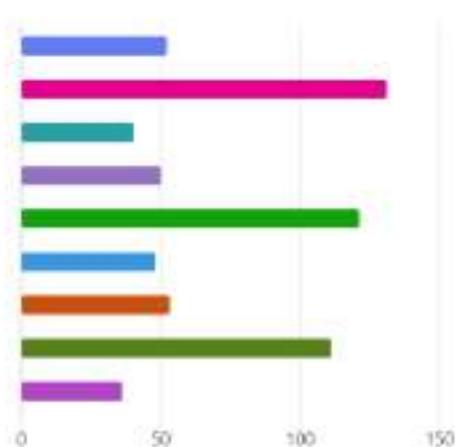
35. Si non, pour quelle(s) raison(s) ? (0 point)

- Manque d'informations 60
- L'offre ne correspond pas au besoin de mon enfant 26
- Manque d'accompagnement personnalisé 49
- Lieu de l'offre trop éloignée 13
- Autre 12



36. Cochez les services et aides proposés aux jeunes sur le territoire de l'Eurométropole de Metz dont vous avez connaissance ; (0 point)

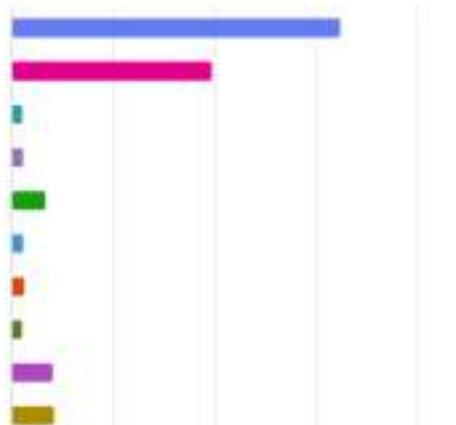
Le CAP (Maison des étudiants, de la Jeunesse et des associations)	52
La Mission Locale	131
Les sites internet dédiés à l'information des jeunes (La Boussole des jeunes, Metz...)	40
Les services des établissements d'enseignement supérieur	50
Les services du CROUS	121
Les associations dédiées à la jeunesse (OLLAJ, APSIS Emergence, CMSEA, Info...)	48
Les écoles de la 2ème chance	53
Les aides des services publics (Collectivités locales, CAF, Assurance Maladie, etc.)	111
Je ne connais aucune de ces ressources	36



## PARENTALITE

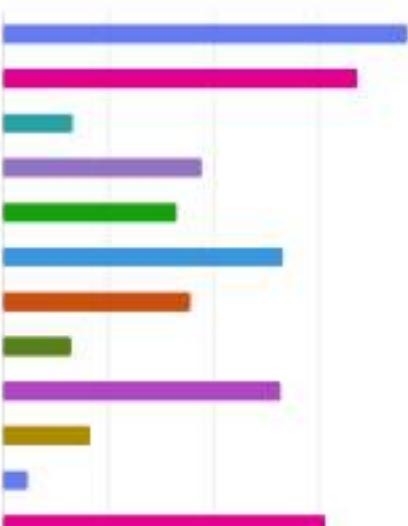
37. A quel(s) interlocuteur(s) vous adressez-vous lorsque vous avez une question ou une difficulté concernant votre rôle de parent ? (0 point)

Famille / Entourage	1614
Professionnels de santé (Pédiatre, médecin, etc.)	982
Relais Petite Enfance	49
Lieu d'accueil enfant-parent	53
La crèche / l'assistante maternelle	161
L'assistante sociale scolaire	53
Une association	39
Le travailleur social qui vous accompagne	47
Personne, je ne sais pas à qui m'adresser	196
Autre	204



38. Sur quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous bénéficier d'échanges dans votre rôle de parent ?

Éducation (comportements, poser des limites, gestion des émotions...)	769
Scolarité	674
Difficultés liées au handicap	131
Santé, nutrition, sommeil	378
Prévention liée aux comportements à risques des jeunes (tabac, alcool, drogues...)	329
L'usage des écrans	532
Vie quotidienne (gestion des tâches ménagères, budget, organisation de la vie...)	356
Difficultés de couple	128
Fatigue parentale	527
Aide administrative et numérique	165
Autre	46
Aucun	612



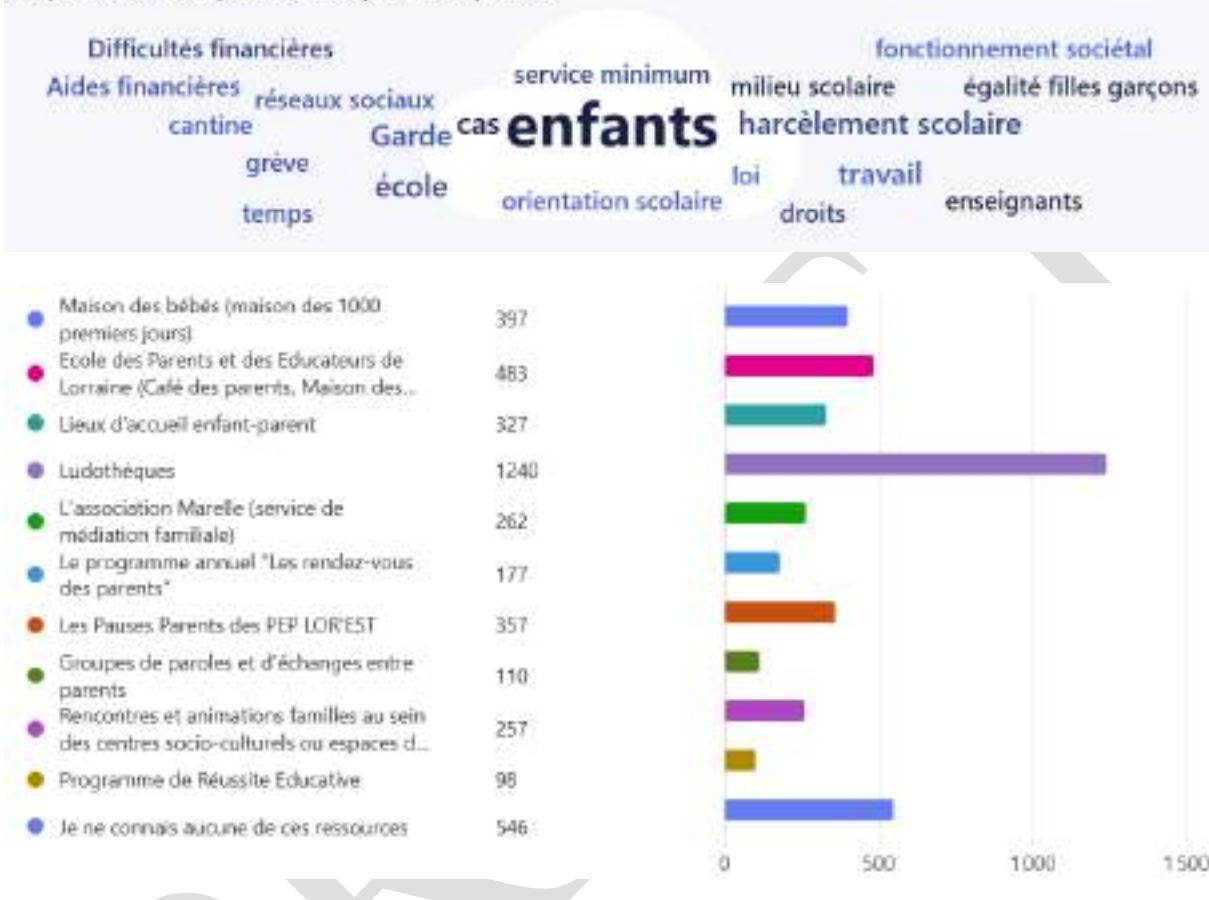
39. Si "autre", merci de préciser : (0 point)

56  
Réponses

Dernières réponses

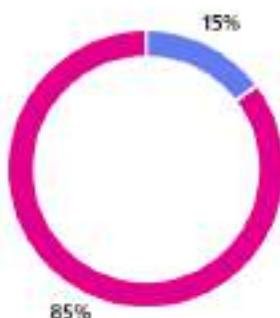
...

6 répondants (1%) répondu enfants pour cette question.



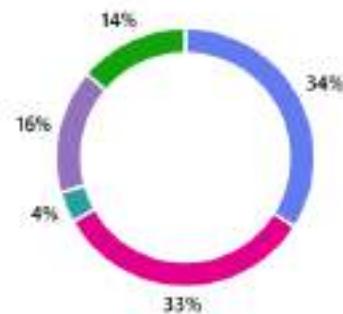
41. Avez-vous déjà participé à une ou plusieurs rencontres destinées aux parents ou familles ? (0 point)

- Oui 304
- Non 1770



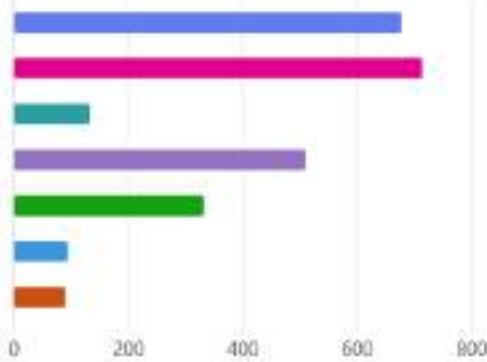
42. Si oui, à quel(s) type(s) d'activités ? (0 point)

● Ateliers parents-enfants	138
● Groupe d'échanges entre parents	133
● Ciné-débat	16
● Conférence	63
● Autre	56



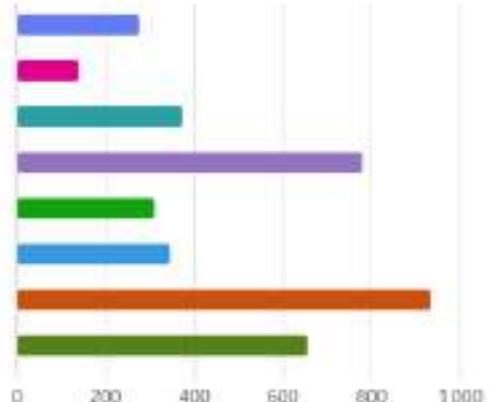
43. Si non, pour quelle(s) raison(s) ? (0 point)

● J'ai manqué d'informations	677
● Je n'en ressens pas le besoin	712
● Je n'ose pas y participer	131
● Je ne trouve pas le temps d'y participer	508
● Les horaires ou jours proposés ne me convenaient pas	330
● Les thématiques abordées n'étaient pas en adéquation avec mes besoins	93
● Les âges des enfants concernés n'étaient pas en adéquation avec mes besoins	89



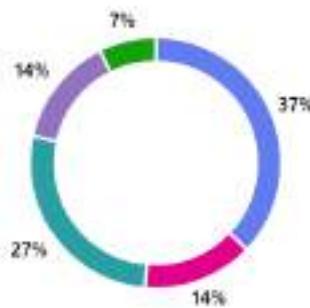
44. Quels créneaux horaires et/ou jours de la semaine vous conviennent le mieux pour participer à des rencontres destinées aux parents ou bénéficier des services proposés aux familles ? (0 point)

● En matinée	274
● En début d'après-midi	130
● En fin d'après-midi	372
● En soirée	778
● Un jour de semaine	309
● Le mercredi	343
● Le samedi	932
● Le dimanche	653



45. A quel(s) type(s) de rencontres souhaiteriez-vous participer ? (0 point)

- Ateliers parents-enfants (sport, cuisine, jeux nature) 1200
- Groupe de parole entre parents 463
- Conférences animées par des professionnels 873
- Ciné débat en familles 461
- Autre 237



46. Si "autre", merci de préciser : (0 point)

122

Réponses

Dernières réponses

22 répondants (18%) répondu Pas pour cette question.

Aucun besoin  
envie pro Néant  
adolescents  
question  
Rencontre  
spectacles  
Bénévolat  
réseaux sociaux  
même occasion  
Informations  
échanges  
Activités ludiques sportives créatives animations voyage  
Activités culturelles  
Initiatives théâtrales  
créneau

**Pas**

## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

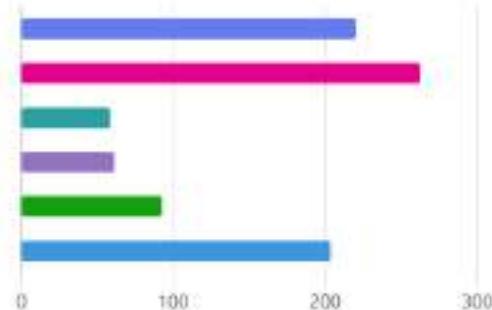
47. Avez-vous connaissance de l'offre culturelle et d'animation proposée dans votre commune ou à l'échelle de l'intercommunalité ? (0 point)

- Oui, j'y participe 392
- Oui, mais je ne participe pas ou très peu 575
- Non, je ne suis pas bien informé(e) 991
- Je ne m'y intéresse pas 245



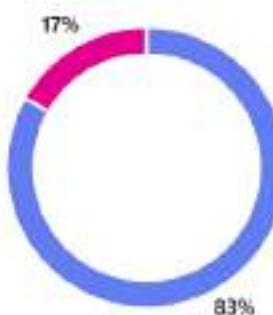
48. Si oui, à quel(s) type(s) d'activités participez-vous ? (0 point)

● Sport	220
● Culture	262
● Environnement	58
● Solidarité	61
● Loisirs créatifs	92
● Evénements conviviaux	203



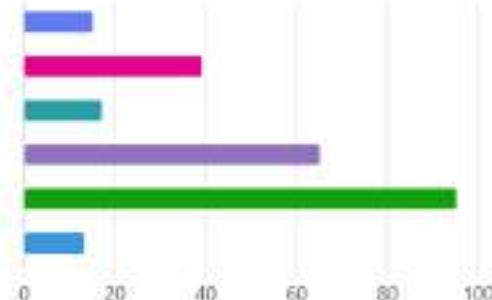
49. Etes-vous satisfait de l'offre culturelle et d'animation proposée sur le territoire ? (0 point)

● Oui	805
● Non	162



50. Si non, pour quelle(s) raison(s) ? (0 point)

● L'offre ne m'intéresse pas	15
● Les horaires sont inadéqués	39
● Le lieu est trop éloigné ou problème de mobilité	17
● Manque d'informations	65
● Manque d'offres	95
● Autre	13



51. Seriez-vous prêt(e) à participer à l'organisation d'évènements ou d'activités locales (bénévolat, aide à la gestion d'un évènement) ? (0 point)

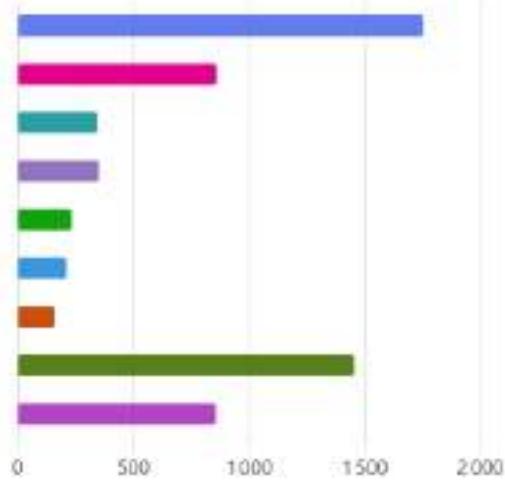
● Oui, je souhaite m'impliquer dans la vie locale	273
● Uniquement pour des évènements spécifiques	495
● Non, je ne souhaite pas m'impliquer	1087
● Je suis déjà impliqué(e) dans le tissu associatif	348



## ACCES AUX DROITS

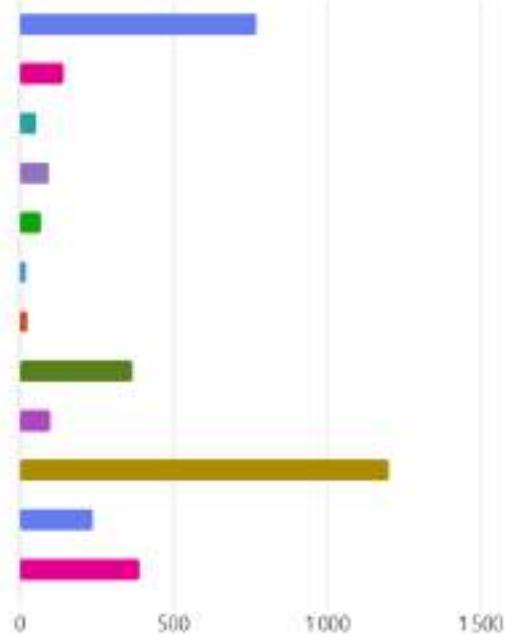
53. Avez-vous connaissance des services d'aides administratives présents sur le territoire de l'Eurométropole de Metz ?  
(Cochez ceux que vous connaissez) (0 point)

● Mairie / Mairie de quartier	1750
● Centre communal d'action sociale (CCAS)	856
● Maison France Services et/ou leurs permanences	341
● Centre Moselle Solidarité	346
● Associations de proximité	232
● Ecrivain public	208
● Conseillers numériques	155
● CAF de Moselle	1453
● Préfecture de la Moselle	853



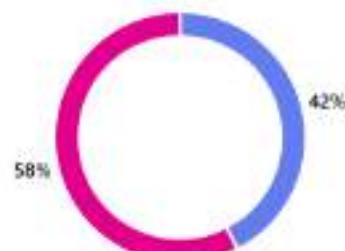
54. Lorsque vous rencontrez des difficultés, vers qui vous tournez-vous ?

● Mairie / Mairie de quartier	768
● Centre communal d'action sociale	141
● Maison France Service et/ou une de leurs permanences	51
● Centre Moselle Solidarité	92
● Associations de proximité	67
● Ecrivain public	17
● Conseillers numériques	22
● CAF de Moselle	364
● Préfecture de Moselle	97
● Mes proches	1200
● Autre	236
● Je ne sais pas vers qui me tourner	386



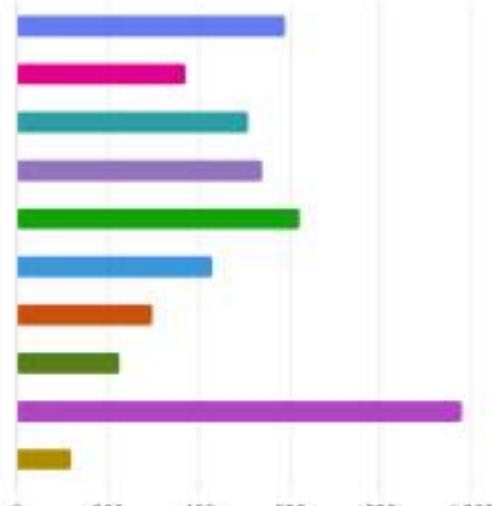
55. Estimez-vous disposer d'informations suffisantes sur vos différents droits en matière de prestations sociales, d'aides financières, d'accès à la santé, etc. ? (0 point)

- Oui 934
- Non 1269



56. Cochez les sujets sur lesquels vous souhaiteriez disposer de plus d'informations ? (0 point)

- Démarches administratives et numériques 588
- Accompagnement social 370
- Santé 507
- Education des enfants 538
- Garde des enfants 620
- Logement 429
- Emploi 296
- Mobilité 223
- Aides financières et maternelles possibles 977
- Autre 117



57. Si "autre", merci de préciser : (0 point)

64

Réponses

7 répondants (11%) répondu enfants pour cette question.

Activités sportives ludiques créatives voyages CAF SÉCU  
cantine handicap **enfants besoin** démarches administratives  
Cours état Ras Informations étude supérieur  
Aide matérielle collège Rabelais Manque colo gros problème  
collège Rabelais Orientation scolaire Psy Aide financière

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

## DIAGNOSTIC & ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE

#CohésionSociale | septembre 2025

Étude



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO\_057-215706169-20251216-DCM2025\_42-

# TABLE DES MATIERES

<u>Synthèse et enjeux principaux</u>	75
1. Petite Enfance .....	75
2. Enfance-Jeunesse et Animation de la Vie Sociale .....	76
3. Parentalité .....	76
4. Accès aux Droits .....	77
<u>Introduction</u> .....	78
<u>Volet 1 /</u> .....	79
<u>Portrait social de l'Eurométropole de Metz</u> .....	79
<u>Démographie : une population qui progresse à nouveau</u> .....	80
<u>Une métropole vieillissante</u> .....	82
<u>Les jeunes et des familles : évolutions, localisation et profil des ménages</u> .....	84
<u>Une baisse des familles, une hausse des personnes seules</u> .....	84
<u>Une logique de répartition des ménages en lien avec le parc de logements</u> .....	87
<u>Le constat est moins évident pour les familles.</u> .....	88
<u>Une Eurométropole de Metz qui se démarque peu</u> .....	90
<u>Les moins de 3 ans en baisse dans l'Eurométropole de Metz</u> .....	92
<u>La localisation et l'évolution des moins de 3 ans : des différences entre communes, et entre quartiers</u> .....	92
<u>Quelles tendances pour les besoins futurs ?</u> .....	94
<u>Des enfants et des jeunes inégalement répartis sur le territoire</u> .....	96
<u>Quelles tendances de fond ?</u> .....	96
<u>Quelles spécificités communales ?</u> .....	98
<u>Et à l'échelle des quartiers ?</u> .....	101
<u>Les taux de scolarisation par tranches d'âges : des enseignements à tirer ?</u> .....	104
<u>Les inégalités sociales, à appréhender pour mieux coller aux besoins</u> .....	110
<u>Des revenus différenciés, par profils de ménages et par secteurs géographiques</u> .....	110
<u>Des rapports à l'emploi qui varient</u> .....	116
<u>L'Indice de positionnement social des écoles et collèges comme illustration des inégalités chez les jeunes</u> .....	126
<u>La localisation du parc social actuel en lien avec les besoins</u> .....	129
<u>Les occupants du parc social : une surreprésentation des familles avec enfants, et des ménages à faibles ressources</u> .....	132
<u>Les financements récents en logement social</u> .....	132
<u>Le développement du parc de logements</u> .....	135
<u>Qui sont les allocataires Caf dans l'Eurométropole de Metz ?</u> .....	138
<u>Prestations petite enfance</u> .....	138
<u>Prestations enfance/jeunesse</u> .....	140
<u>Prestations de solidarité</u> .....	141
<u>Volet 2 /</u> .....	144
<u>Les services aux familles et l'enquête famille</u> .....	144
<u>Petite enfance</u> .....	145
<u>Quelques éléments de contexte national</u> .....	145
<u>Quelle offre sur le territoire ?</u> .....	146
<u>Enfance jeunesse et animation de la vie sociale</u> .....	160
<u>Quelques éléments de contexte national</u> .....	160
<u>Quelle offre existante sur le territoire de l'Eurométropole de Metz ?</u> .....	164
<u>Quelles attentes des familles ?</u> .....	172
<u>Soutien à la parentalité</u> .....	180
<u>Quelques éléments de contexte national</u> .....	180

<u>La localisation de l'offre actuelle</u>	181
<u>Quelles attentes des familles ?</u>	187
<u>Accès aux droits</u>	191
<u>Qu'est-ce que l'accès au droit ?</u>	191
<u>L'accès au droit et aux droits : quels freins et quelles réponses ?</u>	192
<u>Les structures ou permanences d'accès au droit dans l'Eurométropole de Metz</u>	193
<u>Quelles attentes des familles ?</u>	196
<u>Glossaire et définitions</u>	199
<u>Annexes</u>	200
<u>Carte nom des Iris</u>	200

PROJET

# SYNTHESE ET ENJEUX PRINCIPAUX

## 1. PETITE ENFANCE

### Constats

La population des enfants de moins de 3 ans est en baisse dans l'Eurométropole de Metz, particulièrement à Metz. Cette diminution s'accompagne d'une concentration des jeunes enfants dans les quartiers d'habitat social en milieu urbain. Les petites communes périurbaines connaissent des besoins souvent ponctuels mais intenses liés à des projets d'urbanisation rapide. L'offre d'accueil reste inégalement répartie : l'accueil parental est majoritaire, mais les structures collectives progressent, notamment en Paje<sup>3</sup> (crèches privées), beaucoup plus onéreuses pour les parents que les crèches PSU<sup>4</sup> (souvent municipales) ou les assistantes maternelles. Celles-ci diminuent fortement (en lien avec le vieillissement et non renouvellement des professionnels), ce qui affecte l'accueil individuel. Le taux de couverture s'améliore grâce à la baisse du nombre d'enfants et au développement de l'offre collective, mais il reste inégal selon les territoires, s'ajoutant à l'iniquité financière. Si les familles expriment une satisfaction globale élevée, elles éprouvent des difficultés à trouver un mode de garde adéquat.

### Publics et territoires à cibler

Les communes périurbaines avec un développement rapide de lotissements doivent être ciblées en raison de besoins ponctuels mais intenses. Les quartiers d'habitat social, où la concentration de jeunes enfants est forte, nécessitent une attention particulière. Les familles biactives, notamment celles en situation de précarité ou ayant des horaires atypiques, doivent également être prises en compte, de même qu'une attention spécifique doit être portée aux familles monoparentales.

### Besoins

- ◊ Il est nécessaire de développer de manière équilibrée l'offre d'accueil collectif et individuel, en lien avec les projets d'urbanisme des communes, et la planification à moyen terme.
- ◊ L'attractivité du métier d'assistante maternelle doit être renforcée pour pallier la baisse des effectifs. Ceci peut passer, entre autres, par un renforcement de la couverture du territoire en RPE<sup>5</sup> dans les zones sous-dotées, pour accompagner les assistantes maternelles, et les familles.
- ◊ Les modes de garde doivent être financièrement accessibles, avec la recherche d'une tarification plus équitable entre structures Paje et PSU, ou un développement des structures PSU, en impliquant les communes (structures intercommunales ?).
- ◊ Des solutions de garde adaptées doivent accompagner la reprise d'emploi des parents.

<sup>3</sup> Paje : Prestation d'accueil du jeune enfant, aide financière versée par la CAF aux familles.

<sup>4</sup> PSU : Prestation de service unique, aide versée par la CAF aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

<sup>5</sup> RPE : Relais petite enfance, lieu d'information et d'accompagnement tant pour les parents et futurs parents que pour les professionnels de la petite enfance.

## 2. ENFANCE-JEUNESSE ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

### Constats

L'offre périscolaire est généralisée dans l'Eurométropole, mais l'offre pour les adolescents reste très limitée. Elle est notamment absente à Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle, et dans plusieurs communes de la banlieue ouest de Metz. Les centres sociaux sont concentrés à Metz, Woippy et Marly, et absents dans d'autres communes importantes (les mêmes que précédemment). La connaissance des services jeunesse est faible, surtout hors de Metz. Les familles rencontrent des difficultés d'accès pendant les vacances scolaires, et les tarifs ainsi que les horaires constituent des freins, en particulier en zone périurbaine.

### Publics et territoires à cibler

Les adolescents des communes sans offre dédiée, comme Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle, doivent être ciblés. Les familles des quartiers sociaux et des zones périurbaines doivent bénéficier d'une attention particulière, même si l'offre est bien implantée en Quartiers Politique de la Ville. Les jeunes de 18 à 25 ans, souvent mal informés et peu accompagnés, constituent également un public prioritaire.

### Besoins

- ◊ Il est nécessaire de développer davantage d'offre dédiée aux adolescents. Ceci peut passer notamment par le développement des Centres Sociaux ou Espaces de Vie Sociale, dans les secteurs non dotés (Montigny-lès-Metz, Ars-sur-Moselle). Des Espaces de Vie Sociale mutualisés entre plusieurs communes peuvent aussi être envisagés.
- ◊ L'information sur les services existants doit être renforcée : 54 % des familles déclarent mal connaître l'offre d'accueil.
- ◊ Les services doivent être rendus plus accessibles en termes de tarifs et d'horaires, avec une réflexion à porter sur l'extension des capacités d'accueil pendant les vacances scolaires, notamment en périurbain.
- ◊ Le soutien scolaire doit être renforcé à Metz et mieux accessible en zone périurbaine.
- ◊ L'animation sociale doit être valorisée dans les secteurs sous-dotés, en communiquant davantage et en impliquant davantage les habitants : une marge de progression existe.

## 3. PARENTALITÉ

### Constats

La parentalité est perçue comme éprouvante, en particulier pour les familles monoparentales. La participation aux ateliers de parentalité est faible, avec seulement 14 % de participation. Les dispositifs existants sont peu connus, notamment en milieu urbain. Les familles préfèrent les formats parents-enfants organisés le week-end.

### Publics et territoires à cibler

Les familles monoparentales, les jeunes parents et les familles isolées doivent être ciblés en priorité. Les communes fragilisées comme Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle, qui manquent d'offre, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les quartiers urbains à forte densité de familles doivent également être pris en compte.

## Besoins

- ◊ Les dispositifs de soutien à la parentalité doivent être déployés de manière plus homogène sur le territoire (structures mutualisées ? ateliers itinérants ?), même si les REAAP<sup>6</sup> couvrent une partie du périurbain.
- ◊ La communication sur les ressources existantes et sur les animations proposées doit être renforcée, notamment via les écoles, les crèches, et les centres sociaux, avec, en parallèle, la formation des intervenants à l'accueil des publics en difficulté ou en rupture.
- ◊ Les ateliers doivent être adaptés aux attentes des familles en termes de formats et d'horaires (soirée, week-end)

## 4. ACCES AUX DROITS

### Constats

De fortes inégalités sociales et territoriales persistent, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville. L'offre de services est concentrée à Metz et Woippy, très peu présente en noyau urbain, et quasi inexistante en zone périurbaine. La dématérialisation des démarches accentue la fracture numérique. Les familles dépendent fortement de leur entourage pour effectuer leurs démarches administratives. Une majorité des répondants estime que l'information disponible est insuffisante.

### Publics et territoires à cibler

Les habitants des quartiers prioritaires de Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle doivent être ciblés, mais les territoires QPV<sup>7</sup> sont bien dotés en la matière, et dans une moindre mesure, les communes d'Ars-sur-Moselle et Montigny-lès-Metz. Les communes périurbaines sans services dédiés doivent également être prises en compte, de même que plusieurs communes du noyau urbain. Les personnes peu diplômées, en emploi précaire ou au chômage constituent un public prioritaire. Les personnes âgées peuvent également constituer une cible pour cette politique d'accès aux droits (vulnérabilité, fracture numérique).

## Besoins

- ◊ Une offre itinérante ou mutualisée peut être développée en zone périurbaine.
- ◊ L'accompagnement numérique doit être renforcé pour lutter contre la fracture numérique.
- ◊ La visibilité et la coordination des structures existantes comme France Services ou les écrivains publics doivent être améliorées, de même que la compréhension de leurs missions et de leurs articulations.
- ◊ Des actions de médiation et d'information de proximité doivent être mises en place, pour aller chercher les publics isolés (importance de la réponse « je ne sais pas vers qui me tourner » dans l'enquête familles).

<sup>6</sup> REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, espace de rencontres, d'écoute et d'échange pour les parents et leurs jeunes enfants, âgés de zéro et six ans. La structure accueille les familles de manière anonyme et volontaire.

<sup>7</sup> QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville.

## INTRODUCTION

La convention territoriale globale<sup>8</sup> (CTG) est une démarche qui vise à définir un cadre politique de développement des territoires, et à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG facilite le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

Les CTG couvrent les champs :

- ◊ Petite enfance (développement des places d'accueil, rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant, adaptation aux besoins des parents et des enfants, amélioration de la qualité de l'accueil) ;
- ◊ Accompagnement à la parentalité (conférence, groupes de paroles, lieux d'échanges, lieux d'accueil enfants-parents, activités partagées enfants-parents, aide à domicile, accompagnement à la scolarité) ;
- ◊ Enfance et jeunesse (accueils de loisirs, soutien à la scolarité, départ en vacances, actions de prévention éducative, accompagnement des projets jeunes) ;
- ◊ Logement et amélioration du cadre de vie (actions d'auto-réhabilitations accompagnées, amélioration de l'habitat, prévention des expulsions, lutte contre la non-décence des logements) ;
- ◊ Animation de la vie sociale (développement et pérennisation des centres sociaux et espaces de vie sociale, concertation et participation des habitants à la vie sociale, soutien aux solidarités de proximité) ;
- ◊ Accès aux droits, aux services et inclusion numérique (service de proximité itinérant, ateliers numériques, accompagnement pour les Définir démarches, travail social...).

Signer une CTG, c'est avoir :

- ◊ Une compréhension partagée et donc plus complète des besoins du territoire ;
- ◊ Une vision partagée avec les acteurs du territoire adaptée au contexte local ;
- ◊ Des moyens humains, techniques et financiers renforcés et plus facilement mobilisés grâce à un plan d'actions à moyen terme, de quatre à cinq ans, selon les besoins ;
- ◊ Plus de services à offrir aux familles pour les habitants.

La Convention territoriale globale de l'Eurométropole de Metz, couvrant une période de cinq ans, arrive à son terme fin 2025. La nouvelle CTG portera sur la période 2026-2030.

Le présent diagnostic partagé, qui constitue également un portrait social du territoire, dresse un état des lieux de l'offre de services aux familles dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance-jeunesse, de l'accès aux droits et de l'animation de la vie sociale, tels que définis par la Caisse d'Allocations Familiales. Il est enrichi par une enquête menée auprès des familles par l'Eurométropole de Metz, qui met en lumière les freins rencontrés et les attentes exprimées par les habitants sur ces thématiques au cœur de leur quotidien.

<sup>8</sup> Source : Caf.fr

VOLET 1 /

## PORTRAIT SOCIAL DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

---

PROJET

## DEMOGRAPHIE : UNE POPULATION QUI PROGRESSE A NOUVEAU

L'Eurométropole de Metz a connu une hausse constante de sa population jusqu'en 1999, puis une stabilisation entre 1999 et 2010. La période 2010-2015 a été marquée par une baisse de 1,4 %, qui s'explique par les lourdes restructurations militaires. **La dernière période intercensitaire marque un tournant avec une remontée de sa population de 3 %, passant de 222 000 habitants en 2015 à 229 000 habitants en 2021.**

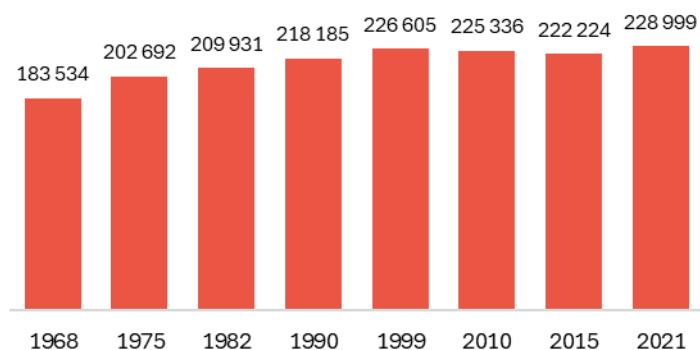
Cette hausse de population est le résultat de deux soldes positifs :

- ❖ Un solde migratoire qui devient positif pour la première fois après avoir été négatif durant près de 40 ans, signe fort d'un regain d'attractivité.
- ❖ Un solde naturel qui reste positif mais diminue néanmoins régulièrement.

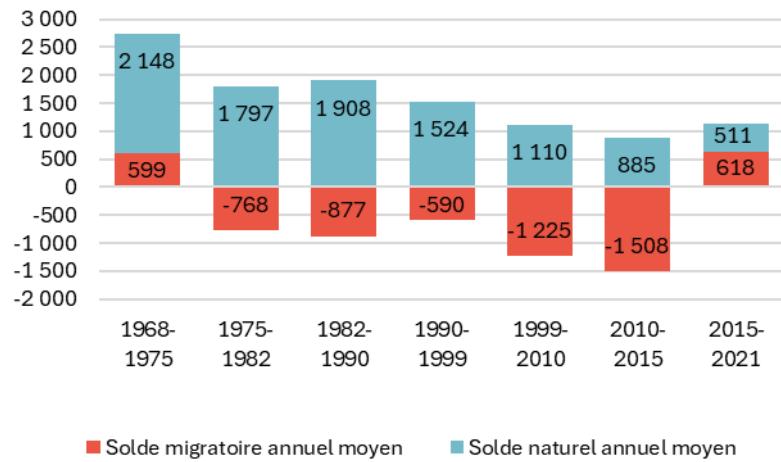
L'évolution démographique est toutefois différente d'une commune à l'autre, donnant le sentiment d'un territoire à deux vitesses :

- ❖ 30 communes ont gagné des habitants ;
- ❖ 16 communes en ont perdu.

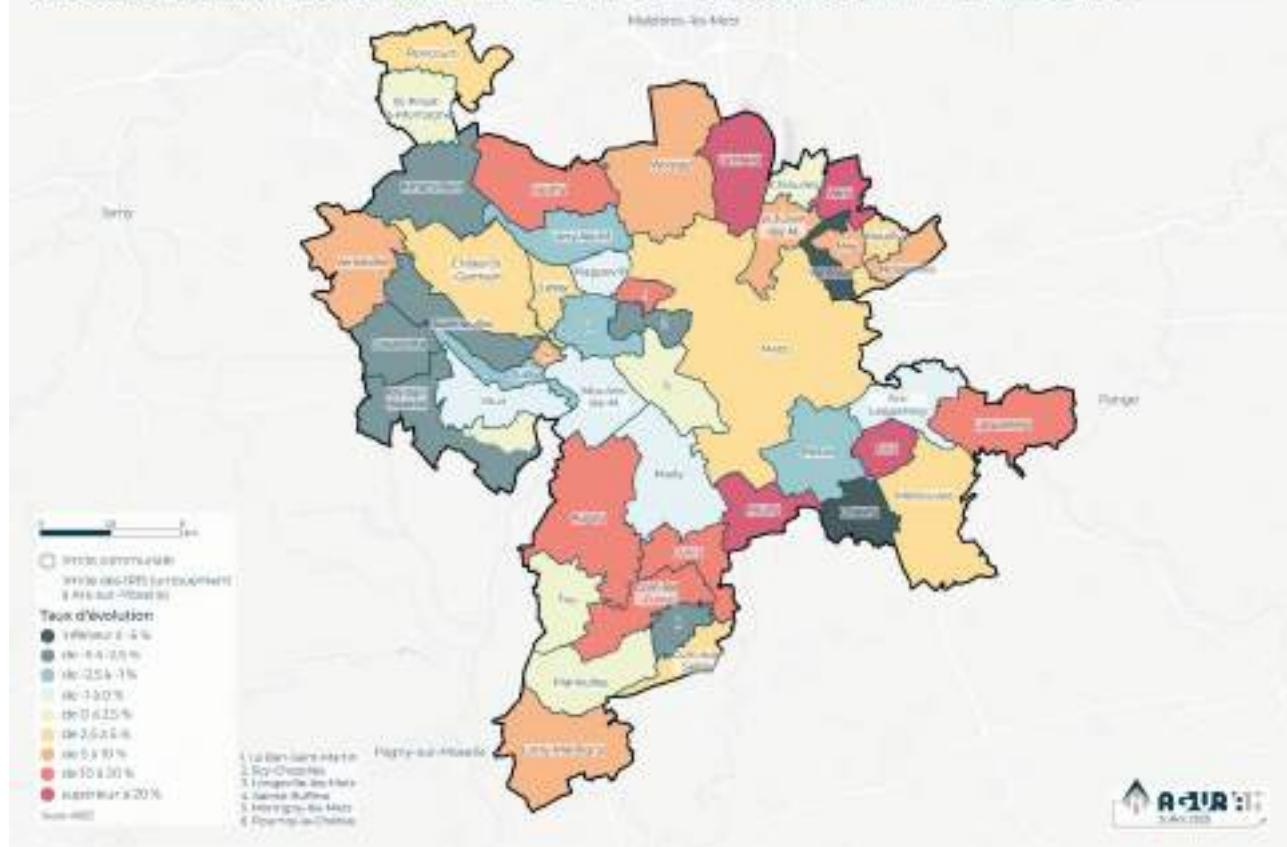
### Evolution de la population - source Insee



### Evolution des soldes naturels et migratoires - source Insee



Evolution de la population entre 2015 et 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



**La ville-centre voit sa population augmenter pour la première fois depuis 1999.** Plusieurs communes périurbaines connaissent une forte relance démographique, souvent liée à de récentes opérations immobilières : Vany, Jury, La Maxe et Coin-lès-Cuvry, Augny et Laquenexy, Saint-Julien-lès-Metz, Pouilly, Nouilly, Le Ban-Saint-Martin et Noisseville.

Deuxième ville de l'Eurométropole, Montigny-lès-Metz stagne avec une progression de 1 % seulement mais de nombreuses opérations sont en cours de construction et sont susceptibles d'inverser la tendance à court terme lorsqu'elles seront livrées (quartier Lizé, Parc de la Closerie).

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## UNE METROPOLE VIEILLISSANTE

Entre 2010 et 2021, ce sont les classes des 60 - 74 ans qui ont progressé le plus, tandis que l'on note une baisse dans presque toutes les classes d'âge inférieures à 60 ans. Ce constat n'est pas propre à l'Eurométropole de Metz, mais il est tout de même à souligner.

La progression de la population évoquée plus haut masque surtout un fort vieillissement de celle-ci.

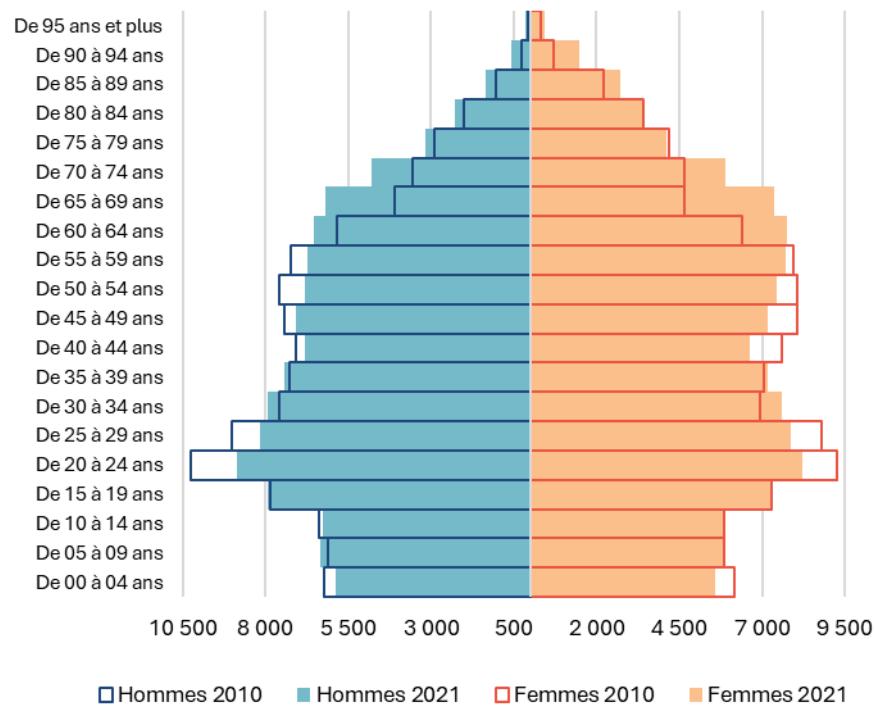
**L'indice de jeunesse de Metz Métropole, qui représente le ratio entre les moins de 20 ans et les plus de 65 ans, baisse continuellement depuis 2010.**

En 2010, on comptait 152 jeunes pour 100 personnes âgées contre 132 en 2015 et 116 en 2021. Cela traduit un vieillissement de la population.

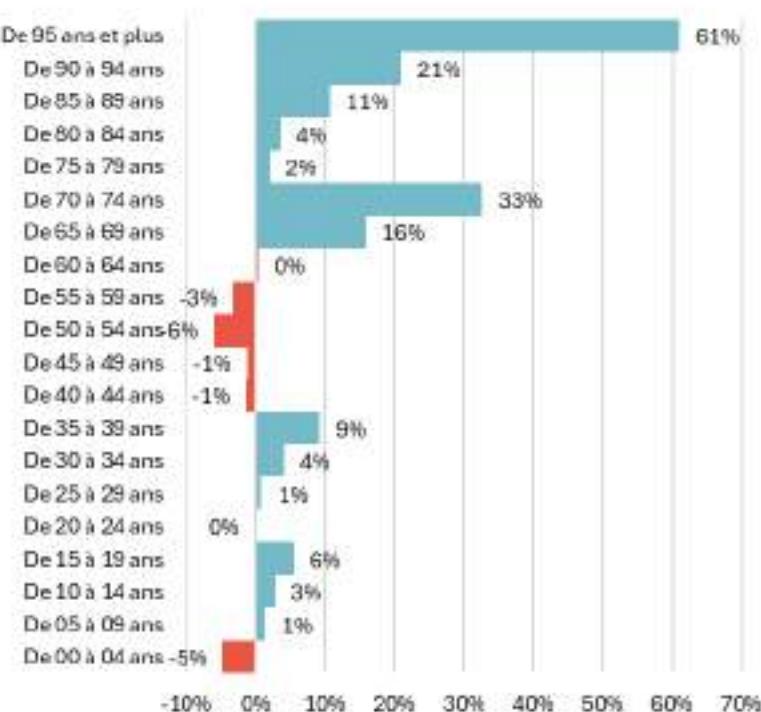
Sur la période récente, entre 2015 et 2021, les classes d'âge des seniors ont fortement augmenté, jusqu'à +61 % pour les plus de 95 ans !

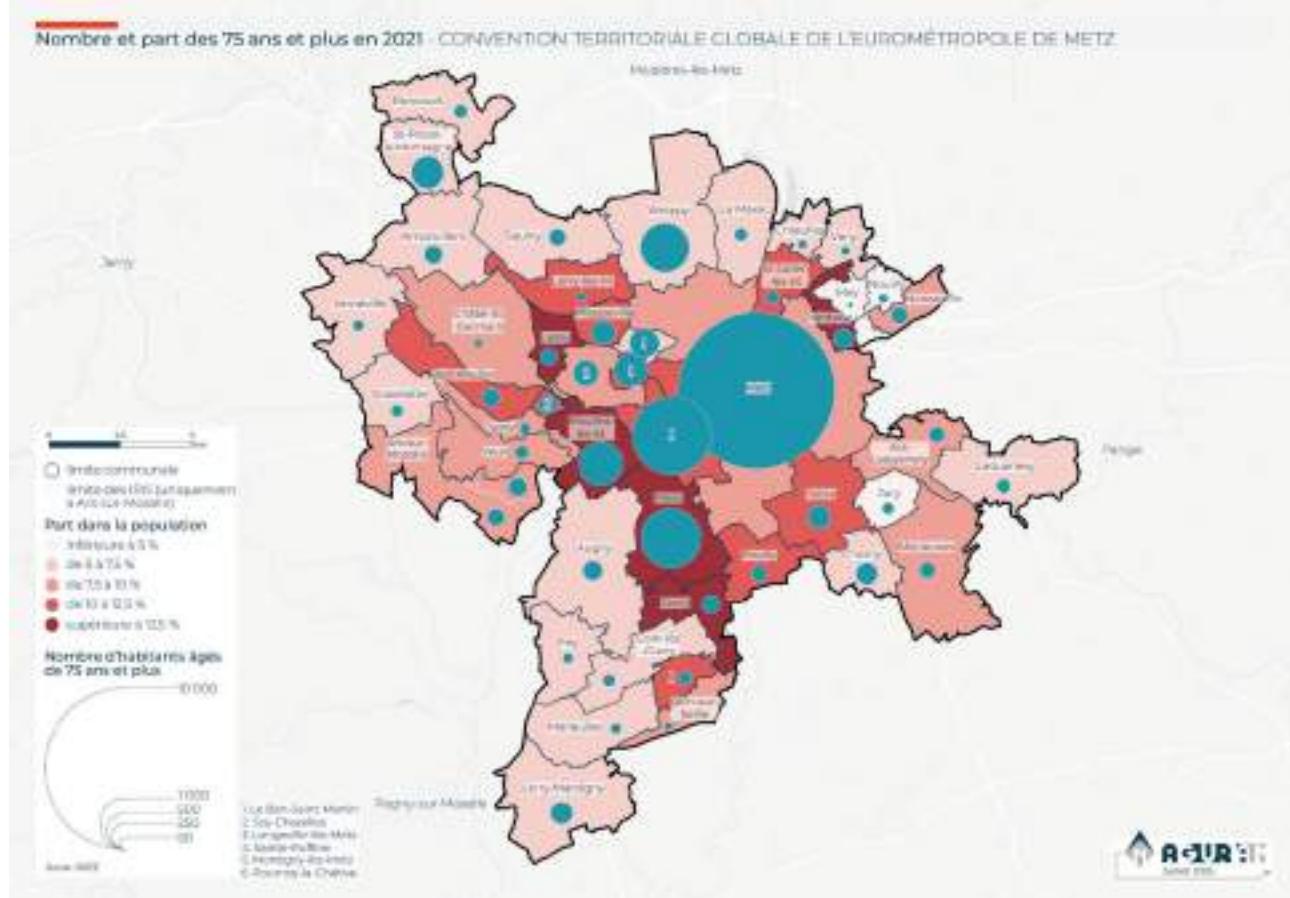
Les adolescents et les trentenaires ont progressé dans une moindre mesure : +3 % pour les 10-14 ans, et +6 % pour les 15-19 ans, de même que les trentenaires, tandis que les 40-59 ans ont diminué.

**Pyramide des âges entre 2010 et 2021 - source Insee**



**Evolution des tranches d'âge entre 2015 et 2021 - source Insee**





Les 75 ans et plus sont davantage représentés dans les communes de la première couronne de l'agglomération. Leur part diminue progressivement lorsque l'on s'éloigne de la ville centre, vers les communes périurbaines, où la part des familles avec enfants est en revanche plus élevée. Il en est de même dans les secteurs où le parc social est important : la population y vieillit également, mais ce segment d'offre accueille une part plus importante de familles.



### En résumé

- ◊ Une métropole messine qui **regarde de l'attractivité** et des habitants
- ◊ **Une croissance qui concerne les deux tiers des communes**
- ◊ Mais une croissance liée, dans les plus petites communes périurbaines, le **plus souvent à un projet d'extension d'ampleur et non étalé dans le temps**...Des besoins induits à surveiller dans le temps
- ◊ Une croissance démographique qui cache **aussi un fort vieillissement de la population**

## LES JEUNES ET DES FAMILLES : EVOLUTIONS, LOCALISATION ET PROFIL DES MENAGES

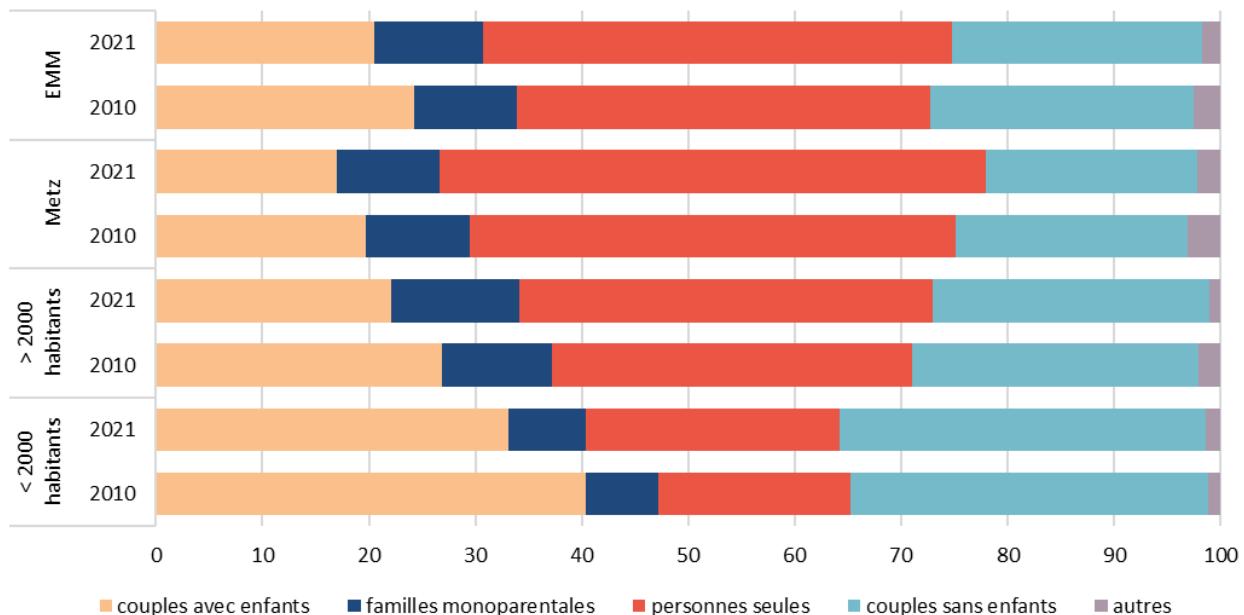
### Une baisse des familles, une hausse des personnes seules

Depuis 2010, la part des familles avec enfants a diminué partout. À l'échelle de l'**EMM** (Eurométropole de Metz), elle est passée de **34 % à 31 %**.

**Les familles avec enfants, qu'il s'agisse de couples ou de familles monoparentales, sont proportionnellement plus présentes dans les petites communes périurbaines, où elles représentent 40 % des ménages.** Toutefois, c'est dans ces territoires que leur recul est le plus marqué. Ces communes disposent généralement d'un parc de logements individuels plus vaste et mieux adapté aux besoins familiaux.

Les familles monoparentales, elles, sont surreprésentées dans les communes de **plus de 2000 habitants**, mais demeurent relativement stables.

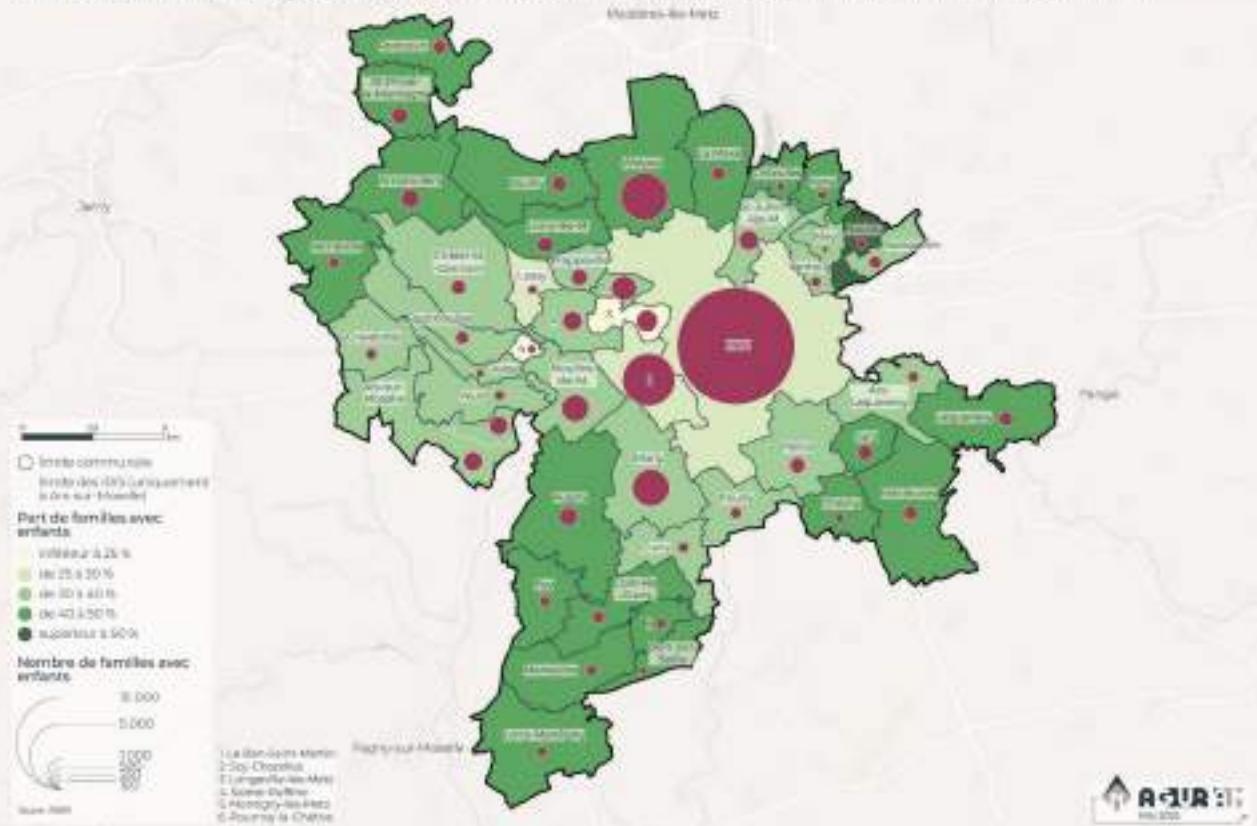
**Evolution des types de ménages par catégories de communes dans l'Eurométropole de Metz - source Insee**



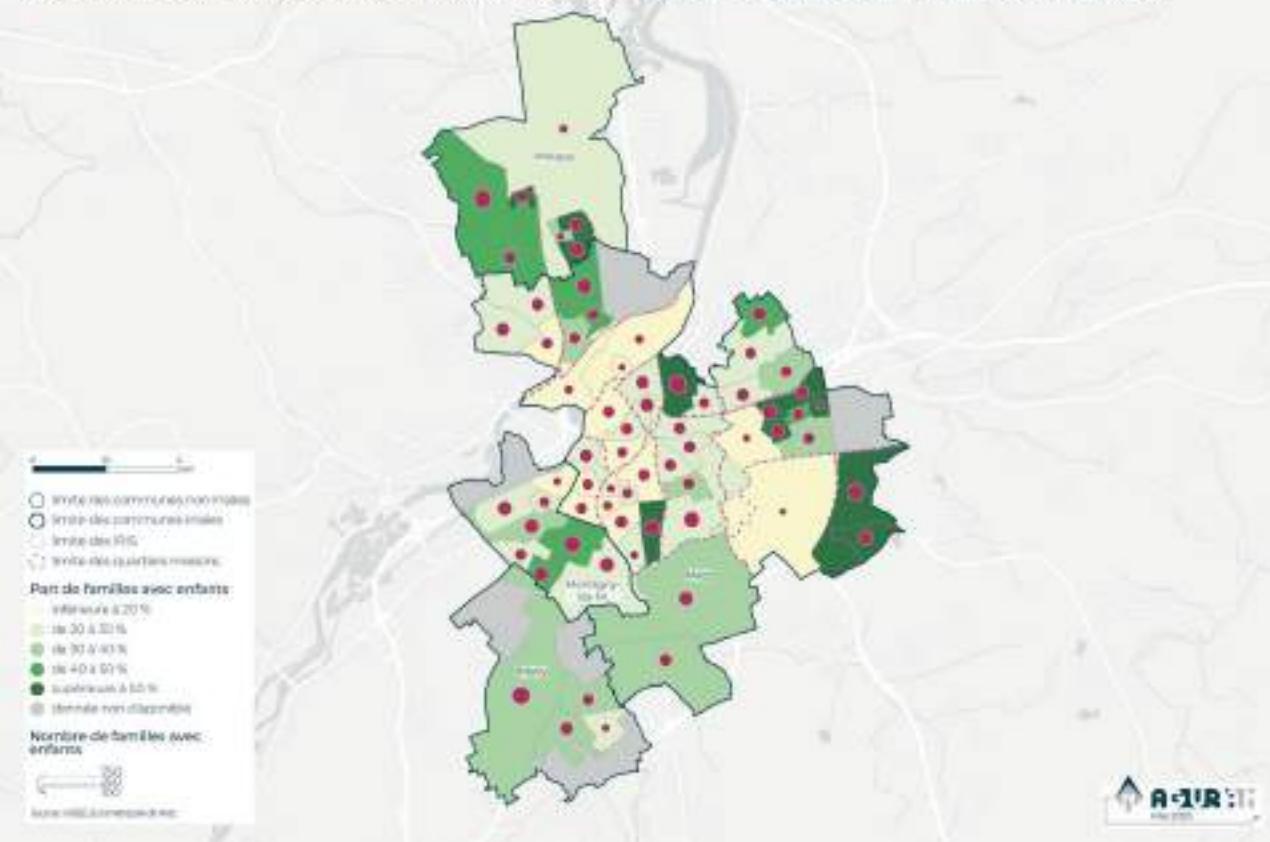
Ce type de **ménage** est très régulièrement cité parmi les profils les plus vulnérables et précaires, et doit faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans les politiques liées à la parentalité et à l'accès aux droits, notamment.

Plus d'un ménage messin sur deux est constitué d'une seule personne (**en augmentation**). Quatre autres villes comptent plus de personnes seules que la moyenne métropolitaine : Longeville-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Le Ban-Saint-Martin et Ars-sur-Moselle.

NOMBRE ET PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS EN 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



NOMBRE ET PART DE FAMILLES AVEC ENFANTS EN 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

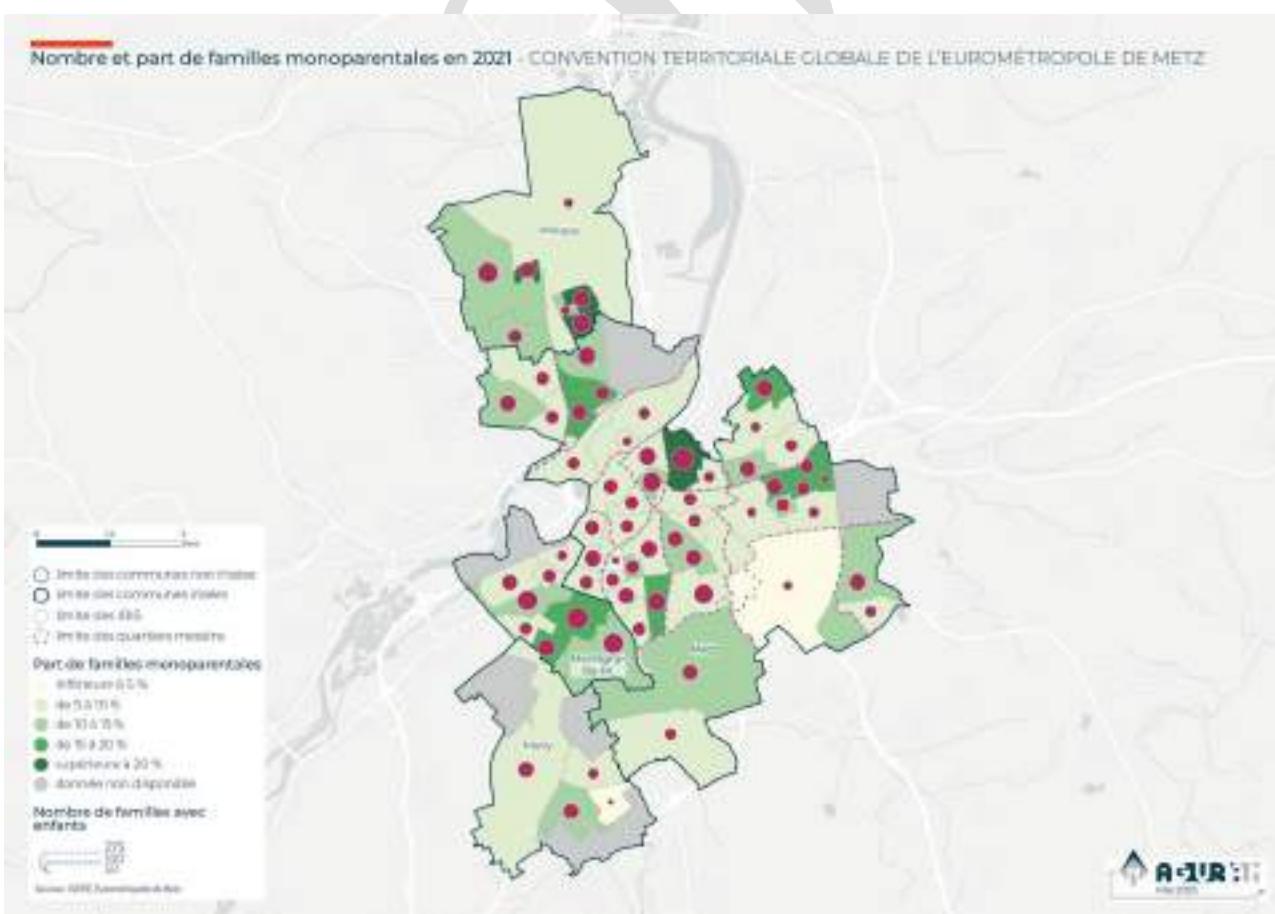
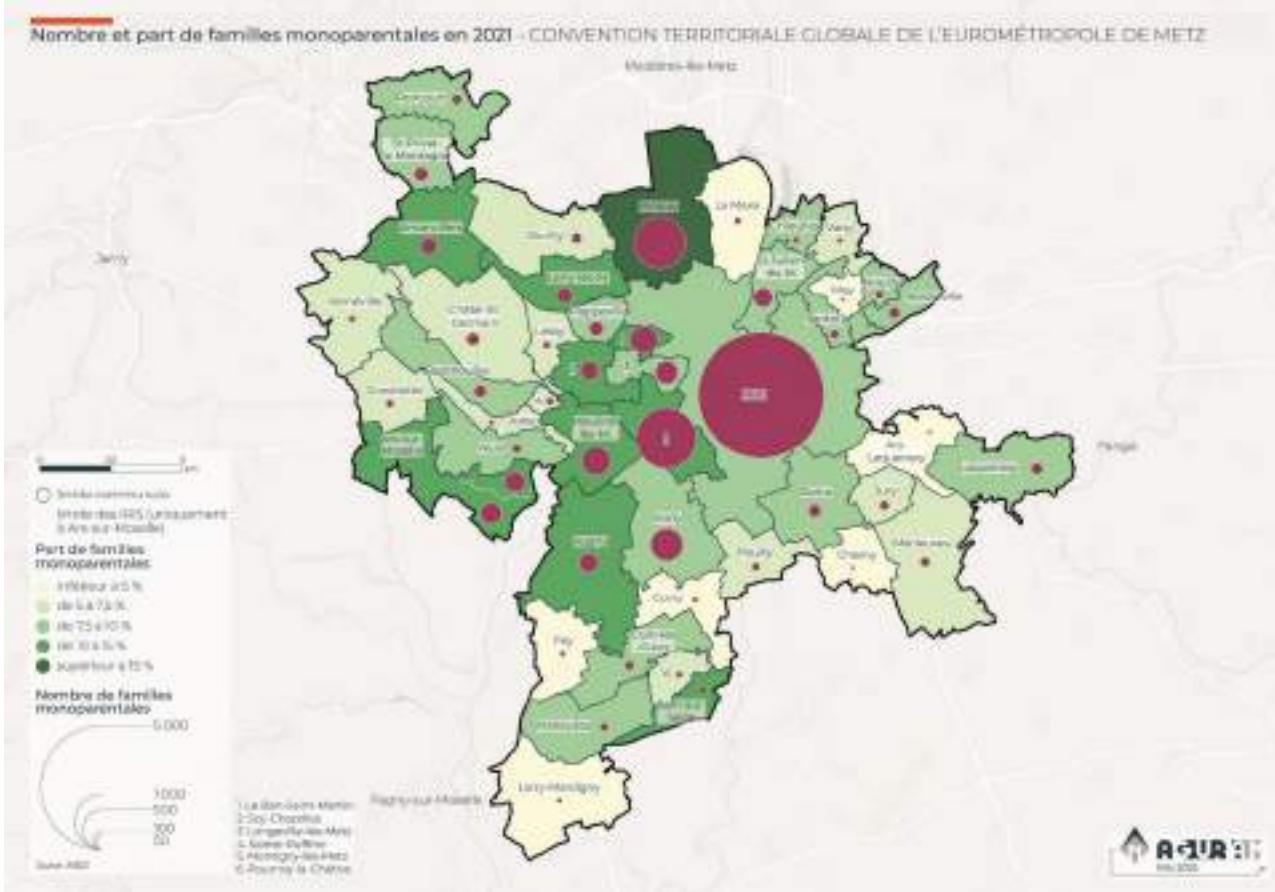


REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_00-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## Une logique de répartition des ménages en lien avec le parc de logements

De manière générale, les familles monoparentales sont plus présentes dans les communes urbaines : elles constituent entre 12 et 16 % des ménages à Woippy, Coin-sur-Seille, Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Augny, Le Ban-Saint-Martin et Montigny-lès-Metz. Ceci est à mettre en lien avec leur surreprésentation dans le parc social, lui aussi plus présent en milieu urbain. Elles sont peu présentes à Metz **en raison du poids très important des personnes seules**.

Quartiers messins et Familles principales communes	Familles monoparentales	Familles (couples enfants + familles monoparentales)	Couples sans enfants	Autres personnes seules	Familles nombreuses (3 enfants et +) parmi les familles avec enfants
Devant-Les-Ponts	8 %	22 %	23 %	55 %	8 %
<b>Patrouette-Metz Nord</b>	<b>16 %</b>	<b>40 %</b>	<b>16 %</b>	<b>44 %</b>	<b>21 %</b>
Les îles	7 %	16 %	18 %	66 %	14 %
Metz Centre-Ancienne Ville	8 %	19 %	16 %	66 %	14 %
<b>Bellecroix</b>	<b>15 %</b>	<b>42 %</b>	<b>16 %</b>	<b>42 %</b>	<b>24 %</b>
Vallières-Les Bordes	11 %	34 %	25 %	41 %	18 %
Nouvelle Ville	8 %	19 %	21 %	59 %	12 %
Sablon	9 %	22 %	18 %	60 %	14 %
Plantières-Queueleu	9 %	24 %	22 %	54 %	11 %
<b>Borny</b>	<b>13 %</b>	<b>43 %</b>	<b>16 %</b>	<b>41 %</b>	<b>30 %</b>
Magny	10 %	38 %	34 %	28 %	11 %
Grisy Technopole La Grange-aux-Bois	10 %	39 %	21 %	41 %	26 %
Marly	8 %	33 %	37 %	29 %	11 %
Montigny-lès-Metz	12 %	29 %	22 %	49 %	14 %
<b>Woippy</b>	<b>17 %</b>	<b>44 %</b>	<b>21 %</b>	<b>34 %</b>	<b>21 %</b>

L'évolution est plutôt faible à l'échelle de l'Eurométropole (+1 620 ménages entre 2010 et 2021), et elle est concentrée dans les communes urbaines, pour la raison évoquée plus haut. On constate néanmoins une forte progression en volume dans certaines communes périurbaines : Saint-Julien-lès-Metz (+49 ménages), Scy-Chazelles (+39 ménages), Augny (+77 ménages), Lorry-lès-Metz (+55 ménages), Amanvillers (+32 ménages).

En descendant à l'échelle des quartiers messins et des Iris, le poids des familles monoparentales peut être encore plus important. Il est supérieur à 20 % dans 5 Iris :

- ◇ Saint-Eloy Chapelle (26 %) et Pré-Génie (22 %) à Woippy, secteur correspondant au QPV Saint-Eloy-Pré Génie,
- ◇ Quartier du roi (24 %) à Woippy (QPV),
- ◇ Bellecroix Terrasse Lyon (20 %), correspondant à une partie du QPV de Bellecroix,
- ◇ Hannaux-Frécot (20%), correspondant en partie au QPV de Sablon Sud.

D'une manière générale, dans l'agglomération messine, tous les Iris dans lesquels la part des familles monoparentales dans l'ensemble des ménages est supérieure à 15 % se situent dans des QPV, à l'exception du secteur Saint-Privat/Jérusalem de Montigny-lès-Metz, non classé en QPV, mais qui en présente les caractéristiques (peuplement, revenu, typologie du parc...).

	2021		2010		2021
	Part des familles mono-parentales	Part de couples avec enfants	Part des familles mono-parentales	Part de couples avec enfants	Part de familles nombreuses (3 enfants et +) parmi les familles avec enfants
< 2000 habitants	7,1 %	34,5 %	6,6 %	41,8 %	11 %
> 2000 habitants	12,0 %	22,1 %	10,4 %	26,9 %	14 %
Metz	9,8 %	16,6 %	9,8 %	19,4 %	17 %
EMM	10,2 %	20,5 %	9,6 %	24,3 %	15 %

### Le constat est moins évident pour les familles.

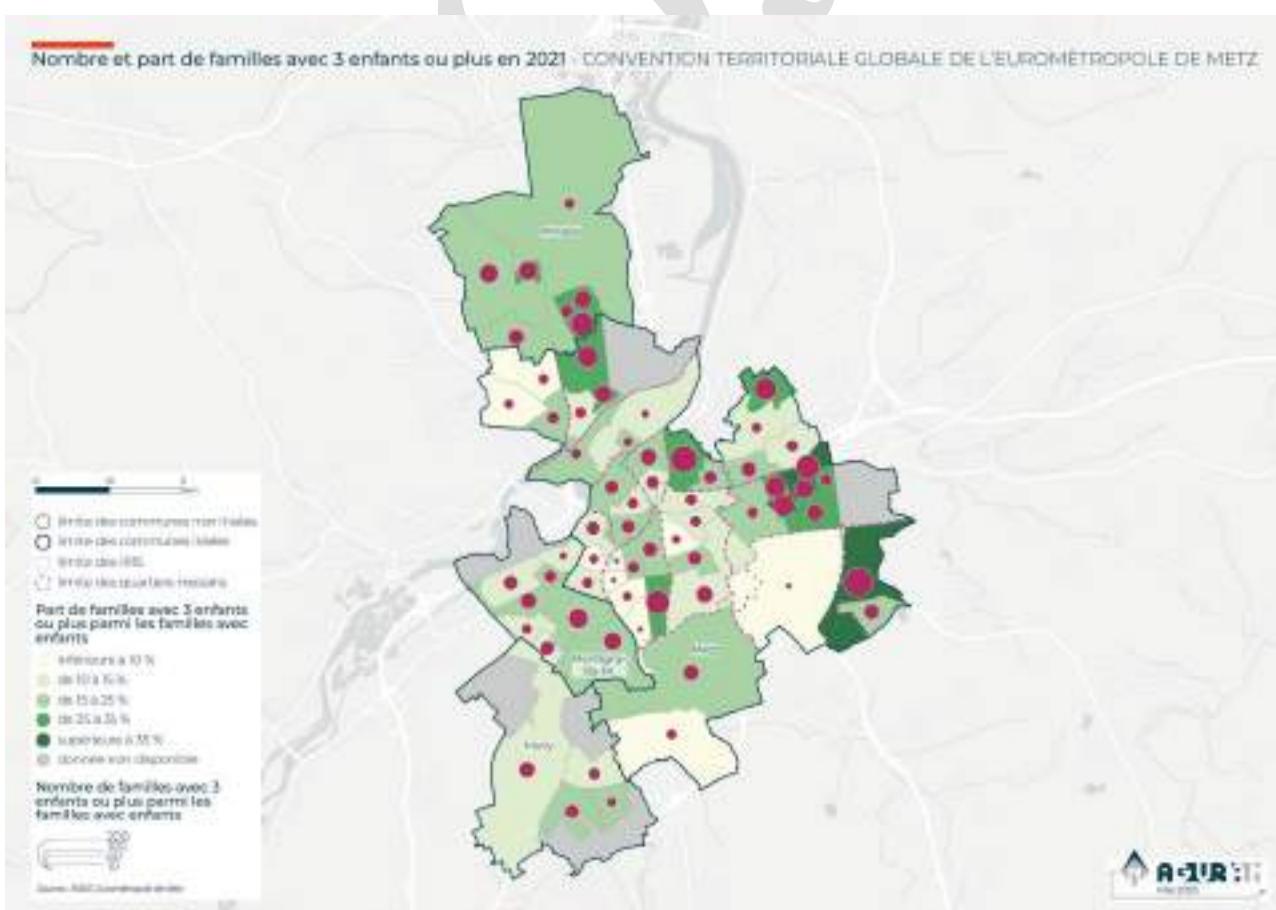
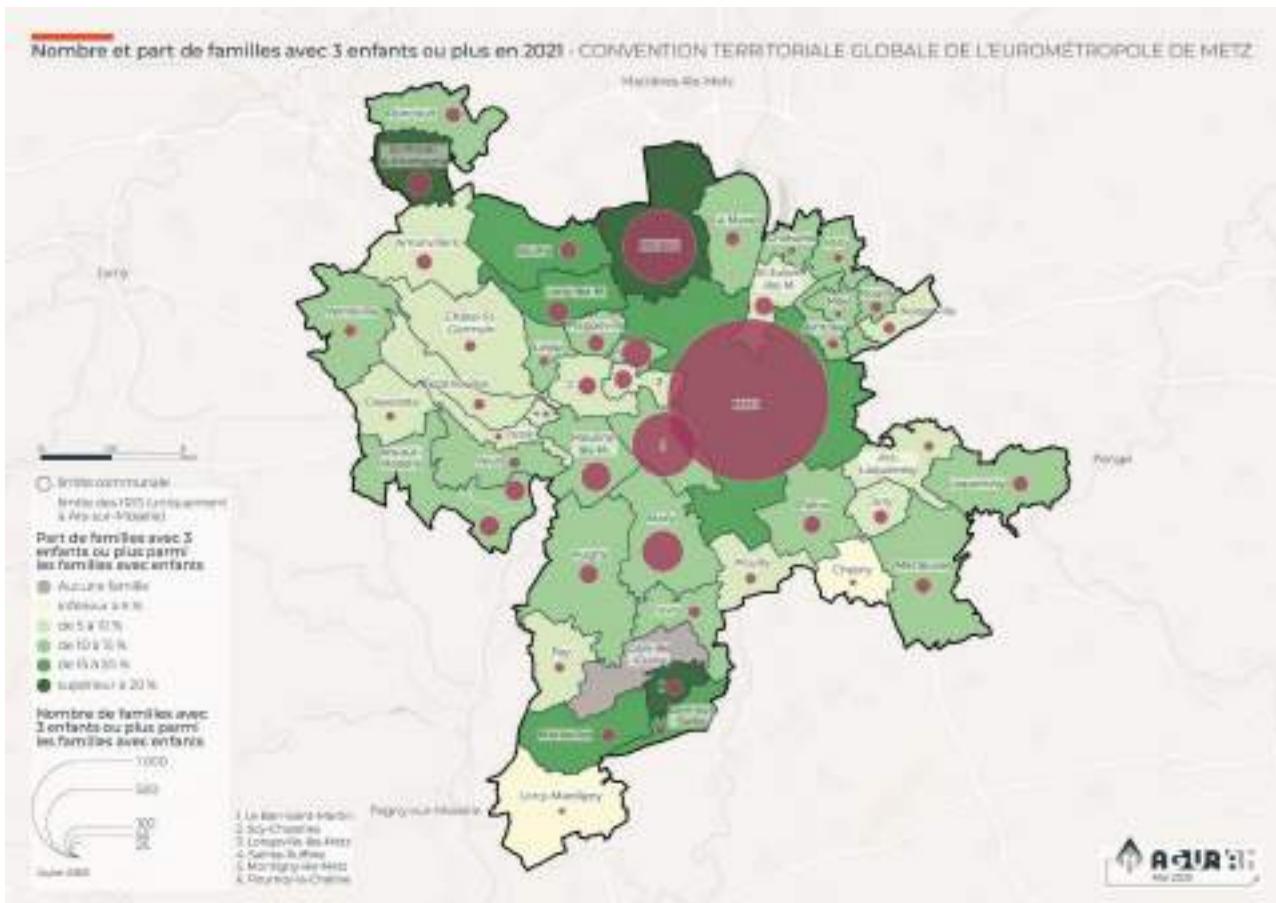
Si elles sont nombreuses au sein des **quartiers prioritaires de la politique de la ville** (mais peu pour l'ensemble de la ville de Metz), elles sont également très présentes en **périurbain**, comme vu plus haut.

En descendant à l'échelle des quartiers messins et des Iris, le poids des familles nombreuses au sein des familles avec enfants peut être encore plus important. Il est supérieur à 30 % dans 6 Iris :

- ◊ Pré-Génie (31 %) à Woippy, secteur correspondant au QPV Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie ;
- ◊ Vallières-Marronniers-Tilleuls (30 %), secteur correspondant au QPV des Hauts de Vallières ;
- ◊ Coteaux de la Grange-aux-Bois (36 %), secteur correspondant au QPV de la Grange-aux-Bois ;
- ◊ Ruisseau-Limousin (34 %), Dauphiné Nord (38 %), et Hainaut-Boulonnais-Normandie (34 %), secteurs correspondants au QPV de Borny.

Les familles nombreuses (3 enfants et plus) représentent **4,6 % des ménages** à l'échelle de l'agglomération messine, et **15 % des familles avec enfants**. En zones urbaines, elles sont présentes surtout à Woippy, Metz et Montigny-lès-Metz, notamment dans les secteurs où se concentre le logement social, dans les QPV – **les mêmes secteurs** que les familles monoparentales (surreprésentation de familles dans le parc social).

Elles sont néanmoins présentes de manière aléatoire dans le reste des communes de l'Eurométropole. Leur présence y est liée à la part de familles avec enfants, elle-même souvent liée au mode de développement du parc de logements : la présence de **lotissements récents**, par exemple, peut facilement influer sur le type de ménages d'une commune, surtout quand elle est de taille réduite.



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

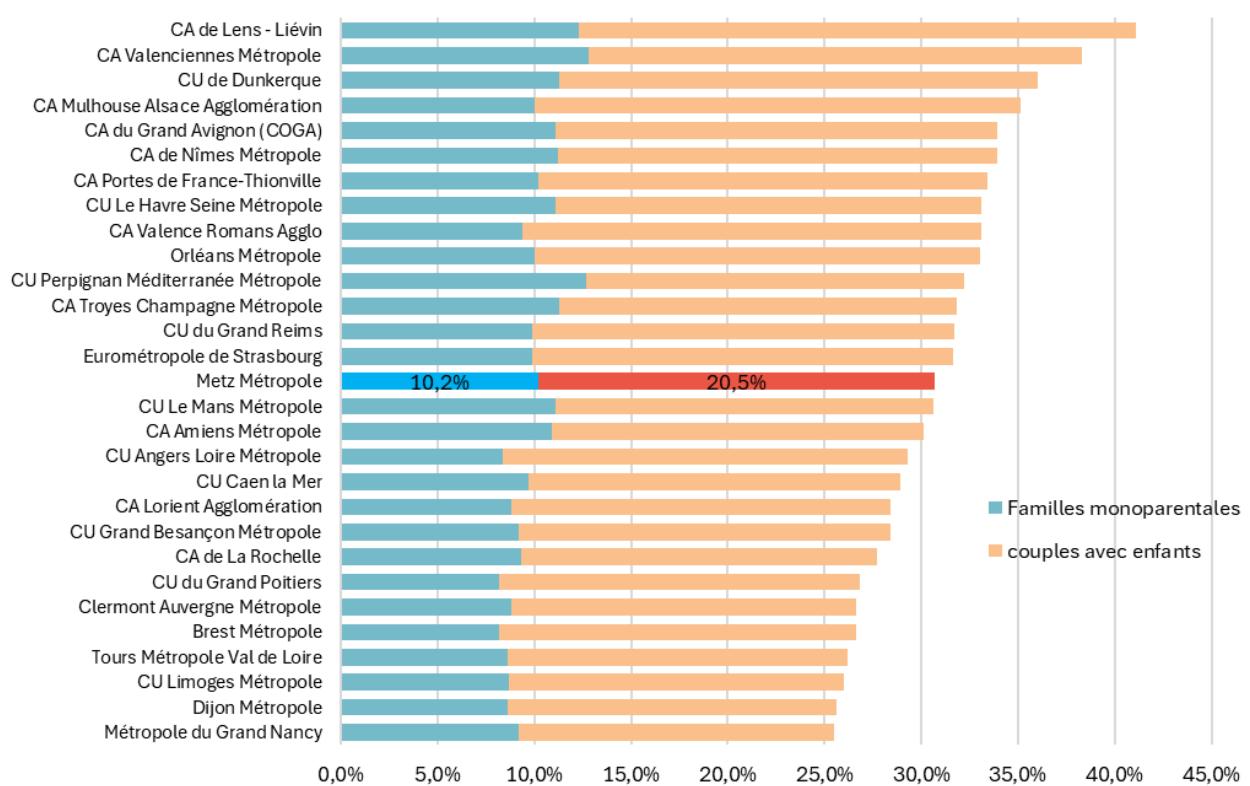
73 CO-057-2157.06169-20251216-PCM2025 42-

**Iris de l'Eurométropole de Metz dans lesquels les familles nombreuses constituent plus de 25 % des ménages avec enfants en 2021 (source Insee)**

Metz	Dauphiné Nord	42%
	Hainaut Boulonnais Normandie	42%
	Coteaux de la Grange aux Bois	39%
	Ruisseau Limousin	38%
	Maine Flandre Champagne	34%
	Vallières Marronniers Tilleuls	33%
	Bellecroix Terrasse Lyon	31%
	Hannaux-Frécot	30%
	Bon Pasteur Michelet Colombey	30%
	Schweitzer Béarn Roussillon	29%
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy	28%
	Patrotte Route de Thionville	25%
	Bridoux Claude Bernard	25%
	Pré-Génie	35%
	Saint-Éloy Chapelle	34%
Woippy	Saint-Éloy Mairie Annexe	33%
	Quartier du Roi	28%

Une Eurométropole de Metz qui se démarque peu

**Part des familles monoparentales et des familles avec enfants dans l'ensemble des ménages en 2021 - source Insee**



Par rapport aux autres intercommunalités de taille comparable, l'Eurométropole de Metz se situe dans la moyenne en ce qui concerne la part des ménages avec enfants, aussi bien pour les familles monoparentales que pour les couples avec enfants.

Les EPCI comportant les plus fortes parts de familles avec enfants se situent dans la région des **Hauts-de-France**, tandis qu'ils sont faiblement représentés dans la Métropole du Grand Nancy, marquée par une très forte présence d'étudiants.



### En résumé

- ◊ Une modification sociologique du territoire, qui n'est pas propre à l'Eurométropole, **avec une baisse des ménages familiaux, et une hausse des personnes seules**
- ◊ Une hausse des personnes seules à lier avec plusieurs phénomènes, dont **le vieillissement de la population**, et la hausse ou le prolongement du célibat
- ◊ **Une part plus importante de ménages « familiaux » dans les communes de moins de 2 000 habitants, au profil plus périurbain**
- ◊ **Mais une part plus importante de familles nombreuses et de familles monoparentales dans les quartiers d'habitat social (notamment les Quartiers Politiques de la Villes) des villes centres**

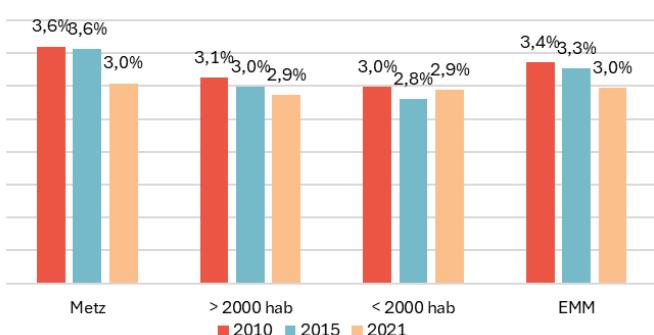
## LES MOINS DE 3 ANS EN BAISSE DANS L'EUROMETROPOLE DE METZ

La localisation et l'évolution des moins de 3 ans : des différences entre communes, et entre quartiers

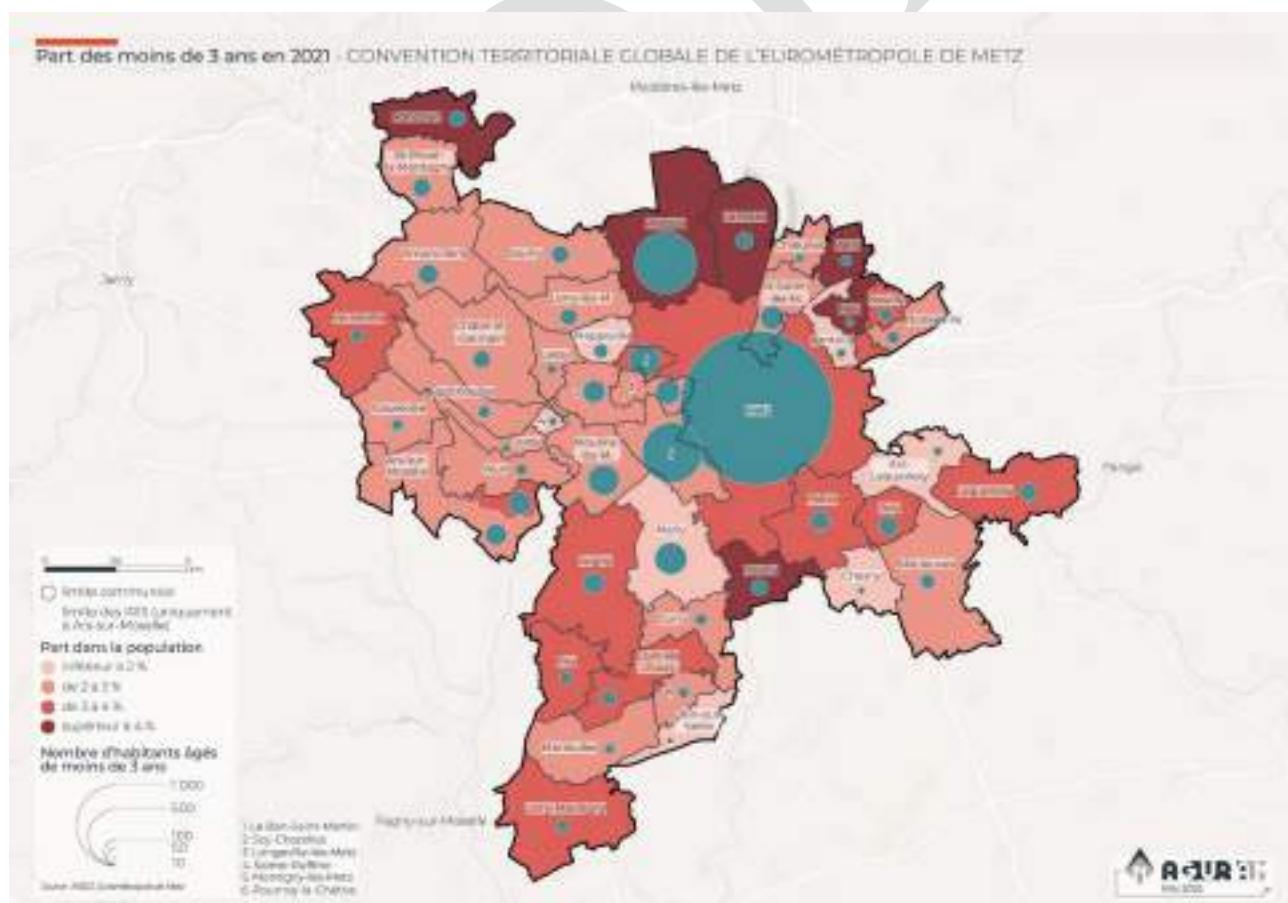
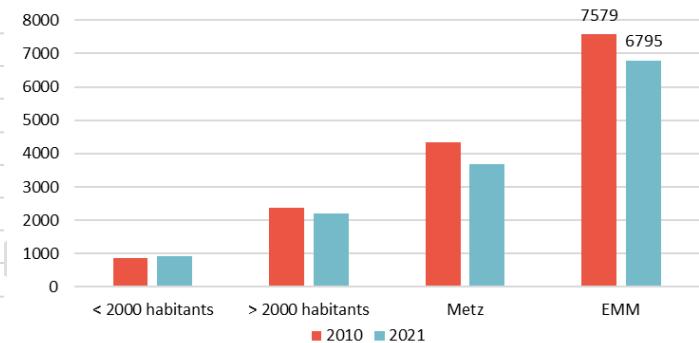
Les moins de 3 ans sont en baisse significative dans l'Eurométropole de Metz : **-10 %** entre 2010 et 2021, soit près de 800 enfants en moins. Cette baisse est **pour l'essentiel** localisée dans la ville de Metz, puis dans les communes de plus de 2 000 habitants.

En 2021, leur poids est très similaire entre les catégories de communes : autour de 3 % (valeur de l'Eurométropole).

Part des moins de 3 ans dans les secteur de l'Eurométropole de Metz - source Insee



Evolution du nombre de moins de 3 ans dans l'Eurométropole de Metz - source Insee



Leur nombre est en revanche en très légère hausse dans les plus petites communes (moins de 2 000 habitants). Ces communes présentent souvent un profil davantage résidentiel, avec un développement de l'offre de logements davantage tourné vers l'individuel en propriété. Ceci influence le peuplement de la commune et attire davantage de

familles avec enfants. Ainsi, parmi les communes affichant les proportions les plus élevées d'enfants de moins de 3 ans, plusieurs communes périurbaines se distinguent: Pouilly (4,7 %), qui accueille la **ZAC Chèvre Haie**, Vany (4,4 %), où s'est développé le lotissement récent **Les Hauts de Vany**, et La Maxe (4,3 %), qui abrite également un lotissement, **Le Stade**. **À l'échelle** d'une petite commune, un lotissement peut fortement influer sur le peuplement.

Parmi les **communes** urbaines, Woippy se détache avec plus de 4 % de moins de 3 ans (profil familial, parc social et développement important de l'offre de logement, notamment tournée vers les primo-accédants, ces dernières années). Hormis Marly et Plappeville, c'est également dans des communes périurbaines que les moins de 3 ans sont **peu présents**. Les trois communes où ils sont le moins présents sont Ars-Laquenexy (1,4 %), Chesny (1,4 %) et Plappeville (1,5 %).

En milieu urbain, les personnes seules augmentent fortement, y compris dans le parc social, qui reste malgré tout encore fortement tourné vers le public familial. Le plus souvent, de fortes évolutions sont effectivement liées au développement d'une **ZAC** ou d'un lotissement.

À l'échelle infracommunale, les moins de 3 ans sont globalement plus présents dans les quartiers d'habitat social. Parmi les **Iris** où les moins de 3 ans sont le plus présents, hormis Devant-lès-Ponts et les Quatre Bornes, il s'agit de secteurs **QPV (Quartier prioritaires de la politique de la ville)**.

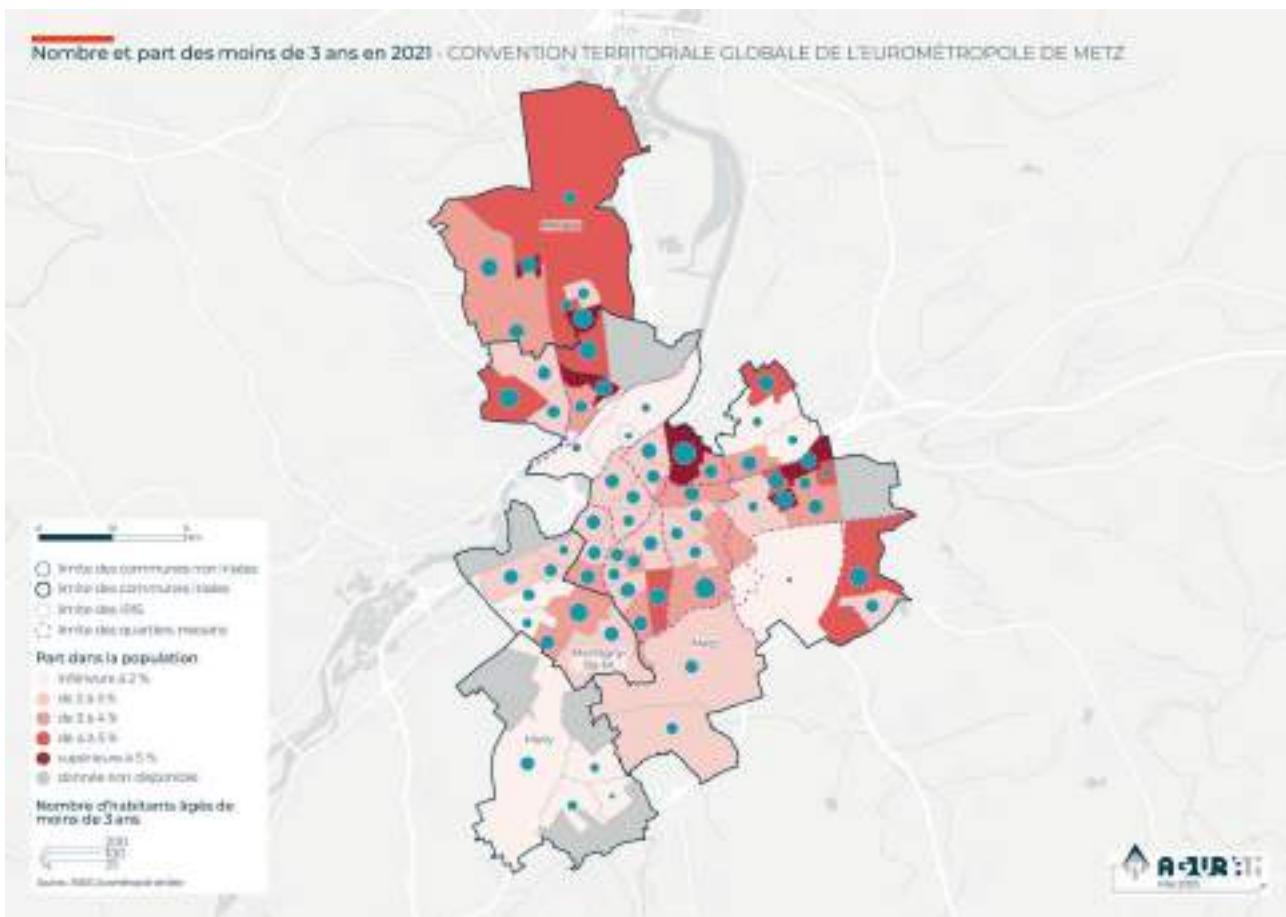
Ainsi, la part d'habitat social influence très fortement le profil démographique de la population, **notamment** la représentation des jeunes enfants. Ceci constitue un marqueur fort, davantage que l'aspect résidentiel ou périurbain d'une commune. En effet, dans ces communes, les ménages propriétaires **vieillissent souvent sur place**, et la population se renouvelle peu.

Un lotissement ou une ZAC amène très vite une population jeune importante, mais ce rajeunissement de la population, et les besoins qui y sont liés, ne sont pas **pérennes** à long terme, à l'inverse de l'implantation d'un parc locatif (social ou privé), au sein duquel la rotation de la population est beaucoup plus importante.

Ces effets « mécaniques » induits doivent être pris en compte dans le cadre du développement d'une offre de services. L'inverse peut être vrai aussi, mais avec des effets limités : l'implantation d'une crèche dans un village ne va pas attirer des dizaines de ménages ; un lotissement, **si**.

#### **Iris dans lesquels la part des moins de 3 ans est supérieure ou égale à 4 % (source Insee 2021)**

<b>Metz</b>	<b>Quatre Bornes</b>	4,00 %
	<b>Patrotte Route de Thionville</b>	4,00 %
	<b>Maine Flandre Champagne</b>	4,10 %
	<b>Coteaux de la Grange aux Bois</b>	4,20 %
	<b>Hannaux-Frécot</b>	4,30 %
	<b>Schweitzer Béarn Roussillon</b>	4,50 %
	<b>Devant les Ponts-Roussel-Sous les Vignes</b>	4,50 %
	<b>Vallières Marronniers Tilleuls</b>	4,70 %
	<b>Dauphiné Nord</b>	5,00 %
	<b>Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy</b>	5,10 %
	<b>Ruisseau Limousin</b>	5,60 %
	<b>Bellecroix Terrasse Lyon</b>	5,90 %
	<b>Quatre Bornes</b>	4,00 %
	<b>Patrotte Route de Thionville</b>	4,00 %
<b>Woippy</b>	<b>Saint-Éloy Mairie Annexe</b>	4,20 %
	<b>Saint-Rémy Route de Thionville</b>	4,60 %
	<b>Pré-Génie</b>	5,20 %
	<b>Quartier du Roi</b>	6,10 %



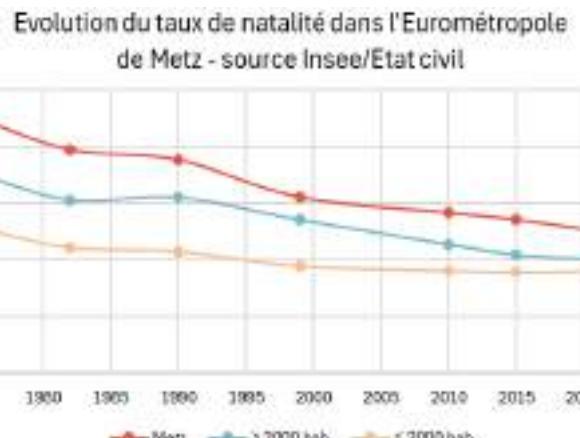
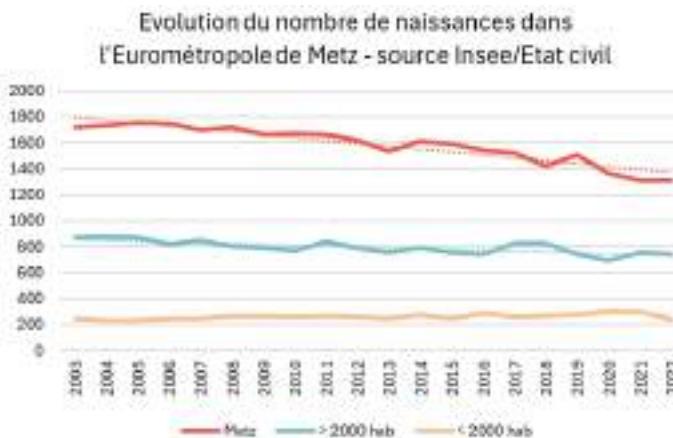
Ce tableau illustre les évolutions de longue période des moins de 3 ans dans les communes les plus peuplées de l'Eurométropole de Metz. Ces éléments sont toutefois à interpréter avec précautions : les chiffres peuvent évoluer très rapidement sur cette tranche d'âge très réduite. A titre d'exemple, les données Caf, portant sur 2019-2023, montrent une baisse du nombre d'allocataires de moins de 3 ans à Saint-Julien-lès-Metz depuis 2021...

#### Les moins de 3 ans dans les communes de plus de 2000 habitants de l'Eurométropole de Metz

	Nombre moins de 3 ans en 2021	Evolution en % (2010-2021)	Evolution brute (2010-2021)
Amanvillers	63	21 %	11
Ars-sur-Moselle	146	-17 %	-30
Augny	64	38 %	18
Le Ban-Saint-Martin	153	2 %	4
Longeville-lès-Metz	97	-6 %	-6
Marly	165	-21 %	-44
Metz	3 676	-15 %	-672
Montigny-lès-Metz	563	-24 %	-181
Moulins-lès-Metz	144	-5%	-7
Plappeville	31	-28 %	-12
Saint-Julien-lès-Metz	95	57 %	34
Scy-Chazelles	78	3 %	3
Woippy	600	8 %	45
Reste de l'EMM	920	6 %	54
Ensemble de l'EMM	6 795	-10 %	-784

Quelles tendances pour les besoins futurs ?

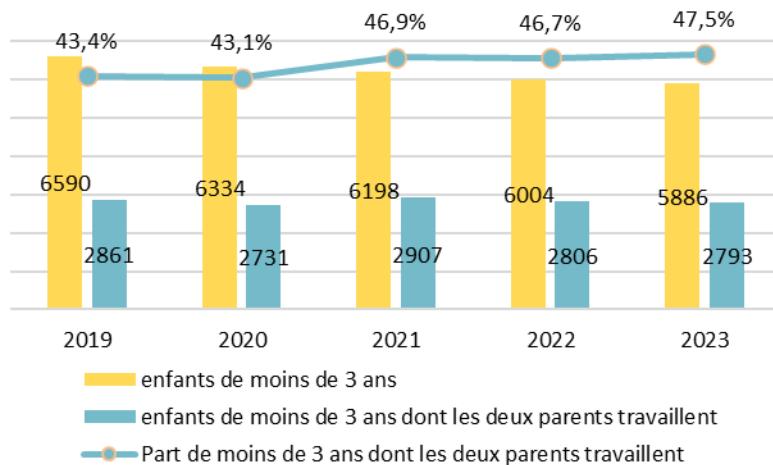
Cette évolution à la baisse des moins de 3 ans est amenée à se poursuivre, car la baisse de la natalité est un mouvement de fond, comme l'illustrent les évolutions des taux de natalité. Ce phénomène n'est pas propre au territoire, mais est bel et bien un phénomène national, et européen. Localement, c'est principalement à Metz que cette baisse est tangible, davantage qu'en périurbain.



Ces éléments laissent à penser que les besoins futurs à développer en direction des moins de 3 ans seront davantage présents en périurbain.

Les besoins, en ville, restent davantage présents dans les quartiers sociaux, d'après la carte infracommunale. L'évolution du taux d'activité, notamment des femmes, est également un facteur important à prendre en compte.

### Nombre et part des allocataires de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent dans l'EMM - source Caf de Moselle



Alors que le nombre de moins de 3 ans a diminué significativement depuis 2019, le nombre de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent a, lui, beaucoup moins diminué (il s'est presque stabilisé). En conclusion, la part de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent s'est accrue, passant de 43 % en 2019 à plus de 47 % en 2023.

La baisse du nombre de moins de 3 ans n'implique pas nécessairement une baisse des besoins en termes d'accueil, ou, du moins, pas dans des proportions équivalentes à celle de la baisse des moins de 3 ans.



### En résumé

- ❖ Une baisse des enfants de moins de 3 ans à l'échelle de l'Eurométropole, mais plus marquée à Metz.  
Une part des moins de 3 ans établie à 3 % dans tous les types de communes

- ❖ En milieu urbain, une concentration plus importante des jeunes enfants dans les secteurs d'habitat

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_00-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

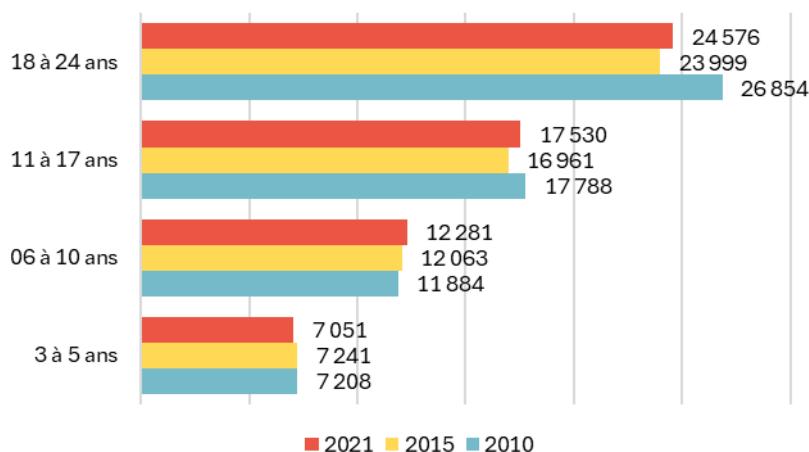
## DES ENFANTS ET DES JEUNES INÉGALÉMENT REPARTIS SUR LE TERRITOIRE

La répartition des différentes tranches d'âge des jeunes permet de mieux cerner les besoins : **accueils de loisirs, animations destinées aux adolescents, accompagnement à la parentalité**. Elle permet également d'anticiper une partie des besoins à venir : les moins de 6 ans d'aujourd'hui sont les 6-11 ans de demain.

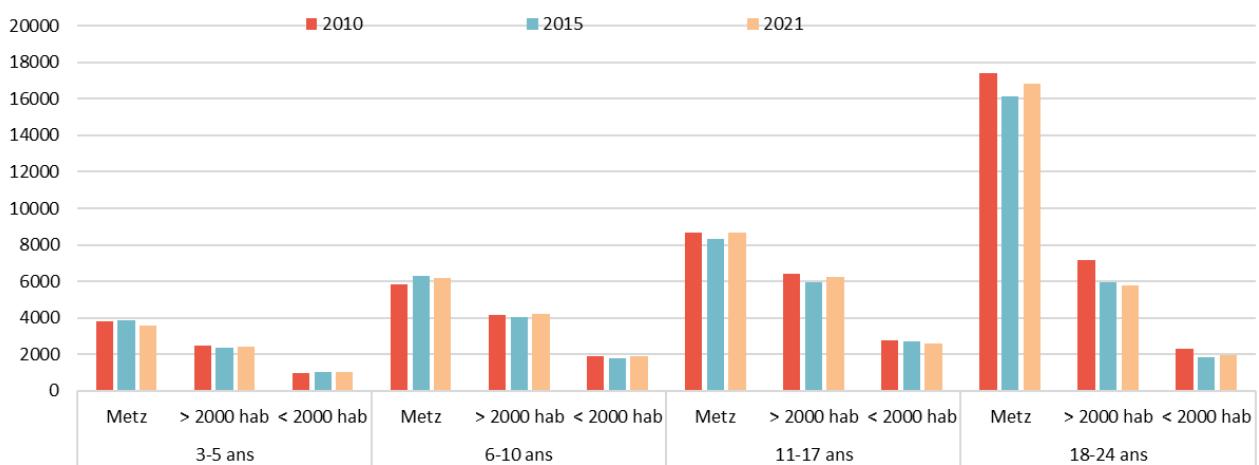
### Quelles tendances de fond ?

À l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, les 3-6 ans sont en légère baisse, **moins marquée que celle des moins de 3 ans**, évoquée dans la partie précédente. Cela fait également écho à la baisse de la natalité constatée au niveau national. Pour l'heure, cette baisse **n'a pas encore touché** les 6-10 ans, en légère hausse, **ni** les 11-17 ans. Par ailleurs, les 18-24 ans sont également en diminution à l'échelle de Metz Métropole, notamment par rapport à 2010. Cette baisse est marquée, avec **2 000 jeunes en moins**.

### Evolution des jeunes par tranches d'âges dans l'Eurométropole de Metz - source Insee



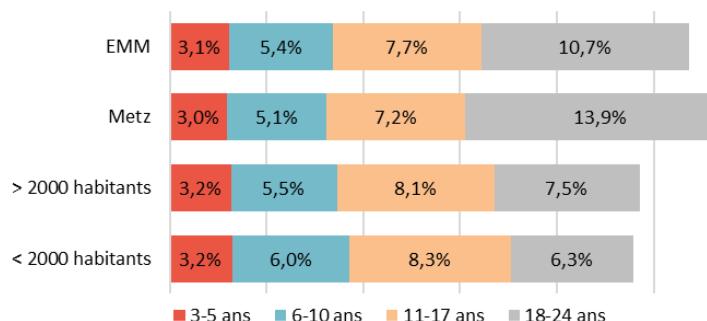
### Evolution des jeunes par tranches d'âges et par tranches de communes - source Insee



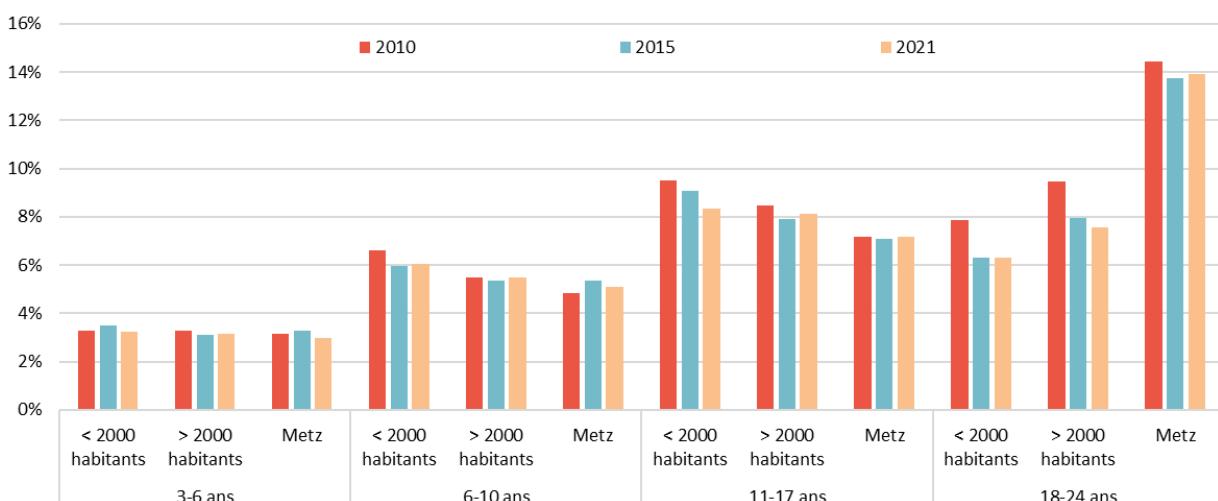
Les évolutions sont différencierées selon les catégories de communes :

- Pour les 3-6 ans : la baisse, bien que légère, est surtout sensible dans la ville de Metz, comme pour les moins de 3 ans, tandis que le volume est stable dans les grandes communes hors ville-centre, et qu'une légère tendance à la hausse se dessine dans les petites communes.
- Pour les 6-10 ans, c'est en revanche dans la ville centre que la hausse se constate, et dans une bien moindre mesure, chez les plus grandes communes. Leur nombre est stable dans les petites communes.
- Les 11-17 ans sont globalement stables par rapport à 2010, mais affichent une hausse à Metz et dans les communes de plus de 2 000 habitants par rapport à 2015.
- Enfin, les 18-24 ans sont en baisse partout.

### La population de 3 à 24 ans par tranches d'âges dans l'EMM en 2021 - source Insee



Evolution des jeunes par tranches d'âges et par tranches de communes - source Insee



En proportion, même si la part des 3-5 ans est très légèrement plus faible à Metz que dans le reste du territoire, elle reste très similaire, autour de 3 %, avec une part plutôt stable depuis 2010. Les différences sont plus notables à partir des 6-10 ans :

- Avec 6 %, les 6-10 ans sont un peu plus présents dans les petites communes (moins de 2 000 habitants), suivie des grandes communes, et enfin de Metz. En revanche, leur part évolue à la baisse dans les petites communes, et reste stable, voire en hausse par rapport à 2010, dans les plus grandes communes.
- Le constat est similaire pour les 11-17 ans, avec le même classement par catégories de communes, aussi bien pour les volumes que les pourcentages, avec une baisse marquée chez les communes de moins de 2 000 habitants.
- En revanche, et fort logiquement, le constat est inversé pour les 18-24 ans (étudiants et jeunes actifs), nettement plus présents dans la ville centre, même si leur part est en baisse partout, notamment dans les communes hors ville de Metz.

De manière générale, les plus jeunes sont davantage présents dans les communes de moins de 2 000 habitants, à dominante périurbaine, jusqu'à 17 ans, mais leur part tend à diminuer dans l'ensemble de la population. Cette tendance est beaucoup moins marquée dans les communes de plus de 2 000 habitants, et très peu à Metz, où l'on observe même une hausse du nombre et de la part des 6-17 ans.

## Quelles spécificités communales ?

A l'échelle des communes, comme cela est visible sur ces cartes, certaines communes se distinguent :

### Pour les moins de 6 ans (dynamique similaire aux 3-6 ans) :

- ◊ Les très jeunes enfants constituent plus de **8 %** de la population communale dans six communes de l'EPCI, contre **6 %** pour l'EMM. Parmi elles, les taux les plus élevés sont à Vany (**10 %**), Woippy et Pouilly (**8,5 %**).
- ◊ En revanche, ils constituent moins de **5 %** de la population communale dans **neuf** communes de l'agglomération. Parmi elles, les taux les plus faibles sont à Ars-Laquenexy (3,4 %), Vantoux (3,8 %) et Lessy (3,9 %).
- ◊ La moyenne métropolitaine est de 3,1 %.

### Pour les 6-10 ans :

- ◊ Ces enfants d'âge élémentaire constituent plus de 8 % (contre 5,4 % en moyenne dans l'EMM) dans quatre communes. Parmi elles, les taux les plus élevés sont à Nouilly (9,5 %), Chesny (9,3 %) et Féy (8,9 %). Il s'agit de petites communes, pour lesquelles une petite variation en volume peut vite influer le pourcentage.
- ◊ Leur part est inférieure à 5 % dans de très nombreuses communes (15 !). Parmi elles, de nombreuses communes du noyau urbain (Marly, Scy-Chazelles, Moulins-Lès-Metz, Plappeville, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz). Parmi cette catégorie, les taux les plus faibles sont à Vaux (3,1 %), Sainte-Ruffine (3,2 %) et Longeville-lès-Metz (3,7 %).
- ◊ La moyenne métropolitaine est de 5,4 %.

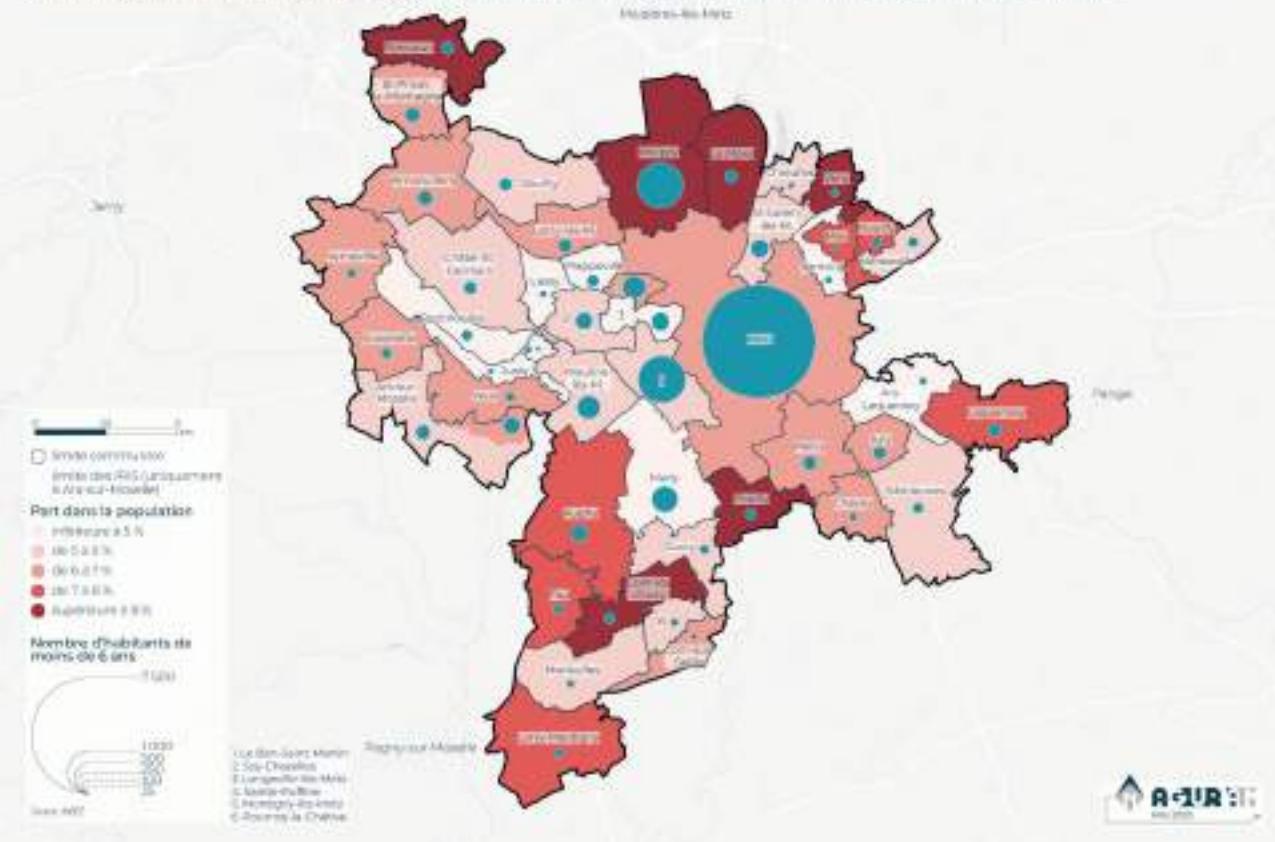
### Pour les 11-17 ans :

- ◊ Les adolescents constituent plus de 10 % de la population dans deux communes : Saint-Privat-la-Montagne et Vernéville, et de 9 à 10 % dans douze communes supplémentaires (avec près de 10 % pour Woippy). **La moyenne de l'EPCI s'établit à 7,7 %.**
- ◊ Leur part est en revanche inférieure à 7 % dans cinq communes. Parmi cette catégorie, les taux les plus faibles sont à Lessy (5,5 %), Sainte-Ruffine (6 %) et Longeville-lès-Metz (5,9 %).

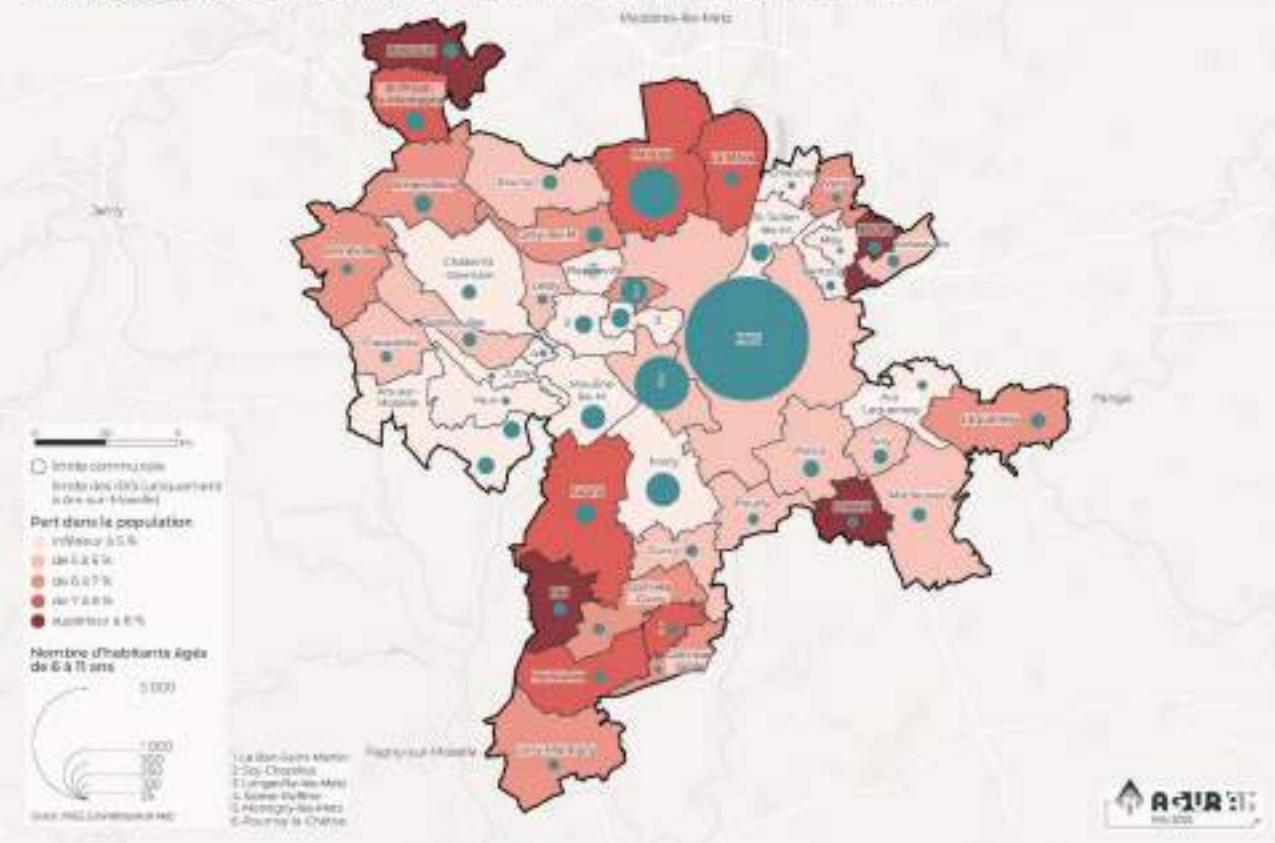
### Pour les 18-24 ans :

- ◊ Les jeunes adultes constituent plus de 10 % à Metz (14 %), ce qui semble logique, comme vu plus haut. Les communes suivantes sont loin derrière : Jury et Longeville-lès-Metz, autour de 9 %. **La moyenne métropolitaine est à 10,7 %.**
- ◊ Ils sont peu nombreux (moins de 5 %) dans quatre communes. Parmi cette catégorie, les taux les plus faibles sont à Vernéville (4,6 %), Roncourt (4,8 %) et Vany (4,9 %).

NOMBRE ET PART DES MOINS DE 6 ANS EN 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



PART DES 6-11 ANS EN 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



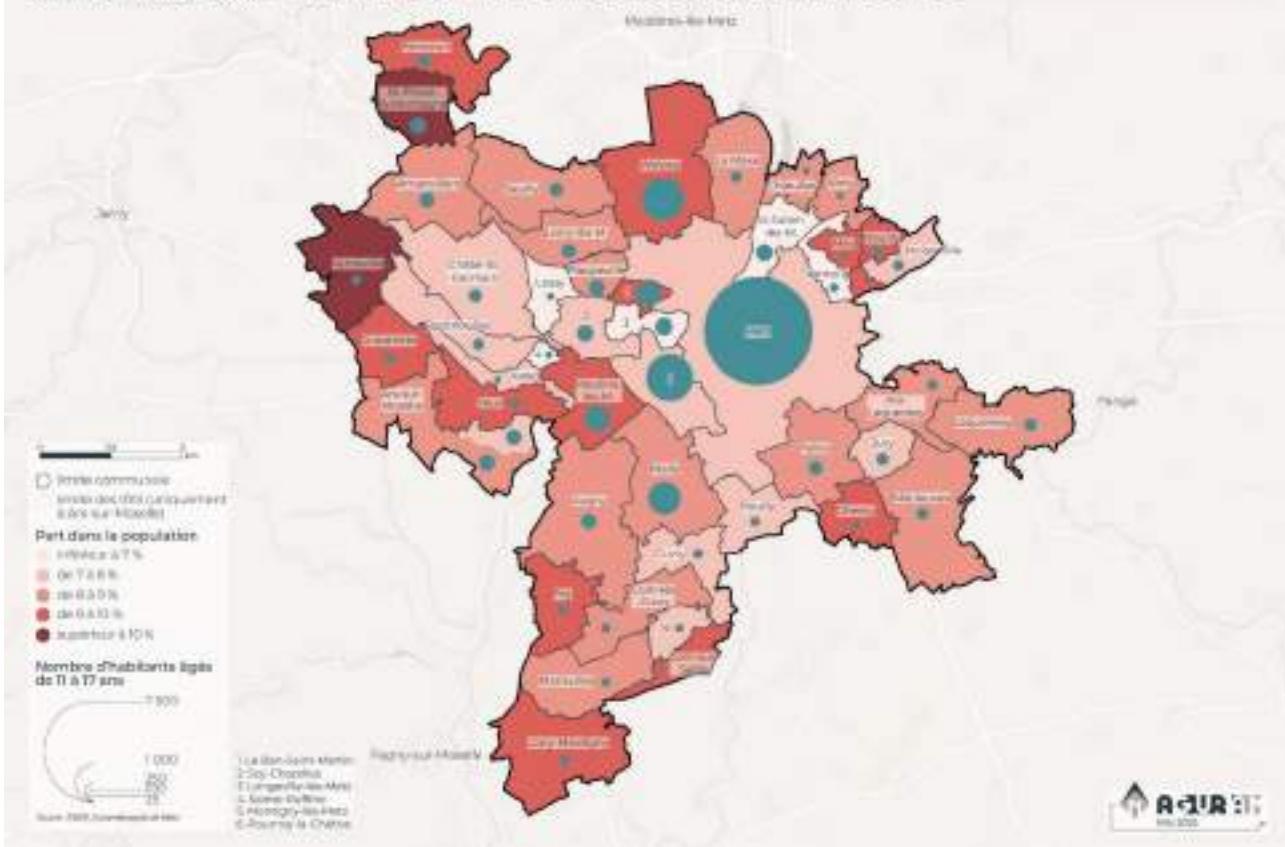
REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

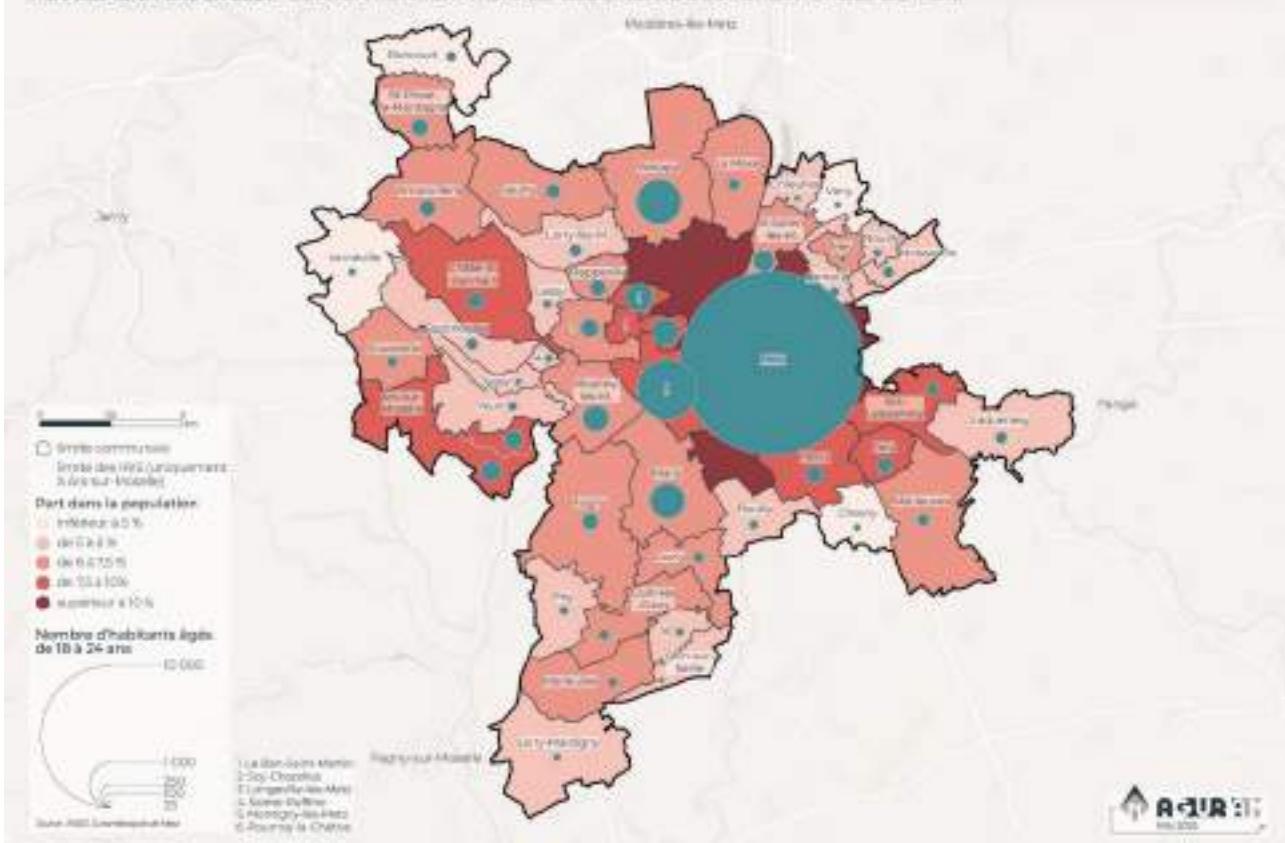
Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

Part des 11-17 ans en 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



Part des 18-24 ans en 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## Et à l'échelle des quartiers ?

A l'échelle infra-communale<sup>9</sup> des principales communes de l'agglomération, comme cela est visible sur ces cartes, certains secteurs se démarquent :

### Pour les moins de 6 ans (dynamique similaire aux 3-6 ans) :

Les jeunes enfants sont particulièrement nombreux dans les quartiers d'habitat social : ils représentent plus de 10 % de la population dans les Hauts de Vallières, à Bellecroix, à la Patrotte, dans une partie de Borny (quartiers messins), ainsi que dans les quartiers du Roi et de Saint Eloy à Woippy.

Par ailleurs, leur part reste élevée, entre 8 à 10 %, dans d'autres quartiers concentrant de l'habitat social (à l'exception de Devant-lès-Ponts) : Woippy (hors de Woippy village), Borny, Sablon (Iris Hannaux-Frécot comportant le QPV Sablon Sud), la Grange-aux-Bois, Montigny-lès-Metz sud (Saint-Privat/Saint André Jérusalem Sud).

Le lien entre la présence de jeunes enfants et les secteurs d'habitat social s'explique par le fait que le parc social accueille, en moyenne, davantage de familles que le reste du parc de logements. Sa typologie est tournée en grande partie vers l'accueil de ce public.

Les moins de 6 ans sont beaucoup moins présents dans de nombreux autres secteurs. En ce sens, la répartition des jeunes enfants est assez contrastée :

- ◊ A Marly et Magny, aucun Iris n'accueille plus de 6 % de moins de 6 ans,
- ◊ Ils sont également peu présents à Montigny-lès-Metz centre,
- ◊ Dans Metz, ils sont peu présents à Queuleu, Sablon Nord, Metz Centre, les Iles et Nouvelle ville.

### Pour les 6-10 ans :

C'est une nouvelle fois dans les quartiers concentrant de l'habitat social qu'on retrouve beaucoup d'enfants de 6 à 10 ans : Woippy, notamment quartier du Roi et Saint-Eloy, à Metz, Bellecroix, Sablon (Iris Hannaux Frécot), Borny (Limousin), Grange-aux-Bois, Hauts de Vallières. La commune de Montigny-lès-Metz (partie Sud) se distingue également.

### Pour les 11-17 ans :

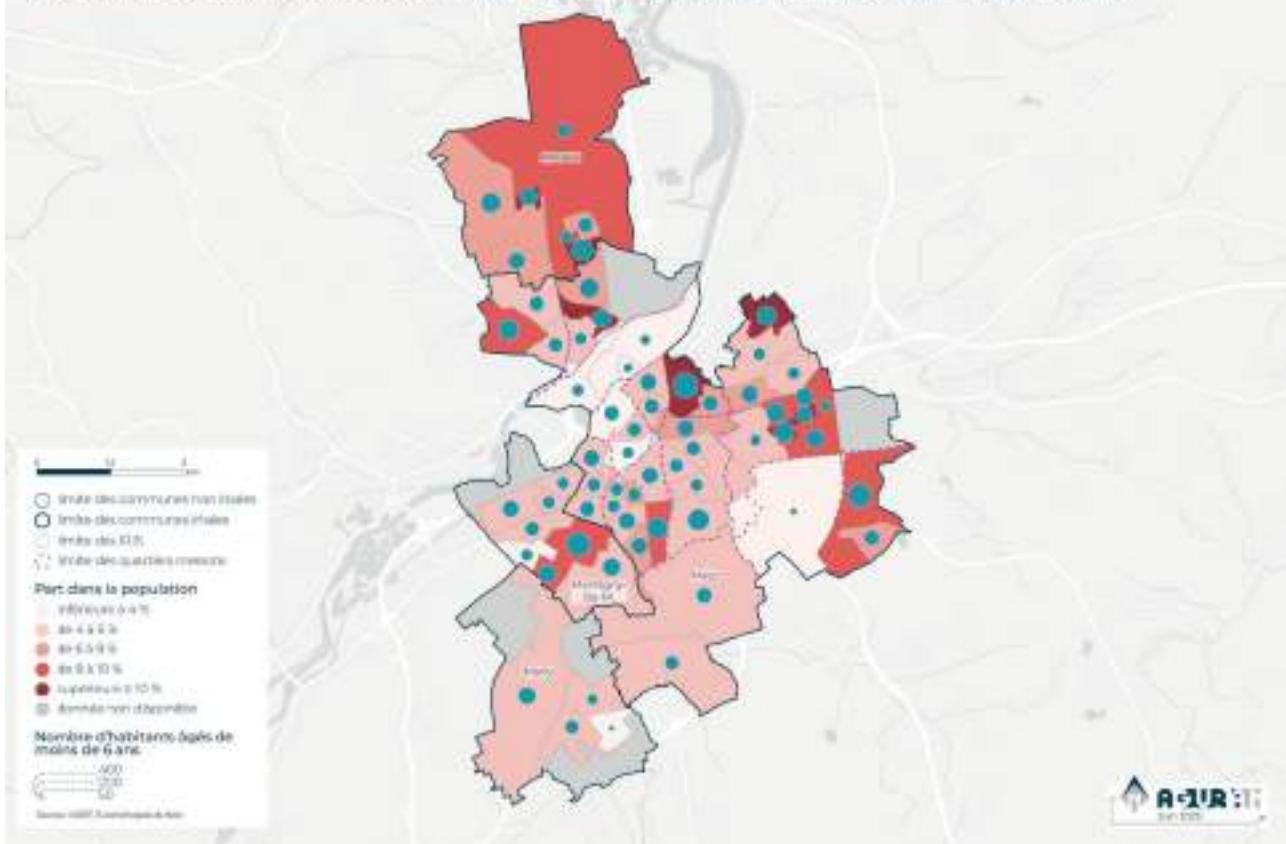
Les 11-17 ans sont bien présents également dans les quartiers d'habitat social, déjà mentionnés plus haut. On les retrouve également dans des quartiers « familiaux », plus pavillonnaires : Magny, Marly, Vallières, Devant-lès-Ponts, Montigny-lès-Metz, Woippy village.

### Pour les 18-24 ans :

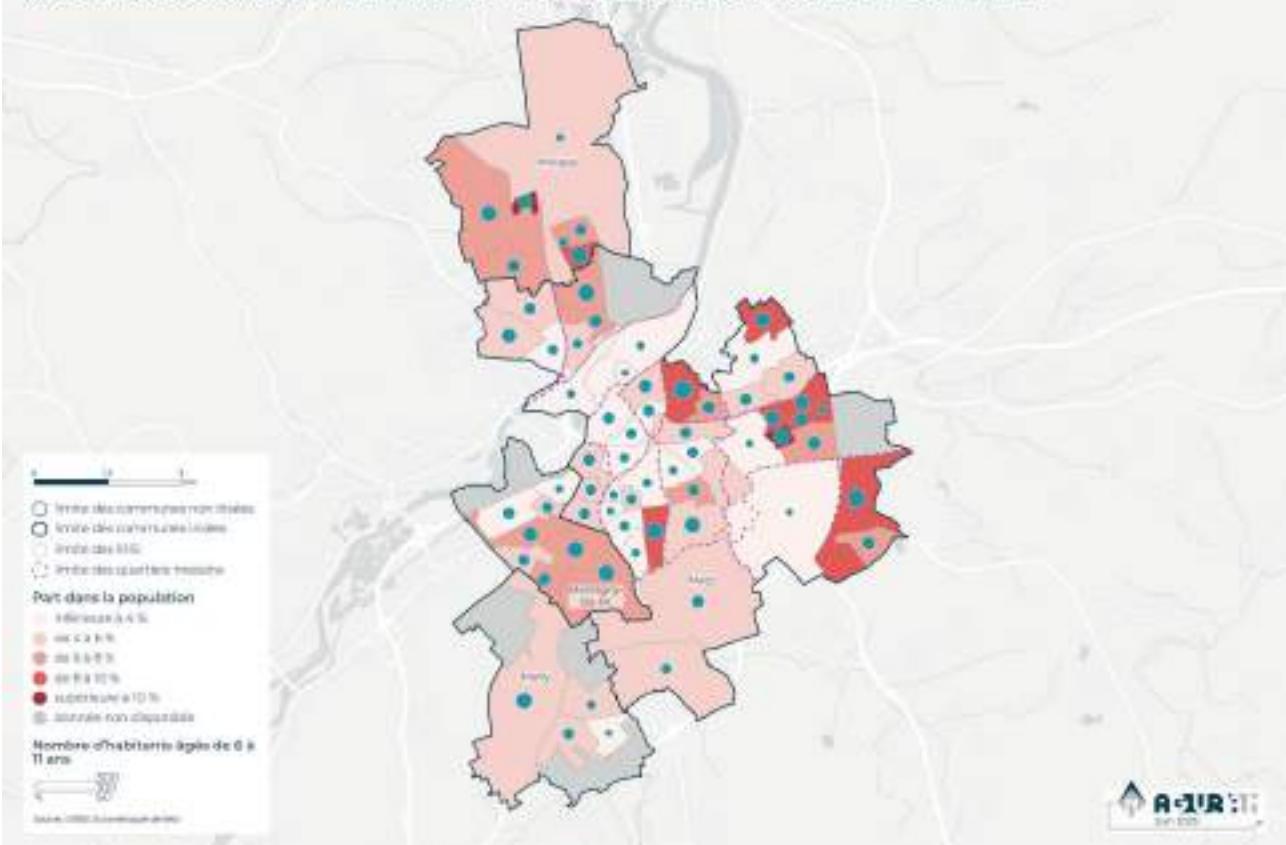
Les 18-24 ans sont évidemment très présents dans le quartier des Iles, au Technopole, ainsi qu'à Bridoux, en raison de la localisation des logements étudiants. Ensuite, à l'inverse des catégories précédentes, ils sont très présents dans les quartiers centraux, à dominante urbaine, concentrant les petits logements (public d'étudiants et jeunes actifs). Ils sont également présents à Montigny-lès-Metz (secteur Jérusalem) et à la Patrotte (Metz).

<sup>9</sup> Iris définis par l'Insee. Ce découpage diffère des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Certains Iris englobent un QPV partiellement, mais aucun Iris ne correspond exactement à un découpage QPV.

Nombre et part des moins de 6 ans en 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



Nombre et part des 6-11 ans en 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



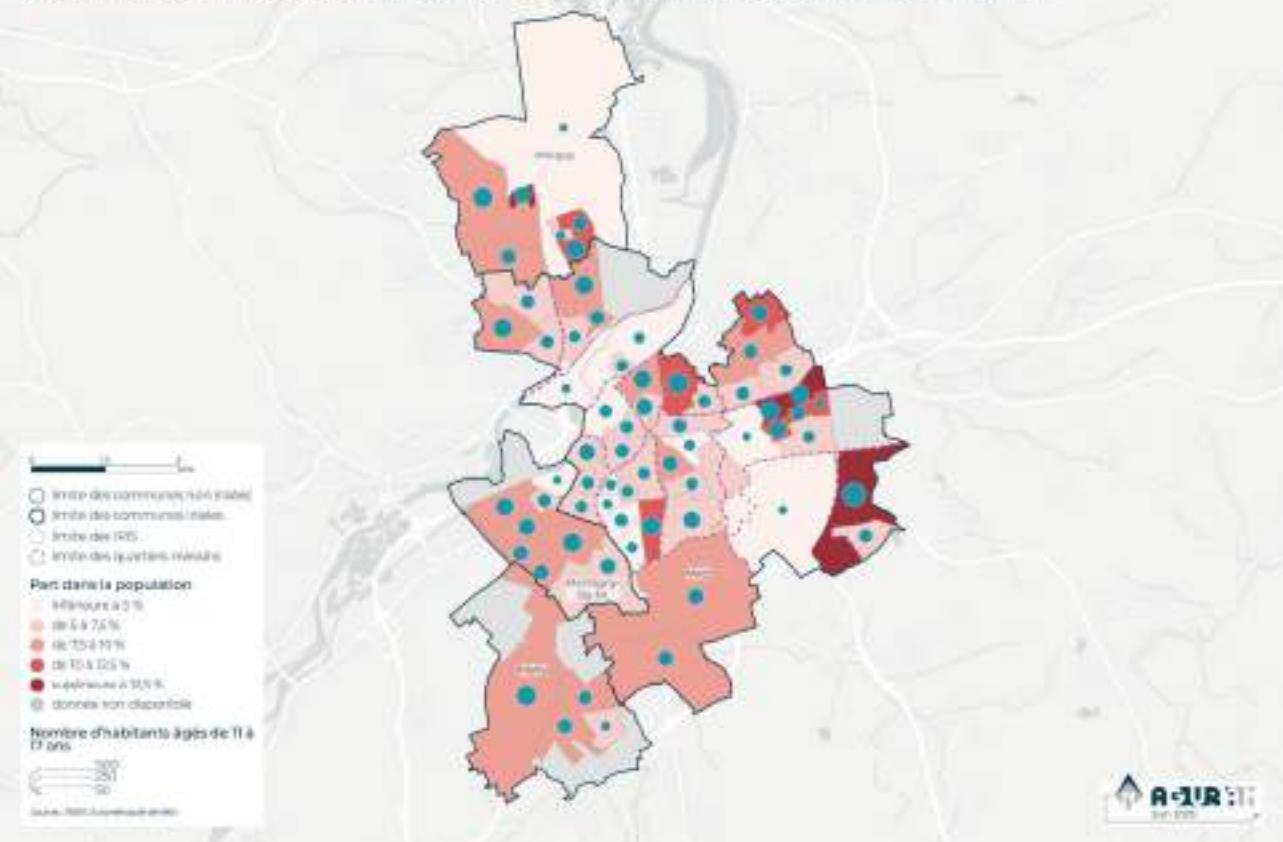
REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

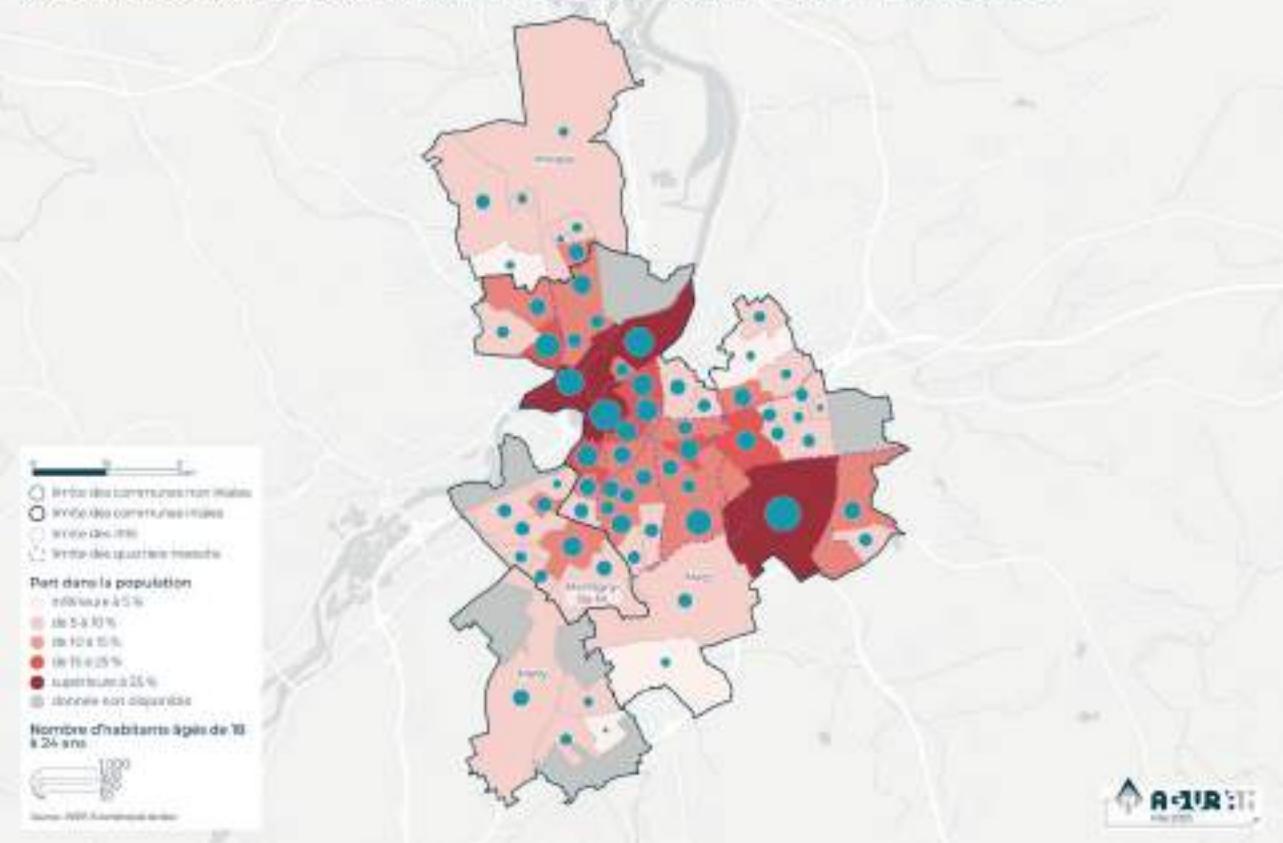
Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706169-20251216-DCM2025\_42-

Nombre et part des 11-17 ans en 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



Nombre et part des 18-24 ans en 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

**Iris dans lesquels les moins de 25 ans sont les plus représentés (plus de 35 %) en 2021  
l'Eurométropole de Metz – source Insee**

Communes	Iris	Part des moins de 6 ans	Part des 6-10 ans	Part des 11-17 ans	Part des 18-24 ans	Ensemble des moins de 25 ans
Metz	Technopole	1,1	1,9	2,81	53,87	59,7
	Port-Île du Saulcy	3,9	3,41	3,68	36,09	47
	Dauphiné Nord	9,4	9,46	14,73	9,97	43,6
	Ruisseau Limousin	11	10,59	11,24	9,87	42,7
	Coteaux de la Grange aux Bois	9,5	8,31	14,12	10,25	42,2
	Bellecroix Terrasse Lyon	11,9	9,12	10,71	8,57	40,3
	Hainaut Boulonnais Normandie	10,6	9,78	11,83	7,97	40,2
	Hannaux-Frécot	10	9,52	11,29	9,18	40
	Les Îles-Fort Gambetta	2,3	2,46	4,17	30,94	39,9
	Maine Flandre Champagne	9,7	9,41	11,21	9,06	39,4
	Schweitzer Béarn Roussillon	8,7	8,65	12,6	9,22	39,2
	Patrotte Route de Thionville	7,3	7,74	9,48	13,67	38,2
	Metz Centre Esplanade	3,5	3,23	3,88	27,01	37,6
	Vallières Marronniers Tilleuls	10,2	8,85	10,74	7,37	37,2
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy	10,3	7,34	8,91	10,03	36,6
Montigny-lès-Metz	Bridoux Claude Bernard	4,7	3,38	4,03	23,94	36
	Devant les Ponts-Paquet-Petite Île	4	3,3	5,29	22,7	35,3
Woippy	Militaire Saint-André Jérusalem	8,9	6,32	8,3	12,01	35,6
	Quartier du Roi	11,5	11,19	14,19	7,03	43,9
	Pré-Génie	10,4	8,44	10,89	10,79	40,5

### Les taux de scolarisation par tranches d'âges : des enseignements à tirer ?

Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge. Les données issues de l'Insee permettent de connaître ce taux à différentes périodes de la scolarité.

Certaines périodes sont cruciales, notamment l'entrée en scolarité, correspondant à l'école maternelle, soit les 2-5 ans. Malgré la scolarisation devenue obligatoire en maternelle depuis 2019 – il est prouvé que la fréquentation de l'école maternelle préalable à l'école élémentaire est bénéfique pour les apprentissages et l'insertion scolaire-, ce taux n'atteint pas 100 % pour cette première tranche d'âge. La première raison est statistique : parmi les enfants âgés de 2 ans, une part ne remplit pas les conditions d'âge requises au moment de l'entrée en maternelle. Par ailleurs, d'une commune à l'autre, la politique d'accueil d'enfants en âge préscolaire diffère : certaines accueillent les enfants de 2 ans, d'autres non (par exemple, un enfant né en janvier sera parfois accueilli en septembre N+2, parfois en septembre N+3).

La scolarisation des 18-24 ans renseigne, à l'inverse, sur la poursuite d'études. En ce sens, les écarts sont très importants d'une commune à l'autre, et d'un quartier à l'autre.

Aucun écart significatif entre les communes ou les quartiers n'est observé concernant la scolarisation des enfants de 2 à 5 ans. Cette tranche d'âge comprenant des élèves d'âge préscolaire, il est difficile d'en tirer des conclusions, hormis un taux de scolarisation comparable, voire supérieur, dans les quartiers QPV par rapport au reste du territoire.

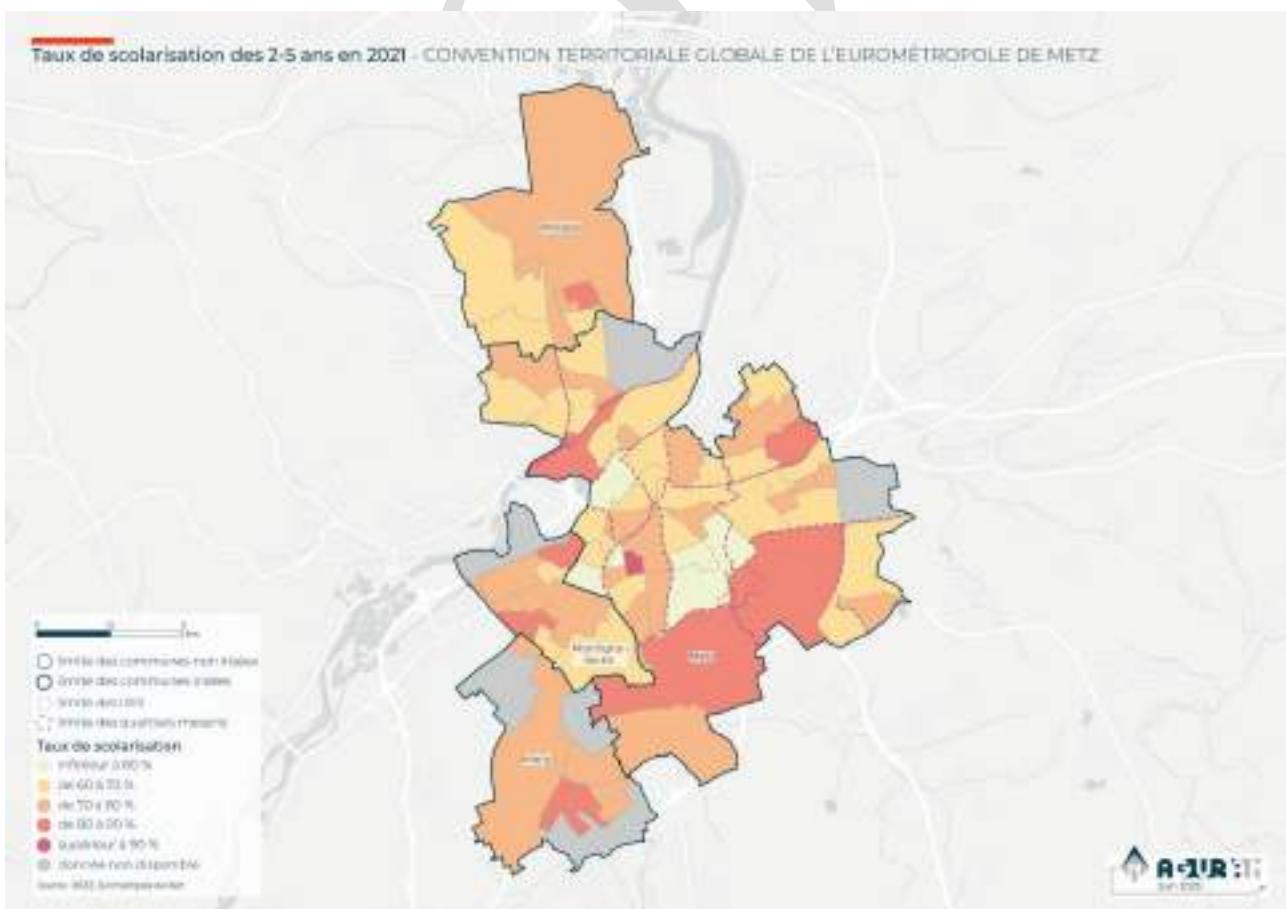
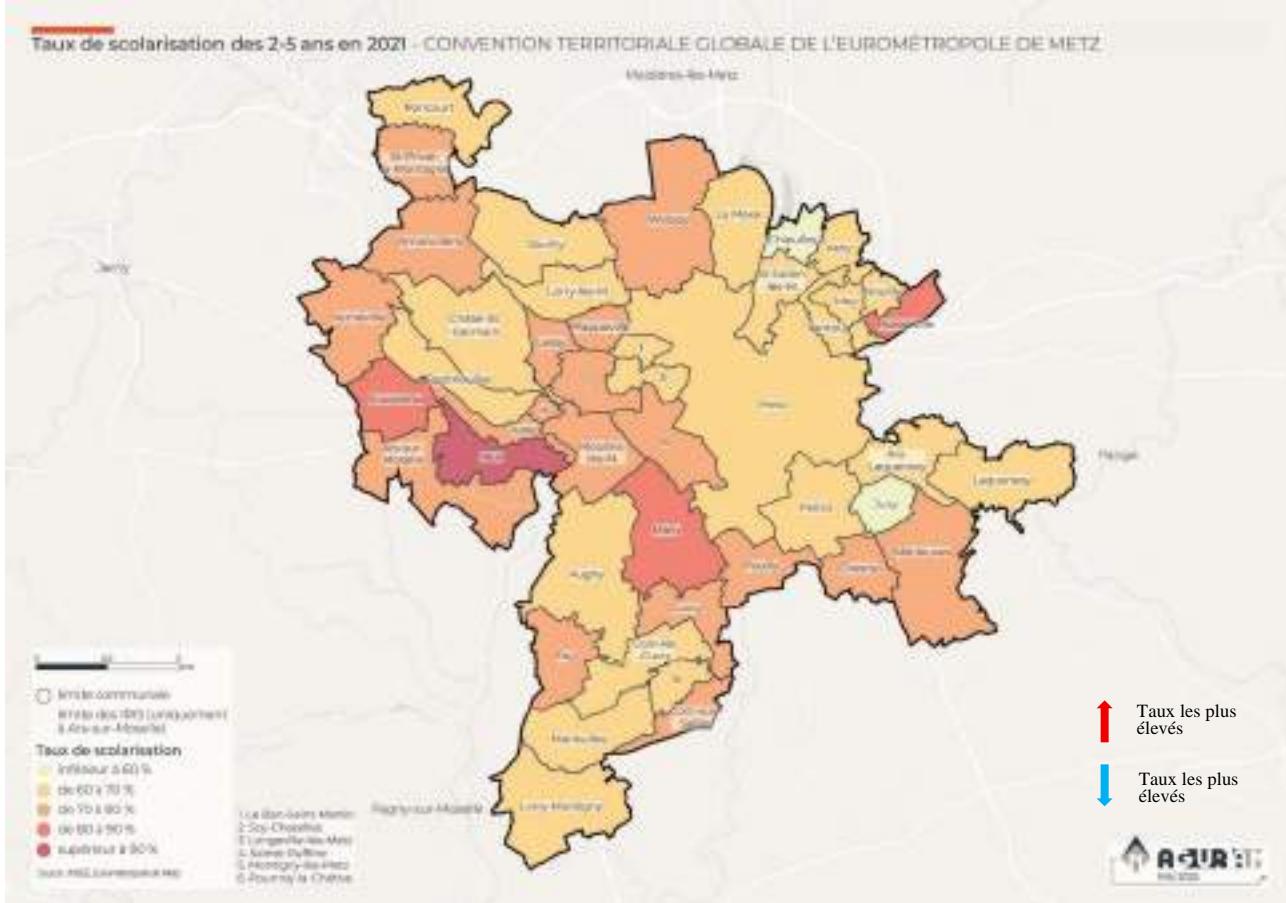
Les taux de scolarisation des 2-5 ans les plus faibles se trouvent à Saulny (60 %), Jury (54 %), et Chieulles (53 %), et les plus élevés à Vaux (91 %), Gravelotte (85 %), et Noisseville (84 %), pour une moyenne métropolitaine à 70 %.

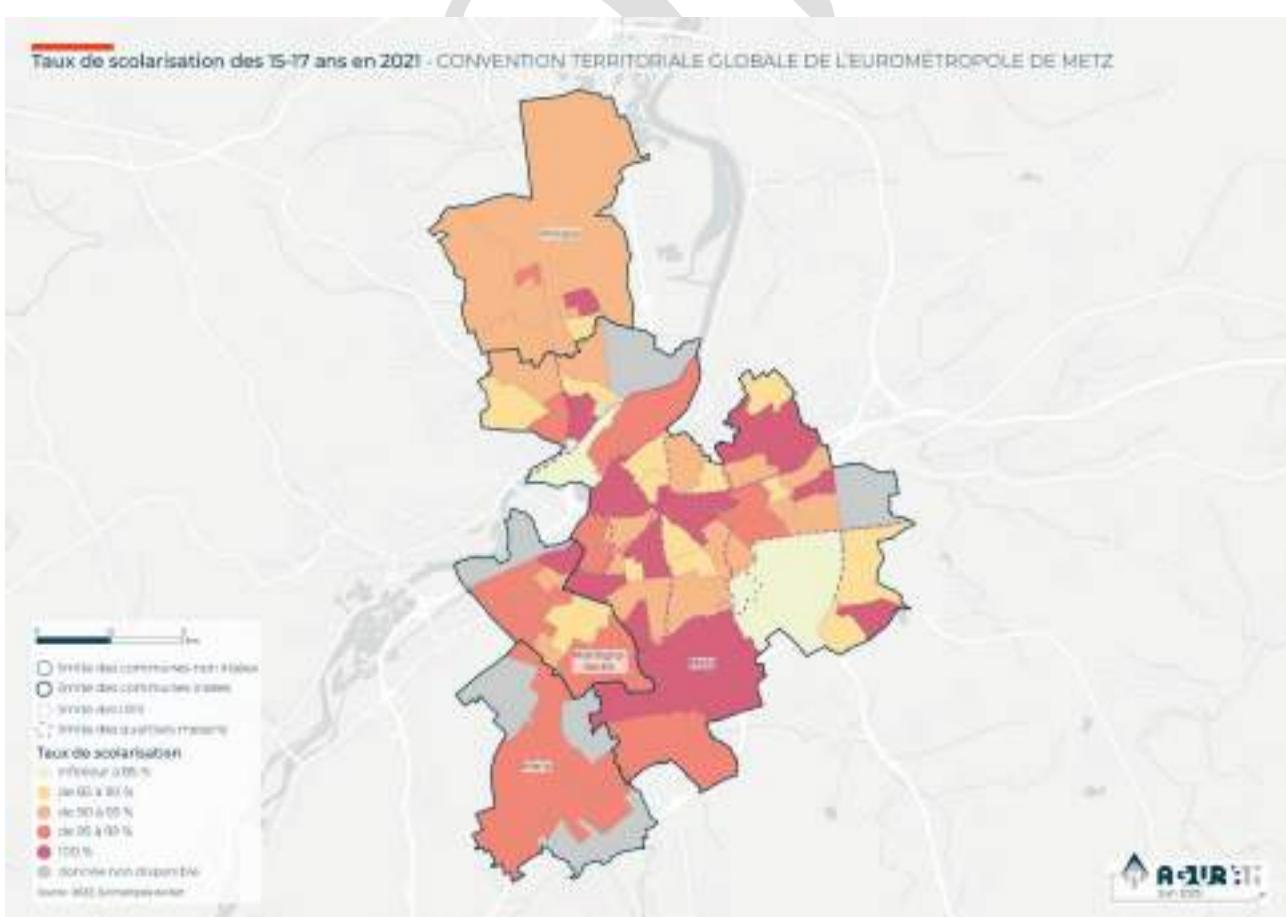
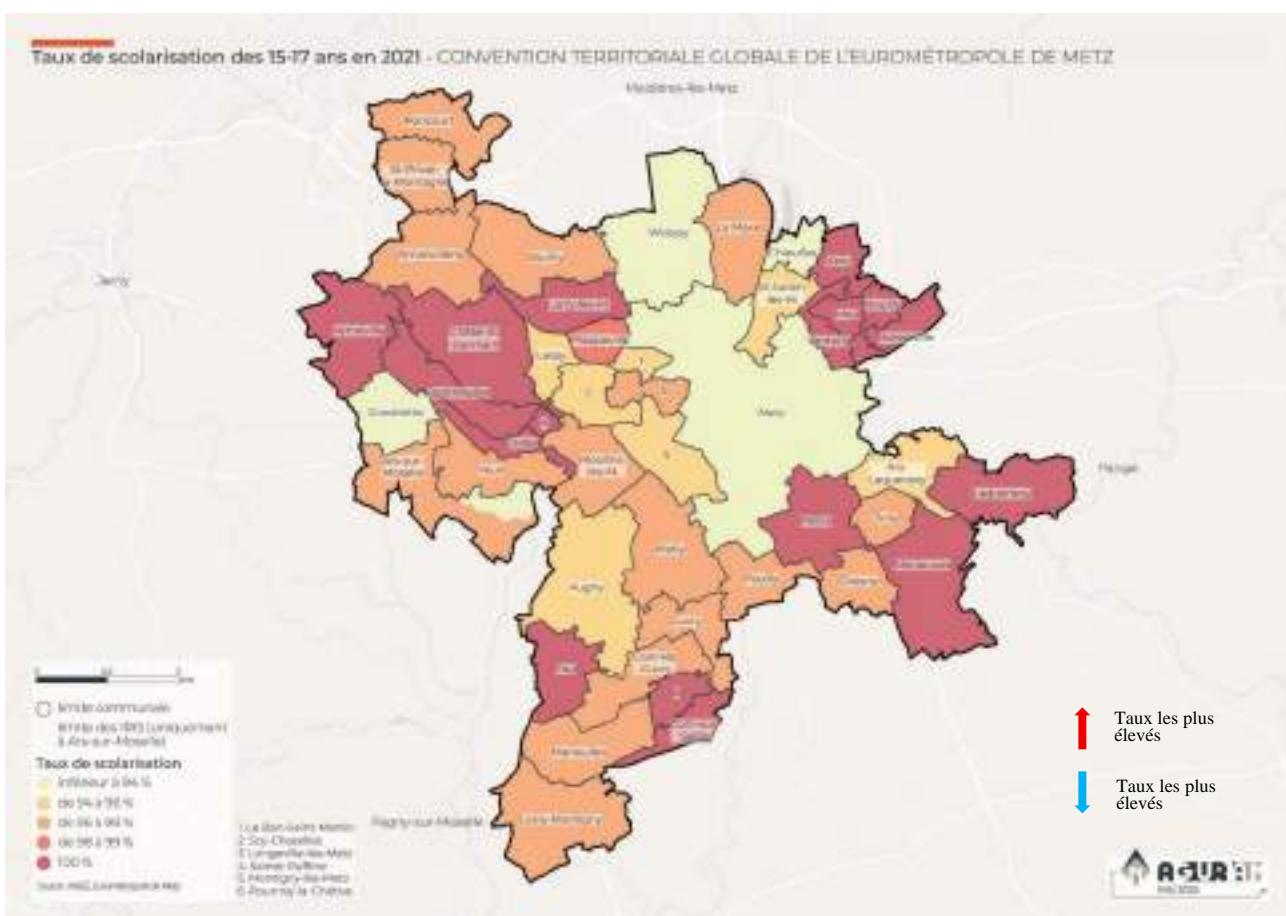
Les taux de scolarisation des 15-17 ans peuvent, en revanche, témoigner d'un décrochage scolaire, et révéler davantage de disparités sociales. Ainsi, Ars-sur-Moselle (partie Nord), Metz et Woippy figurent parmi les communes où ce taux est le plus bas. Y figurent également Gravelotte et Chieulles, mais il s'agit d'un effet de seuil statistique (respectivement 1 et 3 jeunes non scolarisés dans cette tranche d'âge).

A l'échelle des Iris, parmi les taux de scolarisation les plus faibles figurent les secteurs concernés par un QPV, sans que cela soit une généralité : tous les secteurs concernés par la politique de la ville ne présentent pas un faible taux de scolarisation des 15-17 ans.

#### Iris où le taux de scolarisation des 15-17 ans est inférieur à 90 % en 2021 (source Insee)

Commune	Taux de scolarisation des 15-17 ans
Metz	Technopole 81,20 %
	Port-Île du Saulcy 84,40 %
	Vallières Marronniers Tilleuls 85,30 %
	Coteaux de la Grange aux Bois 86,70 %
	Bellecroix Trois Rois Europe 86,70 %
	Schweitzer Béarn Roussillon 88,30 %
	Hestaux Macherez Liédot 88,70 %
	Devant les Ponts-Roussel-Sous les Vignes 88,80 %
	Ancienne Ville Nord 88,90 %
	Ancienne Ville Sud 89,40 %
	Seille-Trois Évêchés-Chabert 89,40 %
	Pierne-Sadoul 89,50 %
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy 89,80 %
Montigny-lès-Metz	Militaire Saint-André Jérusalem 89,60 %
Woippy	Pré-Génie 89,40 %





Le taux de scolarisation des 18-24 ans renseigne également sur la poursuite des études, même s'il faut rester prudent sur l'interprétation de certains Iris, en raison de la présence de logements étudiants. Malgré tout, l'université de Metz reste pour l'essentiel une université de proximité (contrairement à Nancy), avec une part élevée d'étudiants vivant chez leurs parents. Il en va de même pour les BTS. Les écoles d'ingénieurs diffèrent de ce modèle, mais proposent souvent des résidences dédiées, localisées au Technopole.

Les taux de scolarisation des 18-24 ans sont très dispersés d'une commune à l'autre. En moyenne, ils sont plus faibles dans les communes de plus de 2 000 habitants (47 %), et plus élevés dans les communes périurbaines (57 %).

<b>Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2021 dans les communes de plus de 2000 habitants de l'Eurométropole de Metz – source Insee</b>		<b>Au sein des « grandes » communes, ce taux est très élevé pour certaines communes plutôt favorisées socialement : Marly, Longeville, Plappeville, Scy-Chazelles. En revanche, il n'est que de 34 % à Ars-sur-Moselle, 41 % à Woippy, et 44 % à Montigny-lès-Metz.</b>
Amanvillers	50 %	
Ars-sur-Moselle	34 %	
Augny	51 %	
Le Ban-Saint-Martin	50 %	
Longeville-lès-Metz	59 %	
Marly	57 %	
Montigny-lès-Metz	44 %	
Moulins-lès-Metz	45 %	
Plappeville	62 %	
Saint-Julien-lès-Metz	51 %	
Scy-Chazelles	55 %	
Woippy	41 %	
<b>Ensemble communes &gt; 2 000 habitants</b>	<b>47 %</b>	
<b>Metz</b>	<b>63 %</b>	
<b>Ensemble communes &lt; 2 000 habitants</b>	<b>57 %</b>	
<b>Ensemble EMM</b>	<b>59 %</b>	

#### **Taux de scolarisation des 18-24 ans inférieurs à 45 % en 2021 dans les Iris de l'Eurométropole de Metz – source Insee**

<b>Metz</b>	Maine Flandre Champagne	33 %	Au sein des quatre principales communes de l'EPCI, à l'échelle des Iris, les taux les plus faibles (moins de 45 %) sont majoritairement présents dans les quartiers concentrant une part importante de parc social, à Woippy, Montigny-lès-Metz et Metz.
	Quatre Bornes	36 %	
	Hainaut Boulonnais Normandie	36 %	
	Vallières Jacinthes Tulipes	39 %	
	Ruisseau Limousin	39 %	
	Dauphiné Nord	40 %	
	Bellecroix Terrasse Lyon	40 %	
	Hannaux-Frécot	41 %	
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy	41 %	
	Route de Woippy Périgot	42 %	
	Schweitzer Béarn Roussillon	44 %	
	Vallières Marronniers Tilleuls	45 %	
	Devant les Ponts-Roussel-Sous les Vignes	45 %	
	Saint-Privat	41 %	
<b>Montigny-lès-Metz</b>			
<b>Woippy</b>	Saint-Rémy Route de Thionville	21 %	
	Quartier du Roi	26 %	
	Militaire Saint-André Jérusalem	28 %	
	Saint-Éloy Mairie Annexe	28 %	
	Pré-Génie	41 %	



## En résumé

- ◊ **Une baisse de la natalité** qui ne s'est pas encore répercutee chez les 6 ans et plus, mais qui devrait être visible d'ici peu.
- ◊ **Une baisse tangible des 18-24 ans depuis 2010**, liée sans doute en partie aux départs de jeunes militaires, mais une remontée depuis 2015.
- ◊ En volume, quelques légères différences sur les tendances d'un type de communes à une autre, mais peu sensibles.
- ◊ **En pourcentage, on observe une diminution de la part des jeunes à mesure que l'on progresse dans les catégories de communes, à l'exception notable de Woippy.** La situation s'inverse, en toute logique, pour les 18-24 ans (étudiants, jeunes actifs, décohabitations).
- ◊ **Mais, à l'infracommunale, pour les moins de 18 ans, une surreprésentation dans les quartiers d'habitat social**, qui rassemble traditionnellement plus de familles.
- ◊ Des différences de taux de scolarisation peu révélateurs chez les moins de 3 ans, mais **plus parlant chez les 15-17 ans, avec quelques secteurs d'habitat social qui ressortent** parmi les taux de scolarisation les plus faibles, sans que ce constat soit sans appel et général.
- ◊ En revanche, **un lien évident entre faible poursuite d'étude (taux de scolarisation des 18-24 ans) et quartiers d'habitat social.** Faible taux également à Ars-sur-Moselle.

## LES INÉGALITÉS SOCIALES, A APPREHENDER POUR MIEUX COLLER AUX BESOINS

### Des revenus différenciés, par profils de ménages et par secteurs géographiques

De fortes inégalités de revenus traversent le territoire, y compris au sein des communes les plus grandes de l'Eurométropole, allant de 1 450 €/mois par Unité de Consommation à Woippy, à 2 400 €/mois à Saint-Julien-lès-Metz.

**Selon Filosofi, en 2021, la moitié de la population de l'Eurométropole de Metz a un niveau de vie<sup>10</sup> mensuel inférieur à 1 916 € / UC soit 22 992 € annuels.** Certaines communes sont très privilégiées comme les communes des côtes de Moselle, avec des revenus dépassant les 2 500 €, tandis que la pauvreté est plus marquée dans les communes plus urbaines.

Les différences portant sur l'origine des revenus sont également tangibles, avec une part de revenus issus de **prestations sociales plus importante** pour Woippy, puis Metz, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle. **Ces quatre communes présentent les plus faibles revenus médians** disponibles de l'Eurométropole, ainsi que les taux de pauvreté les plus élevés. Pour Woippy, il atteint 34 % contre 18,6 % dans l'Eurométropole de Metz (16 % en Moselle, 15 % en France métropolitaine). Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine soit 1 120 € pour une personne seule et 2 352 € pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans.

Ceci suggère que ces communes accueillent une **population potentiellement plus fragile financièrement**, mais aussi des familles avec enfants (les prestations familiales sont incluses dans les minima sociaux).

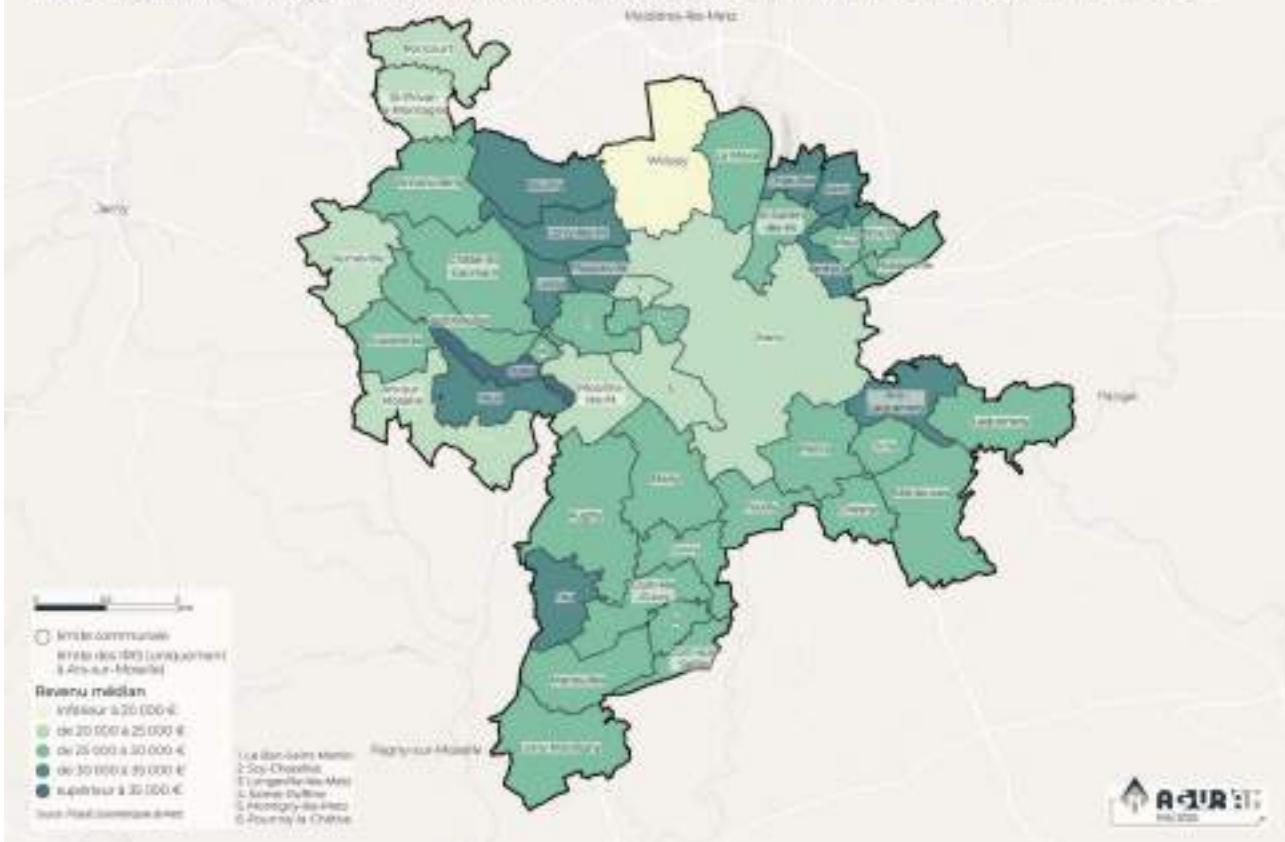
A l'échelle des Iris, les différences de revenus sont encore plus marquées. Les revenus les plus faibles sont, comme on peut s'y attendre, concentrés dans les secteurs d'habitat social, notamment ceux classés en QPV :

- ◊ Woippy : Saint-Eloy/Pré Génie,
- ◊ Metz : Patrotte, Bellecroix, Borny, Iris Hannaux-Frécot du Sablon (comportant Sablon sud).

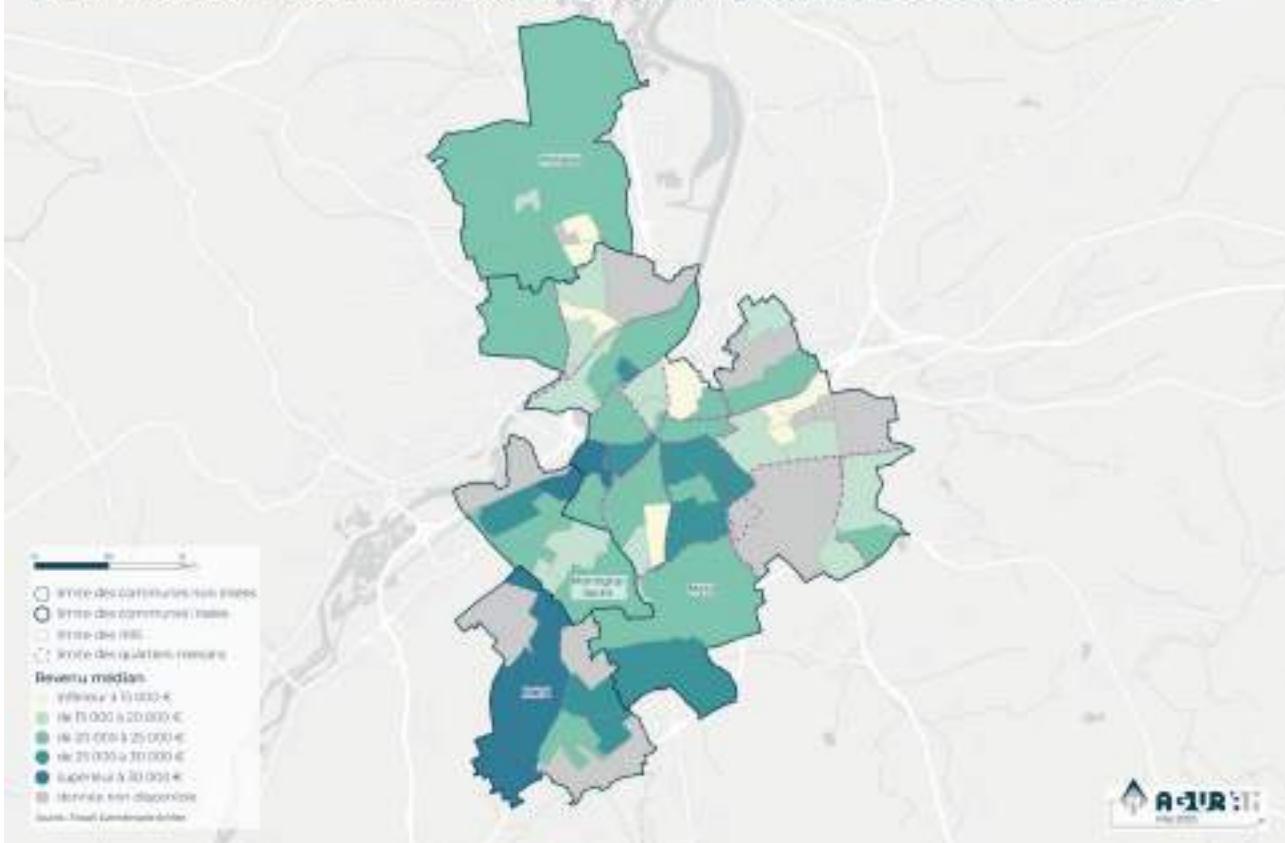
A l'inverse, certains secteurs ressortent comme plus privilégiés : Marly, Montigny-lès-Metz Nord (notamment Vacquinier), Metz Queueu, Metz Magny-Sud, Metz Gare et Nouvelle Ville.

<sup>10</sup> Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Revenu médian par unité de consommation en 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



Revenu médian par unité de consommation en 2021 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



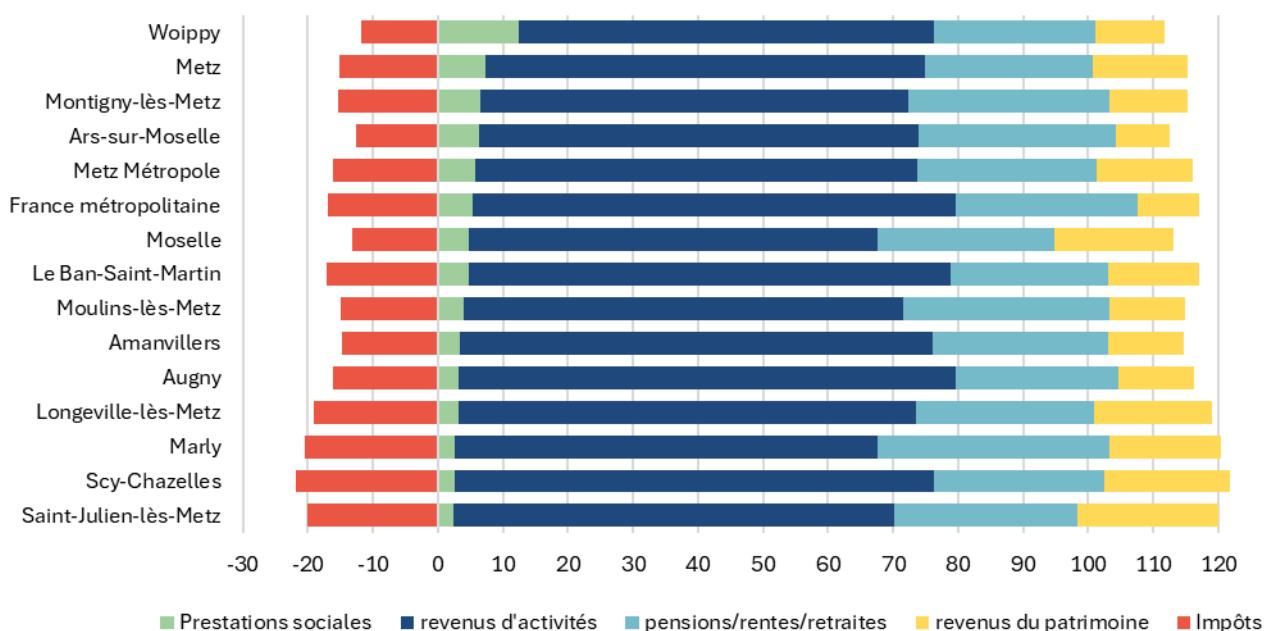
REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## Origine des revenus disponibles - source Filosofi 2021



Les éléments portant sur l'origine des revenus disponibles ne sont pas diffusés pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole. Néanmoins, ils permettent déjà de différencier les profils de communes. Ainsi, la part de revenus issus de prestations sociales est en moyenne **plus importante** pour Woippy, puis Metz, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle. Il s'agit également des quatre communes présentant les plus faibles revenus médians disponibles de l'Eurométropole. Ceci confirme que ces communes accueillent une population potentiellement plus fragile financièrement, mais aussi des familles avec enfants (les prestations familiales sont incluses dans les minima sociaux).

A l'inverse, d'autres communes apparaissent plus favorisées, telles que **Scy-Chazelles, Saint-Julien-lès-Metz et Marly**, où la part des prestations sociales est faible, tandis que les revenus du patrimoine sont élevés, de même que les impôts prélevés.

### À l'échelle infracommunale :

La part des ressources issues des prestations sociales dépasse les 20 % dans plusieurs secteurs, concentrés à Metz et Woippy :

- ◊ Woippy : Quartier du Roi et Saint-Éloy / Pré-Génie (QPV)
- ◊ Metz : Borny, Hannaux - Frécot, Bellecroix, Fournel / Gargan (également QPV)

Au sein de ces prestations sociales, la part des minima sociaux y est également importante, représentant les proportions les plus élevées de l'Eurométropole (de 8 % à 17 % des revenus disponibles selon les secteurs). Il en est de même pour les prestations familiales. Ces éléments sont évidemment à mettre en lien avec la concentration du parc social dans ces secteurs.

Iris où le taux de pauvreté dépasse les 30 % en 2021 - source Insee, Filosofi

Communes	Iris	Taux de pauvreté à 60 %	Part des prestations sociales dans les revenus	Part des prestations familiales dans les revenus	Part des minima sociaux dans les revenus
Metz	Ancienne Ville Sud	31 %	9,4 %	1,4 %	5,1 %
	Route de Woippy Périgot	31 %	12,0 %	2,4 %	6,8 %
	Bridoux Claude Bernard	33 %	12,8 %	3,4 %	6,3 %
	Port-Île du Saulcy	35 %	12,6 %	2,2 %	6,8 %
	Bon Pasteur Michelet Colombey	35 %	14,7 %	4,2 %	7,4 %
	Patrotte Route de Thionville	39 %	15,7 %	4,2 %	8,0 %
	Vallières Marronniers Tilleuls	41 %	15,6 %	4,9 %	7,0 %
	Hannaux-Frécot	43 %	18,1 %	5,1 %	9,0 %
	Schweitzer Béarn Roussillon	51 %	21,4 %	6,1 %	10,7 %
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy	53 %	24,9 %	5,1 %	14,2 %
Montigny-lès-Metz	Ruisseau Limousin	53 %	26,1 %	8,5 %	11,6 %
	Bellecroix Terrasse Lyon	55 %	27,2 %	6,4 %	14,3 %
	Dauphiné Nord	65 %	37,5 %	11,5 %	17,4 %
Woippy	Saint-Privat	31 %	11,6 %	3,1 %	6,0 %
	Militaire Saint-André Jérusalem	31 %	12,9 %	3,2 %	6,6 %
	Quartier du Roi	37 %	19,7 %	7,2 %	8,0 %
Metz Métropole	Saint-Éloy Chapelle	49 %	23,5 %	5,9 %	13,0 %
	Pré-Génie	56 %	26,9 %	7,4 %	13,5 %
<b>Metz Métropole</b>		<b>18,9 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>1,6 %</b>	<b>2,8 %</b>

L'hétérogénéité des revenus se mesure également selon le type de ménage : les ménages issus du parc social, les familles nombreuses et les familles monoparentales présentent des niveaux de ressources sensiblement inférieurs à l'ensemble de l'Eurométropole. La concentration de familles monoparentales, de familles nombreuses, et de parc social, suggère ainsi des besoins spécifiques (besoins en gardes d'enfants, notamment sur des horaires atypiques, soutiens à la parentalité, centres sociaux, animations).

Revenus médians en 2021 par UC pour les communes de plus de 2000 habitants de l'Eurométropole de Metz – source Insee, Filosofi

	Ensemble des ménages	Familles mono-parentales	Ménages de 5 personnes et plus	Couples avec enfants	Ménages logeant dans le parc social
<b>Amanvillers</b>	2 156 €	1 617 €	1 727 €	2 278 €	s (secret statistique)
<b>Ars-sur-Moselle</b>	1 774 €	1 403 €	1 493 €	1 897 €	1 301 €
<b>Augny</b>	2 342 €	1 612 €	s	2 395 €	1 534 €
<b>Le Ban-Saint-Martin</b>	1 958 €	1 535 €	1 553 €	1 966 €	1 480 €
<b>Longeville-lès-Metz</b>	2 150 €	1 614 €	2 325 €	2 549 €	1 275 €
<b>Marly</b>	2 327 €	1 643 €	2 054 €	2 517 €	1 401 €
<b>Metz</b>	1 745 €	1 368 €	1 195 €	1 700 €	1 183 €
<b>Montigny-lès-Metz</b>	1 828 €	1 457 €	1 420 €	1 908 €	1 313 €
<b>Moulins-lès-Metz</b>	2 038 €	1 571 €	1 612 €	2 136 €	1 450 €
<b>Saint-Julien-lès-Metz</b>	2 398 €	1 714 €	2 143 €	2 580 €	1 452 €
<b>Scy-Chazelles</b>	2 365 €	1 679 €	2 082 €	2 582 €	1 440 €
<b>Woippy</b>	1 451 €	1 149 €	1 130 €	1 398 €	1 121 €
<b>Metz Métropole</b>	1 916 €	1 443 €	1 357 €	2 007 €	1 220 €
<b>Moselle</b>	1 915 €	1 463 €	1 468 €	2 013 €	1 245 €

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

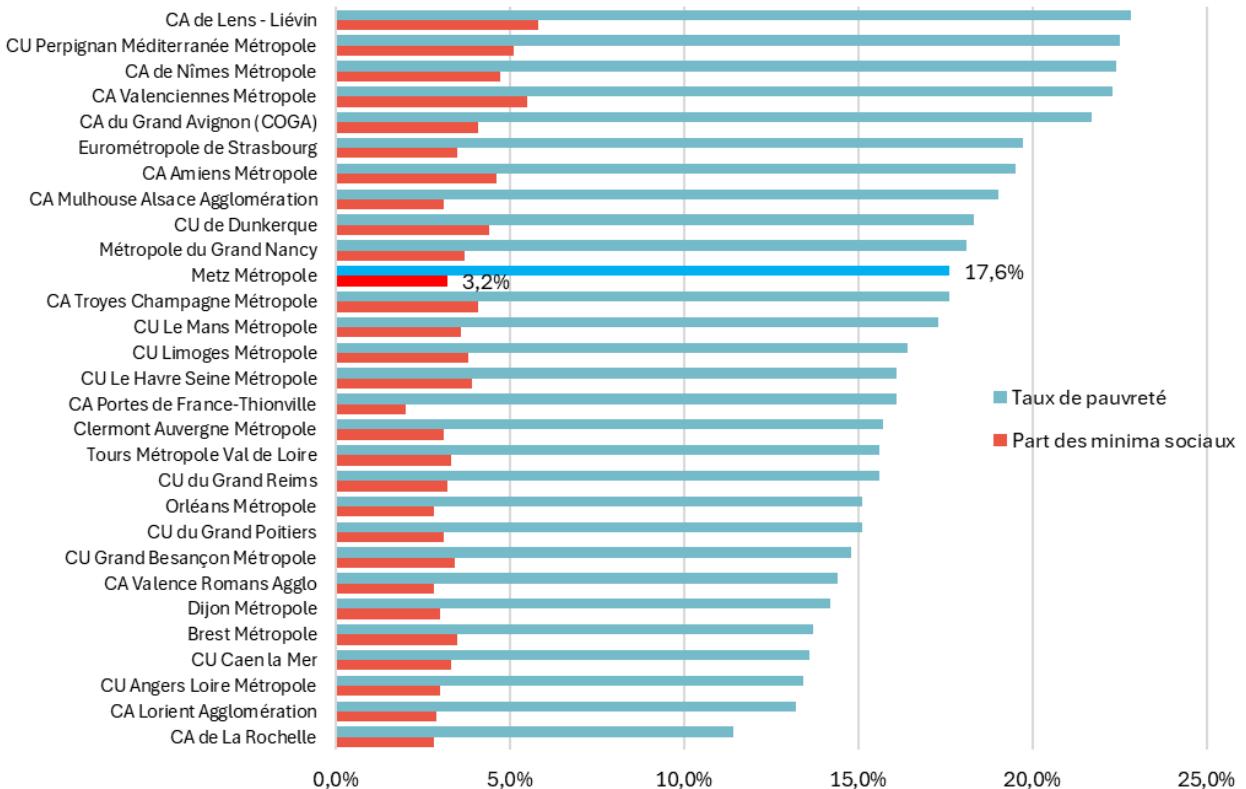
Application agréée E-legalite.com

<b>France métropolitaine</b>	<b>1 923 €</b>	<b>1 478 €</b>	<b>1 573 €</b>	<b>2 002 €</b>	<b>1 305 €</b>
------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Comment se situe l'Eurométropole de Metz ?

### Part des minima sociaux dans l'ensemble des revenus et taux de pauvreté en

2020 - source Filosofi



L'Eurométropole de Metz se situe dans la moyenne haute des EPCI comparables à l'échelle de la France, avec un taux de pauvreté établi à 17,6 %, et une part de revenus issus des minima sociaux évaluée à 3,2 %.



## En résumé

- ◆ **Le niveau de vie médian dans l'Eurométropole s'établit à 1 916 € / UC / mois. Les inégalités sont très importantes** : Woippy : 1 450 € / mois par UC, contre Saint-Julien-lès-Metz : 2 400 € / mois par UC, ou encore plus de 2500 €/mois dans les villages de coteaux.
- ◆ Au sein même des zones urbaines, de fortes disparités : **les zones urbaines (Metz, Woippy...) plus touchées par la pauvreté**. Les Iris les plus pauvres (taux de pauvreté supérieur à 30 %, contre 17,6 % pour l'Eurométropole, et 15 % pour la France) :
  - Metz (ex. Dauphiné Nord : 65 %, Bellecroix Terrasse Lyon : 55 %)
  - Woippy (Pré-Génie : 56 %, Saint-Éloy Chapelle : 49 %)
  - Montigny-lès-Metz (Saint-Privat, Militaire Saint-André : 31 %)
- ◆ Des revenus très faibles concentrés dans les quartiers d'habitat social/QPV.
- ◆ **L'origine des revenus constitue un indicateur de fragilité, avec un poids élevé des prestations sociales dans certains territoires**, notamment à Woippy, Metz, Montigny-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, ou encore dans certains Iris (26 % à Bellecroix Terrasse Lyon), et des minima sociaux qui peuvent constituer jusqu'à 17 % des revenus dans certains Iris (Dauphiné Nord), contre 3,2 % pour l'Eurométropole, et 2,8 % pour la France.
- ◆ Les communes les plus favorisées (Scy-Chazelles, Saint-Julien-lès-Metz, Augny, Marly) se distinguent par une faible part de prestations sociales et des revenus du patrimoine plus élevés.
- ◆ **Les familles monoparentales, familles nombreuses, et habitants du parc social ont des niveaux de vie bien inférieurs à la moyenne**. Par exemple, à Metz, ménages dans le parc social : 1 183 €, contre 1 745

## Des rapports à l'emploi qui varient

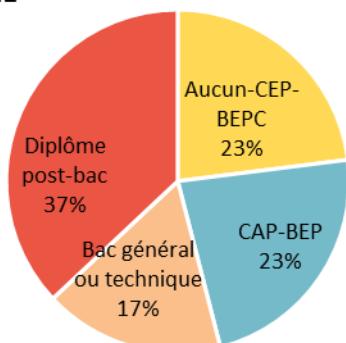
Les caractéristiques de l'emploi et de la population influencent fortement les besoins en matière d'accueil et d'accompagnement :

- ◊ **Le taux d'emploi**, notamment celui des femmes, impacte les besoins en accueil de la petite enfance, mais aussi en périscolaire et extrascolaire.
- ◊ **Les conditions d'emploi** (temps partiel, horaires atypiques, instabilité) déterminent les modalités d'accueil nécessaires : horaires élargis, souplesse d'organisation, possibilité d'accueil en cas de reprise d'activité.
- ◊ **Le niveau de diplôme** conditionne l'accès à un emploi stable et durable.
- ◊ **La stabilité professionnelle** joue un rôle dans l'accès aux droits et aux dispositifs d'accompagnement.

### Le niveau de diplôme : un marqueur social

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. Il se décline en quatre niveaux : aucun diplôme, CAP-BEP, bac général ou technologique, diplôme post-bac. Ce niveau de diplôme constitue un **marqueur social fort**.

#### Niveau de diplôme des personnes non scolarisées - source Insee 2021



Pour l'ensemble de l'Eurométropole de Metz, près d'un quart des personnes sorties du cursus scolaire ne possèdent pas de diplôme (23 %), tandis que plus d'un tiers (37 %) ont validé des études supérieures.

#### Niveau de diplôme des personnes sorties du cursus scolaire en 2021 – source Insee

Catégorie de commune	Aucun-CEP-BEPC	CAP-BEP	Bac général ou technique	Diplôme post-bac
< 2 000 habitants	16%	25%	18%	41%
> 2 000 habitants	24%	25%	17%	34%
Metz	25%	20%	16%	38%
EMM	23%	23%	17%	37%

D'une manière générale, la part des diplômés post-bac est plus élevée dans les communes périurbaines (41 %) que dans les communes de plus de 2 000 habitants (34 %) et Metz (38 %). Bien entendu, cette règle n'est pas systématique et comporte bien des exceptions.

Ce taux varie, pour les plus faibles, de 20 % à Woippy, 24 % à Ars-sur-Moselle et 28 % à Gravelotte, à 52 % pour Chieulles, 53 % pour Lorry-lès-Metz et 54 % pour Jussy.

A l'inverse, pour les non diplômés, ce taux varie de :

- ◊ 10 % pour Chieulles, 12 % pour Sainte-Ruffine et Coin-lès-Cuvry ;
- ◊ à 25 % pour Metz, 27 % pour Ars-sur-Moselle et 36 % pour Woippy.

A l'échelle infracommunale, les différences sont encore plus marquées avec de nombreux Iris où la part des non diplômés dépasse les 30 %, contre une moyenne métropolitaine de 23 %. Sans surprise, à l'aune de tous les points vus précédemment, ces Iris sont également ceux concernés par une concentration de logements sociaux, et coïncident souvent avec les découpages des Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

**Part de personnes non scolarisées et non diplômées supérieure à 30 % en 2021, par Iris – source Insee**

	Dauphiné Nord	56 %
	Ruisseau Limousin	56 %
	Hainaut Boulonnais Normandie	55 %
	Bellecroix Terrasse Lyon	51 %
	Schweitzer Béarn Roussillon	49 %
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy	47 %
	Bon Pasteur Michelet Colombey	44 %
Metz	Maine Flandre Champagne	43 %
	Patrotte Route de Thionville	43 %
	Hannaix-Frécot	35 %
	Route de Woippy Périgot	34 %
	Les Îles-Fort Gambetta	31 %
	Bridoux Claude Bernard	31 %
	Bellecroix Trois Rois Europe	31 %
	Vallières Marronniers Tilleuls	30 %
Montigny-Lès-Metz	Militaire Saint-André Jérusalem	31 %
	Saint-Éloy Chapelle	61 %
	Saint-Éloy Mairie Annexe	59 %
Woippy	Pré-Génie	47 %
	Quartier du Roi	32 %

**Le taux d'emploi des femmes et les modalités de travail, à lier avec les besoins**

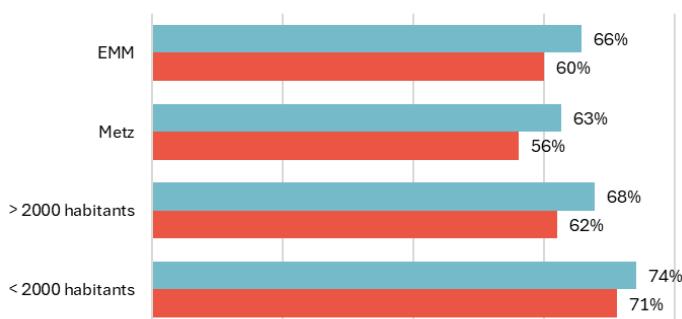
Le taux d'emploi, particulièrement celui des femmes, est un facteur qui joue fortement sur les besoins **en offre de garde** mais aussi en **dispositifs d'aide à la parentalité**.

Pour toutes les tranches d'âges, le taux d'activité des femmes demeure plus faible que celui des hommes. C'est pour les 25-54 ans que cette différence est la plus marquée (âge d'arrivée et d'éducation des enfants).

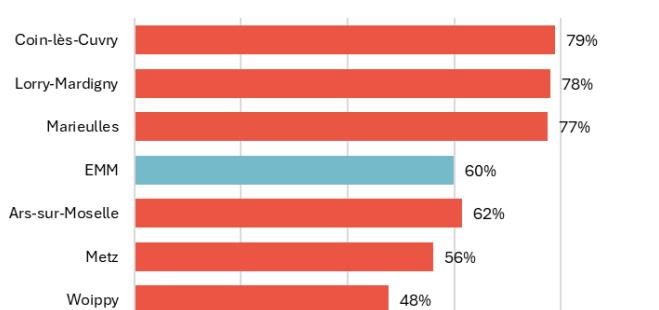
Cette différence de taux d'activité est visible partout, mais reste plus fortement marquée dans les communes **de plus de 2 000 habitants** que dans les communes à dominante périurbaine. Au sein de celles-ci, le taux d'activité est globalement plus élevé, et la différence entre hommes et femmes **n'est que de 3 points**.

Les taux d'emploi des femmes les plus élevés se trouvent dans **trois communes périurbaines** : Marieulles, Coin-lès-Cuvry et Lorry-Mardigny. Les plus faibles, sans surprise, dans **trois communes urbaines** : Metz, Woippy et Ars-sur-Moselle.

**Taux d'emploi par genre en 2021 (15-64 ans) - source Insee**



**Taux d'emploi des femmes : les taux les plus hauts et les plus faibles de l'EMM en 2021 - source Insee**



**A l'échelle des quartiers, les taux d'emploi des femmes les plus faibles, inférieurs à 55 %, se situent principalement dans les quartiers d'habitat social :**

- ◇ A Metz : Borny, Bellecroix, Patrotte-Metz Nord, Grange-aux-Bois, Sablon (iris Hannaux-Frécot dont Sablon Sud),
- ◇ A Woippy : Quartier du Roi, Saint Eloy-Pré Génie,

◆ A Montigny-lès-Metz : Saint-Privat.

Des taux bas sont également présents dans les secteurs concentrant du logement étudiant (Technopole/Bridoux/Les Illes), mais pour d'autres raisons (étudiants salariés).

**Taux d'emploi des femmes par Iris inférieurs à 55 %, et écart hommes-femmes en 2021 - source Insee (sur les 15-64 ans)**

Communes	Iris	Taux d'emploi	Ecarts hommes/femmes
Metz	Technopole	30 %	-13
	Dauphiné Nord	30 %	17
	Hainaut Boulonnais Normandie	32 %	19
	Schweitzer Béarn Roussillon	33 %	21
	Bellecroix Terrasse Lyon	33 %	15
	Ruisseau Limousin	34 %	19
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy	36 %	16
	Bridoux Claude Bernard	38 %	4
	Port-Île du Saulcy	39 %	19
	Patrotte Route de Thionville	42 %	11
	Hannaix-Frécot	45 %	18
	Les Îles-Fort Gambetta	46 %	23
	Vallières Marronniers Tilleuls	47 %	7
	Bon Pasteur Michelet Colombey	47 %	9
	Coteaux de la Grange aux Bois	51 %	12
	Maine Flandre Champagne	51 %	5
	Route de Woippy Périgot	52 %	11
	Devant les Ponts-Paquet-Petite Île	54 %	9
	Vallières Les Bordes	54 %	12
	Méjanès-Pfister	55 %	16
Montigny-lès-Metz	Saint-Privat	52 %	15
Woippy	Pré-Génie	30 %	22
	Saint-Éloy Chapelle	31 %	13
	Saint-Éloy Mairie Annexe	31 %	6
	Quartier du Roi	44 %	16

**La précarité de l'emploi également révélatrice de différences sociales**

Les catégories d'emploi ont été regroupée en 3 grands ensembles :

- ◆ Les emplois « stables » : fonction publique, contrats à durée indéterminée (CDI) ;
- ◆ Les emplois « précaires » : apprentissage-stage, emplois aidés, intérim, contrats à durée déterminée (CDD) ;
- ◆ Les autres catégories d'emplois : aides familiaux, employeurs, indépendants (ces derniers étant très peu représentés).

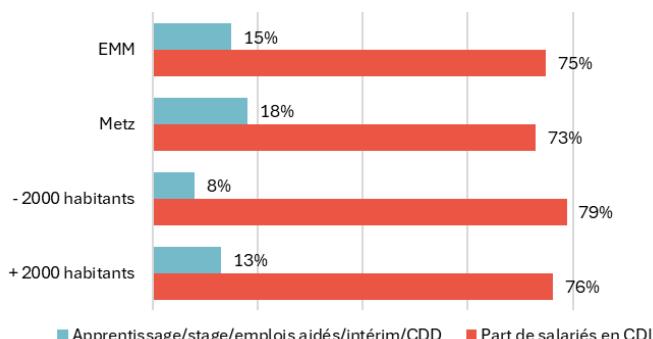
Globalement, la part des actifs en emploi stable s'élève à 75 % à l'échelle de l'Eurométropole de Metz. Elle est plus faible à l'échelle de la ville de Metz, et également plus basse dans les villes de plus de 2 000 habitants que dans les communes périurbaines.

En miroir, la part de personnes en emploi précaire s'élève à 15 % dans l'agglomération, avec une proportion plus importante dans les grandes communes comme Metz, contre seulement 8 % dans les communes de moins de 2 000 habitants. A l'échelle des communes, les taux les plus faibles se trouvent dans des communes périurbaines (Lessy, Fey,

Nouilly), et les plus élevés à Ars-Laquenexy (en raison de la présence de l'internat de médecine de Mercy – 56 logements, ce qui influe sur la part d'élèves en stage), Metz et Woippy.

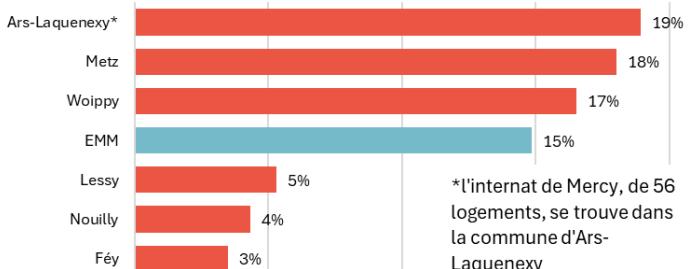
A l'échelle des quartiers, sans surprise, hormis les secteurs rassemblant du logement étudiant (Les Iles, Saulcy, Technopole, Bridoux), les Iris où la part de situations précaires est importante sont majoritairement ceux contenant une part élevée de parc social (le plus souvent classés QPV).

#### Conditions d'emplois en 2021 - source Insee



#### Conditions d'emplois : les taux les plus hauts et les plus faibles de l'EMM en 2021 pour les situations précaires

(Apprentissage/stage/emplois aidés/intérim/CDD) - source Insee



\*l'internat de Mercy, de 56 logements, se trouve dans la commune d'Ars-Laquenexy

Communes	Iris	Part de salariés en CDI	Part d'actifs en apprentissage/stage/emplois aidés/intérim/CDD
Metz	Les Îles-Fort Gambetta	46%	49%
	Port-Île du Saulcy	52%	44%
	Bellecroix Terrasse Lyon	58%	37%
	Ruisseau Limousin	67%	28%
	Dauphiné Nord	65%	27%
	Bridoux Claude Bernard	67%	27%
	Schweitzer Béarn Roussillon	63%	26%
	Ancienne Ville Nord	63%	26%
	Hainaut Boulonnais Normandie	67%	26%
	Technopole	69%	25%
	Patrotte Route de Thionville	72%	24%
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy	66%	23%
	Vallières Marronniers Tilleuls	73%	21%
	Argonne Lagneau	73%	20%
Montigny-lès-Metz	Saint-Privat	73%	20%
	Militaire Saint-André Jérusalem	74%	20%
Woippy	Saint-Éloy Chapelle	68%	26%
	Pré-Génie	71%	24%
	Quartier du Roi	72%	24%
	Saint-Éloy Mairie Annexe	69%	24%

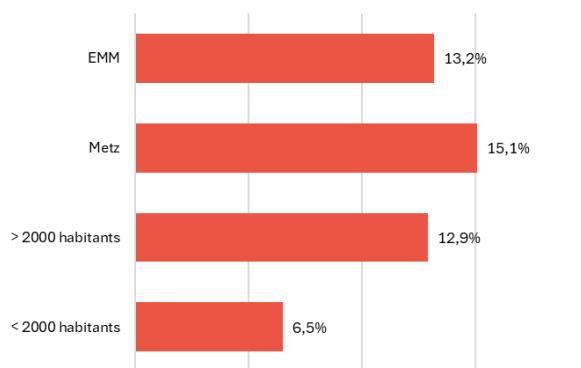
Le taux de chômage s'est globalement accru dans l'Eurométropole de Metz entre 2010 et 2021, passant de 12,4 % à 13,2 %. Il a fortement **progressé chez les 55 ans et plus** (ce qui interroge sur la fragilisation de cette catégorie de population, en lien avec le recul de l'âge de départ à la retraite), et dans une moindre mesure, chez les 25-54 ans. Seul le chômage des plus jeunes a diminué légèrement, mais demeure à un niveau très élevé.

Les niveaux de chômage varient beaucoup selon les types de communes :

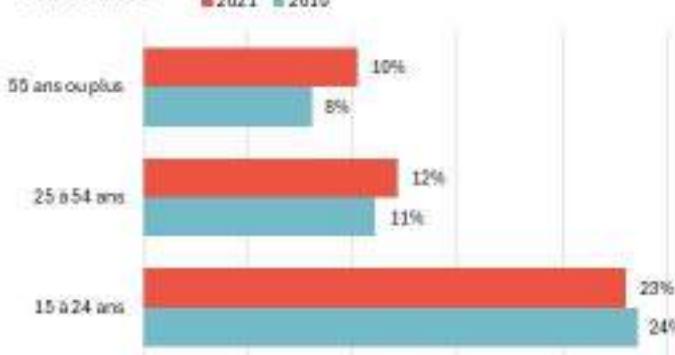
- ◊ 15 % pour la ville centre,
- ◊ 13 % pour les communes de plus de 2000 habitants (avec en leur sein des valeurs en leur sein),
- ◊ 6,5 % pour les communes à dominante périurbaine.

Les valeurs les plus faibles se trouvent dans cette catégorie de commune, avec de 3 à 4 % pour Coin-sur-Seille, Pouilly et Vany, tandis qu'elles atteignent 21 % à Woippy, 16 % à Ars-sur-Moselle, et 15 % à Metz. Ces trois communes rassemblent en effet une population fragile, une part importante de revenus issus des minima sociaux, une part élevée de non diplômés, et des situations précaires concernant l'emploi. Pour Metz et Woippy, celle-ci est concentrée dans les quartiers « QPV », comme cela est visible dans le tableau ci-dessous à l'Iris, où ce sont ces secteurs (rassemblant également la majorité du parc social), qui ressortent. Pour la commune d'Ars-sur-Moselle, la situation paraît plus diffuse.

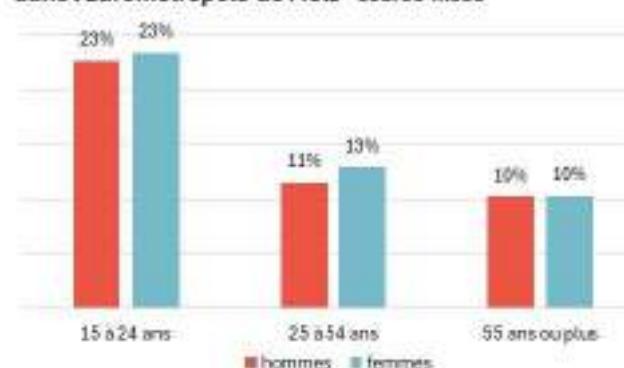
Taux de chômage en 2021 - source Insee



Evolution du taux de chômage dans l'Eurométropole de Metz - source Insee

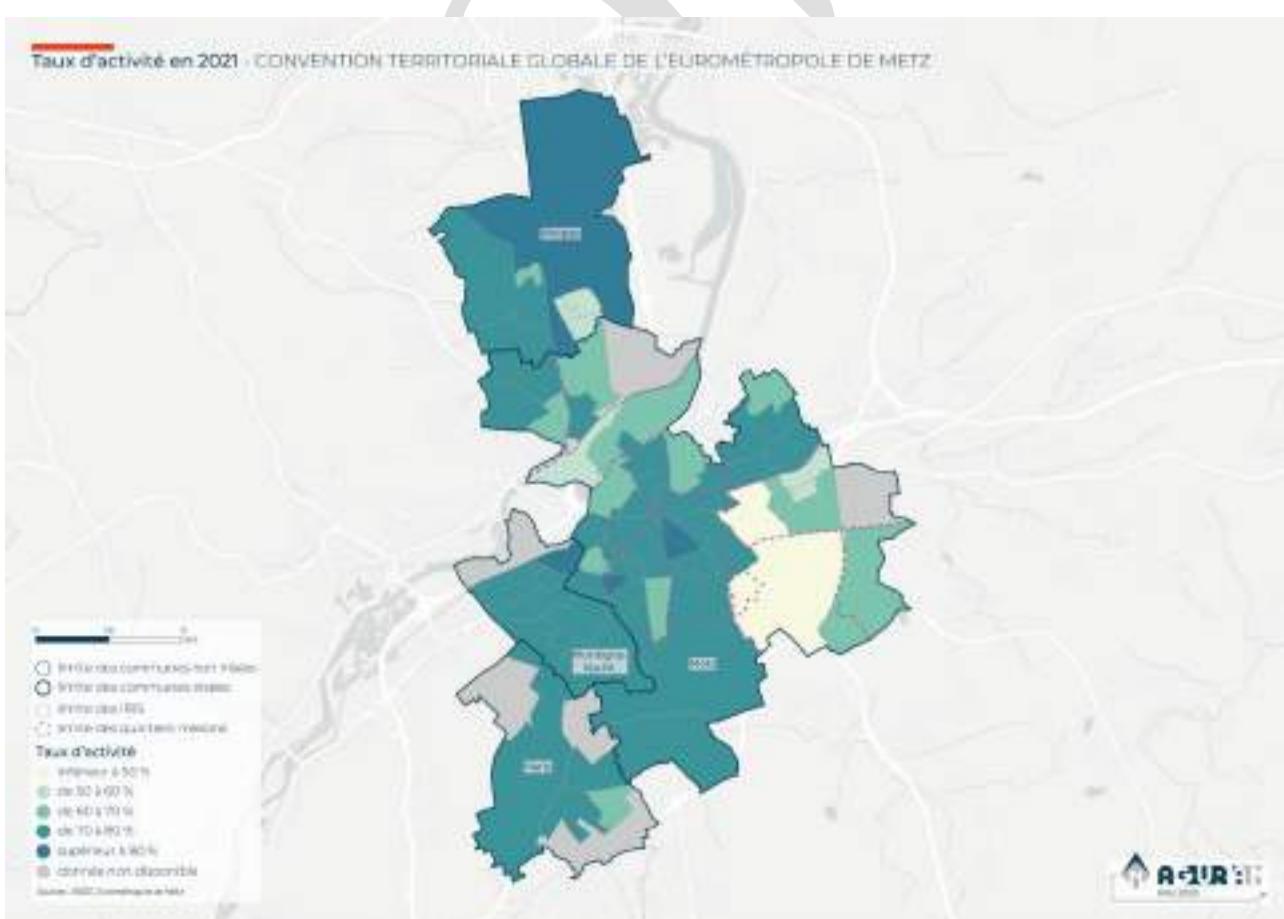
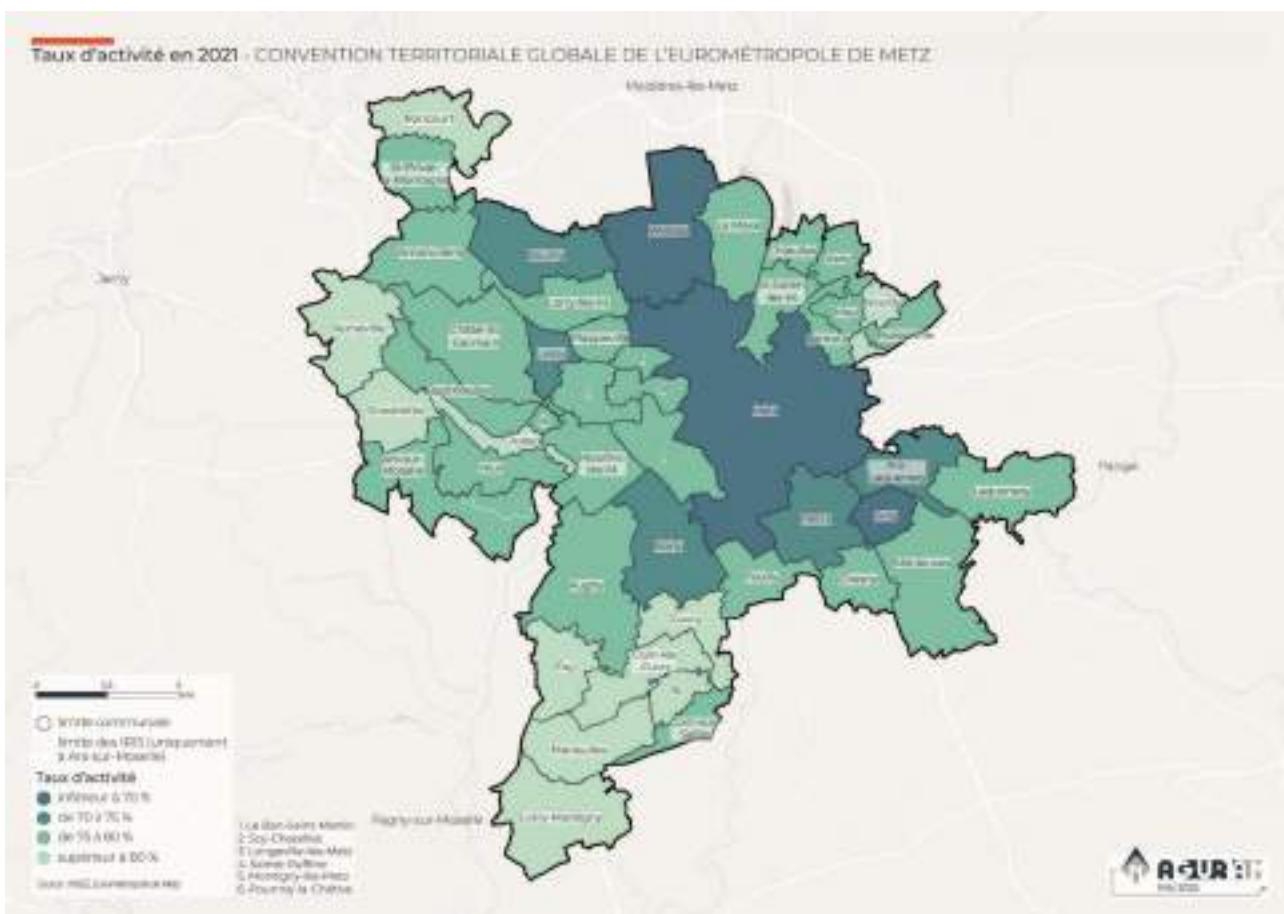


Comparaison des taux de chômage hommes/femmes dans l'Eurométropole de Metz - source Insee



Les Iris présentant un taux de chômage supérieur à 20 % dans l'EMM en 2021 – source Insee

<b>Metz</b>	Bellecroix Terrasse Lyon	39 %
	Schweitzer Béarn Roussillon	31 %
	Ruisseau Limousin	31 %
	Dauphiné Nord	29 %
	Hainaut Boulonnais Normandie	27 %
	Fournel-Théodore de Gargan-Dassenoy	27 %
	Vallières Marronniers Tilleuls	26 %
	Patrotte Route de Thionville	25 %
	Bon Pasteur Michelet Colombey	23 %
	Maine Flandre Champagne	22 %
<b>Montigny-lès-Metz</b>	Hannaux-Frécot	22 %
	Route de Woippy Périgot	21 %
<b>Woippy</b>	Militaire Saint-André Jérusalem	20 %
	Saint-Éloy Mairie Annexe	36 %
	Saint-Éloy Chapelle	32 %
	Pré-Génie	30 %
	Quartier du Roi	24 %

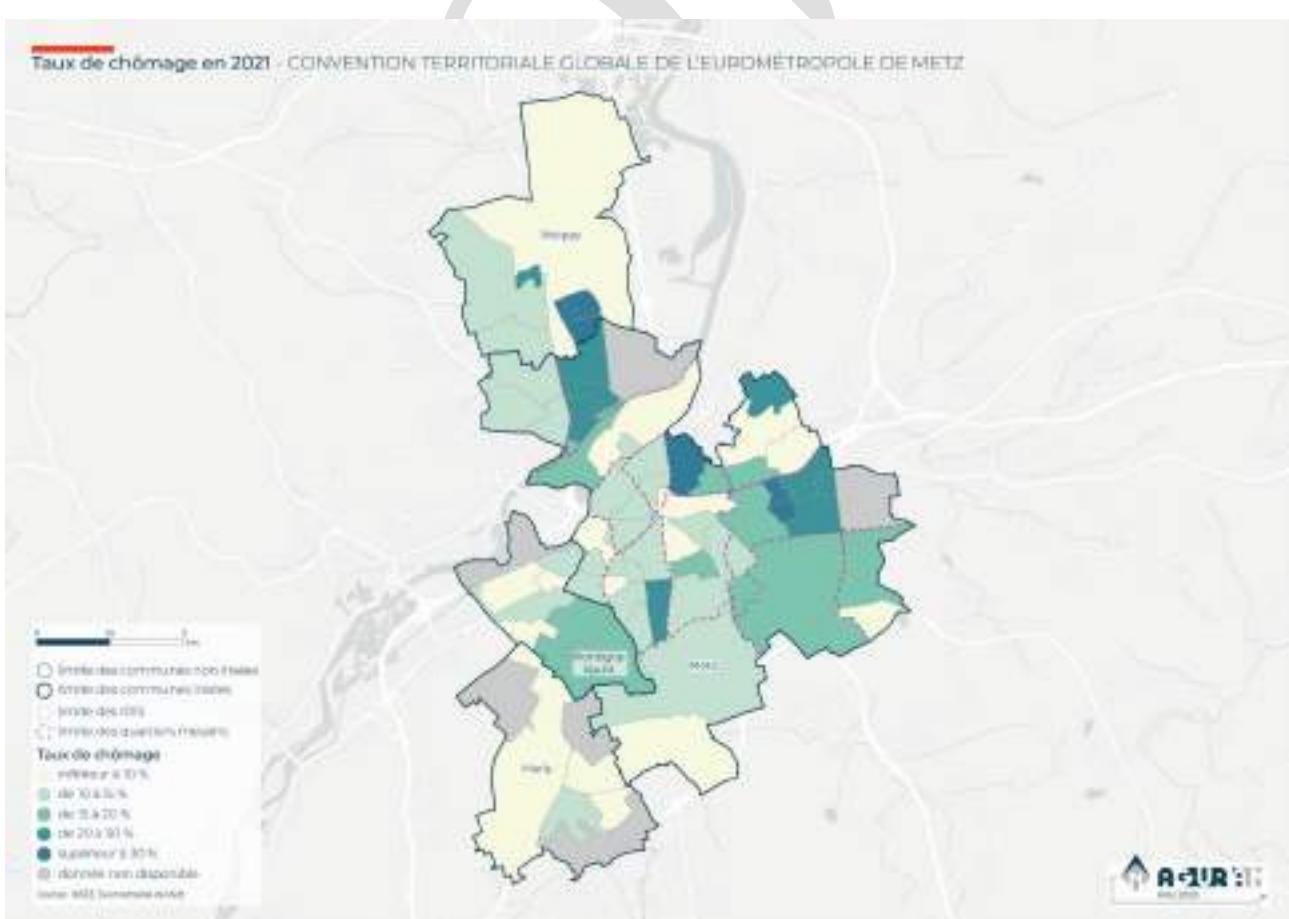
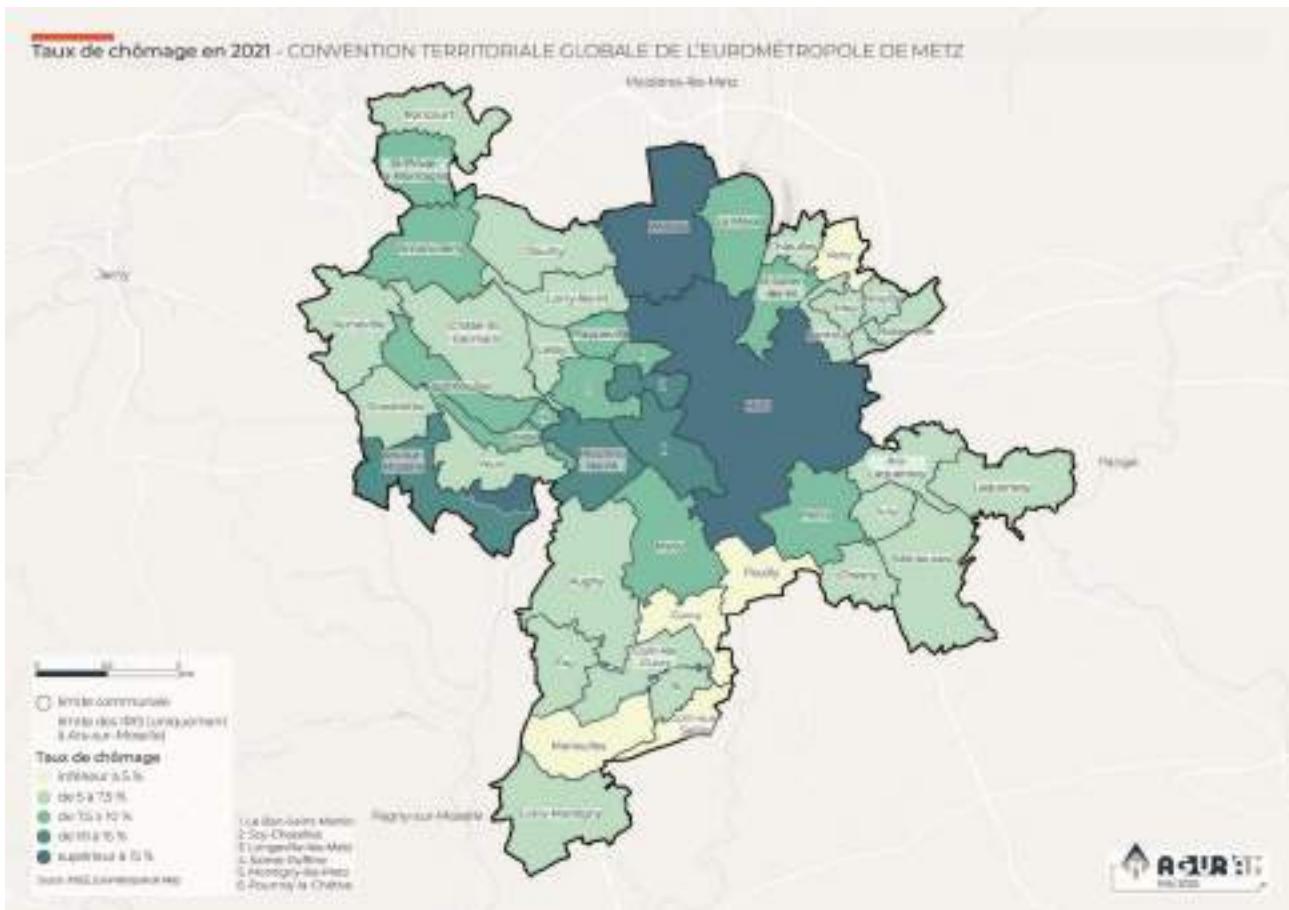


REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-



## Comment se situe l'Eurométropole de Metz ?

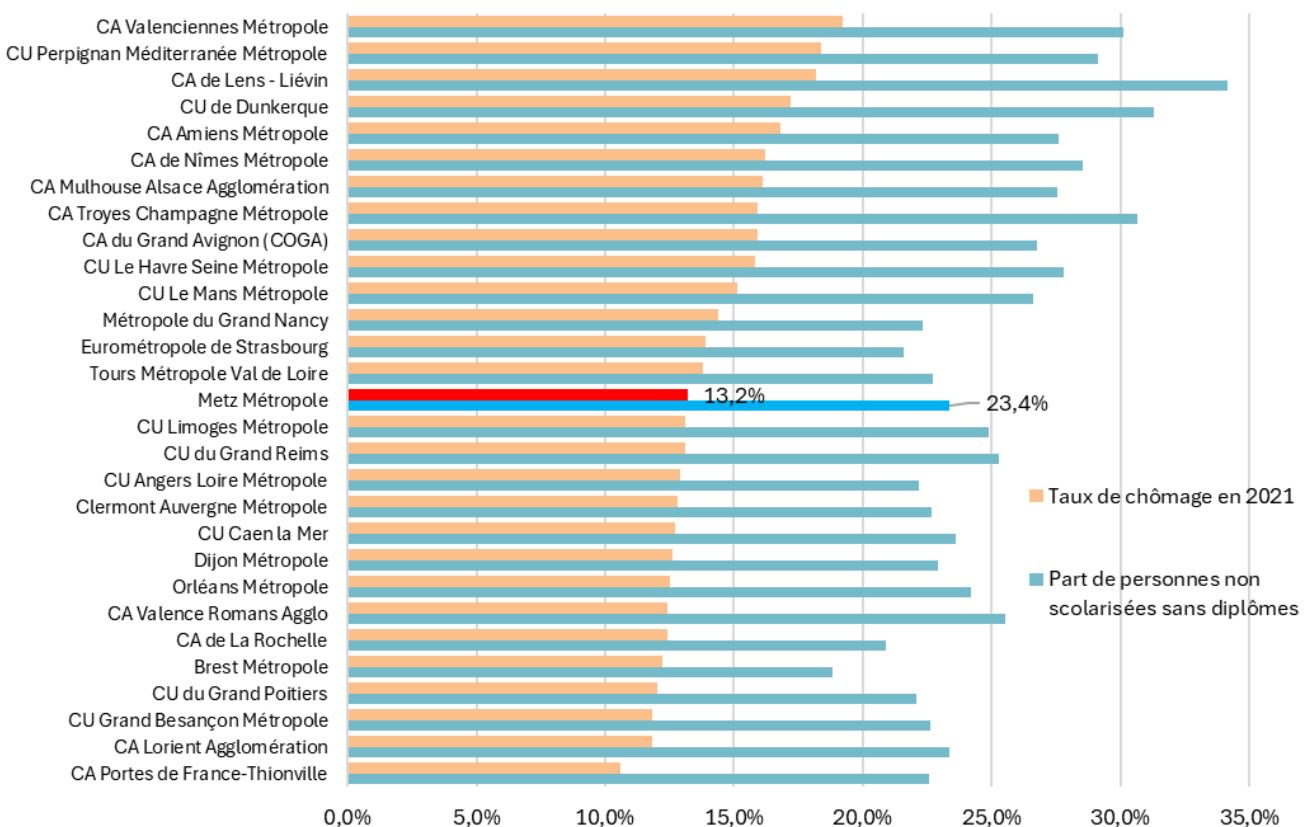
~~REÇU EN PREFECTURE~~

le 17/12/2025

Application agréée E-jenalite.com

73 CO-053-215306169-20251216-DCM2025 42-

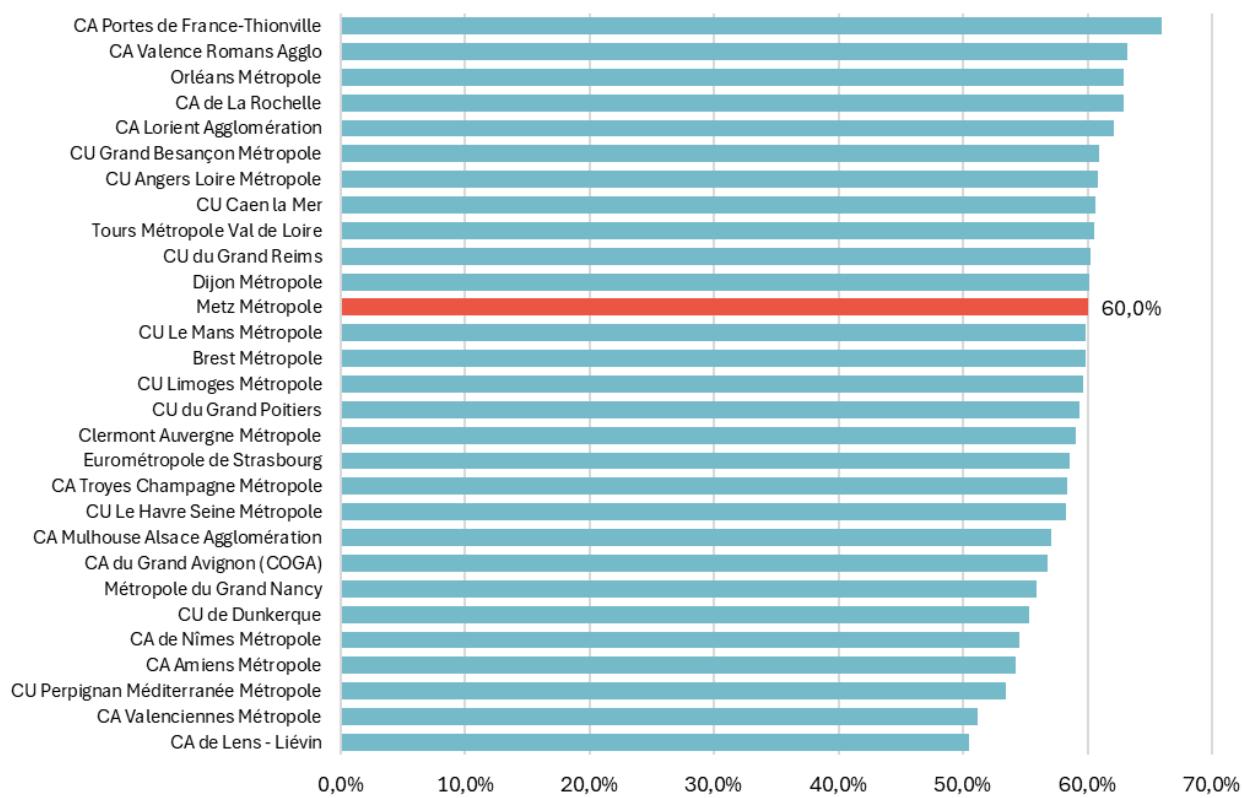
## Part des personnes non scolarisées sans diplômes en 2021 - source Insee



Une nouvelle fois, la comparaison de l'Eurométropole de Metz avec d'autres EPCI de taille comparable à l'échelle nationale place l'agglomération dans la moyenne. Les agglomérations présentant les taux de chômage les plus élevés se situent dans les Hauts-de-France (Valenciennes, Lens, Dunkerque, Amiens) et dans le Sud (Perpignan, Nîmes). Il en est à peu près de même pour la part des personnes non diplômées.

L'agglomération thionvilloise se démarque par un taux de chômage plus faible.

### Taux d'emploi des femmes en 2021 - source Insee



Le taux d'emploi des femmes varie peu d'un EPCI à l'autre, ce qui place l'agglomération messine dans la moyenne, avec 60 %. Les agglomérations (de taille comparable) du nord de la France et certaines du sud se démarquent par des taux nettement plus faibles, de 50 à 55 %. Ce sont les mêmes que celles qui se détachent par un taux de chômage élevé.

A l'inverse, l'agglomération thionvilloise se démarque, une nouvelle fois, par un taux d'emploi plus élevé.



## En résumé

- ◆ Des liens forts entre accès à l'emploi, conditions d'emploi, besoins en gardes d'enfants et accès aux droits : le taux d'emploi, surtout chez les femmes, influence fortement les besoins en garde d'enfants (petite enfance, péri et extrascolaire), tandis que les conditions d'emploi (horaires atypiques, temps partiel, précarité) déterminent les modalités d'accueil (souplesse, horaires étendus, accompagnement à la reprise d'emploi). Le niveau de diplôme conditionne en partie l'accès à un emploi stable et donc aux droits sociaux.
- ◆ Le diplôme constitue un marqueur social fort. Dans l'Eurométropole de Metz (EMM), 23 % des habitants n'ont aucun diplôme, 37 % ont un diplôme post-bac. Les communes périurbaines ont plus de diplômés et moins de non-diplômés, tandis que les quartiers prioritaires (QPV) de Metz et Woippy concentrent les non-diplômés (plus de 50 % dans certains Iris).
- ◆ Les inégalités de genres se cumulent avec les inégalités territoriales. Globalement, le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes, notamment chez les 25-54 ans. Il est plus élevé en périurbain (avec un écart hommes/femmes plus faible, de seulement 3 points, contre 6 points pour l'EPCI) qu'en zones urbaines. Les taux les plus faibles (< 55 %) concernent les quartiers sociaux (Borny et Bellecroix à Metz, Saint-Éloy à Woippy), et peut même descendre à 30 % dans certains quartiers (Saint-Éloy, Dauphiné Nord...).
- ◆ L'accès à un emploi stable est inégal, avec 75 % des actifs de l'EMM ayant un emploi stable (CDI/Fonction publique), mais un taux qui chute à 46 % dans certains quartiers (Les Îles-Fort Gambetta).
- ◆ Les emplois précaires sont concentrés à Metz et dans les grandes villes, notamment dans les QPV et les quartiers étudiants (jusqu'à 49 % de précaires), tandis que les communes périurbaines présentent une meilleure stabilité de l'emploi (ex. Lessy, Fey).
- ◆ Des disparités nettes en termes de taux de chômage comme corollaire aux conditions d'emplois et niveaux de diplômes. Le taux de chômage global de l'EMM est de 13,2 % en 2021 (en hausse depuis 2010), avec une très forte progression chez les 55 ans et +.

PI

## L'Indice de positionnement social des écoles et collèges comme illustration des inégalités chez les jeunes

**L'Indice de Position Sociale (IPS)** d'un établissement scolaire est un indicateur calculé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Il résume les **conditions socio-économiques et culturelles des familles** (catégories socioprofessionnelles, composition familiale, etc.) des élèves accueillis dans l'établissement. Il permet ainsi de rendre compte des **disparités sociales** existantes entre établissements. De **fortes différences** sont constatées selon les territoires et selon le secteur de scolarisation. Par ailleurs, les **taux de réussite au diplôme national du brevet** (DNB) et les IPS sont fortement corrélés.

Etablissement	Effectif rentrée 2023	IPS	secteur
COLLEGE LES HAUTS DE BLEMONT	483	58,6	public
COLLEGE JULES FERRY	431	65,2	public
COLLEGE JULES LAGNEAU	451	78,6	public
COLLEGE FRANCOIS RABELAIS	361	79,4	public
COLLEGE JEAN ROSTAND	431	80,8	public
COLLEGE PAUL VALERY	664	83,4	public
COLLEGE PHILIPPE DE VIGNEULLES	464	96,2	public
COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	470	97,1	public
COLLEGE METZ ARSENAL	473	99,5	public
COLLEGE BARBOT*	407	101	public
COLLEGE LOUIS ARMAND	305	107,4	public
COLLEGE GEORGES DE LA TOUR	649	107,5	public
COLLEGE PILATRE DE ROZIER	477	108,2	public
COLLEGE JEAN MERMOZ	538	112	public
COLLEGE TAISON	409	112,9	public
COLLEGE PAUL VERLAINE	431	113,4	public
COLLEGE LA LOUVIERE	293	117,2	public
COLLEGE PRIVE ST ETIENNE	413	117,3	privé sous contrat
COLLEGE PRIVE NOTRE DAME	181	117,3	privé sous contrat
COLLEGE ALBERT CAMUS	311	117,7	public
COLLEGE JEAN BAUCHEZ	618	120,9	public
COLLEGE PRIVE JEAN XXIII	965	133,4	privé sous contrat
COLLEGE PRIVE DE LA SALLE	941	134,8	privé sous contrat

\*Le Collège Barbot est administrativement rattaché au collège Bernanos de Montigny-lès-Metz, ce qui leur octroie un IPS commun. Pris individuellement, l'IPS de l'établissement Bernanos est beaucoup plus bas, mais inconnu. Du fait de ce rattachement, Bernanos, et les établissements du 1<sup>er</sup> degré qui y sont rattachés, ne sont pas classés Rep, et ne bénéficient donc pas des aménagements et financements complémentaires des établissements Rep, alors même que la population fréquentant ces établissements présente des caractéristiques similaires.

La carte ci-dessous présente les IPS selon la carte scolaire des collèges. Certaines communes de l'Eurométropole de Metz dépendent d'un collège situé en dehors du périmètre de l'EPCI, mais leur couleur correspond bien à l'IPS de leur collège de secteur.

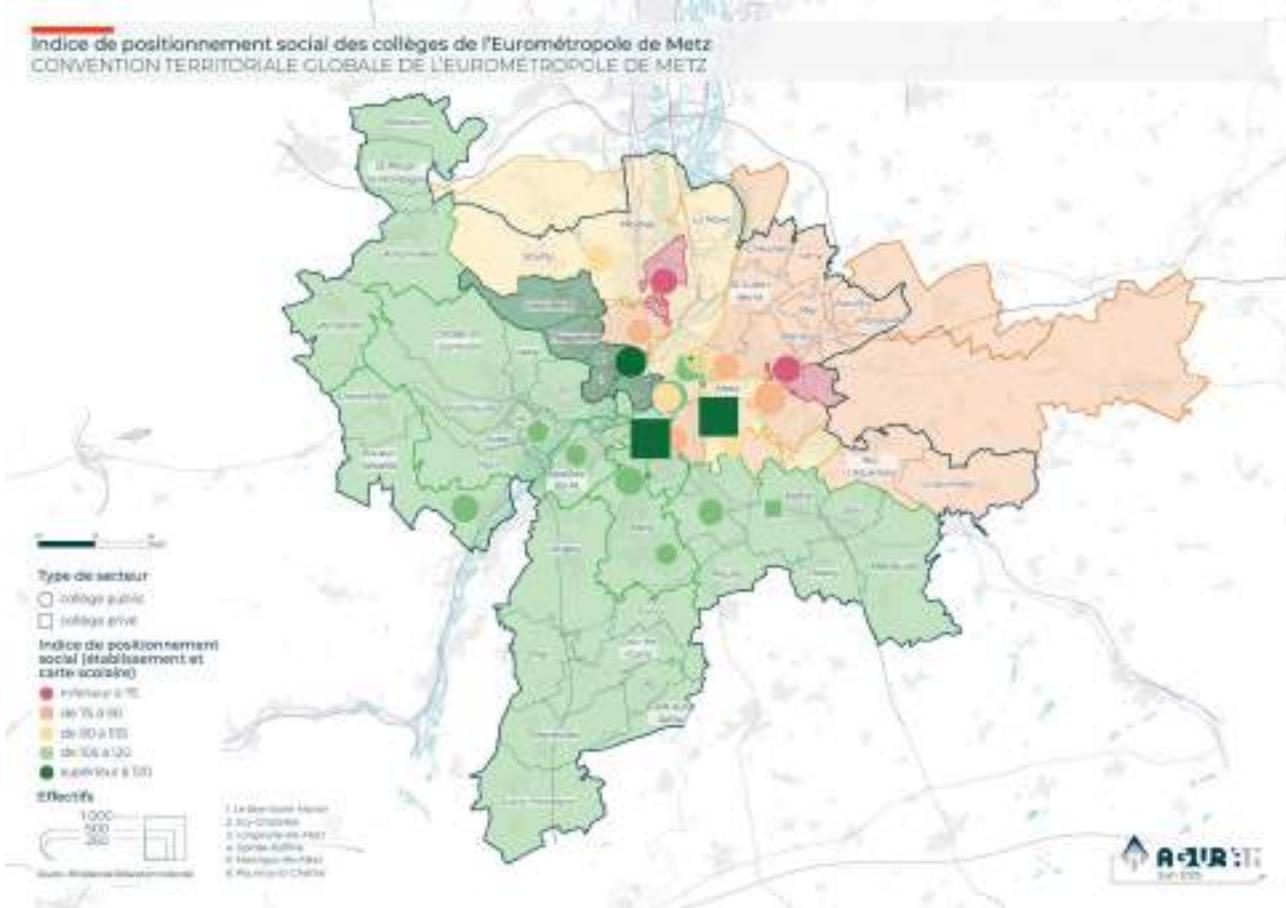
L'IPS départemental s'élève à 100 (95 pour les établissements publics, 124 pour les établissements privés). A l'échelle nationale, l'IPS global est de 106 (101 pour le public, et 124 pour le privé).

On constate une véritable partition de l'agglomération messine de ce point de vue, avec **une coupure nord-est / sud-ouest**, qui donne à voir, au moins partiellement, les inégalités sociales entre jeunes scolarisés.

Sans surprise, les IPS les plus faibles sont localisés dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Hauts de Blémont (Borny), Jules Ferry (Woippy).

Les IPS les plus élevés, exceptions faites des collèges publics de Ban-Saint-Martin (Jean Bauchez) et Albert Camus (Moulins-lès-Metz), sont ceux des établissements privés.

Cette carte ne fait pas état, en revanche, des stratégies d'évitement de la carte scolaire potentiellement mises en œuvre par les familles des villages de l'est messin dépendant des collèges de l'est (options spécifiques, recours au privé).



Cette seconde carte porte également sur les IPS, mais à une échelle beaucoup plus fine, puisqu'il s'agit de celle des établissements de premier cycle (maternelles, élémentaires, et primaires).

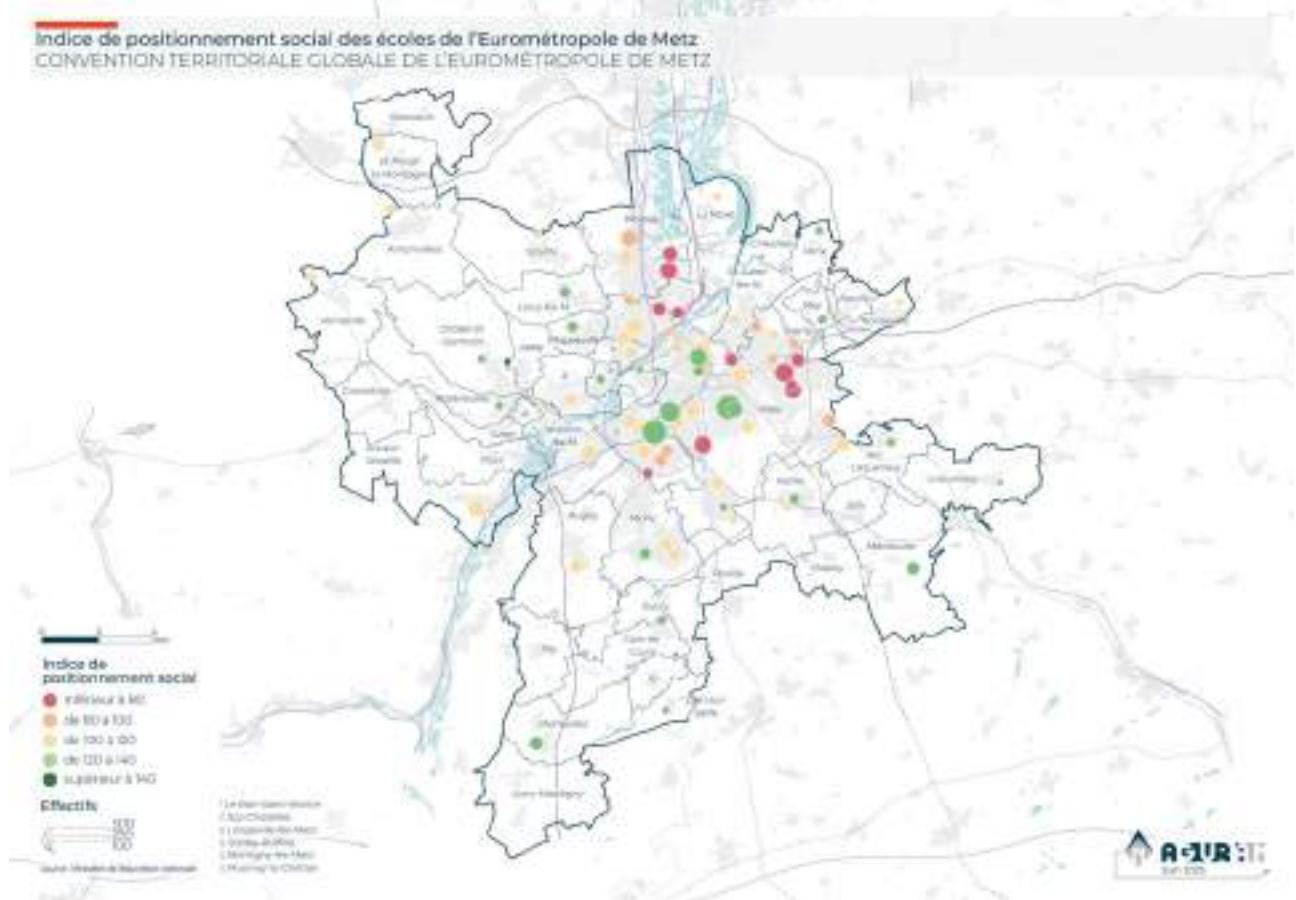
L'IPS du département de la Moselle s'élève à 100 (99 pour le public, 120 pour le privé), contre 105 au niveau national (103 pour le public et 120 pour le privé).

**Le clivage nord-est / sud-ouest** est toujours présent, mais il est plus nuancé. Les IPS les plus faibles sont plus précisément localisés dans les quartiers d'habitat social : Woippy Saint-Eloy, Metz (Patrotte Metz-nord, Bellecroix, Borny, Sablon sud), mais aussi Montigny-lès-Metz Sud.

Ces données ne fournissent pas le recul nécessaire pour parler en termes d'évolution. Néanmoins, trois millésimes sont disponibles : rentrées scolaires 2022, 2023 (données cartographiées), et 2024 (données tout récemment disponibles).

Parmi les établissements présentant un IPS inférieur à 100, certains **ont vu celui-ci baisser** de plus de 2 points, ce qui peut constituer un signal d'alerte (**ce qu'on appelle des « signaux faibles »**) :

- ◊ A Metz :
  - ◆ Ecole élémentaire Borny Centre Jules Verne : IPS **passé de 81,4 à 77,1** ;
  - ◆ Ecole élémentaire Borny Erckmann Chatrian 2 (classée Rep+) : IPS **passé de 62,7 à 60,6**.
- ◊ A Montigny-lès-Metz :
  - ◆ Ecole élémentaire Marc Sangnier : IPS **passé de 91 à 87,2** ;
  - ◆ Ecole primaire Giraud : IPS **passé de 97,5 à 91,2**.
- ◊ A Woippy :
  - ◆ Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie : IPS **passé de 76,3 à 73,6**.



## En résumé

- ◊ **L'IPS mesure le contexte social des élèves :** Il reflète les conditions socio-économiques et culturelles des familles et révèle les inégalités entre établissements scolaires. Il varie fortement selon les territoires, les secteurs de scolarisation et le statut public/privé.
- ◊ Un IPS plus élevé est associé à de meilleurs taux de réussite au brevet.
- ◊ **L'agglomération messine montre un clivage nord-est / sud-ouest** en matière d'IPS, illustrant les inégalités sociales entre jeunes.
- ◊ **Un IPS bas dans les QPV** : les collèges des quartiers prioritaires comme Borny ou Woippy affichent les indices les plus faibles.
- ◊ **A l'inverse, le secteur privé affiche les IPS les plus élevés** : les établissements privés et certains établissements publics en périphérie ont les IPS les plus élevés.
- ◊ **Plusieurs écoles ont vu leur IPS baisser en deux ans**, notamment à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, ce qui constitue un signal d'alerte.
- ◊ **Le clivage social est visible dès le 1er degré** : les inégalités se manifestent dès la maternelle et l'élémentaire, avec un gradient social très localisé.

## La localisation du parc social actuel en lien avec les besoins

**29 028 logements composent le parc social de l'Eurométropole de Metz en 2023** (source RPLS). Ce parc social est inégalement réparti. Il est présent dans 28 des 46 communes de la métropole. Il est essentiellement concentré dans trois communes : **Metz prioritairement, puis Montigny-lès-Metz et Woippy. Elles rassemblent 87 % du parc social.**

**À ces 29 028 logements sociaux, dénombrés chez les bailleurs HLM, il faut ajouter 1 035 logements locatifs privés conventionnés, qui participent à l'offre sociale du territoire.** Nous n'y ajoutons en revanche pas les logements locatifs communaux, car ils ne sont pas soumis à des plafonds de loyers, et proposent, sur le territoire, des tarifs souvent similaires au parc locatif privé conventionnel.

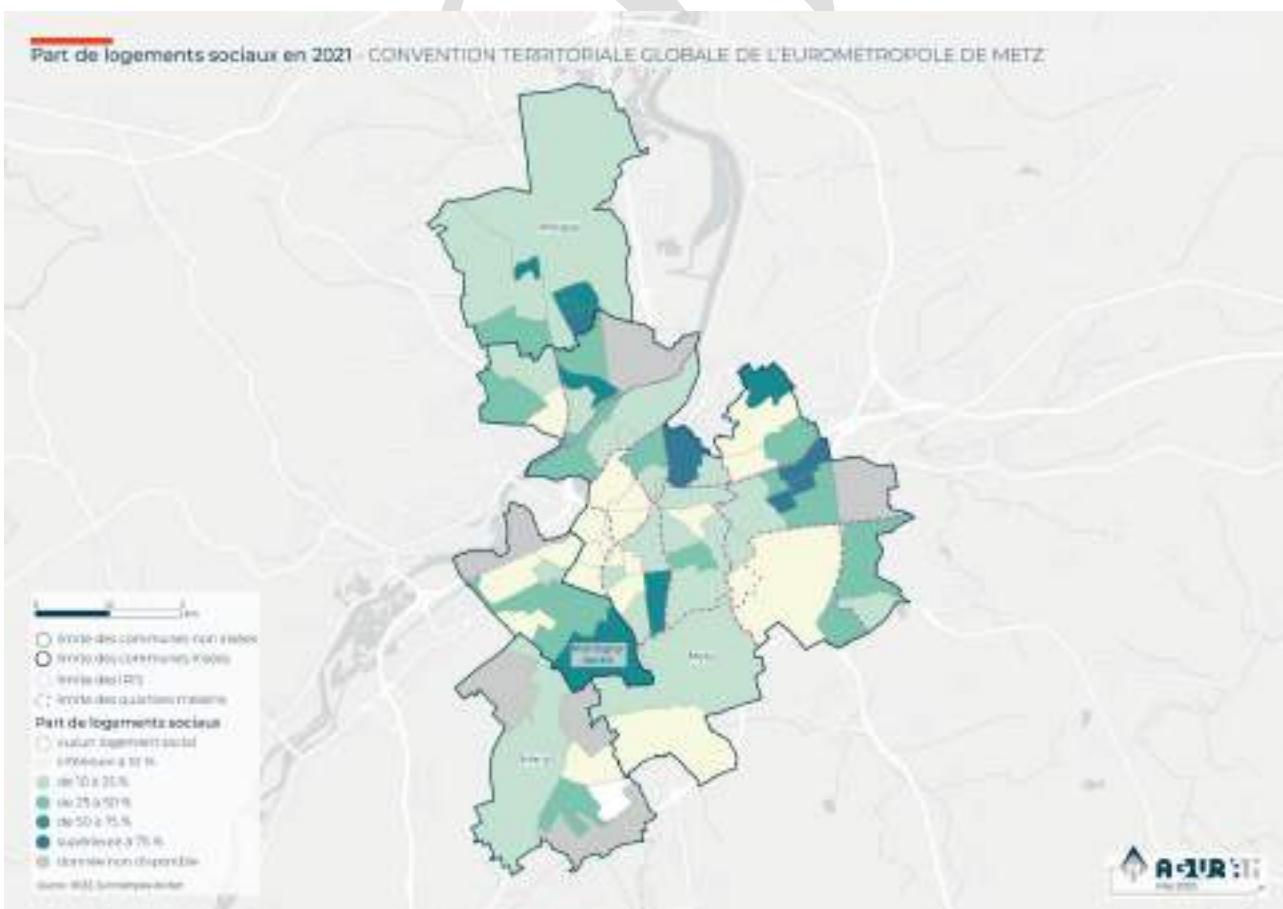
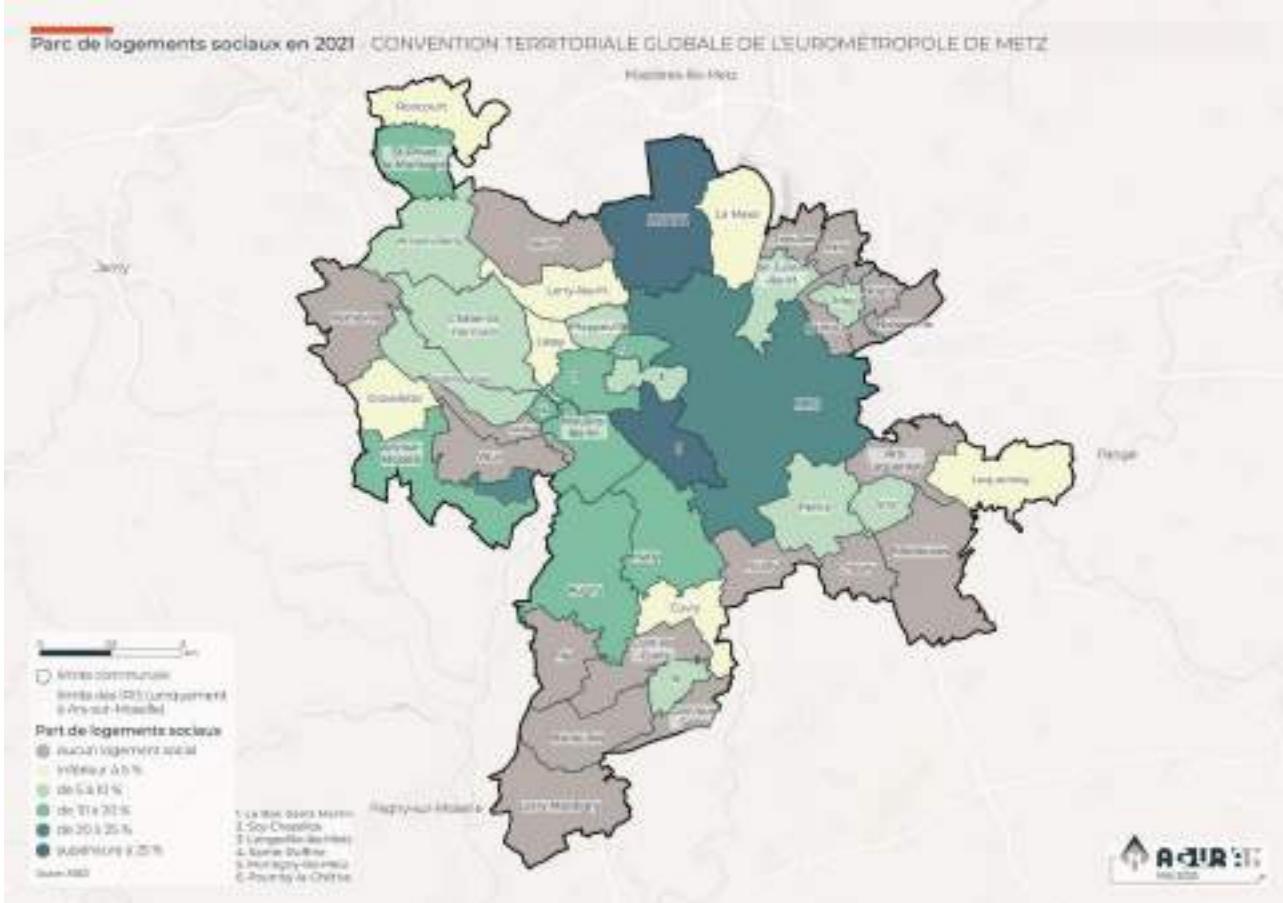
D'après l'Insee, 21 % des ménages du territoire occupent un logement social en 2021. Là encore, **les proportions sont très hétérogènes.**

Les trois communes qui rassemblent la majorité du parc social (Metz, Woippy et Montigny-lès-Metz) comptent chacune entre **28 % et 48 % de logements aidés (parc des bailleurs sociaux + parc privé conventionné, rapporté au parc total logements de l'Insee).**

**Le parc social est en croissance régulière**, avec une hausse globale de **23 % en dix ans**. Cette croissance a toutefois **ralenti ces dernières années** : certains projets ont été repoussés (crise sanitaire du Covid, crise des matériaux), **et les financements tendent à diminuer.**

À l'échelle **infracommunale**, certains secteurs rassemblent une part plus importante du parc social. Il s'agit le plus souvent **de secteurs classés Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** :

- ◊ Borny (Metz) ;
- ◊ Bellecroix (Metz) ;
- ◊ Hauts-de-Vallières (Metz) ;
- ◊ Iris Hannaux-Frécot comportant le Sablon Sud (Metz) ;
- ◊ La Patrotte Metz-Nord (Metz) ;
- ◊ La Falogne (Metz) ;
- ◊ Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie (Woippy-Metz) ;
- ◊ Quartier du Roi (Woippy).

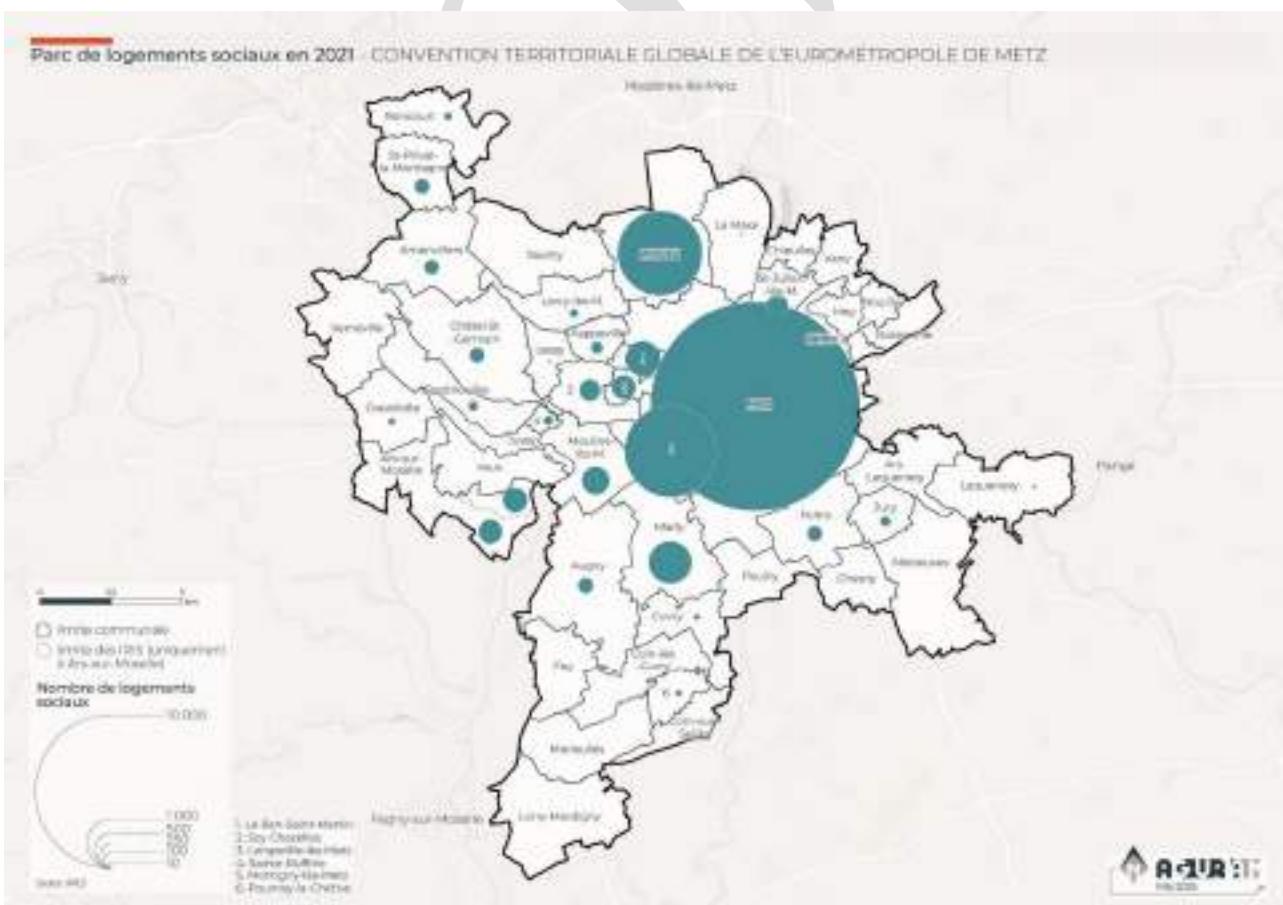
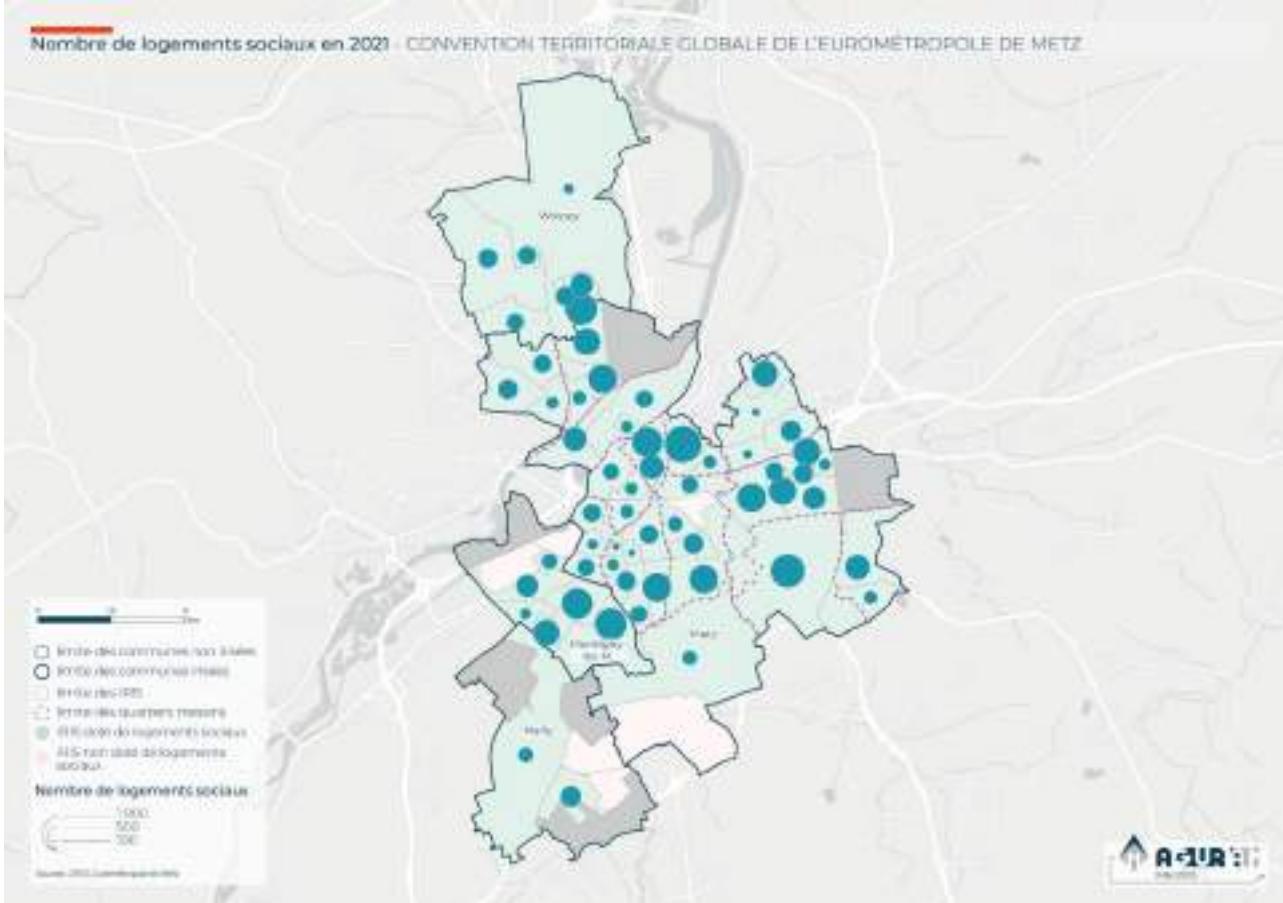


REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-



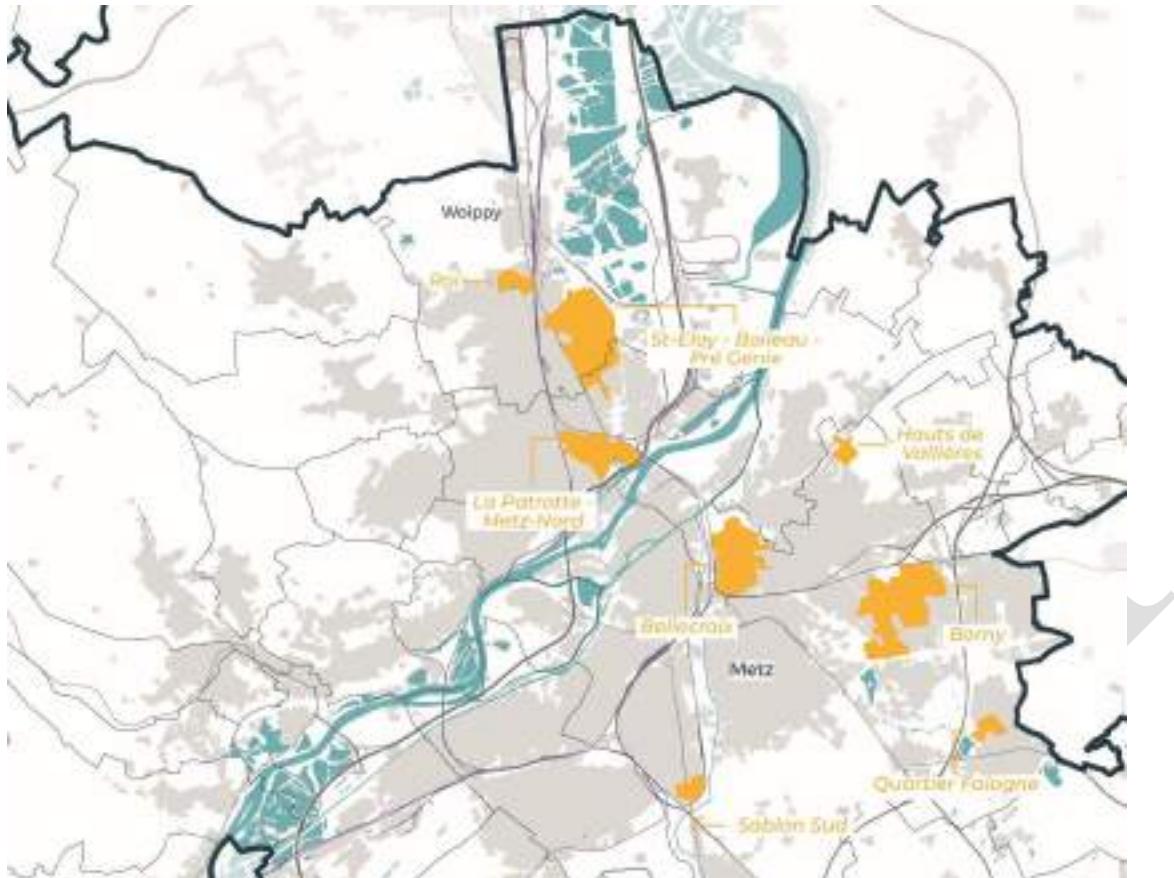
REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## Localisation des Quartiers prioritaires de la politique de la ville 2024 de l'Eurométropole de Metz :



D'autres quartiers comprennent également une part importante de logements sociaux, sans qu'ils soient classés QPV. C'est notamment le cas du sud de Montigny-lès-Metz (anciens quartiers de veille active Giraud, Sangnier et Saint-Exupéry), correspondant aux Iris situés au sud de la voie ferrée et de la rue Saint Ladre<sup>11</sup> (hors rues de la Prévôté, du Gibet et Léon Barillot) :

- ◊ **Saint-Privat**
- ◊ **Militaire Saint-André Jérusalem**
- ◊ **Blory Vacons Horgne**

**Les occupants du parc social : une surreprésentation des familles avec enfants, et des ménages à faibles ressources**

L'Enquête OPS 2022 portant sur les occupants du parc social renseigne sur leur profil.

Ainsi, pour 62 % des ménages recensés, les ressources du ménage étaient inférieures à 60 % du plafond PLUS (seuil de qualification du ménage « très modeste »).

Concernant la composition familiale :

- ◊ Le parc social héberge 21 % de familles monoparentales, contre 10 % dans l'ensemble du parc de logements ;
- ◊ 10 % de familles nombreuses (3 enfants et plus, incluant couples et monoparents), contre 3 % dans l'ensemble du parc ;
- ◊ 43 % de familles avec enfants, contre 33 % dans l'ensemble du parc de logements de l'Eurométropole.

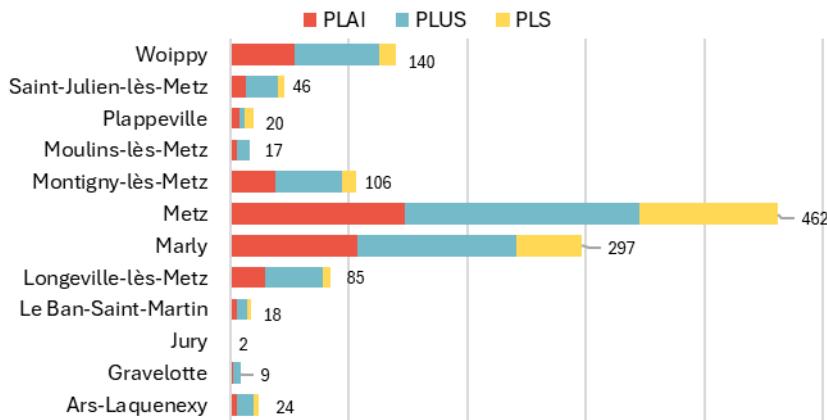
**Les financements récents en logement social**

Comme mentionné dans les chapitres précédents, **le parc social est souvent associé à une forte concentration de familles nombreuses et monoparentales**, mais aussi à **une part plus élevée de personnes socialement fragilisées**.

<sup>11</sup> Cf cartes des Iris en annexe

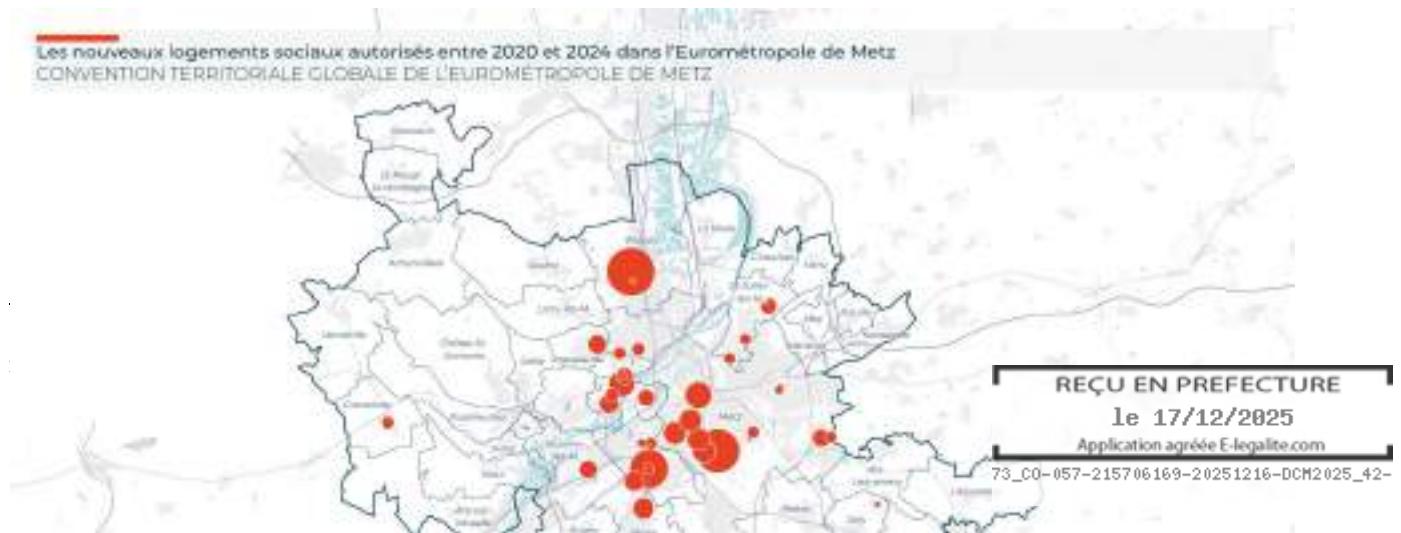
À ce titre, il paraît important de connaître les secteurs de développement du parc social, afin d'anticiper les besoins futurs potentiellement induits.

### Financement en logement social accordés (2020-2024) dans l'Eurométropole, hors offre spécifique - source DDT57



Le développement du parc social se poursuit dans les communes de **Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy**, là où il est déjà présent, **mais en dehors des QPV actuels**. Il se développe également dans les communes de **Marly** (proche du seuil de 20 % de l'article 55 de la loi SRU<sup>12</sup>), ainsi qu'à **Longeville-lès-Metz et Saint-Julien-lès-Metz**, communes déficitaires.

Ces éléments constituent **des points de vigilance**, quant à l'évolution des besoins dans ces secteurs en expansion. Le parc social accueille **davantage de personnes à faibles ressources**, mais aussi **de familles**, et notamment **de familles monoparentales**, suggérant des **besoins en matière de garde d'enfants** – notamment sur des horaires atypiques – **et de soutien à la parentalité**.





## En résumé

- ❖ **Un parc social concentré** : 29 028 logements sociaux en 2023, répartis dans 28 communes, mais 87 % sont localisés à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy.
- ❖ Il en résulte un taux d'occupation hétérogène : **21 % des ménages du territoire vivent en logement social, avec des disparités selon les communes (jusqu'à 48 % à Woippy)**.
- ❖ **La croissance du parc social a ralenti ces dernières années** : le parc a augmenté de 23 % en 10 ans, mais le rythme a fortement diminué ces dernières années (crise sanitaire, coûts des matériaux, baisse des financements, nouvelles définitions des priorités en la matière).
- ❖ **Le parc social est fortement concentré dans des quartiers classés QPV comme Borny, Bellecroix ou Saint-Eloy**, même s'il est présent dans tous les quartiers messins (et des villes de l'EPCI, en général).
- ❖ **Ainsi, des quartiers hors QPV, notamment au sud de Montigny-lès-Metz, présentent aussi une forte part de logements sociaux.**
- ❖ Le parc social accueille majoritairement des ménages très modestes, **des familles avec enfants, des familles monoparentales et nombreuses**.
- ❖ L'extension actuelle du parc social se fait dans les zones déjà dotées (mais hors QPV), et dans **des communes en rattrapage (Marly, Longeville-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz)**, soulevant des enjeux en garde d'enfants, soutien à la parentalité, et publics fragilisés (politique d'accès aux droits).

## Le développement du parc de logements

Commune	Nombre total de logements autorisés depuis 2020	Dont T3 et plus	Part de T3 et plus
< 2000 habitants	1209	780	65%
> 2000 habitants	3329	1889	57%
Metz	4493	1708	38%
Ensemble EMM	9031	4377	48%

Si le parc social est associé à des besoins plus prégnants en termes d'aides à la parentalité, d'accompagnement dans l'accès aux droits, et à une offre de services nécessaire pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le développement du parc de logements **génère également mécaniquement** des besoins.

Globalement, les **permis de construire autorisés** sont concentrés pour moitié à Metz, la ville-centre (notamment Sablon, Queueleu – Coteaux de la Seille). Ils comprennent de l'offre classique, mais également de l'offre spécifique (**de nombreux logements étudiants ont été autorisés à Metz** ces dernières années). Ils sont ensuite concentrés à **37 % dans les autres communes de plus de 2 000 habitants** (Montigny-lès-Metz et Marly ayant très fortement contribué au développement récent du parc de logements).

Enfin, **13 % de l'offre neuve** se répartit dans les autres communes de moins de 2 000 habitants. Ce tableau recense les permis autorisés depuis 2020 dans l'Eurométropole de Metz, avec une distinction des logements de type « T3 et plus », davantage susceptibles d'accueillir des ménages avec enfants.

Ce type de logements intermédiaires et familiaux peuvent émaner :

- ◊ d'une part, des lotissements, souvent à visée familiale, qui **engendrent fréquemment des besoins soudains et importants en matière de petite enfance et de périscolaire**. Ces lotissements sont, le plus souvent, localisés dans les communes périurbaines. À l'échelle d'une petite commune, la création d'un lotissement de 30 parcelles peut avoir un **impact significatif**, la difficulté étant que les besoins évoluent avec le temps et doivent suivre l'évolution des familles et des habitants.
  - ◊ Ensuite, il peut s'agir des logements grands et intermédiaires (T3 et plus), dans le reste des permis (le plus souvent en collectif : les logements neufs individuels relèvent le plus souvent de lotissements). Ces grands logements peuvent représenter des volumes importants, comme à Marly, notamment, ou à Metz, dans le secteur des coteaux de la Seille, au Sablon (quartier avec de nombreuses friches en reconversion - site de l'ancien Citroën, par exemple).
- C'est dans les communes **les plus petites**, plutôt périurbaines, que l'offre est **davantage orientée vers un public « familial »** : **65 % de T3 et plus**, contre **48 % pour l'ensemble de l'EPCI**, et seulement **38 % pour Metz**.

Par ailleurs, d'autres projets plus spécifiques **appellent à une vigilance particulière concernant des besoins adaptés** :

- ◊ **Une résidence sociale au Ban-Saint-Martin**, rue des Jardins (48 logements), et une de 11 logements au 1 rue du Souvenir français (Sablon sud), accueillant une population fragilisée financièrement et socialement, marginalisée.
- ◊ **Plusieurs résidences étudiantes**, pour un total attendu de plus de 600 logements. La population étudiante est en voie de paupérisation depuis plusieurs années. Ces logements, relevant de l'offre sociale ou privée, sont répartis dans différents lieux :
  - Ile du Saulcy (financement social - 130 logements)
  - Rue aux Arènes (financement social - 137 logements)
  - Rue Pasteur (financement social - 78 logements)
  - rue Thomas Edison (My Campus Metz), au Technopôle (financement privé - 140 logements)
  - Boulevard solidarité (Technolac), au Technopôle (financement privé - 117 logements)
- ◊ **Une résidence pour personnes en situation de handicap** rue Saint-Ladre à Montigny-lès-Metz (25 logements)
- ◊ **Une résidence intergénérationnelle** rue du fort Queueleu à Metz (98 logements), destinée aux étudiants et aux personnes âgées. Ces logements relèvent du parc social.

◇ Plusieurs résidences destinées aux personnes âgées :

- 30 logements à Augny dans le lotissement de la Ramotte (privé)
- 17 logements à Longeville-lès-Metz, rue de l'Horticulture (financement social)
- 25 logements à Marly, dans le lotissement du Golf (financement social).

Commune	Ensemble des logements autorisés <sup>13</sup>	Dont T3 et plus	Part de T3 et +
Amanvillers	29	26	90 %
Ars-Laquenexy	28	6	21 %
Ars-sur-Moselle	133	88	66 %
Augny	115	67	58 %
Châtel-Saint-Germain	58	27	47 %
Chesny	26	14	54 %
Chieulles	16	15	94 %
Coin-lès-Cuvry	3	3	100 %
Coin-sur-Seille	13	9	69 %
Cuvry	87	56	64 %
Féy	39	31	79 %
Gravelotte	39	32	82 %
Jury	63	34	54 %
Jussy	35	28	80 %
La Maxe	14	10	71 %
Laquenexy	26	25	96 %
Le Ban-Saint-Martin	229	97	42 %
Lessy	16	13	81 %
Longeville-lès-Metz	94	55	59 %
Lorry-lès-Metz	9	8	89 %
Lorry-Mardigny	50	40	80 %
Marieulles	14	13	93 %
Marly	631	411	65 %
Mécleuves	48	42	88 %
Metz	4 493	1 708	38 %
Mey	6	4	67 %
Montigny-lès-Metz	974	425	44 %
Moulins-lès-Metz	32	24	75 %
Noisseville	12	10	83 %
Nouilly	39	33	85 %
Peltre	99	14	14 %
Plappeville	57	47	82 %
Pouilly	197	121	61 %
Pournoy-la-Chétive	14	12	86 %
Roncourt	8	2	25 %
Rozérieulles	32	20	63 %
Sainte-Ruffine	3	3	100 %
Saint-Julien-lès-Metz	79	50	63 %
Saint-Privat-la-Montagne	43	41	95 %
Saulny	47	41	87 %
Scy-Chazelles	104	59	57 %
Vantoux	50	9	18 %
Vany	21	19	90 %
Vaux	15	9	60 %
Vernéville	39	36	92 %
Woippy	852	540	63 %
<b>Total général</b>	<b>9 031</b>	<b>4 377</b>	<b>48 %</b>

<sup>13</sup> Ce recensement est constitué de données brutes, pour donner à voir les grandes lignes de l'évolution du parc de logements. Un travail plus fin à l'adresse est susceptible d'éliminer certains permis. Par ailleurs, tous les logements autorisés ne donnent pas lieu à une création effective de logements.

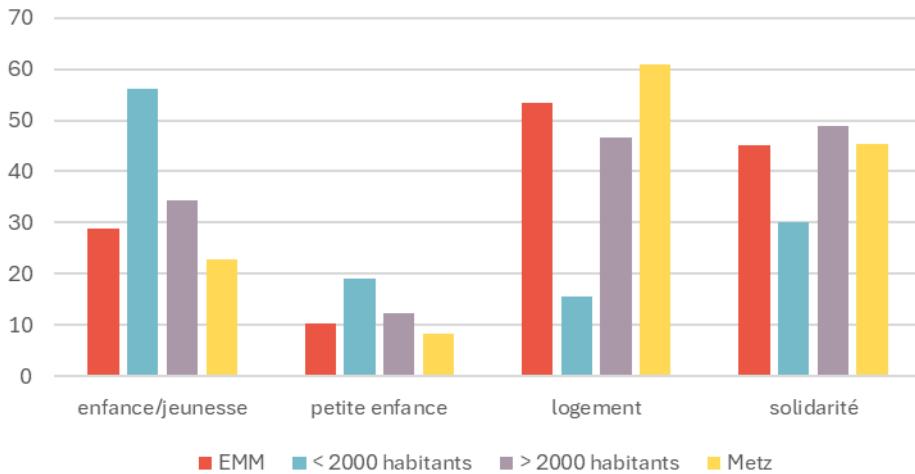


## En résumé

- ◆ 9 031 logements ont été autorisés dans l'Eurométropole de Metz (EMM) depuis 2020, **dont 48 % sont des T3 et plus (logements familiaux)**.
- ◆ **Metz concentre la moitié des logements autorisés (mais seulement 38 % de T3+)**, tandis que les communes < 2000 habitants offrent 65 % de T3+ (habitat plus familial).
- ◆ **Les communes de Marly et Montigny-lès-Metz affichent un très fort développement**, notamment, pour Marly, de logements familiaux.
- ◆ **Le développement de l'offre en périurbain se fait souvent par le biais de lotissements** (impact fort mais plus limité dans le temps), générant des besoins en petite enfance et périscolaire.
- ◆ **On note un développement important de résidences étudiantes** (600 + logements à Metz), dans un contexte de paupérisation étudiante.
- ◆ **D'autres projets spécifiques appellent à une vigilance particulière auprès des publics cibles** : résidences sociales à Metz et Ban-Saint-Martin (publics fragiles), résidences pour personnes âgées/handicapées à Augny, Longeville, Marly, etc., résidence intergénérationnelle à Metz (98 logements).

## QUI SONT LES ALLOCATAIRES CAF DANS L'EUROMETROPOLE DE METZ ?

Nombre de prestations versées en 2023 pour 100 foyers allocataires par type de communes et de prestations - source caf.data.fr



Fin 2023, près de 53 000 foyers de l'Eurométropole percevaient une prestation de la part de la Caisse d'Allocations Familiales, ce qui correspond à moins d'un ménage sur deux. Par ailleurs, plusieurs milliers d'actifs de la métropole (8 %) occupent un emploi au Luxembourg, et, de ce fait, y perçoivent les prestations familiales, en lieu et place de celles de la Caf française.

Les prestations Caf se regroupent en 4 grandes catégories :

- ◊ **Logement** : il s'agit de **l'aide la plus versée**, avec **plus de 28 000 foyers allocataires** dans l'agglomération messine. Pour 100 allocataires, 53 touchent une prestation logement. Cette part monte à 61 à Metz, mais descend à 16 dans certaines petites communes.
- ◊ **Solidarité/insertion** : c'est la deuxième prestation la plus versée, avec près de **24 000 foyers allocataires**. Pour 100 allocataires, 45 perçoivent une aide de solidarité. Cette part monte à 49 à dans les communes intermédiaires (élevée notamment à Woippy, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle), mais descend à 30 dans les petites communes.
- ◊ **Enfance/jeunesse** : plus de **15 000 foyers en sont bénéficiaires**. Pour 100 allocataires, 29 perçoivent une prestation enfance/jeunesse. Ce ratio monte à 56 dans les petites communes, et descend à seulement 23 à Metz.
- ◊ **Petite enfance** : elle touche près de 5 500 foyers allocataires, soit un ratio de 10 foyers concernés pour 100 foyers allocataires. Ce chiffre atteint 19 au plus haut dans les petites communes, et descend à 8 à Metz.

Selon la catégorie de prestation, cette répartition diffère fortement entre les communes, en lien avec le profil de leurs habitants et de leurs parcs de logements.

Ainsi, la ville de Metz, qui concentre un important volume de **petits logements et de parc social**, est nettement **moins représentée pour les prestations petite enfance et enfance/jeunesse**, mais **beaucoup plus pour les aides au logement et celles liées à la solidarité (RSA et prime d'activité)**.

Les **communes intermédiaires** (plus de 2 000 habitants) et **petites communes** sont, à l'inverse, **plus concernées par les prestations petite enfance et enfance/jeunesse**.

### Prestations petite enfance

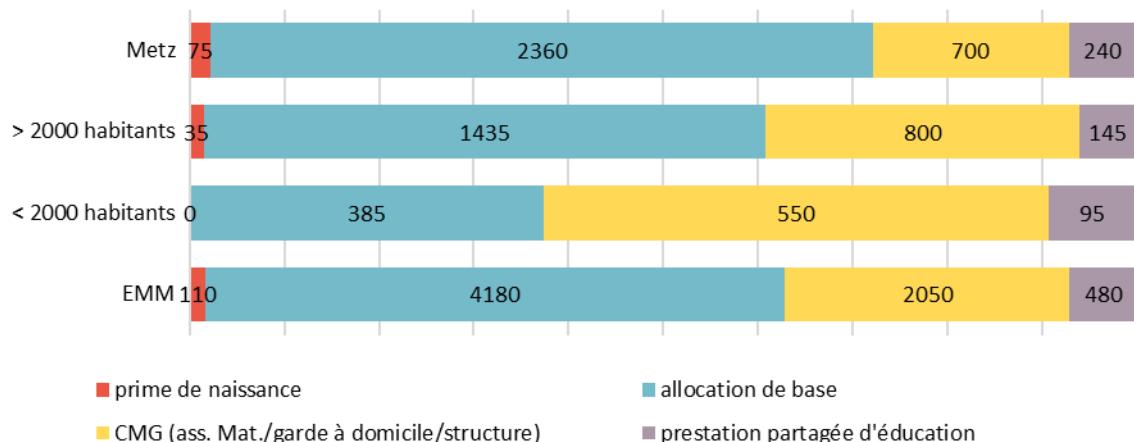
REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## Les types des prestations petite enfance perçues par types de communes de l'Eurométropole de Metz en 2023 - source caf.data.fr



La PAJE regroupe quatre dispositifs, dont certains peuvent se cumuler :

- ◇ **Allocation de base** : aide aux dépenses liées à l'entretien et à l'éducation d'un enfant jusqu'à ses 3 ans. Versée sous condition de ressources.
- ◇ **Prime de naissance** : versée au 7<sup>e</sup> mois de grossesse, elle couvre les premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant.
- ◇ **CMG (Complément de libre choix du mode de garde)** : participation aux frais de garde (assistante maternelle, garde à domicile ou en structure).
- ◇ **PreParE (Prestation partagée d'éducation de l'enfant)** : permet à un ou deux parents de cesser ou réduire leur activité pour s'occuper de leur enfant.

Au total, 5 460 foyers percevaient une ou plusieurs prestations de la PAJE à la fin de l'année 2023.

A l'échelle de l'Eurométropole de Metz, la prestation majoritairement versée est l'allocation de base, suivie du CMG, puis de la PreParE. La prime de naissance est marginale. Le CMG se répartit elle-même en 3 sous-catégories : assistante maternelle, structure, et employée à domicile. Le CMG-assistante maternelle demeure aujourd'hui très largement majoritaire (les % des CMG versées).

Le profil des aides est très différent d'un type de communes à une autre, une nouvelle fois, avec davantage de CMG pour les petites communes, probablement à lier avec un taux d'activité féminin plus élevé dans celles-ci.

### Profil des ménages bénéficiant de la Paje selon le type de communes de résidence

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

		EMM	< 2000 habitants	> 2000 habitants	Metz
<b>Type de ménage</b>	Couple avec enfant à charge	82 %	94 %	82 %	78 %
	Seul avec enfant à charge	18 %	6 %	18 %	22 %
<b>Revenu du ménage (quotient familial)</b>	< 400 €	10 %	1 %	8 %	13 %
	400 à 800 €	35 %	11 %	33 %	43 %
	800 à 1 200 €	19 %	15 %	21 %	19 %
	1 200 à 1 600 €	16 %	27 %	17 %	12 %
	1 600 à 2 000 €	9 %	23 %	9 %	6 %
	> 2 000 €	11 %	23 %	12 %	7 %
<b>Âge de la personne de référence du ménage</b>	Moins de 30 ans	25 %	13 %	26 %	28 %
	Entre 30 et 39 ans	59 %	76 %	59 %	55 %
	Entre 40 et 49 ans	15 %	11 %	14 %	16 %
	50 ans et plus	1 %	0 %	1 %	2 %

Note de lecture : en moyenne, à Metz Métropole, 82 % des ménages bénéficiant de la Paje sont des couples. Parmi les communes de moins de 2 000 habitants, 94 % sont des couples. A Metz, 43 % des ménages bénéficiaires ont un quotient familial compris entre 400 et 800 € contre 11 % dans les communes de moins de 2 000 habitants.

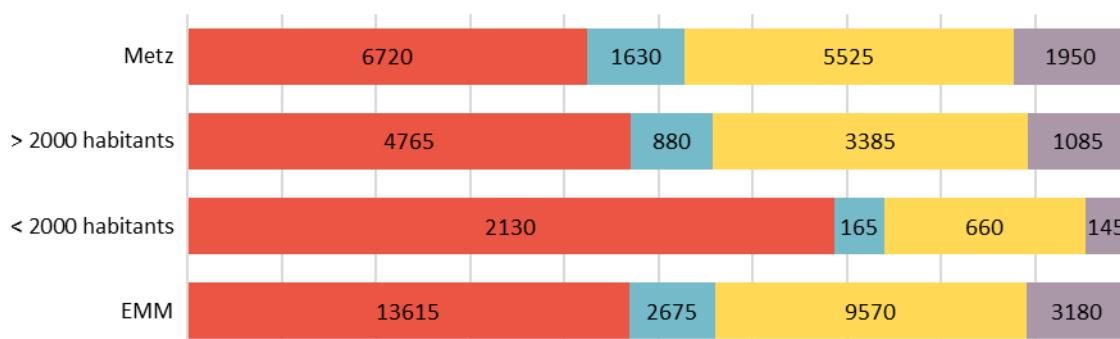
Les chiffres concernant l'ensemble de la Paje appellent plusieurs remarques :

- ◇ Davantage de personnes seules à Metz, puis dans les communes intermédiaires
- ◇ Des ménages à faibles ressources plus représentées à Metz (quotient familial inférieur à 800 €)
- ◇ Des ménages plus jeunes à Metz

Les données pour les communes de Woippy, Montigny-lès-Metz, et dans une moindre mesure, Ars-sur-Moselle et Ban-Saint-Martin, ne sont pas mentionnées ici, mais sont similaires à celles de la ville de Metz.

### Prestations enfance/jeunesse

#### Les types des prestations enfance/jeunesse perçues par types de communes de l'Eurométropole de Metz en 2023 - source caf.data.fr



■ Allocations familiales ■ Complément familial ■ Allocation de rentrée scolaire ■ Allocation de soutien familial

Les prestations enfance/jeunesse se répartissent en 4 types, qui peuvent se cumuler :

- ◆ Allocations familiales : elles sont versées automatiquement à tous les parents d'au moins deux enfants de moins de 20 ans. Son montant dépend du nombre d'enfants du foyer et du niveau de ressources. Elles sont cumulables avec d'autres prestations.
- ◆ Complément familial de traitement : il peut être versé aux familles ayant au moins 3 enfants à charge de plus de 3 ans et de moins de 21 ans. Son montant varie uniquement en fonction des ressources du foyer. Il est destiné aux ménages modestes.
- ◆ Allocation de rentrée scolaire : elle est versée sous conditions de ressources aux familles ayant des enfants de 6 à 18 ans scolarisés, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé. Elle permet de vous aider à assumer le coût de la rentrée scolaire. Elle est destinée aux ménages modestes.
- ◆ Allocation de soutien familial : elle est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents. Elle peut aussi être versée si la pension alimentaire est en cours de fixation, a été fixée à un faible montant ou n'est pas versée.

**Au total, 15 240 foyers bénéficient d'une ou plusieurs prestations enfance/jeunesse à l'échelle de l'Eurométropole fin 2023.** Comme pour la Paje, les prestations enfance/jeunesse se répartissent de manières très différentes selon les catégories de communes.

Les allocations familiales, les plus universelles, sont majoritaires dans les petites communes, alors que les prestations conditionnées aux revenus sont plus répandues à Metz et dans les communes intermédiaires. En revanche, les répartitions observées pour Metz et les communes intermédiaires sont assez proches, et laissent une place plus importante aux autres prestations qui s'ajoutent aux allocations familiales.

Profil des foyers allocataires enfance/jeunesse selon le type de communes de résidence					
		EMM	< 2000 habitants	> 2000 habitants	Metz
<b>Type de ménage</b>	Couple avec enfant à charge	67 %	85 %	67 %	63 %
	Seul avec enfant à charge	32 %	15 %	32 %	37 %
<b>Revenu du ménage (quotient familial)</b>	< 400 €	9 %	2 %	9 %	12 %
	400 à 800 €	37 %	12 %	36 %	45 %
	800 à 1200 €	18 %	17 %	19 %	18 %
	1200 à 1600 €	12 %	23 %	13 %	9 %
	1600 à 2000 €	8 %	19 %	8 %	6 %
	> 2000	13 %	26 %	14 %	9 %
<b>Âge de la personne de référence du ménage</b>	Moins de 30 ans	6 %	1 %	7 %	8 %
	Entre 30 et 39 ans	38 %	41 %	38 %	36 %
	Entre 40 et 49 ans	43 %	50 %	43 %	42 %
	50 ans et plus	12 %	8 %	13 %	14 %

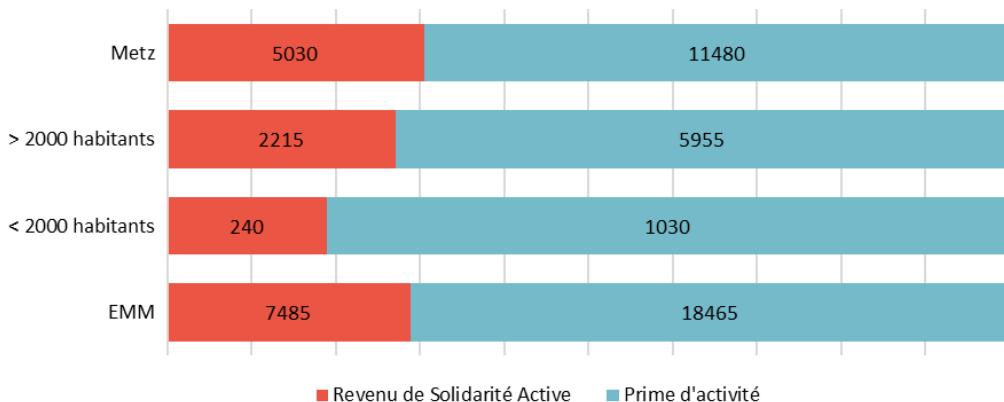
Les remarques concernant le profil des foyers allocataires enfance / jeunesse sont très proches des précédentes, qui concernaient les allocataires Paje :

- ◆ Une part de foyers monoparentaux beaucoup plus élevée à Metz et dans les communes intermédiaires que dans les petites communes
- ◆ Des ménages aux ressources également nettement plus faibles à Metz et dans les communes intermédiaires que dans les petites communes
- ◆ Des ménages un peu plus jeunes à Metz et dans les communes intermédiaires que dans les petites communes, mais avec un écart relativement faible

Comme pour la Paje, les données pour les communes de Woippy, Montigny-lès-Metz, et dans une moindre mesure, à Ars-sur-Moselle et Ban-Saint-Martin, ne sont pas mentionnées ici, mais sont similaires à celles de la ville de Metz.

## Prestations de solidarité

**Les types des prestations de solidarité perçues par types de communes de l'Eurométropole de Metz en 2023 - source caf.data.fr**



**Deux aides composent la catégorie des prestations de solidarité :**

- ◊ **Le revenu de solidarité active (RSA)** : il assure un revenu minimum aux personnes sans ressources ou aux ressources faibles afin de garantir un revenu minimum vital. Il dépend des ressources et de la composition du foyer, et des autres prestations familiales versées.
- ◊ **La prime d'activité** : elle est versée sous condition de ressources, en cas d'activité professionnelle, ou de chômage partiel ou technique et de revenus modestes.

**Au total, 23 960 foyers bénéficient d'une ou plusieurs prestations de solidarité à l'échelle de l'Eurométropole à la fin de l'année 2023.**

La remarque par typologie de communes est encore une fois similaire aux remarques précédentes : les communes de moins de 2 000 habitants se distinguent par une proportion plus faible, dans l'ensemble des aides perçues, du RSA au profit de la prime d'activité. Ceci témoigne d'une population socialement moins vulnérable qu'à Metz ou dans les communes intermédiaires.

Profil des foyers percevant les prestations de solidarité selon le type de communes de résidence					
		EMM	< 2 000 habitants	> 2 000 habitants	Metz
<b>Type de ménage</b>	Couple avec enfant à charge	14 %	12 %	15 %	13 %
	Couple sans enfant à charge	5 %	3 %	5 %	5 %
	Seul avec enfant à charge	20 %	20 %	24 %	19 %
	Seul sans enfant à charge	61 %	65 %	57 %	63 %
<b>Revenu du ménage (quotient familial)</b>	Moins de 400 euros	27 %	23 %	24 %	29 %
	Entre 400 et 799 euros	42 %	36 %	43 %	42 %
	Entre 800 et 1 199 euros	19 %	26 %	22 %	17 %
	Plus de 1 200 €	2 %	3 %	3 %	1 %
	Inconnu	9 %	11 %	8 %	10 %
<b>Âge de la personne de référence du ménage</b>	Moins de 20 ans	1 %	0 %	1 %	1 %
	Entre 20 et 29 ans	31 %	36 %	26 %	32 %
	Entre 30 et 39 ans	28 %	27 %	29 %	27 %
	Entre 40 et 49 ans	21 %	19 %	22 %	20 %
	Entre 50 et 59 ans	16 %	16 %	17 %	15 %
	60 ans ou plus	4 %	2 %	5 %	4 %

Contrairement aux prestations précédentes, les profils des bénéficiaires varient peu selon les catégories de communes, à l'exception d'un niveau de revenu qui tend à être plus modeste dans les communes de plus grande taille. Cette relative homogénéité s'explique par la fusion de deux dispositifs aux publics pourtant distincts : la prime d'activité,

principalement destinée aux actifs, et le **RSA**, orienté vers les personnes sans ressources et éloignées de l'emploi. Le RSA reste d'ailleurs plus représenté dans les communes urbaines, comme à **Metz (15 foyers bénéficiaires pour 100 allocataires)**, **Woippy (21 pour 100)**, **Montigny-lès-Metz (15 pour 100)** ou encore **Ars-sur-Moselle (14 pour 100)**.



## En résumé

- ◊ La répartition des prestations CAF dans l'Eurométropole de Metz reflète les disparités sociales, économiques et démographiques entre les communes urbaines, intermédiaires et rurales.
- ◊ Fin 2023, près de **53 000 foyers** de l'Eurométropole de Metz percevaient une prestation de la CAF, soit **moins d'un ménage sur deux**.
- ◊ Les prestations CAF se répartissent **en quatre grandes catégories** (un foyer peut cumuler plusieurs types de prestations) :
  - Les aides au logement sont les plus fréquentes, **touchant 53 % des allocataires**, avec une concentration élevée à Metz.
  - Viennent ensuite les prestations de solidarité et d'insertion (RSA et prime d'activité), qui concernent **45 % des foyers allocataires**, particulièrement présentes dans les communes urbaines comme Metz ou Woippy.
  - Les prestations liées à l'enfance et à la jeunesse (allocations familiales, rentrée scolaire, etc.) concernent **29 % des allocataires**, avec une part plus importante dans les petites communes.
  - Enfin, les prestations de la petite enfance (Paje) touchent **10 % des foyers**, surtout dans les communes rurales.
- ◊ Le profil des allocataires varie fortement selon la taille des communes :
  - À Metz, les foyers sont plus souvent **monoparentaux, jeunes et à faibles revenus**, ce qui explique une part plus importante d'allocataires bénéficiant d'aides au logement et de prestations de solidarité.
  - En revanche, **les petites communes** comptent davantage **de couples avec enfants, de foyers à revenus plus élevés et une plus forte présence de prestations liées à la petite enfance et à**

**VOLET 2 /**

## **LES SERVICES AUX FAMILLES ET L'ENQUETE FAMILLE**

---

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 17/12/2025**

**Application agréée E-legalite.com**

**73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-**

## PETITE ENFANCE

La petite enfance constitue l'un des principaux points d'attention de la convention territoriale globale. Ce domaine particulièrement sensible touche quasiment l'ensemble des familles avec de jeunes enfants de l'agglomération messine. L'évaluation de l'offre et des besoins varie en fonction des types d'offres (accueil collectif, individuel, crèche municipale, privée...), afin de couvrir le plus de situations possibles.

Pour l'heure, les principaux constats sont les suivants :

- ◊ Une baisse des naissances et du taux de natalité.
- ◊ Un phénomène national, qui n'est pas spécifique à l'Eurométropole de Metz.
- ◊ La ville de Metz davantage touchée que les communes périurbaines.
- ◊ Un phénomène déjà observable sur la ville centre pour les moins de 3 ans.

### Quelques éléments de contexte national

[Enquête de la Drees sur les modes de garde des enfants de moins de 3 ans](#)

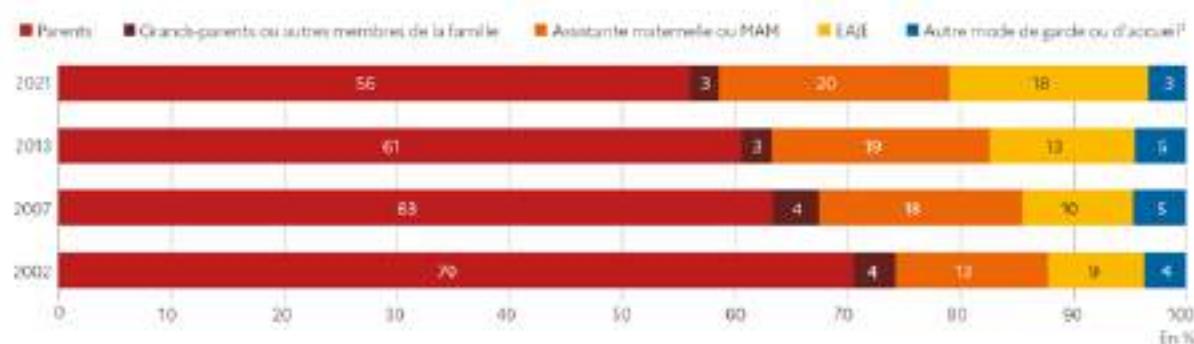
**La DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a réalisé une enquête portant sur les modes de garde des enfants de moins de 3 ans.** Cette enquête, portant sur le territoire national, réalisée en 2021, a été publiée en 2023. Il en ressort plusieurs observations.

Concernant la photographie des modes de gardes actuels :

- ◊ 56 % des enfants sont gardés principalement par leurs parents (48 h/semaine en moyenne). Ce chiffre camoufle cependant une grande disparité, puisque 70 % des enfants de moins d'un an sont gardés par leurs parents, contre 46 % pour les 2-3 ans.
- ◊ 20 % sont confiés à une assistante maternelle (37 h/semaine).
- ◊ 18 % sont en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) comme les crèches (38 h/semaine).

On note de fortes évolutions en l'espace de 20 ans : le recours à la garde parentale a baissé de 14 points (de 70 % à 56 %), tandis que la garde en crèche a progressé de 9 points. Globalement, le recours à un mode de garde externe a presque doublé. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du taux d'activité des mères.

### Évolution du mode de garde ou d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans en semaine, entre 2002 et 2021



<sup>1</sup>Autre mode de garde : garde à domicile, école, maison d'assistantes maternelles, ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

Note > La semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures.

Lecture > En 2021, 56 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leur parents de lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures, contre 70 % des enfants du même âge en 2002.

Champ > France Métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source > DREES, enquêtes Modin de garde et d'accueil des jeunes enfants.

> Études et Résultats n° 1257 © DREES

Le taux d'activité a, logiquement, une forte influence sur le mode de garde, puisque 85 % des enfants dont un parent ne travaille pas sont gardés par les parents. A l'inverse, lorsque les deux parents travaillent à temps plein, 38 % recourent à une assistante maternelle, 29 % à une crèche.

Les inégalités sociales et territoriales jouent également un rôle, puisque 90 % des enfants dont la mère n'a jamais travaillé sont gardés par les parents, contre seulement 25 % pour les enfants de cadres. Le faible maillage de crèches en milieu rural renforce le rôle central des assistantes maternelles dans l'accueil du jeune enfant.

Par ailleurs, même si la satisfaction des parents est globalement bonne concernant les modes d'accueil (86 % pour les assistantes maternelles, 74 % pour les crèches, et 82 % pour la garde parentale), les parents n'ont pas toujours la possibilité d'accéder au mode de garde désiré. 70 % des parents ont obtenu leur **premier choix**, mais si tous avaient pu choisir librement, 35 % des enfants seraient accueillis en EAJE (contre 18 %), et moins seraient gardés par leurs parents (36 % contre 56 %).

#### [Le rapport de la Cour des Comptes sur la politique d'accueil des jeunes enfants](#)

**La Cour des Comptes a publié un rapport sur la politique d'accueil des jeunes enfants en décembre 2024.**

Il en ressort deux constats principaux :

- ◊ Une offre encore insuffisante, puisqu'on estime que 20 % des besoins des familles ne sont pas couverts ;
- ◊ Une inégalité d'accès à l'offre, liée aux capacités financières des communes, disparates, et à une surreprésentation des micro-crèches en zones urbaines, souvent accessibles aux ménages aisés (financement Paje).

Par ailleurs, alors même que l'offre est aujourd'hui jugée insuffisante, les capacités d'accueil risquent de diminuer à moyen terme. En effet, des départs à la retraite massifs sont attendus chez les assistantes maternelles (49 % d'ici 2030), et qu'on constate une pénurie de professionnels dans les crèches, liée à l'attractivité insuffisante des métiers (rémunération, pénibilité). La baisse du taux de natalité en cours est loin de compenser ces impacts.

Plusieurs pistes sont proposées afin d'anticiper ces difficultés : élaborer une stratégie nationale interministérielle concentrée sur l'accueil du jeune enfant, d'une part, et réduire la demande d'autre part. Pour ce faire, les préconisations portent sur l'allongement du congé maternité et du congé parental.

#### [La commission d'enquête sur le modèle économique des crèches](#)

**Commission d'enquête sur le modèle économique des crèches et sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements**

Ce rapport pointe une politique quantitative au détriment de la qualité d'accueil, couplé à un système complexe et peu lisible, avec des financements fragmentés et insuffisants.

Plusieurs recommandations y sont formulées :

- ◊ Améliorer la qualité d'accueil, par des contrôles plus réguliers et inopinés, et par un accueil moins standardisé (repas, sommeil).
- ◊ Valoriser les métiers, par de meilleures conditions de travail, salaires, et formations.
- ◊ Réformer le financement, en supprimant les normes dérogatoires (micro-crèches), et sortant du modèle de réservation de berceaux par les entreprises.
  - Clarifier la gouvernance en renforçant le rôle des communes.
  - Développer des alternatives à la crèche, centrées sur les besoins de l'enfant.

#### [Quelle offre sur le territoire ?](#)

Il s'agit ici, dans un premier temps, d'évaluer si l'offre est suffisante au regard des besoins et, sinon, d'orienter son développement dans un secteur pertinent.

Pour répondre à ces interrogations, plusieurs indicateurs sont étudiés ici, portant sur l'offre actuelle et l'estimation des besoins.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## La localisation de l'offre actuelle

### L'offre en accueil collectif

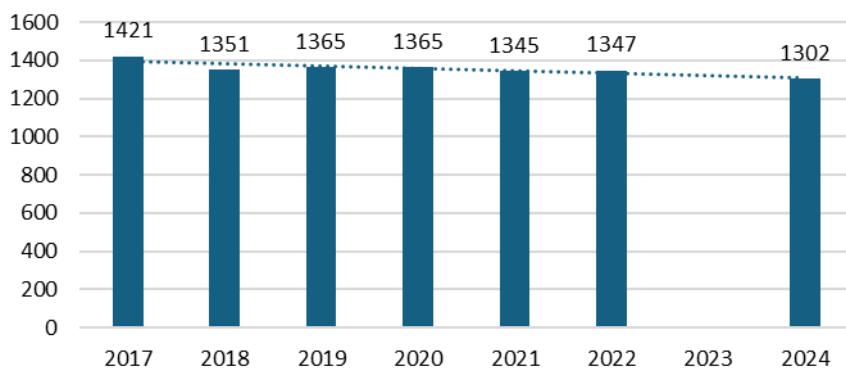
En 2024, 1 302 places sont proposées en structure relevant de la PSU (Prestation de Service Unique) dans l'Eurométropole de Metz. Ce chiffre est en baisse de 16 places depuis 2021, certaines structures ayant réduit le nombre de places offertes, et d'autres structures (privées) ayant ouvertes :

- ◊ Associations : -26 places,
- ◊ Collectivités publiques : -32 places,
- ◊ Entreprises privées : + 42 places.

En 2023, les crèches PSU ont accueilli **68** enfants porteurs de handicap.

### Evolution du nombre de places en structure

**PSU** - sources data.caf.fr et Caf de Moselle

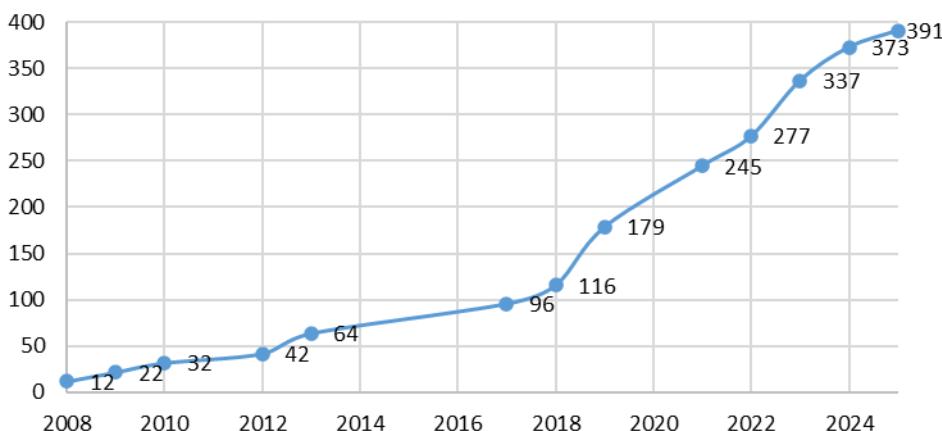


En parallèle, l'offre en structure Paje a très fortement augmenté : encore inexistante avant 2008, son nombre de places offertes atteint aujourd'hui **près de 400**. C'est désormais par ce biais que l'accueil collectif se développe. Les structures Paje présentent un mode de gestion plus souple que la PSU (cf. encart), notamment dans son mode de tarification. Elle permet à des particuliers de se lancer dans l'accueil collectif, sous réserve de remplir certaines conditions.

Par ailleurs, les structures PAJE relèvent souvent de petites unités (10 à 12 places), et sont adaptées au développement de l'offre en périurbain, comme l'illustre la carte de localisation des structures selon leur mode de financement.

### Evolution du nombre de places en structure

**PAJE** - source Caf de Moselle



En revanche, cette souplesse de gestion pour le gestionnaire s'accompagne de l'absence de tarification modulée selon le revenu et la composition familiale du ménage. Le tarif horaire est identique pour tous, entraînant un manque d'équité partiellement compensé par la modulation du CMG versé par la Caf, selon les ressources.

Selon les communes et le type de structure, le tarif horaire peut donc varier, les structures bénéficiant ou non de subventions communales, ce qui constitue une nouvelle source de différenciation.

Ces trajectoires différencierées d'évolution de l'offre doivent interroger sur le service rendu aux familles et sur le type d'implication attendu des collectivités en la matière.

Globalement, selon les données du site statistique de la Caf, le nombre de places en accueil collectif (Établissement d'accueil de jeunes enfants) s'élevait en 2023 à **27,7** pour 100 enfants de moins de 3 ans (données 2022), contre **22,4** en 2017. Cette hausse importante s'explique par le développement des structures Paje, ainsi que par la baisse — encore modérée — du nombre d'enfants de moins de 3 ans.



### Paje et PSU : quelles différences et quelles implications ?

*Paje et PSU correspondent à des modes de financements bien distincts.*

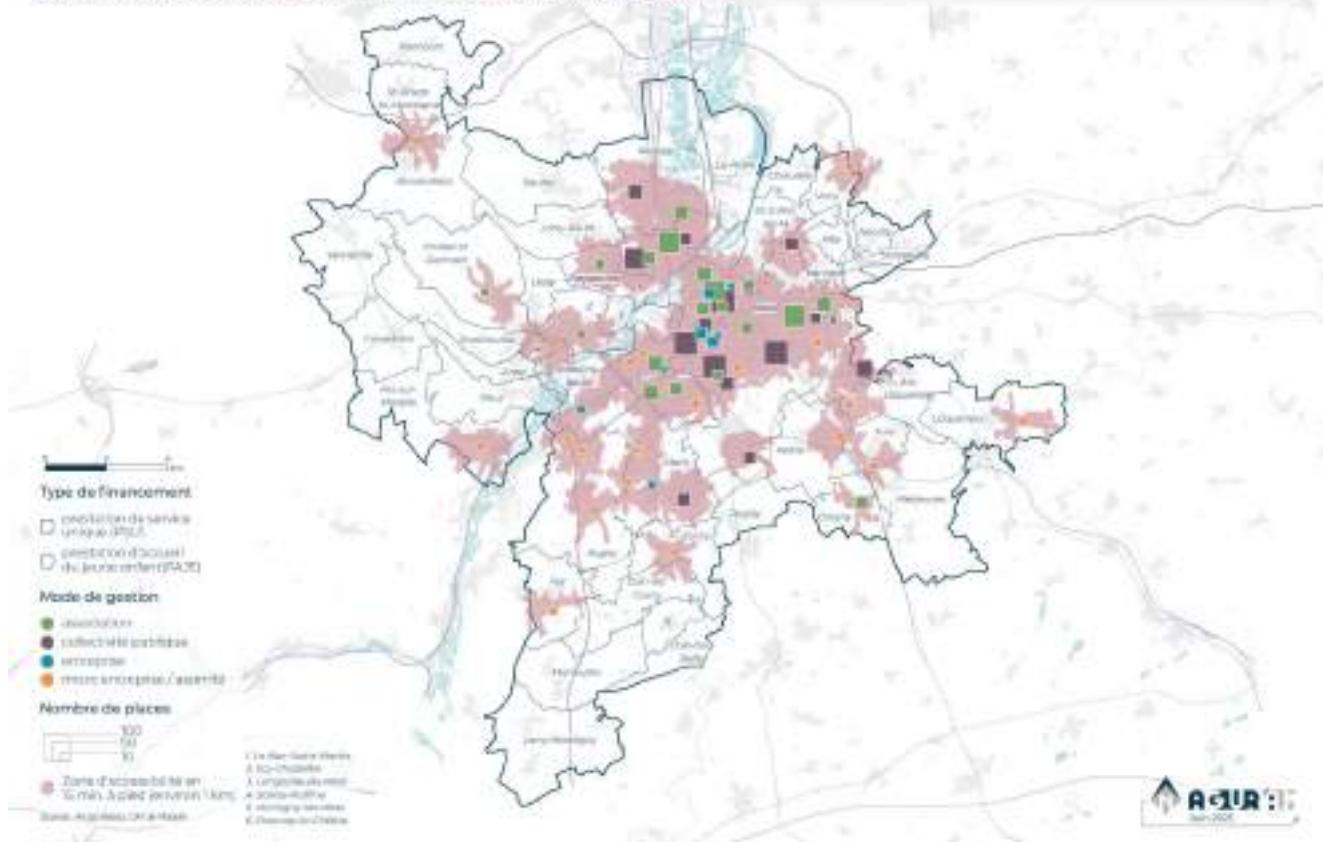
*La PSU (Prestation de Service Unique) est une aide versée directement par la Caf aux gestionnaires de crèches, qui vient compléter la participation des familles. La PSU et la participation des familles représentent, au maximum, 66 % du prix de revient horaire de la structure. Ce type de financement implique qu'un financeur complémentaire participe aux dépenses de fonctionnement (généralement la commune, mais cela peut-être un réservataire de berceaux, type entreprise).*

*En contrepartie, les structures PSU doivent appliquer une tarification à l'heure, basée sur un barème institutionnel établi par la Cnaf, en fonction du quotient familial, c'est-à-dire qu'il tient compte du revenu des familles et du nombre d'enfants à charge.*

*La Paje (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) est un mode de gestion tout à fait différent. Le gestionnaire de la crèche applique une facturation horaire libre aux parents, plafonnée à 10 € de l'heure. Les parents peuvent se faire rembourser chaque mois une partie des frais (via le CMG : Complément du libre choix du mode de garde), à plusieurs conditions : l'enfant doit être gardé au moins 16 h par mois, et le parent doit avoir une activité professionnelle.*

**Les crèches et micro-crèches dans l'Eurométropole de Metz**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

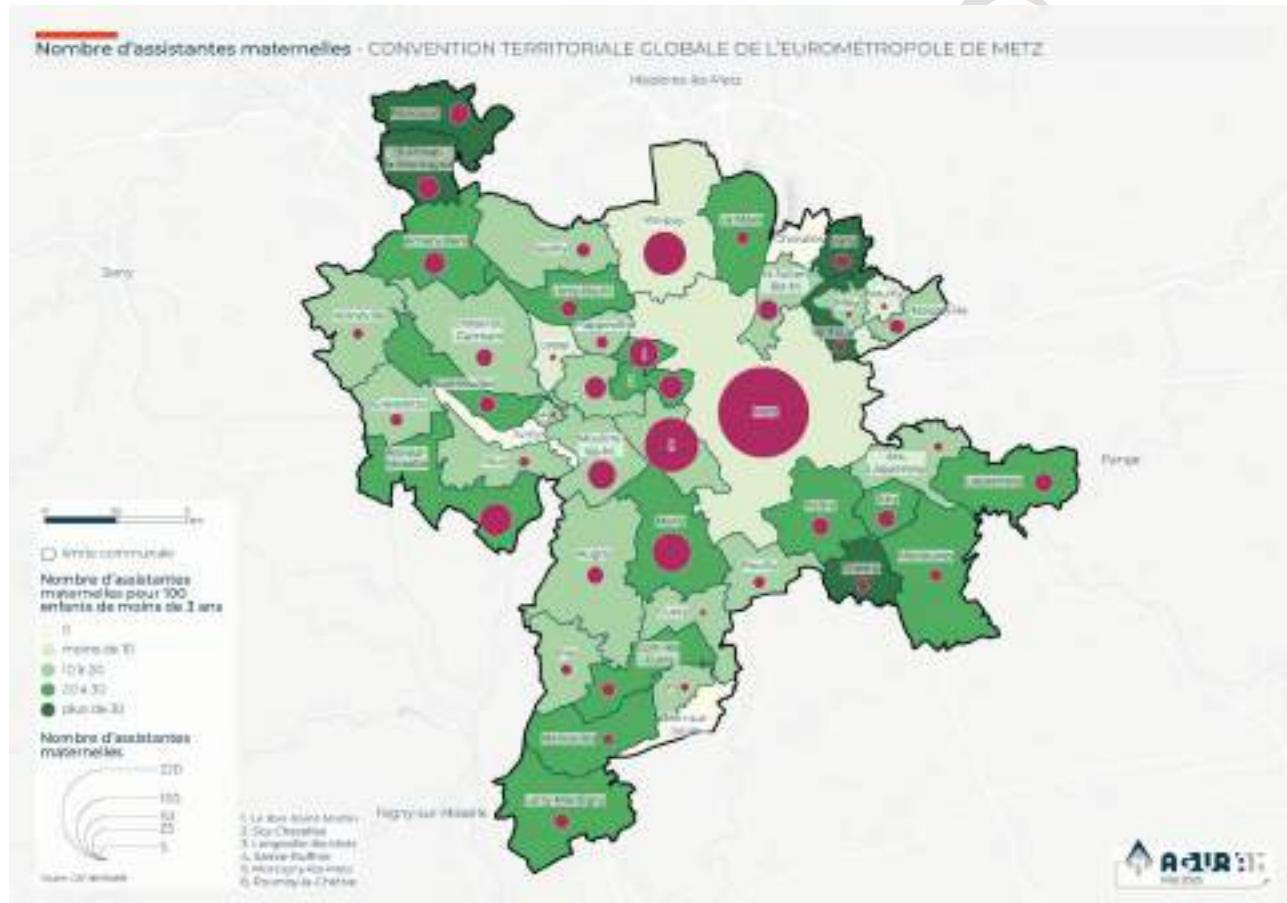
73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## L'offre en accueil individualisé

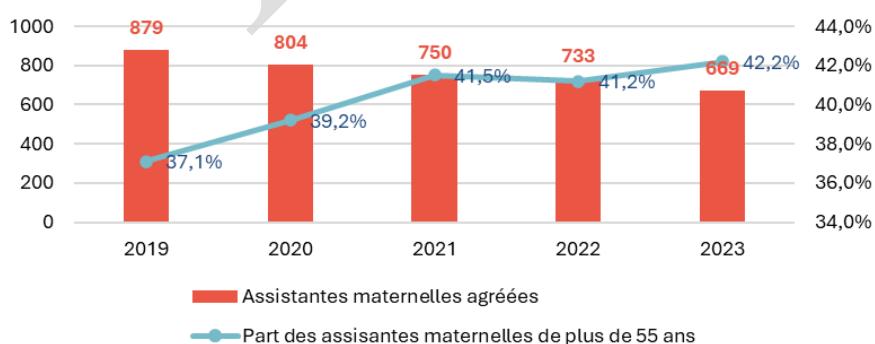
En 2023, 1 971 enfants de moins de 6 ans étaient gardés par une assistante maternelle. Ce volume est en diminution régulière depuis 2019. Ceci est à mettre en lien avec plusieurs éléments :

- ◇ La diminution du nombre d'assistantes maternelles agréées (environ 200 de moins, soit une baisse d'un quart) ;
- ◇ Le vieillissement des assistantes maternelles : 42 % avaient plus de 55 ans en 2023, contre 37 % en 2019 ;
- ◇ La baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans (allocataires Caf), estimée à -10 % entre 2019 et 2023 ;
- ◇ La hausse concomitante du nombre de places offertes en structures collectives (Paje).

En 2023, l'Eurométropole dénombre 11,4 assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 13,3 en 2019.

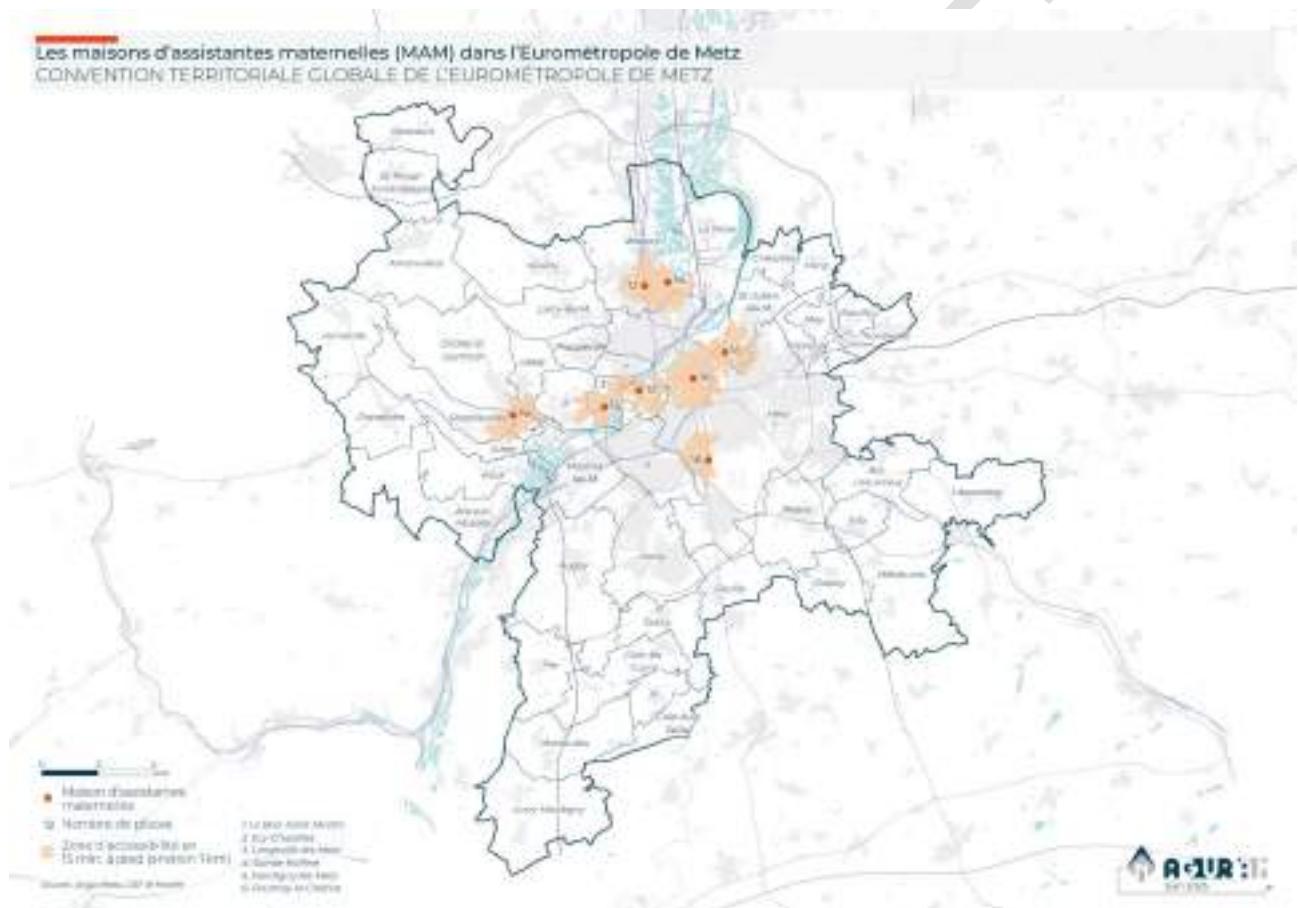


Evolution du nombre d'assistantes maternelles agréées dans l'Eurométropole de Metz - source CAF



Dans l'Eurométropole, on dénombre 8 maisons d'assistantes maternelles (Mam) de 12 ou 16 places, ce qui représente une offre totale de 116 places d'accueil. Les Mam offrent une alternative entre l'accueil individuel à domicile et l'accueil collectif en crèche. La loi offre la possibilité aux assistantes maternelles d'exercer leur activité professionnelle dans un lieu autre que leur domicile. Cette modalité d'exercice professionnel introduite par la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 permet à deux, au minimum, et jusqu'à quatre assistantes maternelles agréées de se regrouper au sein d'un même local. Elles peuvent y accueillir chacune au maximum quatre enfants simultanément, en fonction de la capacité d'accueil du local et l'autorisation individuelle d'accueil de chaque assistante maternelle.

Les assistantes maternelles accueillant des enfants dans une maison d'assistantes maternelles et les particuliers qui les emploient bénéficient des mêmes droits et avantages et ont les mêmes obligations que ceux prévus par les dispositions légales et conventionnelles applicables aux assistantes maternelles accueillant des enfants à leur domicile.



## Les Relais Petite Enfance (RPE)

Le relais petite enfance est une structure destinée aux parents qui souhaitent :

- ◇ Obtenir des informations sur les différents modes d'accueil de l'enfant sur le territoire, notamment l'accueil individuel ;
- ◇ Être accompagnés dans leur fonction d'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le).

La loi du 19 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit, à l'article 17, la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant. Dans ce cadre, les communes ou regroupement de plus de 10 000 habitants doivent établir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre et disposer d'un relais petite enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Quatre Relais Petite Enfance (RPE) sont recensés sur le territoire de l'Eurométropole :

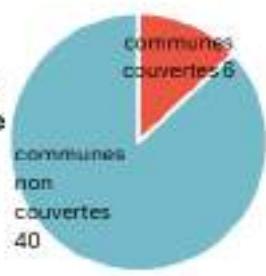
- ◇ A Longeville-lès-Metz, au sein du centre socioculturel Robert Henry, place Hennocque, qui couvre les communes de Longeville-lès-Metz, Ban-Saint-Martin et Scy-Chazelles, géré par les PEP Lor'Est ;
- ◇ A Montigny-lès-Metz, 80 rue Saint Ladre, géré par la ville de Montigny-lès-Metz ;
- ◇ A Metz, 57 boulevard d'Alsace, géré par la ville de Metz,
- ◇ A Marly, 3 rue Eugène Jouin, au sein de l'Ehpad « Le Val de Seille », ouvert en 2024.

6 communes sur les 46 que compte l'Eurométropole de Metz disposent d'un RPE, ce qui représente 72 % de la population actuelle de l'EPCI.

**Population de l'EMM couvertes par un Relais Petite Enfance en 2025 - source Caf de Moselle**

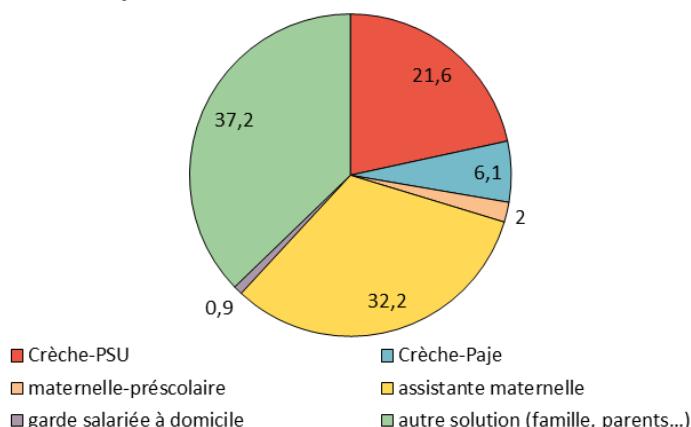


**Part des communes de l'EMM couvertes par un Relais Petite Enfance en 2025 - source Caf de Moselle**



## L'offre globale

**Mode de garde des moins de 3 ans en 2022 dans l'Eurométropole de Metz - source Data.caf.fr**



Le mode de garde majoritaire des moins de 3 ans n'est ni en accueil individuel, ni en structure collective, mais un autre mode (famille, parents, etc.).

Le second mode de garde reste l'**assistante maternelle** (près d'un tiers des enfants). La baisse du nombre d'assistantes maternelles, combinée au vieillissement de la profession, pose donc question.

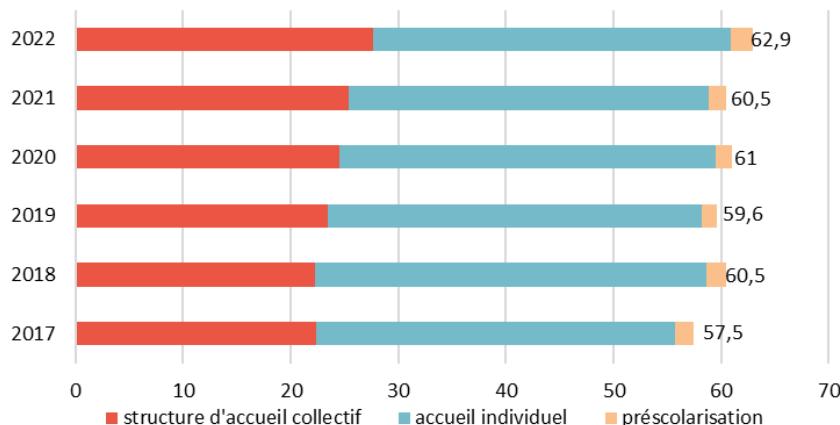
Les **structures collectives** accueillent un peu plus d'un quart des enfants de moins de 3 ans.

**Mode de garde/structure destiné aux enfants de moins de 3 ans**  
 (sources : Data.caf.fr et Caf de Moselle)

**Nombre de places théoriques**

<i>EAJE-PSU (2025)</i>	1302
<i>EAJE-Paje (2025)</i>	391
<b>Total accueil collectif</b>	<b>1693</b>
<i>Préscolarisation (2022)</i>	113
<i>Assistante maternelle (2022)</i>	2013
<i>Salariée à domicile</i>	59
<b>Total accueil individualisé</b>	<b>2185</b>
<b>Total</b>	<b>3879</b>

**Taux de couverture des modes de garde des enfants de moins de 3 ans -**  
 source Data.caf.fr



Globalement, le taux de couverture des moins de 3 ans augmente depuis 2017 dans l'Eurométropole de Metz, pour deux raisons :

- ◇ Le maintien global du nombre de places d'accueil, grâce à la hausse des structures Paje, qui compense la baisse des places en assistante maternelle ;
- ◇ La baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans : ils sont passés de près de 6 600 en 2019 à moins de 5 900 en 2023 (chiffres Caf portant sur les familles allocataires de l'Eurométropole).

La préscolarisation est relativement stable, à 2 % (localisée dans les QPV de l'agglomération).

*Chérubin fera son entrée à la crèche ou en assistante maternelle en septembre 2025. Ses parents, qui travaillent tous les deux, ont besoin de le faire garder beaucoup, 160 heures par mois. Les parents de chérubins gagnent à eux deux 3500 € par mois, soit 42 000 € par an.*

### **Simulation de coût pour une place en structure collective PSU**

Les parents de Chérubin s'orientent d'abord vers une des structures gérées par la municipalité, la crèche « Les Coquelicots », qui applique des tarifs règlementés relevant de la PSU (Prestation de service unique).

**Le tarif horaire PSU appliquée s'élèverait à 2,17 € de l'heure, soit 346,64 € par mois.**

### **Simulation de coût pour une place en structure collective Paje**

Malheureusement, les parents de Chérubin n'ont pas obtenu de place dans la crèche « Les Coquelicots ». Ils se renseignent donc auprès d'une autre structure, privée, relevant d'un mode de financement Paje, située près de la zone d'activité où travaille la maman de Chérubin, « Les Bout'Choux ».

Le coût horaire y est plafonné à 10 € de l'heure, soit 1 600 € par mois pour 160 heures de garde. Les parents de Chérubin peuvent déduire de ce coût le CMG (Complément de libre choix du mode de garde), prestation versée par la Caf. Pour leur niveau de revenu et composition familiale, elle s'élève à 848,47 € par mois.

Les employeurs des parents de Chérubin n'y réservent pas de berceaux, et ne peuvent contribuer aux frais de garde.

**Le coût de revient en crèche Paje est estimé à 751,53 € par mois, CMG déduit.**

### **Simulation de coût pour une place chez une assistante maternelle**

Devant l'absence de place aux « Coquelicots », et le tarif élevé chez « Les Bout'Choux », les parents de Chérubin se tournent finalement vers une assistante maternelle, ce qui n'était pas leur choix initial.

Sylvie, sa future assistante maternelle, applique les tarifs suivants :

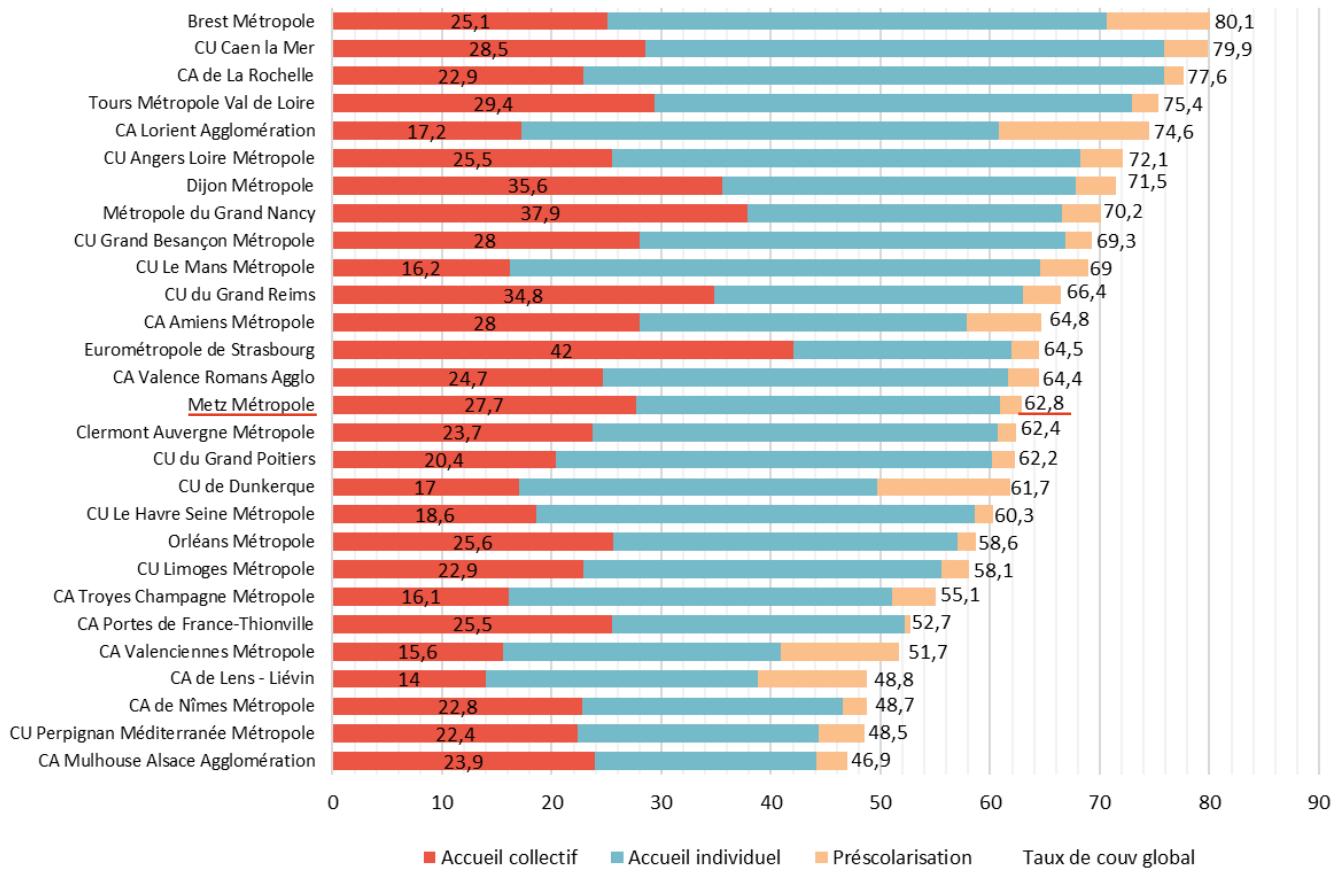
- Coût horaire : 4,03 €, soit 644,8 € par mois
- Frais d'entretiens : 3,8 €/jour, soit 76 € par mois
- Frais de repas : 5 €/jour, soit 100 € par mois

Les parents de Chérubin percevront une prestation CMG de la Caf, qui s'élèvera à 454,15 € par mois.

**CMG déduit, le reste à charge pour les parents de Chérubin s'élèvera à 366,65 € par mois.**

## Comment se situe l'Eurométropole de Metz ?

Taux de couverture des moins de 3 ans dans les EPCI de tailles comparables en 2022 - source data.caf.fr



Avec près de 63 places théoriques d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans, l'Eurométropole de Metz se situe dans la moyenne des EPCI de taille comparable (15<sup>e</sup> sur 28). Ces taux varient de moins de 50 dans l'agglomération mulhousienne à plus de 80 dans la communauté d'agglomération de Brest.

Elle se place toutefois 9<sup>e</sup> pour l'accueil collectif, avec un taux de 28 %, mais reste loin derrière les agglomérations de Reims (35 %), Nancy (38 %) et Strasbourg (42 %).

Une marge de progression existe en matière d'accueil collectif, permettant de compenser la baisse du nombre d'assistantes maternelles en activité.

Par ailleurs, le développement des Mam et des RPE pourrait renforcer l'attractivité du métier.

### Comment se situent les communes de l'Eurométropole de Metz par rapport à l'objectif du schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil ?

Le taux de couverture est calculé à partir du nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant sur la commune, ainsi que du nombre de places en crèche, chez les assistantes maternelles et en pré-scolarisation. Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant vise à atteindre un taux de couverture de 60 % (moyenne nationale), avec un premier seuil minimum imposé de 40 % pour les communes qui en sont très éloignées. A l'échelle des communes de l'Eurométropole, les taux de couverture varient fortement. 6 communes présentent un taux de couverture inférieur à 40 % : Chieulles, Jussy, Mécleuves, Mey, Nouilly et Saulny.

Commune	Taux de couverture des moins de 3 ans	Commune	Taux de couverture des moins de 3 ans
AMANVILLERS	96,2	MECLEUVES	23,2
ARS LAQUENEXY	97,0	METZ	59,8
ARS SUR MOSELLE	59,8	MEY	29,0
AUGNY	52,1	MONTIGNY LES METZ	64,8
LE BAN SAINT MARTIN	57,4	MOULINS LES METZ	58,4
CHATEL SAINT GERMAIN	70,1	NOISSEVILLE	98,3
CHESNY	423,3	NOUILLY	24,8
CHIEULLES	29,2	PELTRE	43,0
COIN LES CUVRY	83,3	PLAPPEVILLE	94,2
COIN SUR SEILLE	85,4	POUILLY	128,4
CUVRY	114,0	POURNOY LA CHETIVE	64,8
FEY	66,3	RONCOURT	90,4
GRAVELOTTE	83,8	ROZERIEULLES	52,6
JURY	63,6	SAINTE JULIEN LES METZ	63,5
JUSSY	0,0	SAINTE PRIVAT LA MONTAGNE	55,3
LAQUENEXY	84,3	SAINTE RUFFINE	101,5
LESSY	62,7	SAULNY	30,0
LONGEVILLE LES METZ	63,9	SCY CHAZELLES	66,1
LORRY LES METZ	60,6	VANTOUX	107,2
LORRY MARDIGNY	67,6	VANY	64,1
MARIEULLES	73,9	VAUX	58,8
MARLY	85,5	VERNEVILLE	58,0
LA MAXE	43,7	WOIPPY	40,7



## En résumé

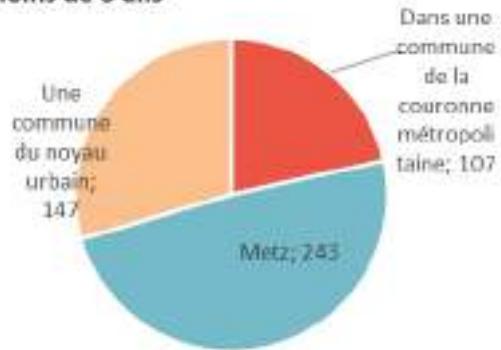
- ❖ **Un enjeu prioritaire pour le territoire :** La petite enfance est au cœur de la Convention Territoriale Globale. Malgré la baisse de natalité, surtout à Metz, les besoins restent importants et évolutifs, nécessitant une adaptation constante de l'offre.
- ❖ **Des modes de garde inégalement répartis :** L'accueil parental reste majoritaire pour les moins de 3 ans, mais les modes collectifs progressent, portés par l'augmentation du taux d'activité des mères (localement et nationalement). Les inégalités sociales et territoriales influencent fortement les choix de garde (enquêtes nationales).
- ❖ **Une offre collective en développement dans l'EMM :** En 2025, environ 1 700 places sont disponibles en accueil collectif, avec une part croissante en structures Paje. L'accueil individuel par assistantes maternelles diminue fortement, en raison du vieillissement et du faible renouvellement des professionnelles.
- ❖ **Un taux de couverture en amélioration :** Grâce à la baisse du nombre d'enfants et au développement de l'offre collective, la couverture progresse, mais reste inégalement répartie. Les RPE ne couvrent que 6 communes, bien qu'ils desservent 72 % de la population.
- ❖ **Une vigilance nécessaire à porter au développement des structures Paje,** certes plus simples à développer pour les communes, puisque relevant du privé, mais **plus coûteuse et inégalitaire pour les familles**. Ce point de vigilance est d'autant plus important que les **places Paje progressent tandis que les places en assistantes maternelles, plus abordables, diminuent**.
- ❖ **Un accompagnement des assistantes maternelles à renforcer,** notamment pour améliorer l'attractivité du métier auprès des professionnels, mais aussi l'attractivité de l'accueil individuel auprès des parents. Le développement des RPE (intercommunaux) joue un rôle dans ce double accompagnement (formation, rôle de conseil et d'intermédiaire, animations).

## Quelles attentes des familles ?

L'Eurométropole de Metz a lancé une enquête adressée aux familles par le biais d'un questionnaire, très largement relayé. Plus de 2 200 familles ont répondu.

Parmi elles, près de 500 avaient au moins un enfant de moins de 3 ans.

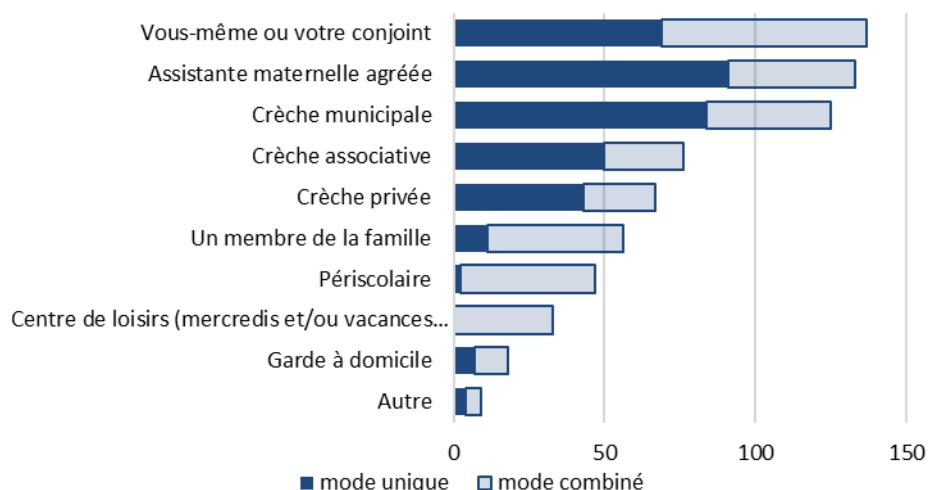
### Répondants ayant au moins un enfant de moins de 3 ans



	Répartition des moins de 3 ans (Insee 2021)	Répartition des répondants
Metz	54 %	49 %
Noyau urbain	29 %	30 %
Communes périurbaines	17 %	22 %

La répartition des répondants surreprésente légèrement le périurbain, au détriment de la ville centre.

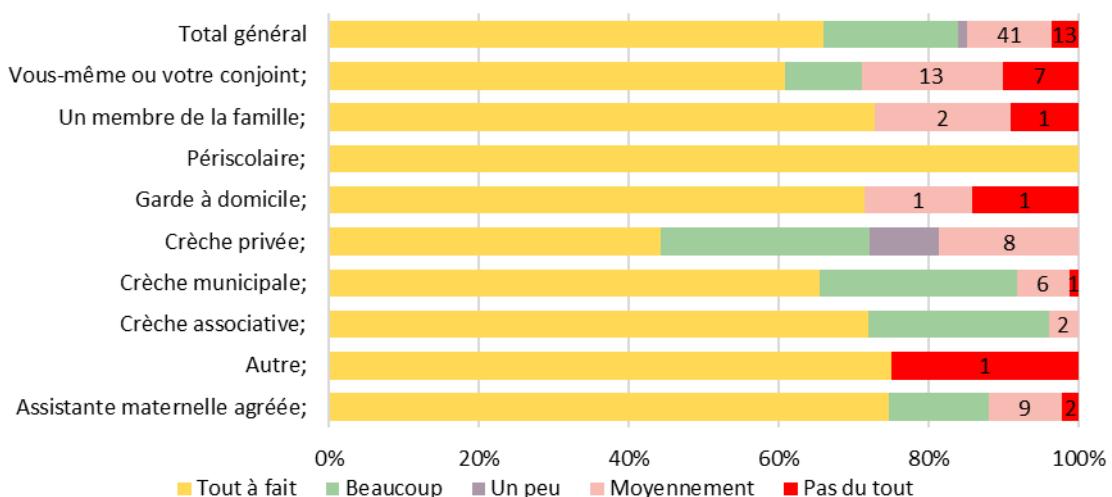
### Modes de garde des moins de 3 ans - source enquête familles EMM



En analysant à l'échelle des catégories de communes proposées dans le questionnaire (Metz, Noyau urbain, Communes périurbaines), de fortes différences ressortent :

- ◇ À Metz, les principaux modes de garde utilisés, et de loin, sont les parents (25 %), puis les crèches municipales (23 %), tous les autres modes étant inférieurs à 12 %.
- ◇ En couronne périurbaine, il s'agit des assistantes maternelles (31 %), puis des crèches privées (18 %), tous les autres modes étant inférieurs à 10 %.
- ◇ En noyau urbain, la répartition est plus équilibrée : assistantes maternelles (21 %), crèche municipale (19 %), puis parents (19 %), tous les autres modes étant inférieurs à 12 %.

## Satisfaction des familles selon le mode de garde (unique) des moins de 3 ans -



Globalement, les répondants sont très satisfaits de leur mode de garde, avec 84 % de parents se déclarant « tout à fait » ou « beaucoup » satisfaits. La proportion de ménages peu satisfaits est assez marginale.

Les résultats doivent être interprétés avec précaution, les volumes étant réduits. Toutefois, les taux de satisfaction les plus faibles (« pas du tout » et « moyennement » satisfaits) sont à noter pour les crèches privées, la garde parentale ou par un membre de la famille.

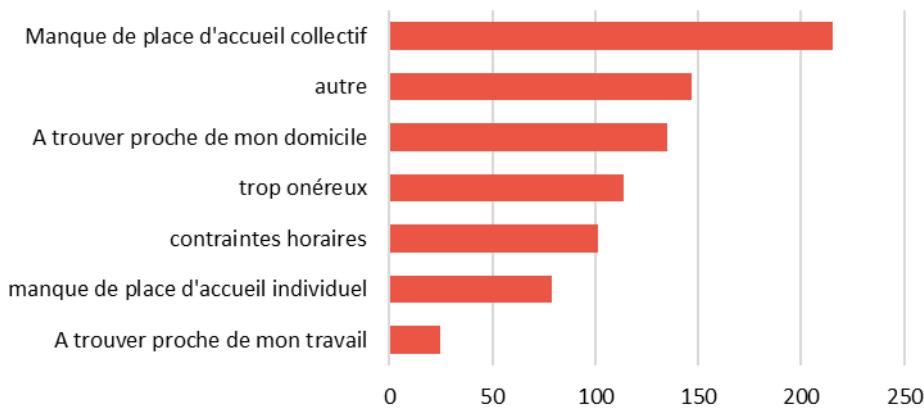
La part d'insatisfaction est plus élevée à Metz (18 %) et dans le noyau urbain (17 %), contre 13 % pour les communes périurbaines.

54 % des répondants ont déclaré avoir rencontré des difficultés à trouver un mode de garde. Cette proportion est à peu près équivalente dans toutes les catégories de communes.

	Couronne métropolitaine	Metz	Noyau urbain	Ensemble EMM
<b>Autre</b>	15%	16%	19%	17%
<b>En contactant directement la structure</b>	30%	19%	25%	23%
<b>La Mairie</b>	20%	26%	21%	23%
<b>Le bouche à oreille</b>	19%	14%	14%	15%
<b>Le Relais Petite Enfance</b>	10%	18%	13%	14%
<b>Monenfant.fr (site internet CAF)</b>	6%	7%	9%	7%

Globalement, les recherches se font d'abord en passant par la mairie ou en contactant directement la structure. Néanmoins, en s'éloignant le la ville centre et du noyau urbain, les moyens de recherches se « désinstitutionnalisent » : on s'éloigne de la mairie et du RPE, pour passer davantage par les structures et le bouche à oreille.

**Raisons invoquées par les familles ayant eu des difficultés pour trouver un mode de garde** - source enquête famille de l'EMM (plusieurs raisons peuvent être invoquées)



Quelques disparités territoriales ressortent également :

- ◊ Le manque de places en structure collective est plus souvent invoqué à Metz et dans le noyau urbain, où l'offre est pourtant importante (donc plus souvent demandée ?).
- ◊ La difficulté à trouver une solution à proximité du domicile est plus fréquente en périurbain et à Metz.

- ◊ La difficulté à trouver une solution en accueil individuel est plus forte en périurbain (plus souvent demandée dans ces communes ?).
- ◊ Le coût trop élevé est beaucoup moins mis en avant à Metz (beaucoup de structures PSU).

Les familles recherchent prioritairement un mode de garde proche du domicile plutôt que du travail. Par ailleurs 6 % des répondants déclarent faire garder leur enfant en dehors de l'Eurométropole, pour diverses raisons : manque de place au sein de la commune de résidence, choix du mode d'accueil, ou proximité avec le lieu de travail sont les principales.



## Qu'en retirer ?

- ◊ Des pratiques de garde très différenciées selon les territoires :
  - À Metz, les familles font principalement appel aux parents (25 %) et aux crèches municipales (23 %).
  - En communes périurbaines, ce sont les assistantes maternelles (31 %), suivies des crèches privées (18 %).
  - Dans le noyau urbain, les usages sont plus équilibrés entre assistantes maternelles, crèches municipales et garde parentale.
- ◊ Une satisfaction globalement élevée mais des nuances selon les types de garde : 84 % des parents se disent « tout à fait » ou « beaucoup » satisfaits de leur mode de garde, quel qu'il soit. Cependant, les crèches privées, la garde parentale et la garde par un proche présentent les taux d'insatisfaction les plus élevés
- ◊ Des difficultés d'accès partagées sur tout le territoire : 54 % des familles ont rencontré des difficultés pour trouver un mode de garde, liées au manque de places en structures collectives (notamment en zone urbaine), au souhait de proximité du domicile, ou la disponibilité de l'accueil individuel (plus difficile en périurbain).
- ◊ Des stratégies de recherche qui varient selon la localisation : Les familles utilisent surtout la mairie

## ENFANCE JEUNESSE ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Après la petite enfance, le volet enfance-jeunesse constitue un autre point prépondérant de la convention territoriale globale, puisqu'il touche la quasi-totalité des familles de l'agglomération messine, couvrant les temps d'accueil périscolaires, ainsi que les accueils du mercredi et des vacances scolaires. Au-delà du seul accueil des enfants et adolescents, il s'intéresse plus largement aux familles dans leur ensemble, au travers des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

Quelques premiers constats peuvent d'ores et déjà être dressés :

- ◊ Une baisse des naissances et du taux de natalité qui va impacter à terme les besoins dans l'Eurométropole, notamment dans la ville-centre.
- ◊ Mais des besoins toujours présents aujourd'hui.
- ◊ Des profils hétérogènes (types de ménages, niveaux de ressources) à prendre en compte dans les besoins.

### Quelques éléments de contexte national

#### L'enquête de la Cnaf menée auprès des parents<sup>14</sup>

##### Temps et activités péri et extrascolaires : quelle satisfaction des parents, quels freins d'accès ?

Depuis 2014, la Cnaf interroge à intervalles réguliers les parents d'enfants âgés de 3 à 10 ans scolarisés en maternelle ou en élémentaire sur leurs opinions concernant l'accueil périscolaire, le centre de loisirs et les activités encadrées en club ou en association. La 4<sup>ème</sup> édition a été publiée en 2022. Cette enquête est nationale.

Les familles ont massivement recours aux temps périscolaires (notamment l'accueil du soir) et aux centres de loisirs en raison de contraintes organisationnelles. Il s'agit de la raison invoquée par 88 % des parents ayant recours au périscolaire du soir, et par 82 % des parents inscrivant leur enfant au centre de loisir.

Le non-recours à ces dispositifs s'explique principalement par la disponibilité d'autres solutions de garde ou par des préférences individuelles, tant des parents que des enfants. Toutefois, le coût est un frein notable, en particulier pour les familles aux revenus modestes. Par exemple, parmi les ménages interrogés, 31 % des foyers gagnant moins de 1 500 € nets par mois trouvent le centre de loisirs trop cher, contre seulement 8 % des familles aux revenus supérieurs à 3 000 €.

Concernant les activités proposées, les temps périscolaires sont parfois perçus comme insuffisamment structurés : de nombreuses familles ignorent si des activités encadrées y sont proposées, surtout le matin et le midi. En centre de loisirs, les activités sont jugées majoritairement ludiques (58 %), puis occupationnelles (25 %) et éducatives (16 %). Les activités extrascolaires encadrées sont, quant à elles, dominées par le sport (88 %), loin devant les activités artistiques, culturelles ou scientifiques.

Les parents considèrent dans leur majorité que les activités encadrées sont utiles (52 %), voire indispensables (30 %) à l'épanouissement des enfants. La satisfaction globale vis-à-vis de l'offre s'est légèrement améliorée entre 2019 et 2021, avec une note moyenne de 6,9/10 pour l'accueil périscolaire, 7,5 pour le centre de loisirs et 8,1 pour les activités encadrées. Toutefois, le coût et les horaires restent des sources d'insatisfaction.

Enfin, une minorité de familles (7 % le matin, 8 % le soir) expriment le souhait d'une extension des horaires d'accueil. Cette demande est plus marquée chez les familles monoparentales et celles ayant des horaires de travail atypiques, mettant en évidence le besoin d'une offre plus souple et adaptée.

#### L'enquête de l'association des maires de France<sup>15</sup> sur l'organisation des temps péri et extrascolaires

L'Association des maires de France (AMF) a mené une enquête sur l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires, cinq ans après le retour massif à la semaine de quatre jours. L'étude dresse un état des lieux complet de

<sup>14</sup> <https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/10/Diaporama-RDV-de-la-Doc-INJEP-11oct.pdf>

<sup>15</sup> <https://www.amf.asso.fr/documents-enquete-2023le-periscolaire-pour-les-primairesetat-lieux-en-2023/41898>

l'offre actuelle, incluant pour la première fois les activités pendant les vacances scolaires et le week-end. Elle met en évidence une large implication des communes : 93 % assurent un accueil périscolaire, tandis que moins d'une sur deux proposent des activités le mercredi ou durant les vacances.

Des disparités notables existent entre les petites communes (moins de 2 000 habitants), qui privilégiuent des accueils non déclarés, et les plus grandes, davantage structurées. Les contraintes réglementaires, administratives et financières freinent les plus petites communes. Concernant la tarification, elles appliquent souvent un tarif unique, contrairement aux communes plus peuplées qui utilisent une tarification selon les revenus.

L'accueil des enfants en situation de handicap est effectif dans près de la moitié des collectivités, malgré des difficultés persistantes. Le manque d'animateurs est un frein majeur, particulièrement dans les villes de plus de 2 000 habitants. Enfin, 72 % des collectivités signalent un reste à charge important, mais la majorité n'augmente pas les tarifs pour ne pas pénaliser les familles.

#### Des constats sociologiques sur l'accueil de loisirs<sup>16</sup>

*Francis Lebon, sociologue, est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à l'éducation populaire. Ses recherches portent essentiellement sur les professionnels de l'animation et la division du travail éducatif à l'école primaire.*

Ces éléments sont issus d'un article intitulé « Loisirs éducatifs collectifs : histoire et enjeux » publié en 2010.

Les accueils de loisirs, fréquentés aujourd'hui par des millions d'enfants et de jeunes, constituent la principale forme d'accueil collectif hors temps scolaire. Leur nombre est passé de 20 000 établissements dans les années 1990 à environ 33 000 aujourd'hui.

La fréquentation de ces structures est relativement irrégulière et dépend des rythmes scolaires et professionnels. Le mercredi et le mois de juillet enregistrent les plus hauts taux de présence, tandis qu'août et Noël sont moins fréquentés. L'activité professionnelle des mères influence grandement le recours aux accueils de loisirs, même si les grands-parents continuent à jouer un rôle très important dans la garde des petits-enfants. L'âge des enfants, leur nombre dans la fratrie, ainsi que la catégorie socio-professionnelle des parents influencent également la fréquentation. À partir de 8-10 ans, l'autonomie croissante des enfants et la concurrence d'autres institutions (clubs sportifs, associations culturelles) réduisent le recours aux centres de loisirs.

**On constate en effet une différenciation par classe sociale des types d'accueil :**

- ◊ Les enfants des classes moyennes et populaires sont plus souvent présents dans les centres de loisirs.
- ◊ Les enfants des familles favorisées, en comparaison, fréquentent davantage les structures culturelles et sportives. Ceci révèle une inégalité persistante d'accès aux loisirs, interrogeant leurs politiques tarifaires.

<sup>16</sup> <https://shs.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2010-4-page-19?lang=fr>

[Étude Injep : La manière dont les collégiens passent les petites vacances est très liée à leur milieu social - décembre 2023-17](#)

L'enquête AJEC menée en 2019 auprès de plus de 14 000 collégiens de 13 à 14 ans met en lumière de fortes inégalités sociales dans l'occupation des petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, hiver). Si 87 % des élèves partent en vacances l'été, ils ne sont que 59 % à partir au moins une fois durant les petites vacances. Seuls 18 % partent à chacune des trois périodes. Ces départs dépendent principalement du milieu social : les enfants de cadres ou de chefs d'entreprise sont nettement plus nombreux à partir, notamment avec leurs parents (87 %), contre à peine plus de la moitié pour les enfants d'ouvriers.

Les disparités s'expliquent d'abord par les revenus familiaux : plus ceux-ci sont élevés, plus la fréquence des départs augmente. Le capital scolaire des parents (diplôme, profession) accentue encore ces écarts. À revenu égal, les enfants de familles diplômées ou de professions supérieures partent davantage, en particulier pour des séjours à visée éducative (linguistique ou sportive). Les stages sportifs, par exemple, concernent surtout les enfants de familles aisées et diplômées.

D'autres facteurs influencent aussi la fréquence des départs : les enfants de familles nombreuses partent moins, tandis que ceux issus de familles recomposées ou en garde alternée partent plus souvent. Les descendants d'immigrés, sauf ceux d'origine européenne, partent moins, notamment chez des amis, en raison de ségrégations sociales. Enfin, les filles partent plus fréquemment que les garçons chez des amis ou dans la famille, mais participent moins à des séjours collectifs.

L'étude souligne que les petites vacances, en France, restent un révélateur fort des inégalités sociales, entre familles plus ou moins dotées financièrement, culturellement ou scolairement.

[Plan « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs » - Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports18](#)

La rentrée scolaire 2021 a mis en lumière une crise de recrutement dans le secteur des accueils collectifs de mineurs. Selon une étude du Fonjep et d'Hexopée, 80 % des opérateurs ont rencontré des difficultés à embaucher, avec une pénurie moyenne de 10 % dans le périscolaire. Si la crise sanitaire de 2020 a amplifié les problèmes en décourageant les animateurs et en freinant la formation des jeunes, les causes sont plus profondes : baisse du nombre de diplômes BAFA délivrés depuis 2011, désintérêt croissant pour un métier jugé peu valorisé, mal rémunéré et sans perspective d'évolution.

Pour faire face à cette situation, les premières « Assises de l'animation » ont été organisées de novembre 2021 à janvier 2022, réunissant de nombreux acteurs du secteur. Elles ont débouché sur le plan « Pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs », qui vise à améliorer les conditions de travail des animateurs et la qualité de l'accueil pour les enfants et familles. Ce plan comprend 25 mesures et un investissement de 64 millions d'euros pour 2022, dont 53 millions pour les collectivités via le Plan mercredi, 5 millions pour former 30 000 jeunes au BAFA (dont 10 000 en service civique) et 4 millions pour la formation de 2 500 animateurs professionnels non diplômés.

<sup>17</sup> [https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/12/IAS73\\_vacances-collegiens\\_web.pdf](https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/12/IAS73_vacances-collegiens_web.pdf)

<sup>18</sup> <https://www.jeunes.gouv.fr/pour-un-renouveau-de-l-animation-en-accueils-collectifs-de-mineurs> 388

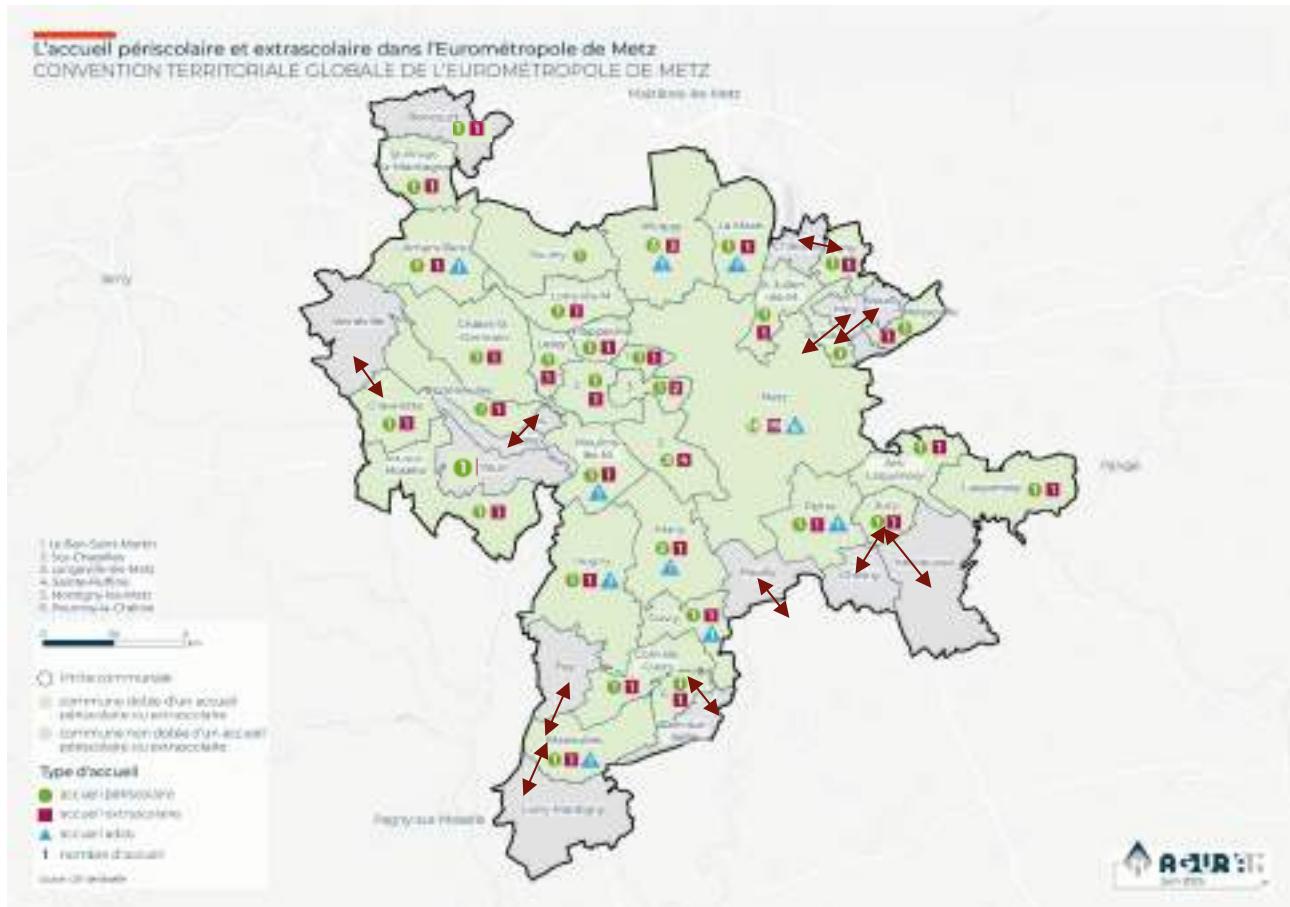
Ce plan est décliné en 7 thématiques et 25 mesures :

Thématique	Mesure	Description
<b>Comité de filière</b>	MESURE 1	Un nouveau Comité de filière Animation doté d'une feuille de route engageante.
<b>Complémentarité éducative</b>	MESURE 2	Le renforcement du Plan mercredi en 2022.
	MESURE 3	Un nouveau pilotage de la complémentarité éducative dans les territoires et les écoles.
	MESURE 4	Une sensibilisation des élus locaux aux enjeux de complémentarité éducative.
	MESURE 5	Un soutien aux collectivités territoriales pour renforcer durablement l'investissement dans la complémentarité éducative.
<b>Animation professionnelle - Formation</b>	MESURE 6	Une formation certifiante pour 2 500 animateurs non-qualifiés en exercice.
	MESURE 7	Une restructuration de la formation professionnelle.
	MESURE 8	L'accès à la formation pour tous.
<b>Animation professionnelle - Emploi</b>	MESURE 9	Un accès facilité des Atsem et AESH aux métiers de l'animation.
	MESURE 10	Un engagement collectif pour des emplois à temps plein et des journées continues.
	MESURE 11	La rémunération des temps de préparation sans enfants.
	MESURE 12	Une meilleure information sur les opportunités d'emploi et de formation.
<b>Animation volontaire - Reconnaissance BAFA</b>	MESURE 13	Un repositionnement du BAFA parmi les dispositifs d'engagement.
	MESURE 14	L'intégration des formations BAFA/BAFD dans le Contrat d'engagement jeunes.
	MESURE 15	Une aide de 100 euros pour aider les volontaires du service civique à se former au BAFA.
	MESURE 16	Une information systématique des jeunes dans le cadre du lycée et du SNU.
	MESURE 17	Une campagne de communication pour célébrer le 50 <sup>e</sup> anniversaire du BAFA.
<b>Animation volontaire - Accès BAFA</b>	MESURE 18	Une aide exceptionnelle de 200 euros pour 20 000 jeunes.
	MESURE 19	L'abaissement à 16 ans de la possibilité d'entrer en formation BAFA.
	MESURE 20	Le raccourcissement du délai d'obtention du BAFA.
	MESURE 21	L'amélioration de l'accès des jeunes aux aides financières.
	MESURE 22	De nouvelles aides pour financer la formation BAFA.
	MESURE 23	Un accompagnement spécifique pour les jeunes animateurs.
<b>Animation volontaire - Rémunération &amp; valorisation</b>	MESURE 24	Un contrat d'engagement éducatif plus vertueux.
	& MESURE 25	La valorisation des compétences acquises dans Parcoursup.

## Quelle offre existante sur le territoire de l'Eurométropole de Metz ?

### Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire désigne l'accueil des enfants scolarisés en dehors des temps scolaires, soit le matin, avant les horaires de classe, et en fin d'après-midi, à l'issue de la journée de classe.



Toutes les communes proposent un accueil périscolaire, parfois dans le cadre d'un regroupement intercommunal. L'Eurométropole compte plusieurs regroupements intercommunaux (symbolisés par les flèches rouges), qui dépassent parfois les limites de l'EPCI.

Les PEP sont les acteurs les plus présents sur l'ensemble des accueils proposés (essentiellement en périurbain), suivis des mairies (plutôt dans le noyau urbain et à Ars-sur-Moselle), puis des centres sociaux et MJC (Metz, Woippy, Marly, Montigny-Lès-Metz principalement).

### L'Accueil extra-scolaire

(Ou Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : l'accueil extra-scolaire, à l'inverse du périscolaire, désigne les temps d'accueil des enfants en dehors des journées d'école : le mercredi et pendant les vacances scolaires (centres aérés). L'accueil extra-scolaire ne s'adresse pas de manière systématique aux adolescents.

Comme pour le périscolaire, toutes les communes proposent un accueil extrascolaire, parfois dans le cadre d'un regroupement intercommunal. L'Eurométropole compte plusieurs regroupements intercommunaux (symbolisés par les flèches rouges), qui dépassent parfois les limites de l'EPCI.

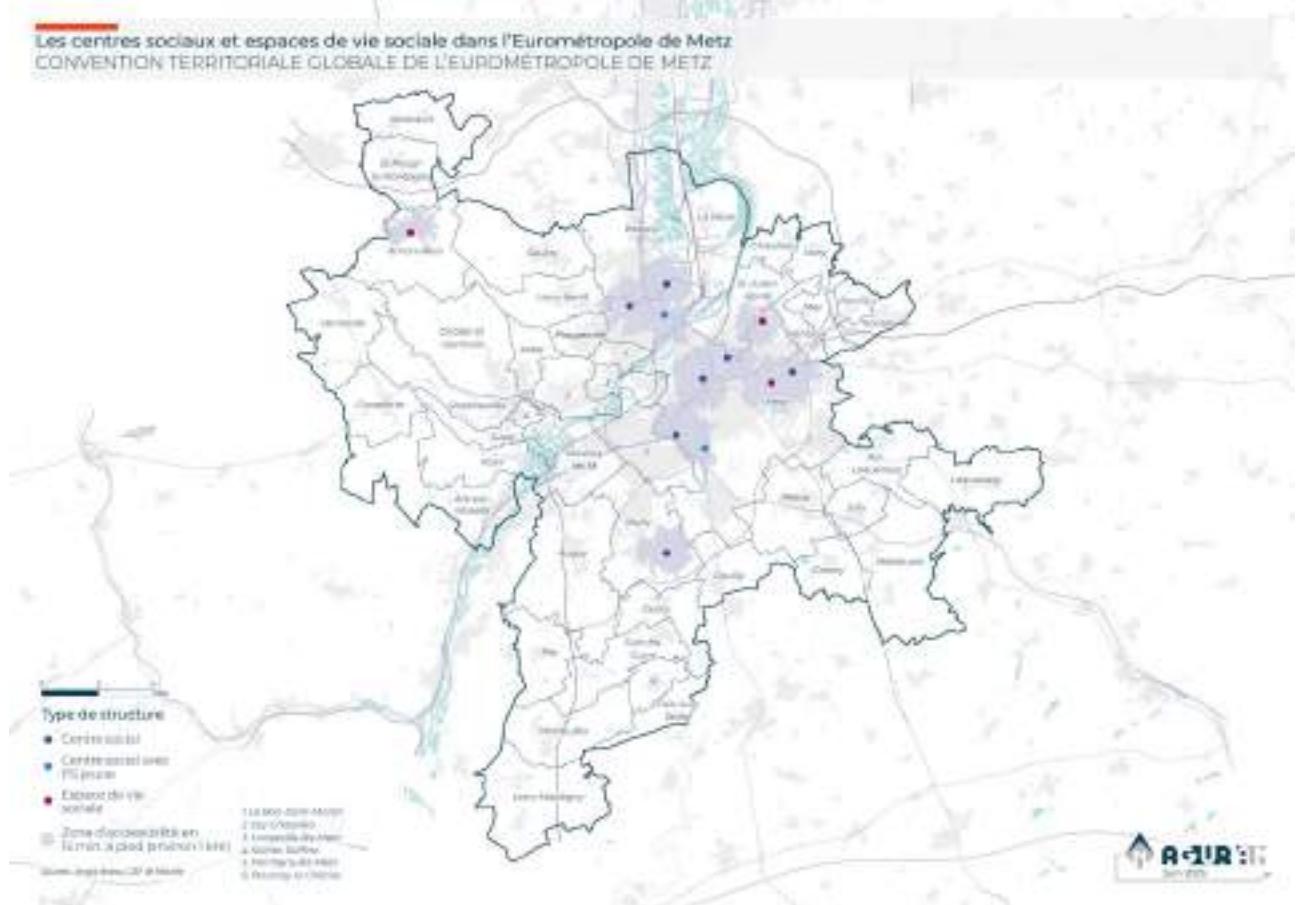
**L'Accueil ados** : il s'agit d'une offre extra-scolaire spécifiquement destinée aux adolescents. La tranche d'âge ciblée est variable selon les centres d'accueil, mais s'établit généralement de 12 à 17 ans. Ils sont en nombre plus restreints que les accueils extra-scolaires classiques.

Plusieurs villes du noyau urbain n'en proposent pas : Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Ban-Saint-Martin, Scy-Chazelles. Ars-sur-Moselle n'en propose pas non plus. Ces communes ne disposent pas non plus de centre social ou d'espace de vie sociale.

S'ajoutent à ces accueils spécifiques des financements complémentaires de la Caf (Bonus « Territoire »), visant à soutenir des actions spécifiques : séjours ou formations au Bafa (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Type prestation	Nom du gestionnaire de l'action	Commune de l'action
Séjours	PEP LOR'EST	Augny
Séjours	FDFR	Coin-lès-Cuvry
BAFA	PEP LOR'EST - COMMUNE LAQUENEXY	Laquenexy
BAFA	PEP LOR'EST - COMMUNE LONGEVILLE-LES-METZ	Longeville-lès-Metz
Séjours	SIVOM DES CÔTES	Marieulles
Séjours	COMMUNE MOULINS-LES-METZ	Moulins-lès-Metz
BAFA	COMMUNE WOIPPY	Woippy

### Les centres sociaux



Les centres sociaux sont des **espaces d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets**. Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation. L'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur leur territoire d'habitation.

Le projet « familles » du centre social répond aux problématiques familiales repérées et permet de développer des actions, principalement collectives, favorisant l'épanouissement des parents et des enfants, le renforcement de la cohésion au sein de la famille et les relations et solidarités entre les familles d'un même territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

La participation à l'animation du centre social concerne à la fois les usagers, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Le projet social est élaboré dans une démarche participative associant les usagers, bénévoles et partenaires institutionnels et associatifs du territoire. Le projet social explicite les axes d'intervention prioritaires repérés lors du diagnostic partagé et propose un plan d'actions et d'activités adaptées. L'agrément du projet social par la Caf garantit un label qualité de ses services aux usagers.

Ces centres peuvent porter, par exemple :

- ◊ des accueils collectifs de mineurs (ACM) (accueil de loisirs sans hébergement, accueil de jeunes, accueil avec hébergement de type séjours) ;
- ◊ des activités périscolaires et extra-scolaires pour les enfants et/ou pour les jeunes.

On dénombre aujourd'hui 9 centres sociaux au sein de l'agglomération messine (cf. cartographie).

Structure	Adresse	Commune	Prestation de services jeunes
Centre socio-culturel "Gilbert Jansem"	54 rue de la Croix Saint Joseph	Marly	
Centre Socio-Culturel Arc-en-Ciel	71 rue Mazelle	Metz	
Le Quai - Centre Social et Culturel du Sablon	1 bis rue de Castelnau	Metz	
Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire (CASSIS)	1 rue du Vermandois	Metz	
Centre Social Pioche	Rue Pioche	Metz	Oui
ACS AGORA	4 rue Théodore de Gargan	Metz	Oui
MJC 4 BORNES	Rue Etienne Gantrel	Metz	
Association Kairos	13 rue de Toulouse	Metz	
Centre Social Boileau Pré Génie	9 rue des écoles	Woippy	

### L'espace de vie sociale

L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui s'adresse à tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- ◊ Le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage
  - ◊ La coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers
- Il bénéficie également d'un agrément Caf, basé sur un projet social, lui donnant accès à une aide financière au fonctionnement. Les espaces de vie sociale sont, dans leur mode de fonctionnement, très proches des centres sociaux.

On dénombre aujourd'hui 3 espaces de vie sociale au sein de l'agglomération messine (cf. cartographie) :

Structure	Adresse	Commune
La MJC Amanvillers	53 Grand Rue	Amanvillers
L'association Territoriale des Pupilles de l'Enseignement Public Lor'Est	8 rue Thomas Edison (site localisé à Borny)	Metz
Le CPN les Coquelicots	1 rue des Récollets (site localisé à Vallières)	Metz



### Espaces de vie sociale et Centres sociaux : quelles différences, quelles similitudes ?

	Espace de vie sociale	Centre social
<b>Mission</b>	Lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale	
<b>Objectif</b>	Animation de la vie sociale - permettre aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets	
<b>Participation</b>	La participation des habitants-usagers est un principe incontournable de ces deux structures. Elle se formalise à deux moments-clés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors de l'élaboration du projet social</li> <li>- Tout au long de la gouvernance du projet</li> </ul>	
<b>Fonctionnement</b>	Fonctionne surtout avec des bénévoles, Fonctionne avec une équipe de professionnels qualifiés	<b>REÇU EN PREFECTURE</b> le 17/12/2025 <small>Application agrée à la légalité.com</small> 73_C0-057-215706189-20251216-DCM2025_42-

### **La prestation de services jeunes**

La prestation de service jeunes a pour objectif de développer et faire évoluer l'offre d'accompagnement et d'activités proposée aux jeunes pendant leur temps libre. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés accompagnant les jeunes dans l'émergence et la réalisation de leurs initiatives (source : caf.fr), cofinancés par la Caf.

Deux centres sociaux de l'agglomération messine bénéficient aujourd'hui de cette prestation de service :

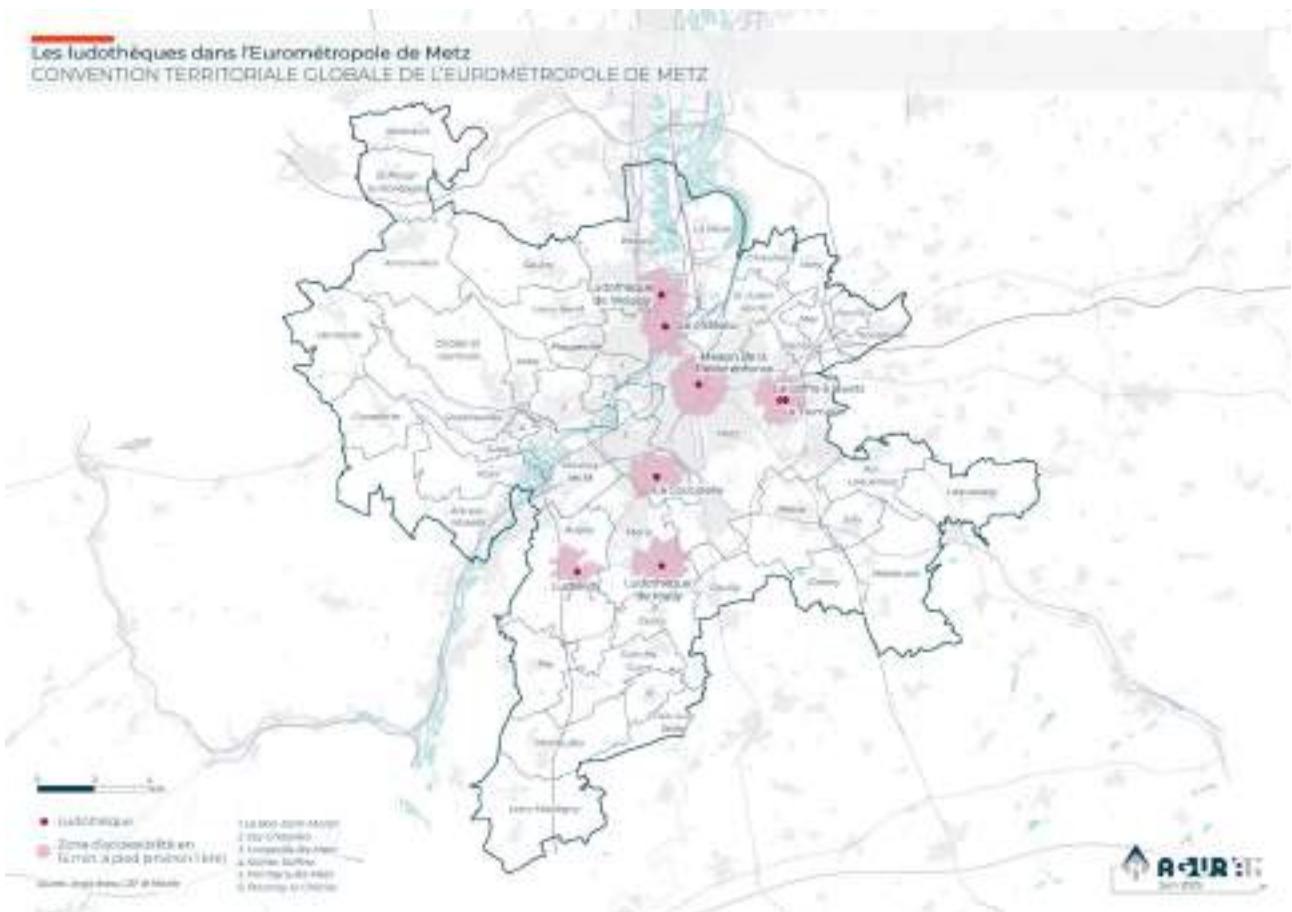
- ◊ Le centre social Pioche, situé dans le QPV de Sablon Sud,
- ◊ Le centre social Agora, situé dans le QPV la Patrotte-Metz Nord.

### **Les Ludothèques**

La ludothèque est un équipement géré par un ludothécaire et dont la mission est de proposer à la fois le jeu libre sur place, le prêt de jeux et des animations ludiques sur le territoire. Elle accueille des personnes de tout âge et utilise le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales.

Le territoire de l'Eurométropole de Metz comptabilise 8 ludothèques. Hormis Augny, elles sont toutes localisées dans les plus grandes communes de l'agglomération, dans le noyau urbain :

<b>Commune</b>	<b>Nom ludothèque</b>	<b>Gestionnaire</b>
METZ	Ludothèque Le Château	Ville de Metz
	Ludothèque Le Tremplin	
	Ludothèque Maison de la petite enfance	
	Le coffre à jouets	
AUGNY	Ludokids	association
MONTIGNY LES METZ	La Coccinelle	association
MARLY	Ludothèque	Ville de Marly
WOIPPY	Ludothèque	centre social



### Les structures jeunesse

Quatre structures s'adressant spécifiquement aux jeunes et à leurs problématiques sont présentes sur le territoire.

*La Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes*, située à Metz, 1 rue du Coetlosquet, est gérée par l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE).

Créée en 2021 sous l'impulsion du Défenseur des Droits, la Maison des droits de l'Enfant et des Jeunes est un espace partenarial et coopératif qui vise à promouvoir et défendre les droits de l'enfant sur le territoire mosellan. Elle s'adresse à 4 types de publics :

- ◊ Aux enfants et aux adolescents (étendu aux jeunes adultes)
- ◊ À leurs familles (parents, la famille au sens large, le ou la représentant légal)
- ◊ Aux professionnels (et futurs professionnels)
- ◊ Aux associations, et à l'ensemble des établissements publics ou des structures privées du département qui les accueillent ou les accompagnent.

Elle assure une mission généraliste, d'une part, auprès de tous les enfants du département, mais également une mission spécifique consacrée aux enfants confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ces missions se déclinent en plusieurs objectifs :

- ◊ Défendre les droits fondamentaux des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation.
- ◊ Promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité, la non-discrimination et développer l'esprit de citoyenneté.
- ◊ Proposer un centre de ressources.
- ◊ Fédérer et animer un réseau de partenaires engagés sur l'ensemble du territoire mosellan.

Nommée par l'Etat, le Conseil Départemental de la Moselle et l'Agence Régionale de Santé (ARS), la MDEJ de Moselle assure un rôle d'**information, d'écoute active et de relais** pour les enfants confiés et accueillis dans des établissements de l'ASE ou pris en charge dans le cadre de l'AEMO en ce qui concerne leurs droits et leur situation individuelle.

A ce titre, la Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes de Moselle est habilitée à visiter les établissements et à rencontrer les enfants ou les adolescent.es et leurs familles à tout moment.

La MDEJ assure des liens étroits avec l'ensemble des services du Conseil Départemental afin de garantir, **en toute neutralité et toute indépendance**, le respect et la protection des droits des enfants confiés.

*Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)/ EPE de Metz*, situé au 1 rue du Coetlosquet, st un dispositif de prévention généraliste principalement dédié aux adolescents et aux jeunes adultes âgés de 12 à 25 ans. Il peut également accueillir les parents et l'entourage familial qui en expriment le besoin.

*La maison des adolescents (MDA 57)*, implantée au 7 rue Harelle à Metz, regroupe différents partenaires du champ sanitaire, social, éducatif ou juridique afin de répondre au mieux aux difficultés que les jeunes rencontrent. Seuls ou accompagnés d'un proche ou d'un professionnel, les jeunes trouvent à la MDA 57 un espace d'accueil, d'évaluation, d'orientation, d'entretiens, etc. Pluridisciplinaire, la MDA 57 propose également un espace d'échanges et de ressources pour tous les professionnels concernés et confrontés au problématique de l'adolescence.

*Le CAP*, 1 avenue Robert Schuman à Metz, a été inauguré le 16 mai 2024. Ce nouveau lieu à destination des jeunes a été créé par la ville de Metz et l'Eurométropole de Metz.

Il s'agit d'un espace de 500 m<sup>2</sup> sur deux niveaux avec différents espaces : salle de projection permettant des ciné-débats/projections, salles de réunion, grands espaces collaboratifs, espaces de travail nomades, etc.

Ce lieu est pensé pour plusieurs usages : un lieu de rencontres, de travail collaboratif, et d'innovation, mais également un espace accueillant des animations en direction des jeunes et étudiants organisées par des associations et partenaires institutionnels.

Il accueille plusieurs permanences : conseillers numériques, école de la 2<sup>ème</sup> chance, accès au droit de l'EPE.

## Les Foyers de Jeunes Travailleurs

7 Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) sont recensés sur le territoire de l'EMM, pour un total de 850 lits.

Association	Résidence	Adresse	Nombre de lits
<b>Association Carrefour</b>		6 rue Marchant, Metz	133
<b>Foyer de Jeunes Travailleurs</b>	Foyer Mozart	16 rue Mozart, Metz	94
<b>Etap'Habitat</b>	Espace Pilâtre de Rozier	2 Rue Georges Ducrocq, Metz	339
<b>Etap'Habitat</b>	Les Saules	76 Sente à My, Metz	
<b>Etap'Habitat</b>	Le Tardillon	6 rue Louise Weiss, à Montigny-Lès-Metz	
<b>Foyer Sainte Constance</b>		16 rue Gabriel Pierné, Metz	128
<b>Association "Société des Jeunes Ouvriers"</b>		7 rue de l'Abbé Risse, Metz	156
<b>Total EMM</b>			<b>850</b>

Les FJT sont une formule de logements temporaires destinés aux 16-25 ans (voire 30 ans dans certains cas). Ils proposent des logements **meublés ou non** et des espaces communs (par exemple, restaurant, laverie). Pour être admis en FJT, il faut exercer une activité professionnelle ou être en voie d'insertion sociale et professionnelle (notamment à l'issue d'une prise en charge par le service de l'Ase). Les FJT accueillent également dans une moindre mesure des demandeurs d'emploi ou des personnes en formation (apprenti, alternant, étudiant...). Ces foyers comportent à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective.

Les FJT établissent et mettent en œuvre avec une équipe dédiée un projet socio-éducatif ayant pour objet l'accès à l'autonomie et au logement indépendant des jeunes qu'ils logent.

Dans ce cadre, ils assurent les prestations suivantes :

- ◊ Actions d'accueil, d'information et d'orientation en matière de logement
- ◊ Actions dans les domaines de l'emploi, de l'exercice de la citoyenneté, de l'accès aux droits et à la culture, de la santé, de la formation et de la mobilité, du sport et des loisirs
- ◊ Restauration sur place ou à proximité, quand le logement proposé ou les locaux affectés à la vie collective ne permettent pas la préparation des repas. Toutefois, cette restauration peut être assurée par des organismes extérieurs dans le cadre de conventions conclues avec le gestionnaire du foyer.

Le conventionnement avec la CAF leur permet de bénéficier de la **Prestation de Service FJT** (PS FJT) pour soutenir et renforcer la fonction socio-éducative par la qualification des personnels qui accompagnent les jeunes et la contractualisation d'un projet socioéducatif clairement défini pour une durée maximale de 5 ans, renouvelable.



## En résumé

- ❖ **Des études nationales soulignent les inégalités d'accès** : Les enquêtes de la Cnaf et de l'AMF révèlent des freins liés aux coûts, aux horaires et à l'inclusion des enfants en situation de handicap, surtout dans les petites communes. En complément, d'après les études sociologiques portant sur les loisirs, **les enfants des classes moyennes et populaires fréquentent davantage les centres de loisirs, tandis que les plus favorisés privilégiennent les structures culturelles ou sportives**, révélant une différenciation sociale persistante.
- ❖ **Une offre périscolaire et extrascolaire généralisée** : toutes les communes de l'Eurométropole proposent des accueils périscolaires et extrascolaires, souvent en intercommunalité. **Les PEP est très présente en périurbain, tandis que les mairies et centres sociaux assurent l'accueil dans le noyau urbain et à Metz. L'offre pour les adolescents reste cependant très limitée.** Elle est très peu présente en noyau urbain, hormis Moulins-lès-Metz et Marly. Elle est notamment absente à Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle, deux communes importantes (la seconde de l'agglomération pour Montigny-lès-Metz), à la population pour partie en voie de fragilisation.
- ❖ **Des structures d'animation sociale actives** : L'agglomération compte 9 centres sociaux et 3 espaces de vie sociale, qui développent des projets collectifs favorisant la cohésion sociale, le soutien aux familles et l'implication des habitants. Mais ils restent centralisés à Metz, Woippy, Marly et Amanvillers. **Aucun centre social ou EVS n'existe à Montigny-lès-Metz, seconde commune de l'agglomération, ou à Ars-sur-Moselle.** Ces deux communes présentent pourtant des signes de fragilisation de sa population. **Pas de structure, éventuellement mutualisée, dans le reste du noyau urbain (banlieue ouest).**
- ❖ **Des dispositifs jeunesse ciblés** : Le CAP et la Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes à Metz offrent des services dédiés aux jeunes. Deux centres sociaux bénéficient de la prestation de service Jeunes financée par la Caf. **Sept foyers de jeunes travailleurs** (850 lits) complètent l'offre, avec un accompagnement vers l'autonomie des jeunes.

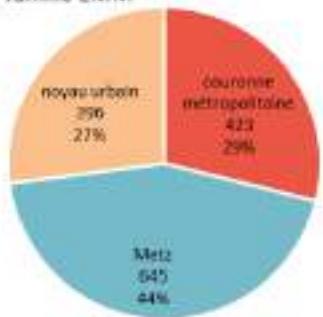
PR

## Quelles attentes des familles ?

Les 3-10 ans

	Répartition des 3-10 ans (Insee 2021)	Répartition des répondants
Metz	51 %	44 %
Noyau urbain	31 %	29 %
Communes périurbaines	19 %	27 %

Répondants ayant au moins un enfant de 3 à 10 ans -  
source enquête famille EMM

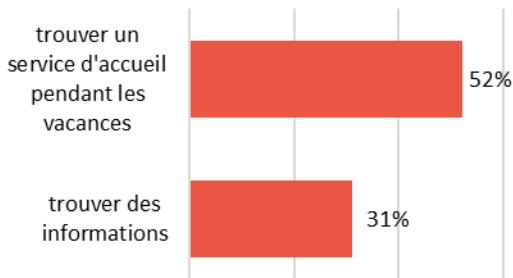


L'Eurométropole de Metz a lancé une enquête adressée aux familles par le biais d'un questionnaire, très largement relayé. Plus de 2200 familles ont répondu.

Près de 1500 ménages répondants ont un ou plusieurs enfants de 3 à 10 ans. Les communes périurbaines sont nettement surreprésentées dans les répondants par rapport à leur poids effectif dans la population.

54 % des répondants déclarent ne pas avoir une bonne connaissance des activités et services proposés aux enfants sur le territoire. Cette part descend à 52 % pour Metz, et monte à 58 % pour les communes du noyau urbain.

**Eprouvez-vous des difficultés à (3-10 ans) - source enquête familles EMM**

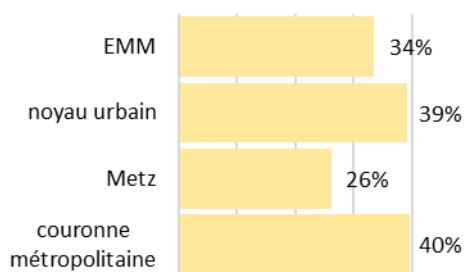


Globalement, moins d'un tiers (31 %) des répondants déclarent avoir éprouvé des difficultés à trouver des informations sur les modes de garde pour leurs enfants scolarisés. Cette part est plus faible en périurbain (26 %) que dans les communes du noyau urbain (35 %). Elle s'élève à 31 % à Metz.

En revanche, concernant les difficultés à trouver un service d'accueil pendant les vacances scolaires, c'est plus d'un ménage sur deux (52 %) qui se déclare en difficulté. La ville de Metz se détache nettement, et plutôt favorablement, avec 44 % en difficulté, contre 57 % et 58 % pour les autres secteurs.

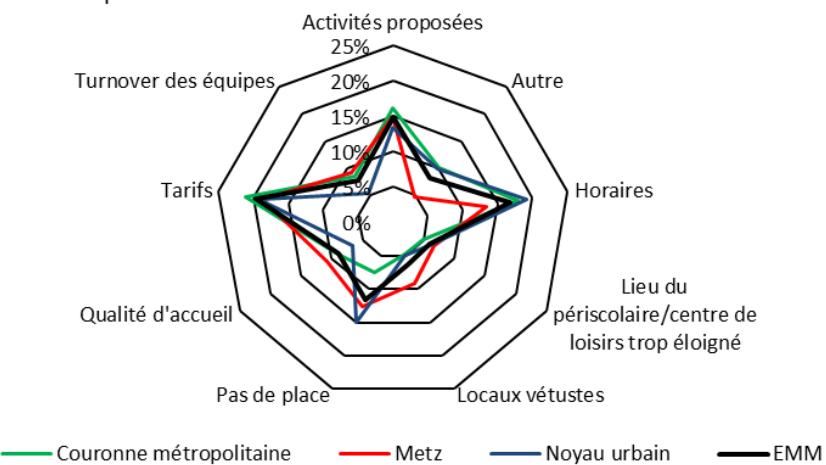
72 % des ménages répondants ont un enfant fréquentant un accueil péri ou extrascolaire. Cette part est beaucoup plus faible à Metz (en lien avec le taux d'emploi plus faible dans la commune ?), avec 62 %, contre 84 % pour le périurbain et 77 % pour le noyau urbain.

## Part de ménages insatisfaits des accueils proposés - source Enquête familles EMM



**Plus d'un tiers des ménages se déclarent insatisfaits des accueils proposés** sur le territoire, mais ce constat est beaucoup plus marqué en dehors de la ville centre, avec 39 à 40 % pour le périurbain et le noyau urbain, contre 26 % pour la ville centre.

## Quels sont les motifs d'insatisfaction ? (plusieurs choix possibles) source enquête famille EMM



Les principaux motifs d'insatisfaction sont les tarifs (20 %) et les horaires (17 %), suivis des activités proposées (15 %).

La question des tarifs se pose dans tous les territoires, tandis que celle des horaires davantage dans le noyau urbain et le périurbain. La qualité d'accueil est perçue comme moins bonne à Metz (11 %, contre 9 % et 7 %), peut-être en lien avec la vétusté des locaux (9 % contre 5 % ailleurs), et le turnover des équipes (9 % contre 5 % en noyau urbain et 9 % en périurbain).

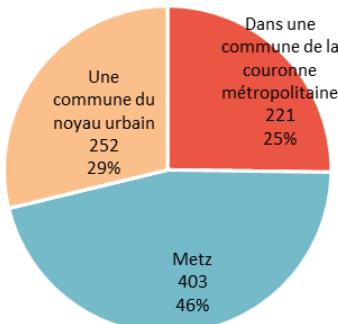
En contrepartie, les horaires y sont plus souples, puisqu'il s'agit d'un point de mécontentement pour seulement 13 % des familles, contre 18 % et 19 % dans les autres secteurs.

**Le tarif reste un point d'attention crucial pour les familles, puisqu'il est un problème pour plus d'un ménage sur deux (56 %), particulièrement en périurbain (58 %).**

## Les 11-17 ans

### Répondants ayant au moins un enfant de 11 à 17 ans -

source enquête famille EMM

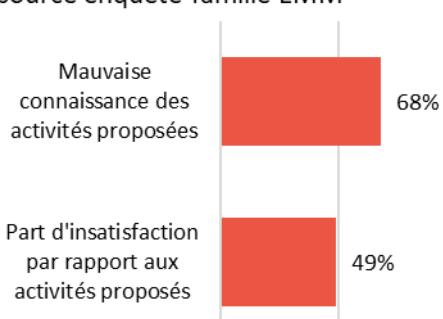


	Répartition des 11-17 ans (Insee 2021)	Répartition des répondants
Metz	50 %	46 %
Noyau urbain	32 %	29 %
Communes périurbaines	19 %	25 %

Près de 900 ménages répondants ont un ou plusieurs enfants de 11 à 17 ans. Les communes périurbaines sont encore une fois surreprésentées dans les répondants par rapport à leur poids effectif dans la population.

### Les activités pour les 11-17 ans -

source enquête famille EMM

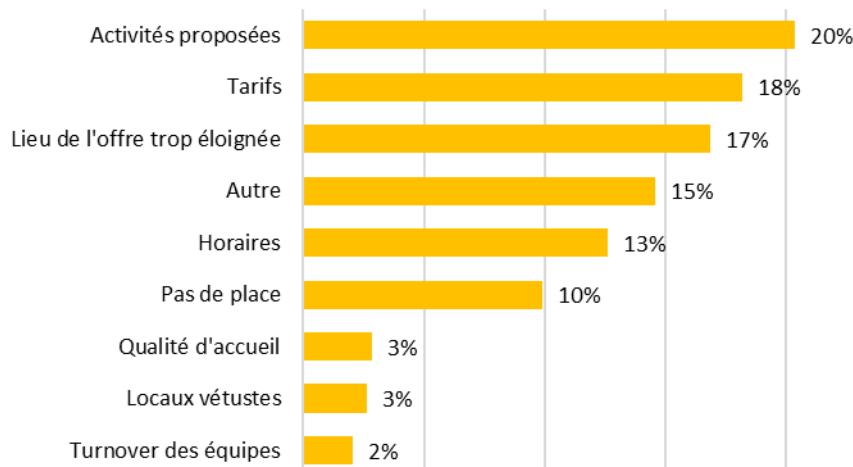


La connaissance des activités et des services proposés pour cette tranche d'âge est mauvaise, puisque plus de **deux tiers des répondants (68 %) déclarent ne pas en avoir une bonne connaissance**. C'est dans les communes du noyau urbain que cette méconnaissance est la plus forte (70 %), et dans le périurbain qu'elle est moins mauvaise (65 %). Elle est de 69 % à Metz.

Pour autant, le niveau de satisfaction par rapport aux activités proposées atteint presque 50 % (49 %). C'est à Metz qu'il est le meilleur (51 %), et dans le noyau urbain qu'il est le plus faible (46 %).

### Quels sont les motifs d'insatisfactions ? (plusieurs choix possibles)

source enquête familles EMM

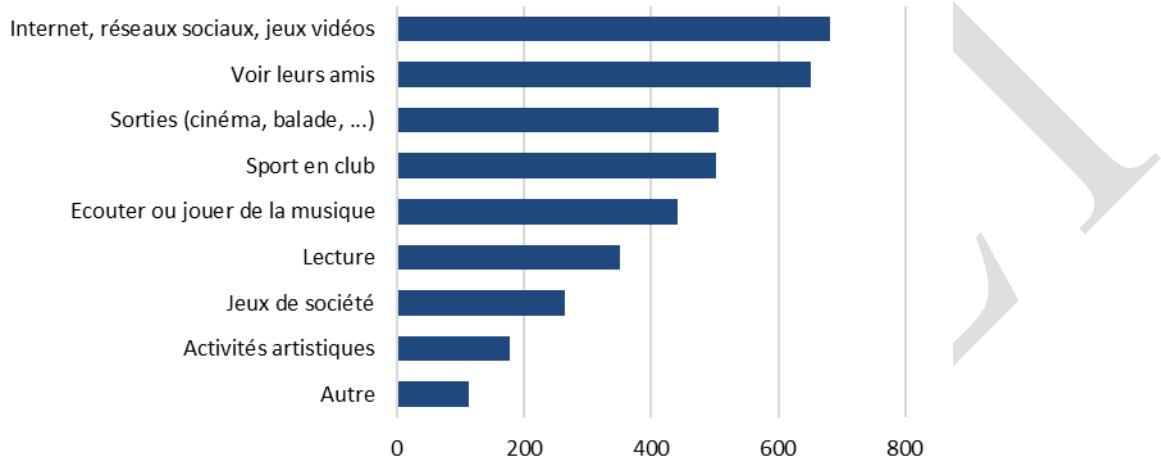


Les principaux motifs d'insatisfaction sont les activités proposées, les tarifs, et l'éloignement du lieu d'accueil.

Certaines différences apparaissent en fonction des catégories de communes :

- ◇ La qualité des activités proposées est jugée moins bonne en noyau urbain et périurbain, avec un taux d'insatisfaction de 22 % dans ces secteurs, contre 18 % à Metz.
- ◇ En revanche, la question des tarifs revient plus fortement à Metz (ce motif constitue 20 % des insatisfactions, contre 18 % dans le périurbain et 15 % dans le noyau urbain).
- ◇ Le manque de place est davantage pointé du doigt à Metz et dans le noyau urbain : 12 % des motifs, contre seulement 5 % dans le périurbain.

### **Comment les 11-17 ans occupent leur temps libre ? (plusieurs choix possible) source enquête familles EMM**



Les principales sources d'occupation des 11-17 ans, d'après les répondants, sont les écrans (internet, réseaux sociaux, jeux vidéo), mais le temps passé entre amis se place juste en seconde position, et les sorties en 3<sup>ème</sup> position. Cette répartition ne diffère pas entre les différents profils de communes.

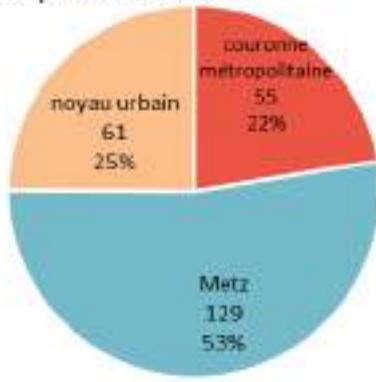
Type d'aide	Accès/besoin	Couronne métropolitaine	Metz	Noyau urbain	EMM
<b>Soutien scolaire</b>	Pas de besoins	61%	46%	54%	52%
	Accès	12%	26%	20%	21%
<b>Accompagnement /orientation</b>	Pas de besoins	46%	34%	35%	37%
	Accès	16%	29%	21%	24%

L'accès au soutien scolaire et à l'accompagnement est très variable. Les familles localisées dans la ville centre disposent d'un meilleur accès à ces dispositifs que les communes du noyau urbain, et surtout que les communes périurbaines. Par ailleurs, cet accès est lié au niveau de besoins exprimés. Ils sont plus importants à Metz : moins d'un ménage sur deux déclare ne pas avoir besoin de soutien scolaire, contre 61 % en périurbain.

Cet écart est également présent pour les dispositifs d'accompagnement et d'orientation.

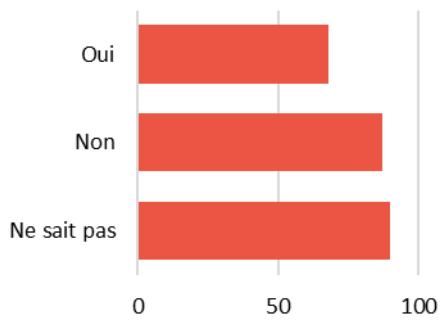
## Les 18-25 ans

### Répondants ayant au moins un enfant de 18 à 25 ans à charge - source enquête famille EMM

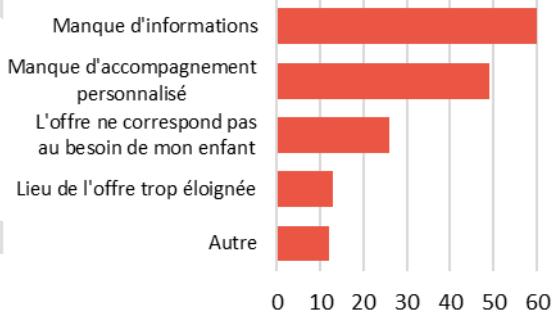


245 ménages répondants ont un ou plusieurs enfants de 18 à 25 ans encore à charge. La comparaison avec la répartition des 18-25 ans de l'Insee n'est pas pertinente ici. Les 18-25 ont des statuts très disparates, entre étudiants hors du foyer familial, ou y vivant encore, ou encore jeunes actifs. Par ailleurs, les volumes étant faibles, le détail par catégories de communes n'est pas non plus abordé ici.

### Les services proposées au jeunes sont-ils adaptés ? source enquête familles EMM



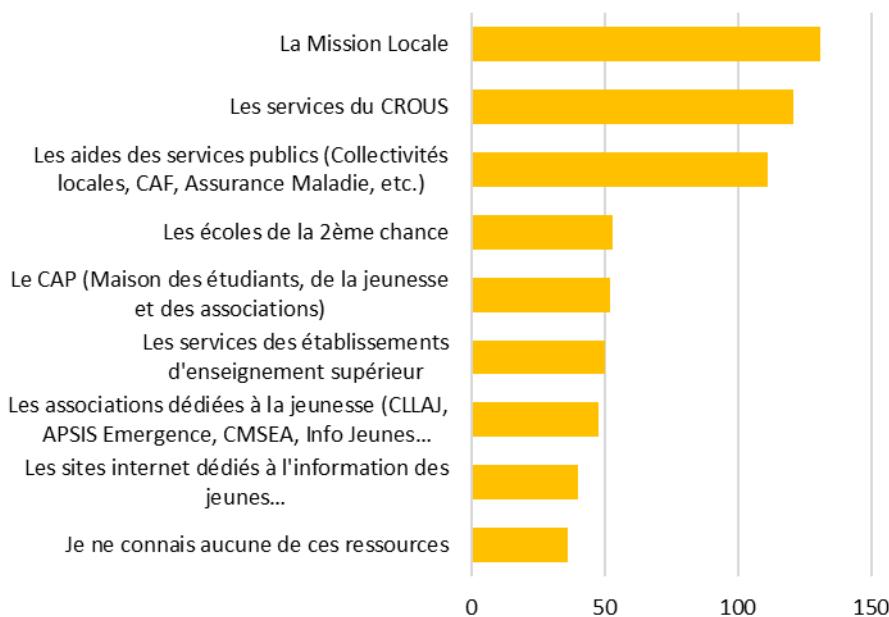
### Pour quelles raisons ne sont-ils pas adaptés? source enquête familles EMM



Une minorité de répondants juge clairement les services proposés adaptés aux besoins des jeunes (28 %), tandis que 36 % les juge inadaptés, ou n'ont pas d'opinion (sans doute par manque de connaissances de ceux-ci).

Les principales raisons mises en avant sont le manque d'information (corrobore par la part importante des ménages ne se prononçant pas sur le sujet), puis le manque d'accompagnement personnalisé.

**Quels services et aides proposés aux jeunes connaissez-vous ?  
(plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM**



Parmi les services et aides les plus connues par les familles interrogées, trois structures ressortent très nettement :

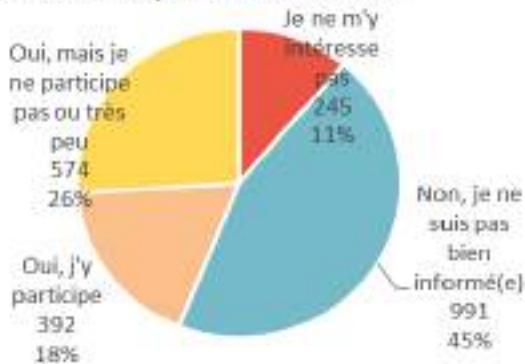
- ◊ La mission locale (connue par plus de la moitié des répondants),
- ◊ Le Crous (cité par un ménage sur deux),
- ◊ Les services publics (cités par 45 % des répondants).

Une marge de progression existe en termes de connaissance de leurs actions par le public jeune et leurs parents pour de nombreuses structures.

## Animation de la vie sociale

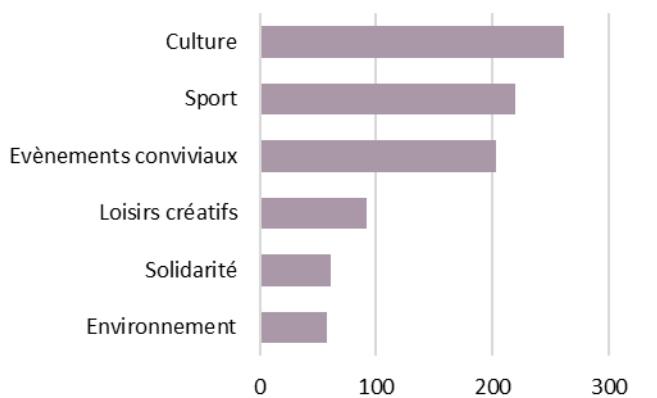
L'ensemble des personnes consultées ont répondu à ces questions.

### Avez-vous connaissance de l'offre culturelle et d'animation dans votre commune ou dans l'EMM ? source enquête familles EMM



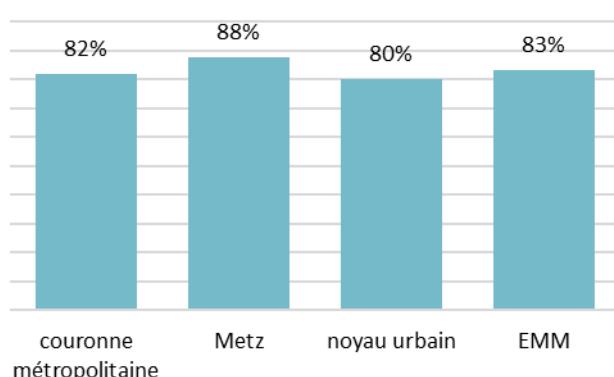
Plus d'un ménage sur deux de l'EMM déclare ne pas participer aux animations par manque de connaissance (45 %) ou d'intérêt (11 %). Cette part est plus élevée à Metz (52 % et 14 %). En miroir, les ménages se déclarant y participer ou intéressés sont plus nombreux dans le noyau urbain et en périurbain (50 % et 52 %), qu'à Metz (35 %).

### A quel type d'activité participez-vous? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM



Les activités les plus plébiscitées sont celles en lien avec la culture, le sport et les évènements conviviaux. La culture est plus souvent citée à Metz (37 % contre 24 % pour le périurbain et 28 % pour le noyau urbain), tandis que les évènements conviviaux sont beaucoup plus cités dans le périurbain (32 %), puis dans le noyau urbain (24 %), contre 11 % à Metz.

### Etes-vous satisfaits de l'offre culturelle et d'animation ? - source enquête familles EMM



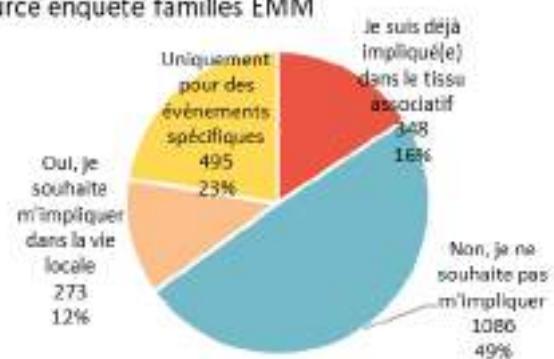
Les répondants se déclarent très largement satisfaits de l'offre proposée, quel que soit le type de commune.

## Pour quelles raisons n'êtes-vous pas satisfait ? (plusieurs réponses possibles) source enquête



Lorsqu'ils ne sont pas satisfaits, les principales raisons invoquées sont le manque d'offre, puis le manque d'information. Toutefois, le nombre de répondants se déclarant insatisfaits demeure très faible.

## Seriez-vous prêt à vous impliquer dans l'organisation d'activités ou d'événements ? source enquête familles EMM



Un répondant sur deux déclare ne pas vouloir s'impliquer dans l'animation de la vie sociale, 16 % ne le souhaite pas davantage qu'actuellement (personnes déjà engagées par ailleurs). Plus d'un tiers souhaiteraient s'engager, ponctuellement ou non.

La part des personnes déjà engagées ailleurs est plus élevée en périurbain (21 %, contre 11 % à Metz et 17 % dans le noyau urbain). Mais il en découle une part moins importante de personnes souhaitant s'impliquer (7 % contre 17 % à Metz, et 11 % dans le noyau urbain), illustrant un effet « ratrapage » possible entre les catégories de communes.



## Qu'en retirer ?

- ◊ **Une connaissance partielle des offres, surtout hors de Metz : 54 % de méconnaissance pour les 3-10 ans, et 68 % pour les 11-17 ans.** Cette méconnaissance est plus marquée dans les **communes du noyau urbain et périurbaines**. La ville de Metz reste un peu mieux informée.
- ◊ **Des difficultés d'accès aux services** : les familles rencontrent surtout des difficultés pour trouver un **accueil pendant les vacances scolaires** (52 % des répondants), particulièrement en **noyau urbain et périurbain** (près de 58 %). Pour les **modes de garde en période scolaire**, les difficultés sont moindres.
- ◊ **Des freins à l'utilisation des services liés à l'information et aux coûts** : Les **tarifs** constituent le principal motif d'insatisfaction pour les 3-10 ans (**56 % des ménages**), surtout en **périurbain**. Les **horaires** posent davantage problème en périphérie (18–19 % contre 13 % à Metz).
- ◊ **Soutien scolaire et accompagnement** : des besoins plus forts exprimés à **Metz**, où l'accès est meilleur. En périurbain, les besoins sont moindres, mais l'accès est plus limité.
- ◊ **Les 18-25 ans : des services mal connus et jugés inadaptés** : le **manque d'information** et **d'accompagnement personnalisé** sont les principaux freins évoqués. Les **services les plus connus** sont la **Mission locale**, le **Crous** et les **services publics**, mais la connaissance reste insuffisante.
- ◊ **Animation sociale : un fort potentiel inexploité** : 45 % des familles ne participent pas aux animations par **manque d'information**, surtout à **Metz**. En revanche, les communes périphériques sont plus engagées.

## SOUTIEN A LA PARENTALITE

Cet axe de la Convention Territoriale Globale se concentre avant tout sur l'accompagnement des familles dans leurs rôles de parents, en leur proposant des lieux d'échanges, d'écoute et de conseils. Les parents n'ont sans doute jamais eu accès à autant d'informations qu'aujourd'hui, via les réseaux sociaux et les sites dédiés. Pourtant, cette surmultiplication d'informations, souvent contradictoires, et de conseils émanant de toutes parts, perd davantage qu'il ne guide. Dans un tel contexte, l'échange direct reste le premier média à privilégier dans ces moments parfois si délicats.

Dans cette partie, les éléments qualitatifs sont prépondérants, afin de cibler au mieux les besoins des familles : quels besoins des familles ? Quels publics cibler ? Comment les atteindre ? Quels types d'animations ?

### Quelques éléments de contexte national

[La politique de soutien à la parentalité à travers l'adoption de la charte nationale de soutien à la parentalité en 2022](#)

Depuis le début de l'année 2022, la France a officialisé le soutien à la parentalité comme une politique publique à part entière, inscrite dans une démarche structurée et cohérente. La mise en place d'une charte nationale, définissant huit grands principes, marque une étape majeure dans la reconnaissance de ce secteur comme un levier essentiel pour le développement social et familial. Ce cadre vise à renforcer l'accompagnement des familles, à valoriser leur rôle, et à prévenir les difficultés sociales, éducatives ou psychologiques auxquelles elles peuvent être confrontées.

La charte nationale de soutien à la parentalité constitue un texte fondateur pour le secteur. Elle a été conçue à partir d'une concertation approfondie avec des experts, des fédérations d'acteurs, et le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). Son objectif est de fixer un cadre commun, garantissant une identité professionnelle partagée, tout en respectant la diversité des familles.

Ce document établit huit principes fondamentaux qui doivent guider toutes les actions de soutien à la parentalité. Il vise à assurer une cohérence dans la pratique, à renforcer la qualité des interventions, et à promouvoir une approche respectueuse, bienveillante, et inclusive.

1. **Reconnaitre et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents**
2. **S'adresser à toutes les familles** quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles
3. **Accompagner les parents** en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale
4. **Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant** et jusqu'à son entrée dans la vie adulte
5. **Respecter les principes d'égalité** entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale
6. Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant.
7. **Proposer des interventions diverses** (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle
8. **Garantir aux personnes** qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre : ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

## L'étude de la DREES sur l'opinion des familles monoparentales concernant les inégalités et le système de protection sociale et de santé.

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié en 2021 une nouvelle étude afin de comparer l'opinion des familles monoparentales à celle des autres ménages concernant les inégalités et le système de protection sociale et de santé.

L'étude de la DREES (2021) met en lumière les difficultés spécifiques des familles monoparentales, qui représentent un quart des familles avec enfants. Ces familles cumulent davantage de précarité (revenus plus faibles, chômage plus élevé) et rencontrent plus de difficultés dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Elles expriment une vision plus pessimiste de leur situation actuelle et future que les autres ménages. Leur dépendance aux aides sociales est aussi beaucoup plus marquée (RSA, APL). De nombreux parents isolés expriment un besoin d'accompagnement, notamment dans leurs relations avec l'école et dans leur rôle éducatif.

### Synthèse - Situation des familles monoparentales (Étude DREES 2021)

Thèmes	Familles monoparentales	Familles en couple / autres ménages
<b>Situation jugée « bonne »</b>	62 %	85 % (couples) / 77 % (sans enfant)
<b>Situation meilleure/identique à leurs parents</b>	55 %	71 % (couples) / 67 % (sans enfant)
<b>Pessimisme sur l'avenir</b>	50 %	45 %
<b>Perçoivent des APL</b>	57 %	26 %
<b>Perçoivent le RSA</b>	23 %	8 %
<b>Se considèrent comme pauvres</b>	31 %	≈ 10 % (couples avec enfants)
<b>Demandent plus d'aide</b>	62 %	51 %
<b>Souhaitent de l'aide pour relations avec l'école</b>	46 %	36 %
<b>Souhaitent de l'aide sur l'autorité parentale</b>	33 % (1/3)	25 % (1/4)

### Le sondage « Les français et les défis de la parentalité » réalisé par la Fondation Apprentis d'Auteuil

La Fondation Apprentis d'Auteuil a publié ce 25 mars 2025 les résultats de son sondage « Les français et les défis de la parentalité », réalisé en février dernier par l'institut OpinionWay auprès de 1003 parents d'enfants de moins de 18 ans. Et les chiffres confirment qu'être parents est « un exercice difficile, épisant, fragilisant émotionnellement » qui nécessite du temps pour soi, des relais et un accompagnement, pour être mené à bien.

Il en ressort 4 points essentiels :

- ◇ La parentalité est perçue comme un défi difficile. En effet, 55 % des parents estiment qu'élever un enfant est difficile. Cette proportion monte à 63 % chez les femmes et 65 % parmi les familles monoparentales. Les parents en situation de précarité (CSP-) sont également fortement concernés (60 %).
- ◇ La parentalité génère une forte fatigue émotionnelle et mentale : 53 % des parents déclarent se sentir épuisés, proches de la rupture. 45 % ont déjà eu l'envie de tout abandonner temporairement, tandis que 44 % avouent pleurer parfois de fatigue, d'énerver ou de dépassement, et que 56 % reconnaissent perdre leur calme régulièrement ou dire des choses qu'ils regrettent.
- ◇ Des difficultés qui induisent une perte de confiance parentale. 55 % des parents interrogés déclarent se sentir régulièrement comme de "mauvais parents". Ce sentiment est encore plus présent chez les femmes, les parents isolés, les jeunes parents et les CSP-, qui sont particulièrement vulnérables.
- ◇ Des parents qui expriment des besoins d'aide et de relais. 35 % des parents souhaitent avoir plus de relais extérieurs (aide ponctuelle, soutien familial ou social), tandis que 28 % aimeraient échanger avec d'autres parents pour bénéficier de conseils ou partager leur expérience. Ces besoins sont encore plus marqués chez les parents de moins de 35 ans et les familles monoparentales.

### La localisation de l'offre actuelle

REÇU EN PREFECTURE

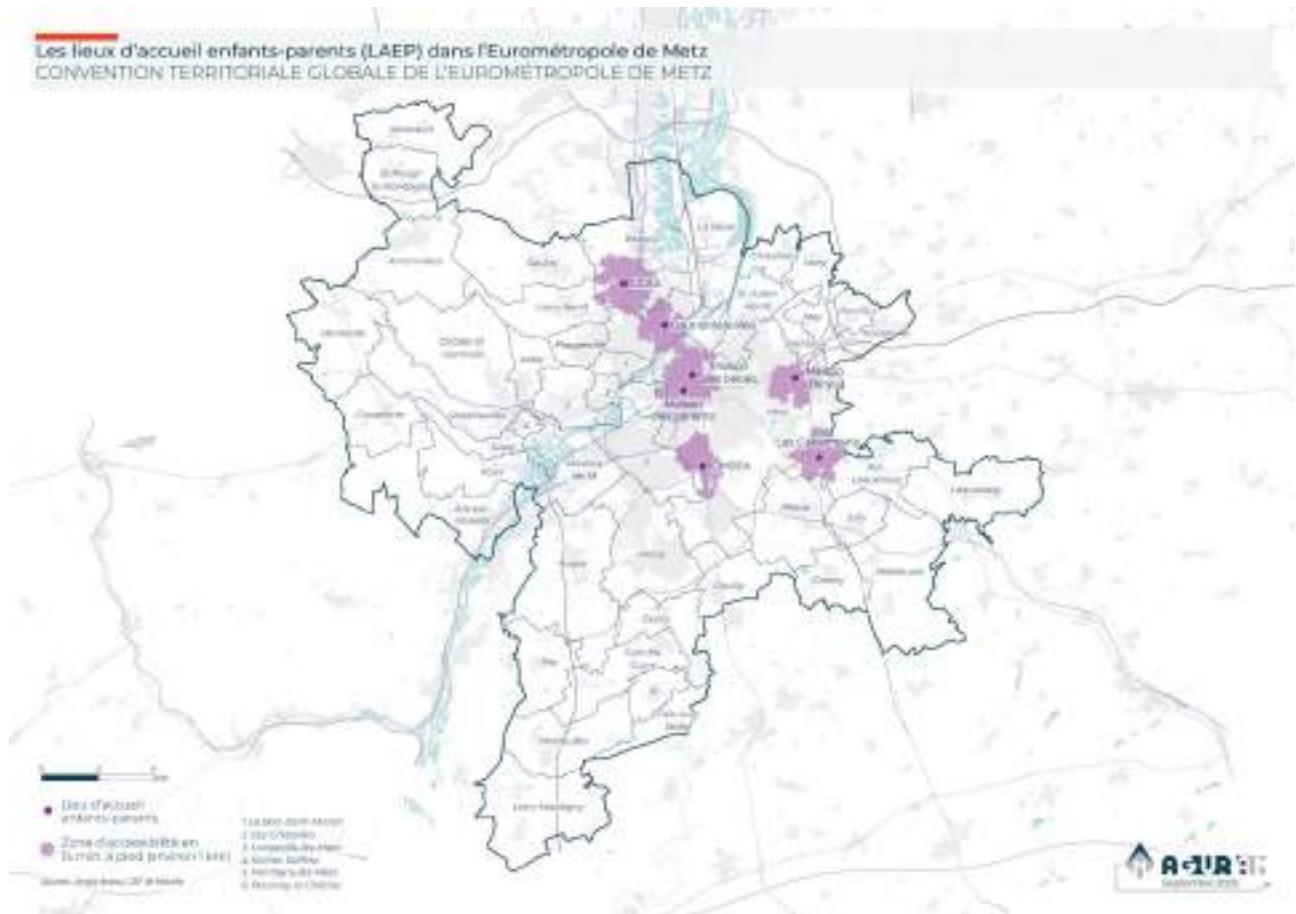
le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## Les Lieux d'accueil enfants-parents

Un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proche, etc.). C'est un espace de jeu, de discussion et de rencontre entre enfants et entre parents, avant tout convivial. En cas de besoin, des bénévoles ou professionnels formés à l'écoute sont présents.

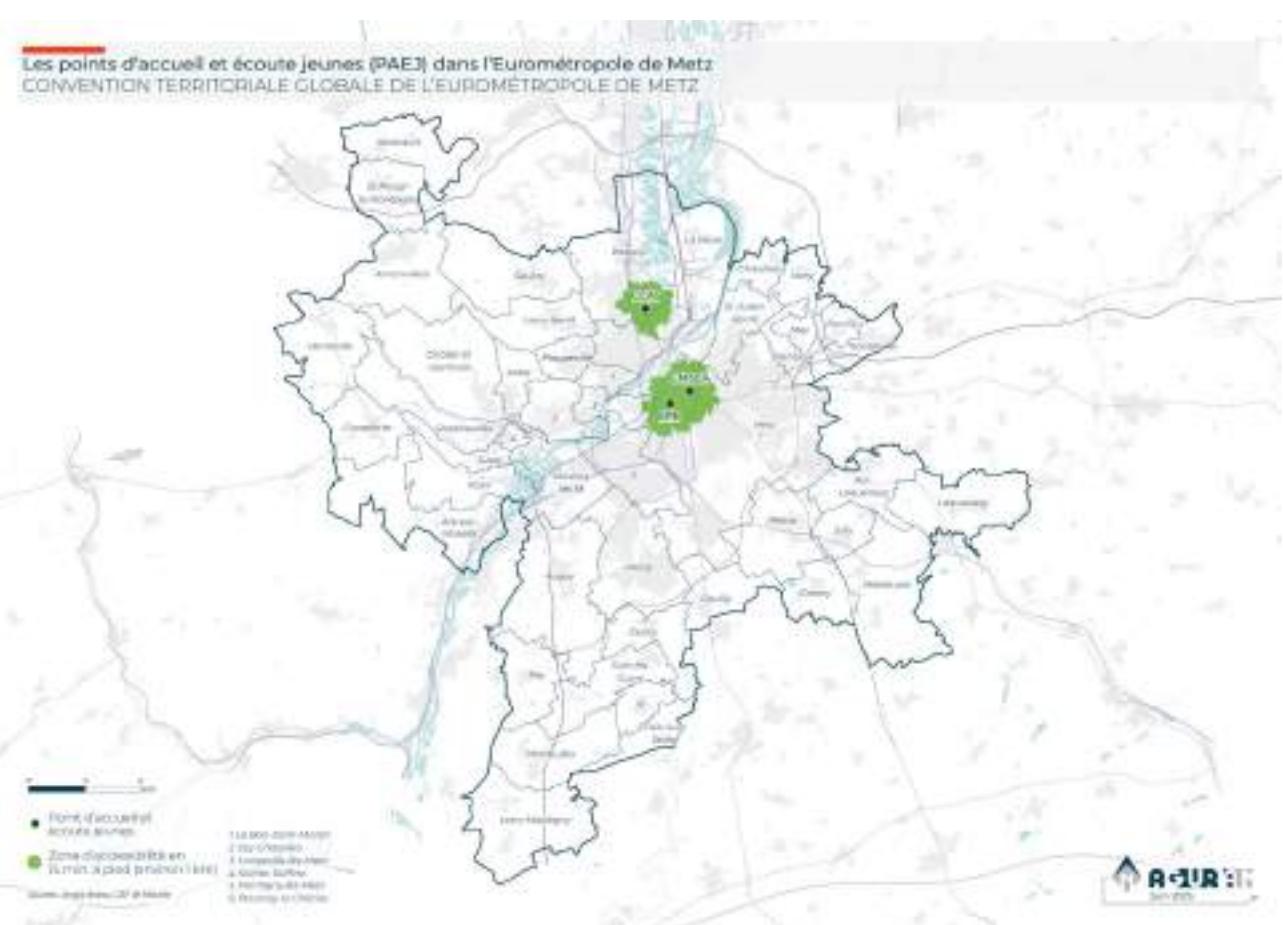


Sept lieux sont enregistrés sur le territoire de l'Eurométropole de Metz :

- ◊ CMSEA Pirouette dans le QPV Sablon Sud de Metz, place Henri Frécot ;
- ◊ La Maison d'Anjou à Borny rue du Maine ;
- ◊ La Cour ensoleillée à Metz-Nord, dans l'Agora ;
- ◊ La maison des parents, à Metz, rue du Dupont des Loges, gérée par l'Ecole des Parents (EPE) ;
- ◊ Les Gagambins rue de Mercy, à Metz ;
- ◊ La maison des bébés, structure récente, localisée rue du Haut de Sainte-Croix, à Metz ;
- ◊ Une structure est présente à Woippy : 8 rue de Biche, accueillie par le CCAS.

## Les Points d'accueil écoute jeunes

Les Points d'accueil écoute jeunes (Paej) sont des structures de proximité qui accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle les jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi que leurs familles. Leur mission est de soutenir, conseiller et orienter les jeunes confrontés à des difficultés.



Trois Paej sont recensés dans le territoire de l'Eurométropole de Metz :

- ◊ A Woippy, au sein du CCAS
- ◊ A Metz :
  - Au CMSEA, boulevard André Maginot
  - A l'Ecole des Parents et des Educateurs de Lorraine (EPE), 1 rue du Coetlosquet.

#### Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Clas)

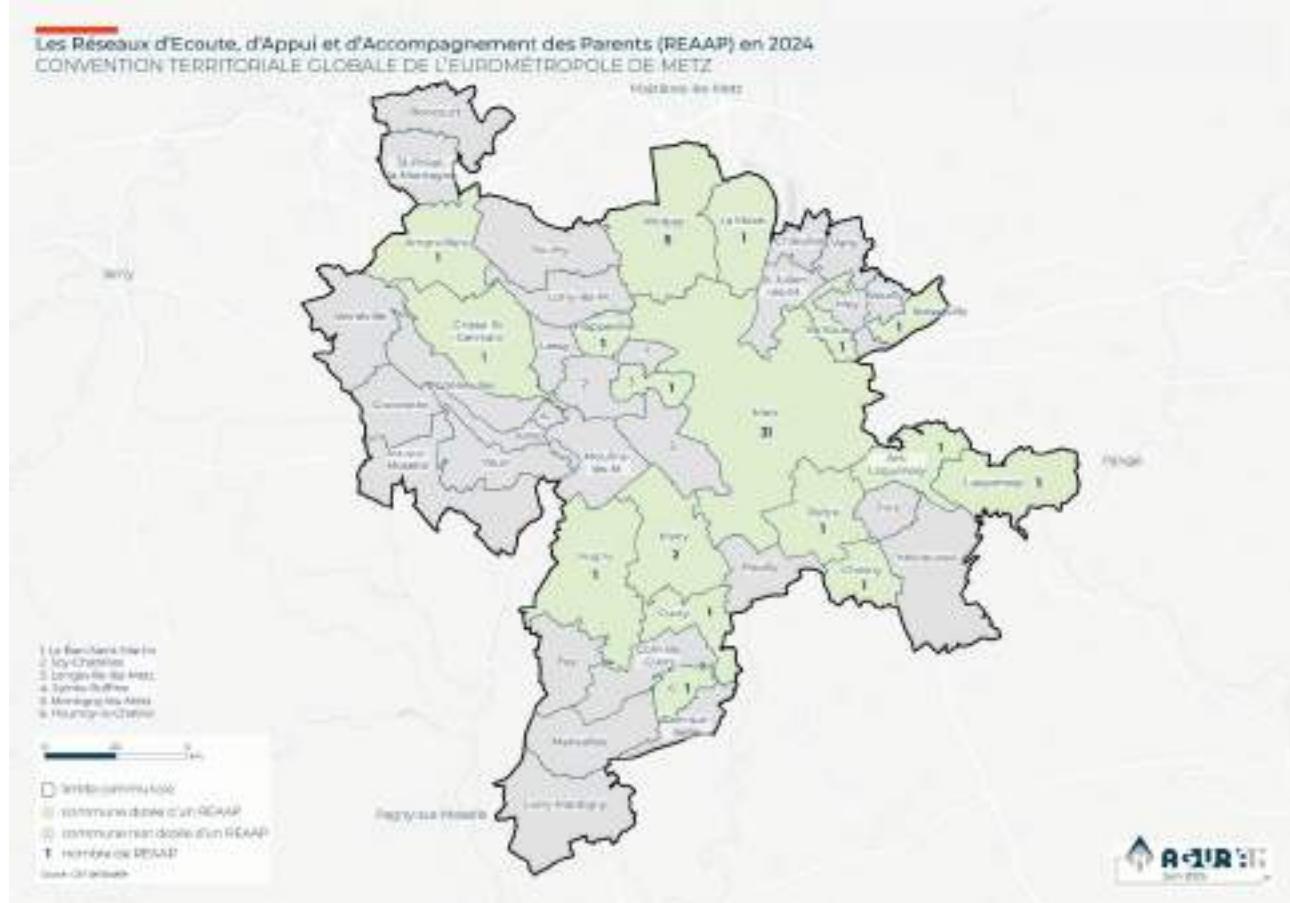
Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas, dans leur environnement familial et social, de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. L'orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants.

Les actions Clas insistent sur l'importance de l'assiduité, de la régularité et de l'organisation du travail personnel, la méthodologie, le goût pour une culture diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Ce dispositif s'adresse aussi bien aux parents, pour les aider à accompagner la scolarité de leurs enfants, qu'aux enfants eux-mêmes, du CP à la Terminale.

Ville	Structure
<b>Marly</b>	Centre Social Gilbert Jansem : 2 collectifs
<b>Metz</b>	Association Franco-Asiatique : 2 collectifs
	Centre Social Pioche : 5 collectifs
	PEP Lor'Est : 8 collectifs
	Centre social Agora : 2 collectifs
	Kairos (Centre socio-culturel de Bellecroix) : 3 collectifs
	Ville de Metz : 3 collectifs
<b>Woippy</b>	Centre Social Boileau : 4 collectifs

Les actions Clas sont ouvertes à tous les parents sur le territoire national, avec une priorité dans les quartiers prioritaires et les territoires d'éducation prioritaire. Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, 29 actions Clas seront déployées au cours de l'année scolaire 2025-2026, le plus souvent en lien avec un centre social.

#### Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)



Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) prennent appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

Ces actions proposent un cadre bienveillant pour aider les parents à définir et poser un cadre structurant à leur enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir.

Elles veillent à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant, dans le respect des principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

17 communes de l'Eurométropole de Metz déplacent un REAAP en 2025, pour un total de 49 actions. Il s'agit d'une des rares actions ayant trait à la parentalité ou à l'accès au droit développée au-delà du noyau urbain de l'Eurométropole. En effet, en dehors de l'accueil petite enfance et enfance jeunesse (péri et extrascolaire), peu de structures et actions débordent du cœur urbain de l'agglomération messine (Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Marly, Ars-sur-Moselle). Certes, les besoins sont fortement concentrés dans ces communes, mais ils n'en sont pas totalement absents du reste du territoire.

Ces réseaux sont développés essentiellement par :

- ◊ Les PEP Lor'est, qui sont très présentes en zone périurbaine, notamment pour le périscolaire : Amanvillers, Ars-Laquinexy, Augny, Cuvry, Laquinexy, La Maxe, Longeville-lès-Metz, Metz (4 actions), Noissoville, Peltre, Pournoy-la-Chétive, Vantoux ;
- ◊ Familles Rurales, également implantée en périurbain : Châtel-Saint-Germain, Plappeville :
- ◊ Les Centres sociaux :
  - pour Metz, Kairos (Bellecroix, 3 actions), Pioche (Sablon Sud, 3 actions), Agora (Metz Nord, 2 actions), Cassis (Borny, 1 actions), Le Quai (Sablon Nord, 3 actions), Arc-en-Ciel (Outre-Seille, 3 actions) ;
  - pour Marly, le centre social Gilbert Jansem (1 actions) ;
  - pour Woippy, le centre social Boileau (2 actions).
- ◊ L'Ecole des Parents, rue du Coetlosquet (5 actions) ;
- ◊ La MJC des 4 Bornes, à Devant-les-Ponts (1 action) ;
- ◊ L'Association Bornybuzz (1 action) à Borny ;
- ◊ Le CCAS de Woippy (1 action) ;
- ◊ La Maison Pour Tous (MPS) à Woippy (2 actions) ;
- ◊ La ville de Metz (3 actions).

#### Médiation familiale

La médiation familiale permet à chacun de s'exprimer et d'aborder en famille les questions liées à la séparation et à la parentalité, dans un cadre d'écoute et d'échange. En situation de conflit, il devient souvent difficile de communiquer, de se comprendre et de s'organiser. La médiation offre un temps pour poser les difficultés, rechercher des solutions et préserver le bien-être de l'enfant.

Les objectifs de la médiation familiale sont :

- ◊ Améliorer ou restaurer le dialogue en couple ou avec un membre de la famille.
- ◊ Permettre à l'enfant de conserver la place qui est la sienne au sein de la famille.
- ◊ Maintenir ou renouer des liens entre l'enfant et ses grands-parents.

Trois espaces de médiation familiale sont recensés dans l'Eurométropole de Metz :

- ◊ L'Association Marelle propose deux lieux :
  - Au tribunal de grande instance de Metz, 3 rue Haute Pierre
  - Au Technopole, à Metz, 10 boulevard Arago.
- ◊ L'EPE (Ecole des Parents et des Educateurs de Lorraine) un troisième, 1 rue du Coetlosquet à Metz.



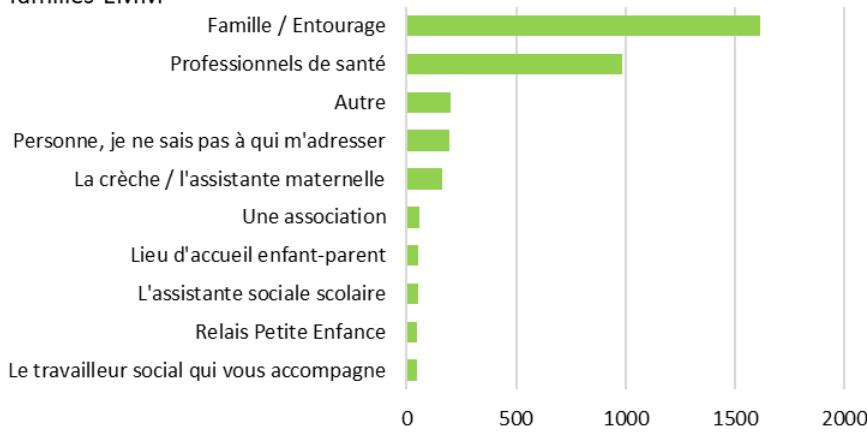
## En résumé

- ◊ Les enquêtes nationales montrent que les familles monoparentales représentent un quart des familles avec enfants et cumulent précarité, isolement et pessimisme. Elles dépendent davantage des aides sociales (RSA, APL) et expriment un fort besoin d'accompagnement éducatif et scolaire. Par ailleurs, la parentalité est perçue comme difficile : 55 % des parents, et jusqu'à 65 % des familles monoparentales, la jugent éprouvante. Elle engendre fatigue mentale, perte de confiance et sentiment d'échec parental.
- ◊ Toujours d'après des enquêtes nationales, les besoins d'aides sont marqués : 35 % des parents souhaitent plus de relais extérieurs, et 28 % aimeraient échanger avec d'autres parents. Ces besoins sont plus forts chez les jeunes parents et les familles isolées.
- ◊ Des dispositifs existent sur l'Eurométropole de Metz : LAEP, PAEJ, Clas, REAAP, médiation familiale. Ils offrent écoute, soutien éducatif, accompagnement scolaire et espaces de dialogue.
- ◊ La couverture territoriale est inégale : la majorité des actions est concentrée dans le cœur urbain (Metz, Woippy, Marly), avec un effort notable en périurbain via la PEP Lor'Est et Familles Rurales pour certains dispositifs (REAAP). On note une quasi-absence de dispositifs ou d'offre à Montigny-lès-Metz, seconde ville de l'agglomération, et à Ars-sur-Moselle, ces communes concentrant pourtant une population fragile ou en voie de fragilisation. Très peu de dispositifs sont développés dans le reste du

## Quelles attentes des familles ?

L'Eurométropole de Metz a lancé une enquête adressée aux familles par le biais d'un questionnaire, très largement relayé. Plus de 2200 familles ont répondu. L'ensemble des personnes consultées a répondu à ces questions.

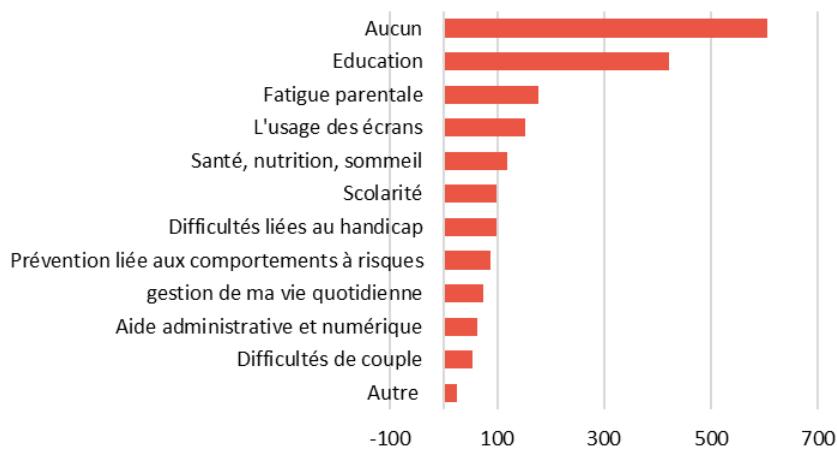
### A qui vous adressez-vous en cas de question ou de difficulté dans votre rôle de parent ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM



La majorité des répondants se tournent d'abord vers la famille et l'entourage en cas de besoin, loin devant les professionnels de santé, une hiérarchie constante dans les différentes catégories de communes. **Parmi les relais professionnels, les RPE et les LAEP occupent une place très modeste malgré leur potentiel d'aide.**

Pourtant les familles font état de nombreux sujets d'échanges potentiels. Même si l'occurrence « aucun sujet » arrive en tête, les sujets concernant l'éducation, la fatigue parentale ou l'usage des écrans restent des préoccupations importantes. On ne note pas d'écart portant sur les sujets d'échanges souhaités entre les différentes catégories de communes.

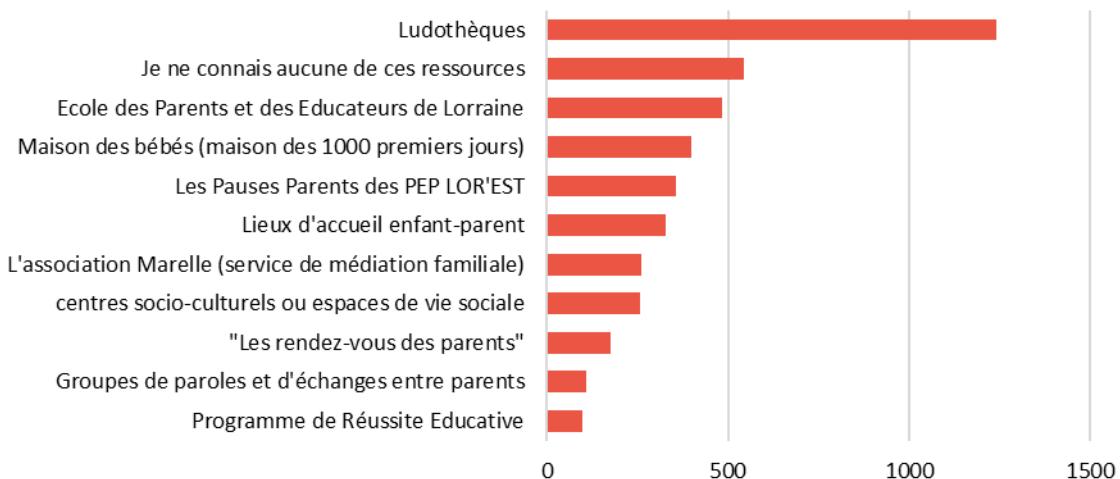
### Sur quel sujet souhaiteriez-vous échanger concernant votre rôle de parent ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM



Dans les sujets autres mentionnés par les répondants, plusieurs sont mis en avant :

- ◊ La monoparentalité
- ◊ Le harcèlement scolaire
- ◊ La santé mentale
- ◊ La neuroatypie
- ◊ L'orientation.

**De quels services et structures avez-vous connaissance sur le territoire ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM**

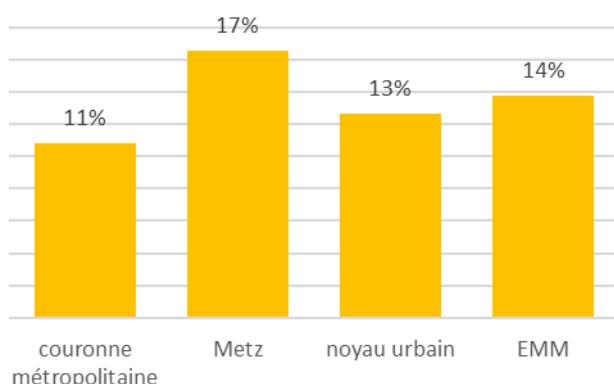


Si les ludothèques sont des lieux d'échanges bien connues des familles, la connaissance des autres structures reste faible, la seconde réponse la plus fréquente étant « je ne connais aucune de ces ressources ». Une marge de progression existe en la matière.

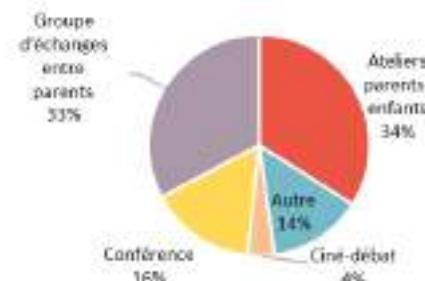
On note des différences entre catégories de communes :

- ◊ Les pauses parents sont relativement souvent citées chez les communes périurbaines (2<sup>ème</sup> derrière les ludothèques, avec 18 % des réponses citées), mais très peu à Metz et dans le noyau urbain (4 % et 6 % des raisons citées). Ceci est probablement à lier à la présence des PEP Lor'est en périurbain, en péri et extra-scolaire.
- ◊ La maison des bébés est beaucoup plus citée à Metz (11 % des réponses, contre 7 % et 8 % pour le périurbain et le noyau urbain).

**Répondants ayant déjà participé à un atelier - source enquête familles EMM**



**A quels ateliers avez-vous participé ? source enquête familles EMM**



Seuls 14 % des répondants déclarent avoir déjà participé à un atelier parentalité dans l'EMM, ce taux monte à 17 % à Metz (qui concentre la majorité des structures spécifiques), et descend à 11 % dans le périurbain. Les activités concernées sont principalement les ateliers parents-enfants (34 %) les groupes d'échanges entre parents (33 %).

**Pour quelles raisons n'y avez-vous pas participé ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM**



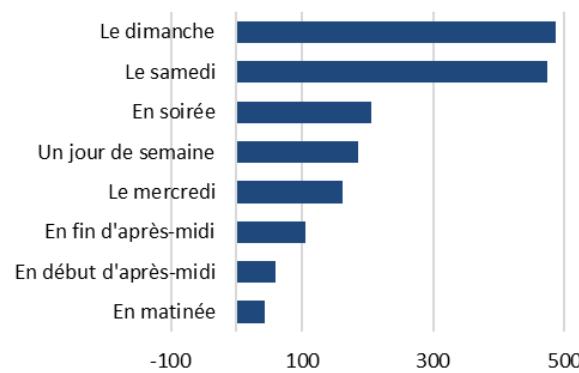
Les ménages n'ayant pas participé à un atelier évoquent comme raison principale une absence de besoins. La deuxième raison met une nouvelle fois en avant une nécessaire amélioration de la connaissance des ménages des services et structures existantes sur le territoire, puisqu'il s'agit du manque d'information. Les troisièmes et quatrièmes raisons relèvent toutes les deux de problèmes similaires : absence de temps ou incompatibilité d'agendas.

**Plus de 130 ménages ont déclaré ne pas oser se rendre à ces ateliers, un chiffre faible en proportion mais notable. Cette raison précède celles d'inadéquation des sujets ou des besoins.**

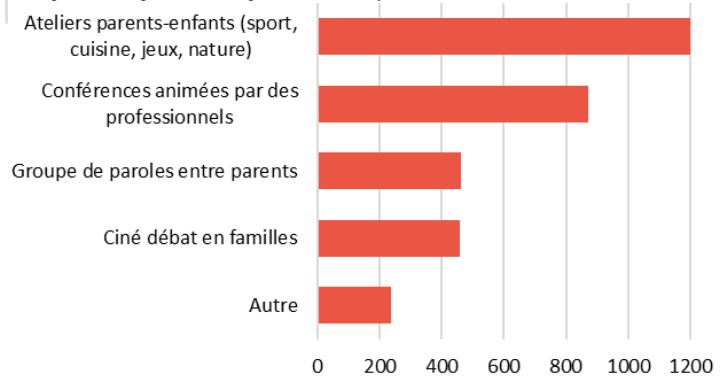
Globalement, on constate peu d'écart entre les types de communes, hormis :

- ◊ Une absence de besoins plus prononcée en périurbain
- ◊ Un manque d'information plus important en noyau urbain

**Quels créneaux horaires souhaiteriez-vous ? (plusieurs réponses possibles) source enquête**



**Quels types de rencontres souhaiteriez-vous ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM**



Les créneaux éventuels plébiscités pour mettre en place des ateliers/activités sont surtout le week-end. On ne note pas de distinctions entre les catégories de communes. Les types d'activités souhaitées sont prioritairement les ateliers parents-enfants. Il s'agit également de l'activité la plus pratiquée par les ménages répondants. En revanche, alors que les groupes d'échanges constituent la seconde activité la plus pratiquée, elle n'arrive qu'en 3<sup>ème</sup> position des souhaits des familles, derrière les conférences. Là encore, on ne note pas de différences notables dans la répartition des réponses selon les types de communes.



## Qu'en retirer ?

- ◊ **L'entourage reste le premier recours en cas de besoin** : les familles se tournent d'abord vers leurs proches (famille, amis) en cas de difficulté, bien avant les professionnels ou structures spécialisées comme les RPE ou LAEP, encore peu connus.
- ◊ **Des sujets de préoccupations bien identifiés** : l'éducation, la fatigue parentale et l'usage des écrans sont les sujets les plus fréquemment cités, avec en complément des préoccupations comme la monoparentalité, le harcèlement scolaire ou la santé mentale.
- ◊ **Une méconnaissance des ressources existantes** : à l'exception des ludothèques, la majorité des familles ignore l'existence des dispositifs d'accompagnement, notamment en milieu urbain.
- ◊ **Un faible taux de participation aux ateliers parentalité** : seuls 14 % des répondants y ont déjà participé, avec une préférence pour les activités parents-enfants et les groupes d'échanges.
- ◊ **Des freins à la participation multiples** : l'absence de besoin perçu, le manque d'information, le manque de temps et des horaires inadaptés sont les principaux obstacles. Certains ménages n'osent pas non plus participer (130 répondants, un volume modeste mais significatif).
- ◊ **Des attentes claires sur les formats et les horaires** : les familles privilégient les ateliers organisés le week-end, avec une préférence pour les formats parents-enfants, suivis des conférences, puis des groupes d'échanges.

PROJET  
POUR  
LA  
SANTÉ  
MENTALE  
DES  
FAMILLES  
DANS  
LE  
MÉTROPOLE  
DE  
TOULOUSE

## ACCES AUX DROITS

Comme exposé plus loin, l'accès au droit (à l'information juridique), ou aux droits (mobilisation effective des droits, aides, prestations) est fortement lié aux profils sociaux des ménages, l'idée étant que les publics les plus vulnérables sont également ceux qui nécessitent un accompagnement en la matière. Les inégalités sociales et spatiales sont toujours présentes, et les **publics cibles à localiser et à aller chercher**, principalement localisés dans les **QPV** de Metz et Woippy, mais aussi en dehors (Ars-sur-Moselle, Montigny-lès-Metz). Par ailleurs, l'**accès au droit** ne s'est pas simplifié avec l'arrivée du **numérique**.

### Qu'est-ce que l'accès au droit ?

Ces éléments sont issus du site du ministère de la Justice, publiés le 30 décembre 2022 et mis à jour le 30 janvier 2025<sup>19</sup>

**L'accès au droit** est un principe fondamental de la citoyenneté qui vise à garantir à chaque individu la possibilité de connaître ses droits, de comprendre ses obligations et d'être accompagné dans ses démarches juridiques. Inscrit dans la loi depuis 1991 et reconnu comme une composante du service public de la justice depuis 2016, ce droit permet à toute personne, gratuitement, d'accéder à des informations juridiques, des consultations, de l'aide pour accomplir des démarches ou rédiger des actes.

Ces services sont accessibles à tout moment, indépendamment de l'existence d'un litige ou d'une procédure judiciaire. En cas de procédure, ils peuvent intervenir à différentes étapes : avant la saisine du juge, pendant l'instruction du dossier, après le jugement ou lors de l'exécution de la décision.

L'accès au droit concerne tous les domaines juridiques : droit de la famille (divorce, pension), droit du logement (expulsions, insalubrité), droit du travail (licenciement, contrat), droit de la consommation (surendettement), ou encore droit pénal (victimes, casier judiciaire).

**La mise en œuvre de cette politique est pilotée par le ministère de la Justice**, en partenariat avec les collectivités locales, les juridictions, les professionnels du droit (avocats, notaires, commissaires de justice) et les associations. Elle s'appuie localement sur les **Conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD)**, présents dans chaque département, et les **Conseils de l'accès au droit (CAD)** en outre-mer. Ces structures identifient les besoins du territoire et organisent les actions en lien avec les partenaires locaux.

Les **point-justice** sont les lieux principaux d'accueil, d'information et d'accompagnement juridique. Regroupant les anciennes structures (PAD, MJD, antennes de justice), ils sont implantés dans des lieux variés : centres sociaux, maisons France services, hôpitaux, établissements pénitentiaires, etc. Ouverts à tous ou à des publics spécifiques, ils offrent des permanences assurées par des professionnels du droit ou des intervenants associatifs.

En 2023, on comptait plus de 3 000 point-justice sur l'ensemble du territoire. Le ministère de la Justice encourage le développement de ces structures, notamment en signant des partenariats comme celui de 2020 avec le Conseil supérieur du notariat. En parallèle, un **numéro unique (30 39)** a été mis en place en 2021 pour orienter les usagers vers le point-justice le plus proche. Ce service est gratuit, accessible à tous, y compris aux personnes sourdes ou malentendantes, et enregistre en moyenne 5 000 appels par mois.

Le site **justice.fr** et son application mobile complètent ce dispositif en fournissant des informations juridiques, des formulaires, et une orientation dans les démarches liées à la justice. Ils rendent le service public plus accessible, notamment pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Le programme **France services**, lancé en 2019, propose dans un lieu unique l'accès à plusieurs services publics, y compris à la justice. Ces structures jouent un rôle d'orientation et, dans 30 % des cas, accueillent aussi des point-justice. L'objectif est de renforcer cette implantation.

<sup>19</sup>

<https://www.justice.gouv.fr/grands-dossiers/faciliter-lacces-audroit#:~:text=Le%20terme%20C2%AB%20acc%C3%A8s%20au%20droit,relative%20%C3%A0%20l'aide%20juridique>

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

Le ministère de la Justice porte une attention particulière à l'accès au droit des **personnes vulnérables** (précaires, isolées, handicapées, détenues). En 2017, une **Charte nationale de l'accès au droit** a été signée avec plusieurs associations pour renforcer l'inclusion. Elle prévoit, entre autres, des permanences dans les lieux d'aide alimentaire. Des actions spécifiques sont également menées pour les personnes handicapées : sensibilisation des agents, permanences en langue des signes, documents en version facile à lire et à comprendre (FALC).

Dans les **établissements pénitentiaires**, 140 point-justice sont déjà en place pour garantir le respect des droits des personnes incarcérées.

### L'accès au droit et aux droits : quels freins et quelles réponses ?

Ces réflexions sont issues de l'article « Accès au droit en France : la socialisation juridique comme condition de l'accès aux droits » publié par Aude Lejeune en 2014.<sup>20</sup> Aude Lejeune est directrice de recherche au CNRS en sociologie, rattachée au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS) de l'Université de Lille. Ses recherches portent sur les rapports entre droit, société et politique.

L'accès au droit et à l'exercice des droits est un pilier fondamental de la démocratie. En France, depuis la fin des années 1990, les politiques publiques ont mis l'accent sur l'importance de l'information juridique comme levier principal pour permettre aux citoyens, notamment les plus vulnérables, de faire valoir leurs droits sociaux. Cette politique repose sur l'idée que la méconnaissance du droit constitue le principal obstacle à l'accès aux prestations sociales.

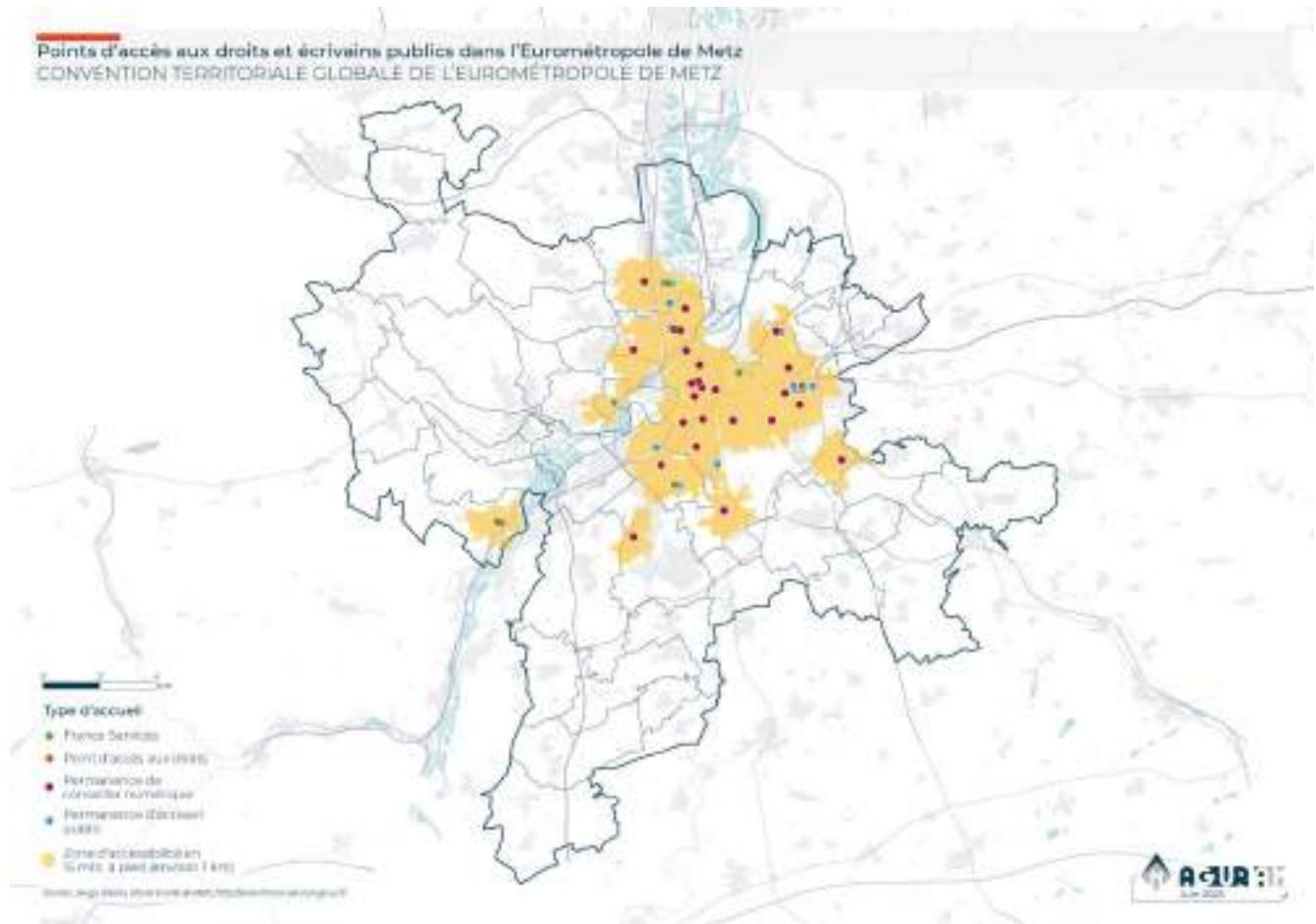
Cependant, les recherches en sciences sociales montrent que d'autres freins existent : barrières économiques, crainte de stigmatisation, ou encore difficulté à identifier une situation comme relevant d'un droit. Ce déficit de socialisation juridique a été érigé en enjeu central par les pouvoirs publics, justifiant la mise en œuvre de dispositifs d'orientation et d'information juridique.

Ces dispositifs ont été largement déployés à partir de 1998 sous forme de maisons de justice et du droit ou de points d'accès au droit, en particulier dans les zones urbaines sensibles et les territoires ruraux. L'objectif est de rapprocher les services juridiques des citoyens et de créer une justice de proximité. Ces structures visent à informer les citoyens de leurs droits et à les orienter vers les organismes compétents.

Cependant, même si la démarche est louable, elle révèle une tendance à responsabiliser les individus, en leur demandant de s'impliquer activement dans la recherche de leurs droits, comme s'il s'agissait d'une ressource à mobiliser plutôt que d'un droit effectif garanti. Cette logique d'« activation » des usagers renforce l'idée que l'accès aux droits dépend avant tout de leur capacité à entreprendre des démarches, ce qui peut paradoxalement exclure ceux qui en ont le plus besoin. La complexité des démarches et la dispersion des dispositifs pourraient constituer, plus que l'ignorance du droit, les véritables freins à l'exercice des droits.

<sup>20</sup> [https://shs.cairn.info/article/LPS\\_143\\_0048?lang=fr](https://shs.cairn.info/article/LPS_143_0048?lang=fr)

## Les structures ou permanences d'accès au droit dans l'Eurométropole de Metz



### Les écrivains publics

Écrire un courrier, remplir un formulaire, faire valoir ses droits, répondre à un courrier, comprendre le fonctionnement d'une procédure, telles sont les missions d'un écrivain au service du public. (Source : ville de Metz)<sup>21</sup>.

L'Eurométropole de Metz compte aujourd'hui 13 permanences d'écrivains publics :

- ◇ 7 à Metz : l'Agora, centres sociaux du Petit Bois, du Cassis, du Sablon, le Pôle des Lauriers, le Local Multipartenarial des Hauts de Vallières et l'association Franco-Asiatique de Borny
- ◇ 2 à Woippy (au CCAS et à la Maison de la Justice et du Droit)
- ◇ 2 à Montigny-lès-Metz (à la Mairie de quartier rue Kennedy et à la Direction des Affaires Familiales, Sociales et Scolaires rue Pougin)
- ◇ Une à Longeville-lès-Metz (à la mairie).

### Les conseillers numériques

Un conseiller numérique est un professionnel formé pour accompagner les citoyens vers une autonomie dans leurs usages du numérique au quotidien, tant par des suivis individuels que par des ateliers collectifs (Source : moselle.gouv.fr).

La lutte contre la fracture numérique constitue un véritable enjeu dans la politique d'accès aux droits, le numérique ayant facilité le quotidien de beaucoup de personnes, mais l'ayant par ailleurs complexifié pour d'autres.

A Metz :

- ◇ 7 conseillers numériques sont déployés dans la ville de Metz, assurant des permanences dans 22 lieux :

<sup>21</sup> [https://metz.fr/fichiers/2024/06/13/Ecrivains\\_publics\\_2023\\_A5\\_WEB.pdf](https://metz.fr/fichiers/2024/06/13/Ecrivains_publics_2023_A5_WEB.pdf)

- Les mairies de quartiers et à l'Hôtel de Ville,
  - Les médiathèques de Metz Nord, du Pontiffroy et du Sablon,
  - Association BornyBuzz,
  - Au CCAS,
  - ◊ La Poste a également développé son réseau de conseillers numériques : 3 permanences sont proposées à La Poste : Place du Forum, Passerelle des Droits de l'Homme (centre des congrès) et rue de la Pierre Hardie,
  - ◊ Une permanence est proposée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle,
  - ◊ Deux permanences proposées par les Centres Moselle Solidarité (rue Sainte Barbe et dans le Local Multipartenarial des Hauts de Vallières- tour des Marronniers),
  - ◊ Une permanence est proposée dans les locaux de l'association « La Cravate Solidaire ».
- À Marly : une permanence dans le centre social Gilbert Jansem.

À Montigny-lès-Metz : une permanence au Centre Moselle Solidarité du nouveau quartier Lizé.

À Ars-sur-Moselle : une permanence dans la Maison France Services.

À Woippy, deux permanences sont proposées : à l'Hôtel de Ville, et au sein de la Maison des Services Publics.

#### **Les points d'accès aux droits**

Toute personne, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son niveau de revenu, son lieu de vie, sa situation éventuelle de handicap, doit pouvoir, en dehors de tout procès, connaître ses droits et ses obligations, et être informée sur les moyens de les faire valoir. Or, de nombreuses personnes ignorent la nature et l'étendue de ces droits mais aussi les recours dont elles disposent pour les faire respecter et obtenir ce qui leur est dû.

L'accès au droit, défini à l'article 53 de la loi n°91-647 du 10 juillet 1991 modifiée par la loi n°98-1163 du 18 décembre 1998, reconnaît à toute personne le droit de bénéficier :

- ◊ D'une information générale sur ses droits et ses obligations et d'une orientation vers les organismes chargés de leur mise en œuvre ;
- ◊ D'une aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et d'une assistance au cours de procédures non juridictionnelles ;
- ◊ De consultations juridiques ;
- ◊ D'une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

L'accès au droit est une politique publique transversale ayant pour objectif de développer un réseau de services de proximité afin d'assurer l'accès égal de tous les citoyens au droit, et notamment les publics les plus en difficulté. L'accès au droit permet ainsi de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées. (Source Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Moselle)<sup>22</sup>

Deux points d'accès au droit sont recensés dans l'Eurométropole de Metz :

- ◊ Le Pôle des Lauriers, à Borny, créé en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance et le Parquet ;
- ◊ La Maison de la Justice et du Droit à Woippy, créée en 2000 (la première en Lorraine, qui a fêté ses 25 ans cette année).

#### **Les Maisons France Service**

France Services est une structure qui rassemble en un même lieu l'accueil physique et l'accompagnement numérique. Cet accompagnement porte sur de nombreuses thématiques, puisque les structures France Services rassemblent 12 organismes : Caf, assurance maladie, assurance retraite, chèque énergie, finances publiques, France Rénov', France Tiers, France travail, La Poste, Urssaf, MSA et Point-Justice.

<sup>22</sup> <https://www.cdad-moselle.justice.fr/conseil-departemental-de-l-acces-au-droit-de-moselle/qu-est-ce-que-l-acces-au-droit/>

L'objectif du déploiement de France Services est de proposer ce panel de services à moins de 20 minutes de chaque habitant. 4 France Services sont déployées dans l'Eurométropole de Metz :

- ◊ France Services de Montigny-lès-Metz (mairie de quartier rue Kennedy),
- ◊ France Services de Metz-Bellecroix (mairie de quartier),
- ◊ France Services d'Ars-sur-Moselle (rue de l'Abbé Thouvenin),
- ◊ France Services de Woippy (3 rue du Chapitre) .



## En résumé

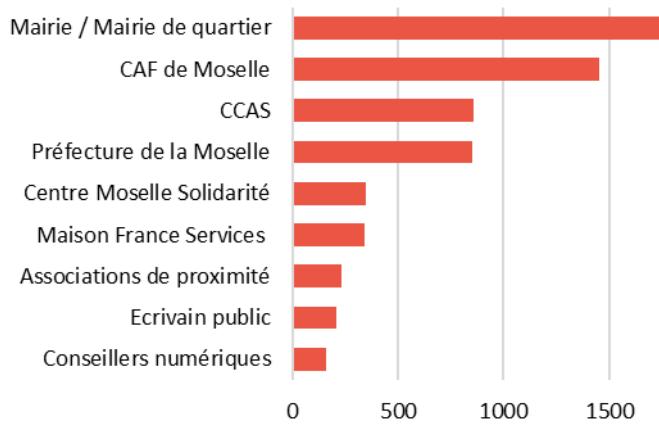
- ◊ **L'accès aux droits** est un fondement de la citoyenneté et de la justice sociale, garantissant à chacun la connaissance de ses droits, la compréhension de ses obligations et un accompagnement dans ses démarches, même hors contentieux.
- ◊ **Inscrit dans la loi depuis 1991**, ce principe vise à assurer une égalité d'accès à la justice, en particulier pour les publics les plus vulnérables.
- ◊ **Des inégalités sociales et territoriales** persistent, notamment dans certains quartiers prioritaires de l'Eurométropole de Metz (Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Ars-sur-Moselle), où les besoins d'accompagnement sont plus marqués. Ces secteurs sont généralement pourvus en services d'accès aux droits.
- ◊ **Une offre de services presque inexisteante en périurbain.** Les besoins y sont moins prégnants, mais des besoins existent partout. Une offre mutualisée ou itinérante pourrait répondre à certains besoins.
- ◊ **La dématérialisation des démarches** facilite l'accès pour certains mais agrave la fracture numérique pour d'autres, accentuant les inégalités.
- ◊ **Des dispositifs locaux existent** : 13 permanences d'écrivains publics (principalement à Metz) aident à la rédaction de courriers et formulaires ; 22 lieux à Metz mobilisent des conseillers numériques pour accompagner les démarches en ligne.
- ◊ **Des structures de proximité** renforcent l'accès au droit : le Pôle des Lauriers à Borny (Metz), la Maison de la

PK

## Quelles attentes des familles ?

L'Eurométropole de Metz a lancé une enquête adressée aux familles par le biais d'un questionnaire, très largement relayé. Plus de 2200 familles ont répondu. L'ensemble des personnes consultées a répondu à ces questions.

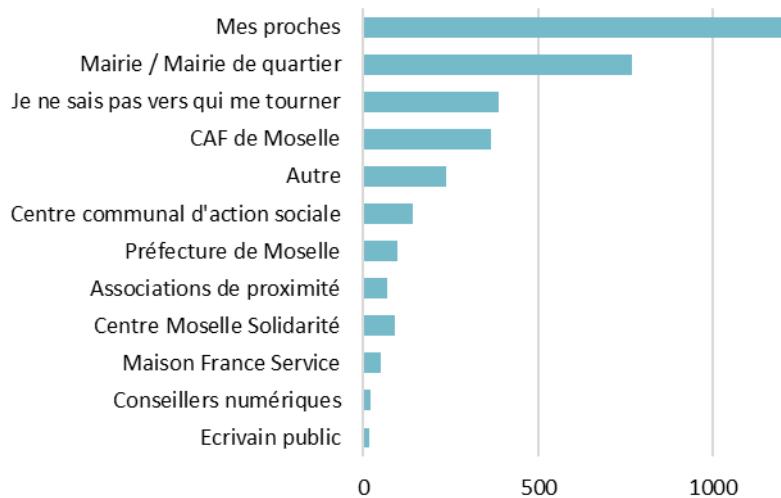
### De quels services et structures avez-vous connaissance? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM



Les mairies constituent le premier maillon de la « chaîne d'information » connue en matière d'accès aux droits. La Caf de Moselle, qui délivre la majorité des prestations sociales, arrive en seconde position, devant le CCAS et la préfecture. En revanche, le Centre Moselle Solidarité (structure du Conseil Départemental), est beaucoup moins connu, de même que les Maisons France Services, qui constituent pourtant des relais et interlocuteurs prépondérants dans l'accès aux droits.

Alors qu'on pourrait s'attendre à une répartition différente de la connaissance des structures entre périurbain et Metz, ce n'est pas le cas, les structures les plus et les moins citées sont les mêmes.

### En cas de difficulté, vers qui vous tournez-vous ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM

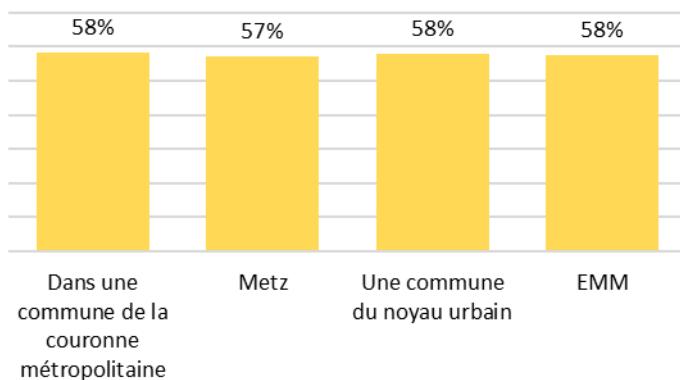


Les proches constituent la première étape ou porte d'entrée en cas de difficultés, suivie par la mairie. La troisième raison interpelle (« je ne sais pas vers qui me tourner ») et doit constituer un point de vigilance tout particulier. Ne pas savoir vers qui se tourner dès la première difficulté constitue un réel handicap dans le processus, parfois (souvent) complexe, d'accès aux droits. Cette réponse est citée avant la Caf. Elle constitue la **troisième réponse** dans les **trois catégories de communes**.

Hormis cette remarque, on note quelques différences dans les réponses citées :

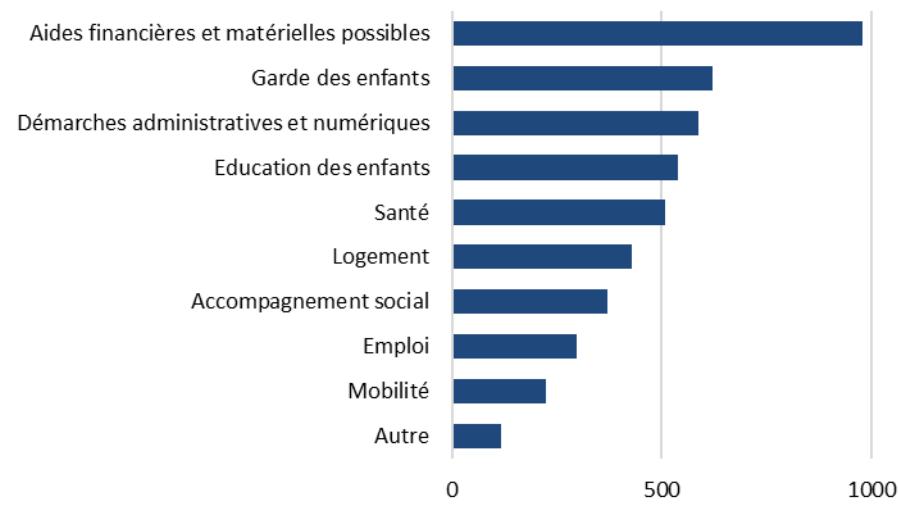
- ◆ La mairie est beaucoup plus citée en périurbain (27 % contre 19 % pour Metz et 22 % pour le noyau urbain).
- ◆ La Caf est davantage citée à Metz et dans le noyau urbain.
- ◆ Le CCAS est plus souvent cité à Metz (6 %) et dans le noyau urbain (4 %) également (beaucoup de communes périurbaines (1 % des réponses) n'en sont pas dotées).
- ◆ Le Centre Moselle Solidarité est plus cité à Metz (4 %) qu'en noyau urbain (2 %) et périurbain (1 %).

### Estimez-vous avoir suffisamment d'informations sur vos droits ? (part de non) - source enquête



L'accès à l'information est jugé globalement insuffisant (58 % des répondants). Cette part est identique dans toutes les catégories de communes.

### Sur quelles thématiques souhaiteriez-vous plus d'informations ? (plusieurs réponses possibles) source enquête familles EMM



Un besoin d'information se fait sentir prioritairement sur les aides matérielles et financières possibles, loin devant la garde d'enfants (qui peut être un frein au retour à l'emploi), et les démarches administratives et numériques (avec en toile de fond le sujet de la fracture numérique).

Ces trois sujets reviennent davantage dans les communes périurbaines (53 % des réponses), devant Metz (42 % des réponses) et le noyau urbain (49 %).

À l'inverse, les **sujets du logement** et de l'emploi sont davantage mis en avant à Metz (12 % et 8 %) qu'en périurbain (3 % et 4 %) ou dans le noyau urbain (9 % et 6 %).



## Qu'en retirer ?

- ◊ **Les mairies en première ligne de l'information**, devant la Caf de Moselle, puis le CCAS et la préfecture. En revanche, des structures pourtant essentielles comme le Centre Moselle Solidarité ou les Maisons France Services restent peu connues du public.
- ◊ **Une forte dépendance à l'entourage en cas de difficulté**, qui sont la première ressource mobilisée par les familles, devant les institutions. Vient ensuite la mairie. Toutefois, la troisième réponse la plus fréquente – « je ne sais pas vers qui me tourner » – met en évidence un enjeu crucial : l'incertitude face aux démarches à entreprendre. **Cette réponse reflète une réelle vulnérabilité dans l'accès aux droits.**
- ◊ **Des différences de recours selon les territoires** : la mairie est davantage sollicitée en périurbain, tandis que la Caf est plus souvent mentionnée à Metz et dans le noyau urbain. Le CCAS est aussi plus présent dans les réponses des habitants de Metz, car les communes périurbaines en sont souvent dépourvues.
- ◊ **Un déficit d'information généralisé** : une majorité des répondants (58 %) estime que l'accès à l'information est insuffisant.
- ◊ **Des besoins clairement identifiés** : aides financières et matérielles, la garde d'enfants (notamment en lien avec le retour à l'emploi) et les démarches administratives et numériques ; **mais différents**

PROJET

## GLOSSAIRE ET DEFINITIONS

**ACM** : Accueil collectif de mineurs. C'est un accueil d'au minimum 7 enfants et/ou jeunes âgés de moins de 18 ans.

**Clas** : le contrat local d'accompagnement à la scolarité s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas, dans leur environnement familial et social, de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école.

**CMG** : complément de libre choix du mode de garde participation aux frais de garde (assistante maternelle, garde à domicile ou en structure).

**Cnaf** : Caisse nationale des allocations familiales.

**Drees** : direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

**EAJE** : Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, destinés aux enfants âgés de moins de 6 ans, ils regroupent les crèches, les micro-crèches, les haltes-garderies, les jardins d'enfants et les établissements réalisant du multi-accueil.

**IPS** : Indice de position sociale, indicateur calculé par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance). Il résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements et à l'intérieur de ces mêmes établissements.

**LAEP ou Lape** : Lieu d'accueil enfants-parents ou lieu d'accueil parents-enfants.

**Mam** : maisons d'assistantes maternelles

**MDA 57** : maison des adolescents, espace d'accueil pour les adolescents, leurs familles et pour tous les professionnels concernés par les problématiques de l'adolescence.

**Paje** : Prestation d'accueil du jeune enfant, aide financière versée par la CAF aux familles.

**PAEJ** : Point Accueil Ecoute Jeune. Dispositif de prévention généraliste principalement dédié aux adolescents et aux jeunes adultes âgés de 12 à 25 ans. Il peut également accueillir les parents et l'entourage familial qui en expriment le besoin.

**PSU** : Prestation de service unique, aide versée par la CAF aux établissements d'accueil du jeune enfant.

**QPV** : quartier prioritaire de la politique de la ville

**REAAP** : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, espace de rencontres, d'écoute et d'échange pour les parents et leurs jeunes enfants, âgés de zéro à six ans. La structure accueille les familles de manière anonyme et volontaire.

**Rep / Rep +** : Réseau d'éducation prioritaire/ Réseau d'éducation prioritaire renforcé. La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

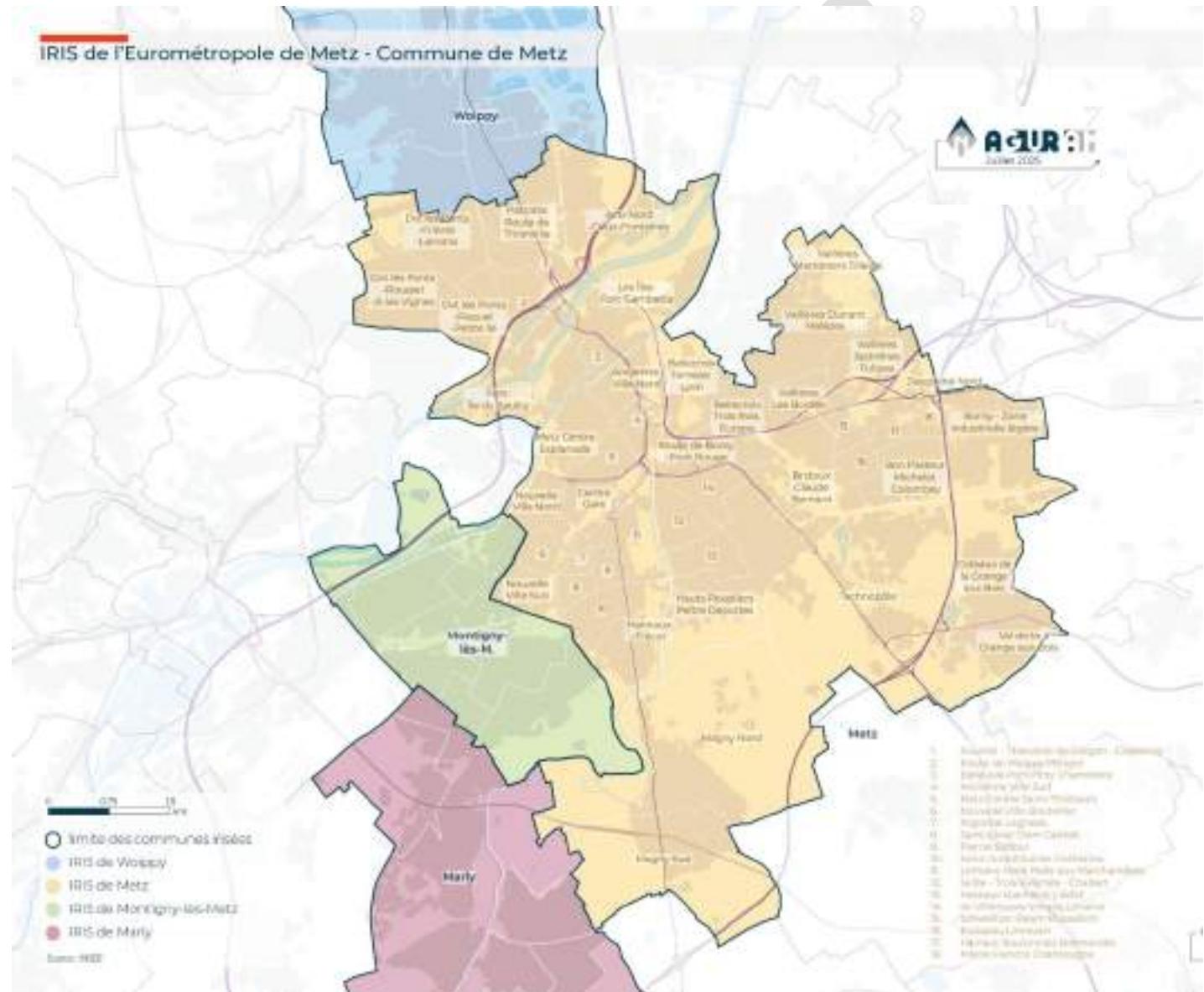
**RPE** : Relais petite enfance, lieu d'information et d'accompagnement tant pour les parents et futurs parents que pour les professionnels de la petite enfance. Les communes ou regroupements de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de disposer d'un relais petite enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**RSA** : revenu de solidarité active. Il assure un revenu minimum aux personnes sans ressources ou aux ressources faibles afin de garantir un revenu minimum vital. Il dépend des ressources et de la composition du foyer, et des autres prestations familiales versées.

**SRU** : loi solidarité et renouvellement urbain. L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux (20 % dans les territoires moins tendus).

## ANNEXES

## CARTE NOM DES IRIS

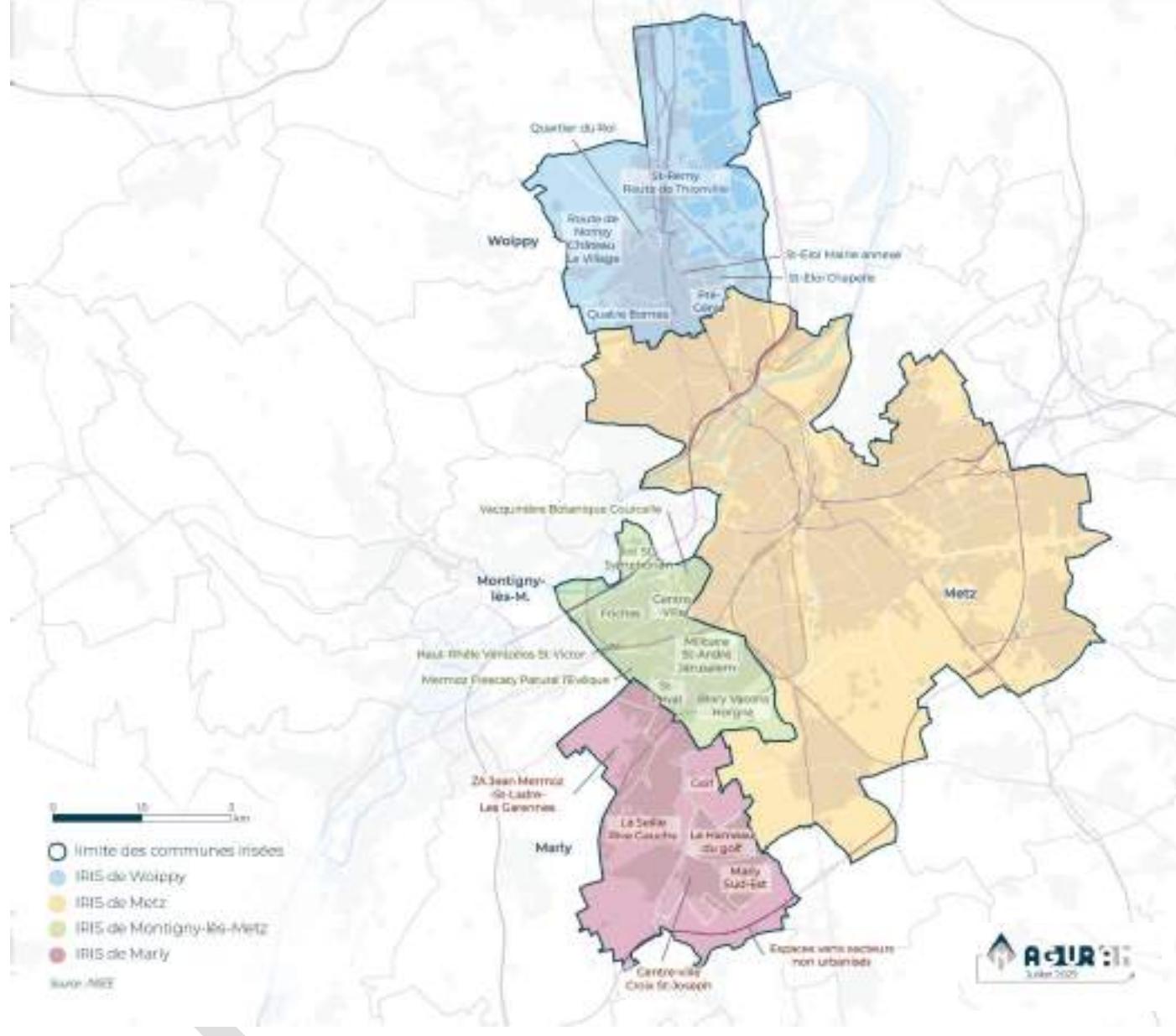


RECUL EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

## IRIS de l'Eurométropole de Metz - Communes de Walippy, Montigny-lès-Metz et Marly



REÇU EN PREFECTURE

201

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_C0-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

---

**Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle**

27 place Saint-Thiébault 57000 METZ // 03.87.21.99.00 // [contact@aguram.org](mailto:contact@aguram.org)

[www.aguram.org](http://www.aguram.org) // @agenceaguram

---

Directeur de la publication : Régis Brousse // Étude réalisée par : Marie-Charlotte DEVIN

Date de parution : septembre 2025 // Réalisation graphique : Atelier Graphique // Réalisation cartographique : Camille DIDION // Crédit photographique : ACURAM // Sources : Insee, Caf, Eurométropole de Metz, [data.education.gouv.fr](http://data.education.gouv.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_C0-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

**ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE COMPETENTE**

**a. Liste des équipements et services soutenus par L'Eurométropole de Metz et la CAF,**

**Poste de chargé de coopération**

Employeur	Nombre d'ETP	Thématisques
<b>Eurométropole de Metz</b>	0,6	Petite enfance Parentalité Enfance Jeunesse Animation de la Vie Sociale Accès aux droits

**b. Listes des équipements et services soutenus par les communes signataires et la CAF**

**Accueil périscolaire et extrascolaire**

Commune	Nom et adresse de la structure	Offre déployée
<b>AMANVILLERS</b>	<b>PEP LOR'EST</b> Rue des Renards 57 865 Amanvillers	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>ARS LAQUENEXY</b>	<b>PEP LOR'EST</b> 32 rue Principale 57 530 Ars Laquenexy	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>ARS SUR MOSELLE</b>	<b>Ecole des Moulins Fleuris</b> 57 130 Ars sur Moselle	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>AUGNY</b>	<b>PEP LOR'EST</b> 3 rue de la Libération 57 685 Augny	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>BAN SAINT MARTIN</b>	<b>Centre socio-culturel</b> 3 avenue Henri II  <b>Les Muriers</b> 37 rue du Nord 57 050 Le ban Saint Martin	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>CHATEL SAINT GERMAIN</b>	<b>Centre socio-culturel</b> 6 rue Jeanne d'Arc  <b>Ecole maternelle La Souris Verte</b> 15 rue des Chauvaux 57 160 Chatel Saint Germain	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>COIN LES CUVRY</b>	<b>Foyer Rural – école</b> 55 rue Principale 57 420 Coin les Cuvry	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

<b>CUVRY</b>	<b>Périscolaire</b> 12 rue des écoles 57 420 Cuvry	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>JURY - MECLEUVES</b>	<b>FSE Mecleuves</b> Impasse du Lanceumont 57 245 Mecleuves  <b>Salle de convivialité Jury</b> 5A rue des jardins 57 245 Jury	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>LA MAXE</b>	<b>PEP LOR'EST</b> Place de la Charmille 57 140 La Maxe	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>LAQUENEXY</b>	<b>PEP LOR'EST</b> Forum des 4 vents 57 530 Laquenexy	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>LESSY</b>	<b>EEDF</b> Rue du Château 57 160 Lessy	Accueil extrascolaire
<b>LONGEVILLE LES METZ</b>	<b>PEP LOR'EST</b> CSE Pierre Rodesch Rue du beau Rivage 57 050 Longeville les Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<b>SCOUTS</b> Place Hennocque 57 050 Longeville les Metz	Accueil extrascolaire
<b>LORRY LES METZ</b>	<b>Accueil de loisirs Périscolaire</b> Ruelle du Jeu de Quille 57 050 Lorry les Metz	Accueil périscolaire
<b>MARIEULLES (SIVOM DES COTES)</b>	<b>Association Les enfants des côtes</b> Ensemble Educatif des Côtes Chemin Terre en vigne 57 420 Marieulles	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>MARLY</b>	<b>Commune</b> <b>CSC et collège la Louvière</b> 54 rue de la Croix saint Joseph  <b>Ecole élémentaire Henrion</b> 1 rue de Metz  <b>Ecole maternelle Henrion</b> 1 rue de la Seille 57 155 Marly	Accueil périscolaire
	  <b>Centre social Jansem</b> Rue de la Croix Saint Joseph 57 155 Marly	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

<b>METZ</b>	<b>Centre Social Arc en ciel Mazelle</b> 71 rue Mazelle	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<b>Ecole Saint Eucaire</b> 6 rue de l'Epaisse Muraille 57 000 Metz	
	<b>Centre Social ASBH Pioche</b> Rue Pioche 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<b>Centre social CASSIS</b> 1 rue du Vermandois	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<b>Centre social Petit Bois</b> 5 rue du Dauphiné 57 000 Metz	
	<b>Centre Social KAIROS</b> 13 rue de Toulouse 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<b>Centre Social AGORA</b> 4 rue Théodore Gargan	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<b>Site Lacour</b> 6 rue Yvan Goll 57000 Metz	
	<b>DU CÔTÉ DES LOISIRS</b> <b>Ecole Camille Hilaire</b> 17 rue Dominique Macherez	Accueil périscolaire
	<b>Ecole Auguste Prost</b> 33 rue Auguste Prost	
	<b>Ecole Cavalier Bleu</b> 19 rue Sente Amy	
	<b>Ecole Jean Burger</b> 10 rue Alfred de Vigny	
	<b>Ecole de la Plaine</b> 3 rue du Cottage	
	<b>Ecole Moineaudière</b> 3 rue du Cottage	
	<b>Ecole Petit Poucet</b> 15 rue Dominique Macherez	
	<b>Ecole Roitelets</b> 3 rue Lamartine	
	<b>Pavillon des Pensées</b> 5 rue des Pensées	

	57 000 Metz	
<b>ESPACE DE LA GRANGE – Ville de Metz</b> 86 rue de Mercy 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>FAMILLE LORRAINE DEVANT LES PONT</b> <b>Ecole Trimazot</b> 10 rue Notre Dame de Lourdes  <b>Ecole Château Aumiot</b> 6 rue Notre Dame de Lourdes 57 000 Metz	Accueil périscolaire	
<b>IL ETAIT UNE FOIS</b> 16 rue Marguerite Puhl Demange 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>Centre Social LE QUAI</b> 1 rue de Castelnau 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>MCL SAINT MARCEL</b> <b>Ecole des Isles</b> 13 rue Saint Vincent  <b>Ecole Fort Moselle</b> 5 rue Rochambeau 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>MJC 4 BORNES</b> Rue Etienne Gantrel  <b>Ecole maternelle des 4 Bornes</b> 11 rue Louis Bertrand 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>MJC BORNY</b> 10 rue du Bon Pasteur  <b>Ecole Maurice Barrès</b> 3 rue du Roussillon 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>MJC METZ SUD</b> 87 rue du XXème Corps  <b>Ecole Jean Morette</b> 33 rue de Verdun  <b>Ecole Sainte Thérèse</b> 10 rue du XXème Corps 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>PEP LOR'EST</b> <b>Accueil périscolaire Hauts de Vallières</b>	Accueil périscolaire	

	<p>10 rue des carrières</p> <p><b>Accueil périscolaire La Corchade</b> 5 rue des Jacinthes</p> <p><b>Ecole Camille Hilaire</b> 17 rue Dominique Macherez</p> <p><b>Ecole Jean Burger</b> 10 rue Alfred de Vigny</p> <p><b>Ecole Jean de la Fontaine</b> 6 rue de Mercy</p> <p><b>Ecole des Roitelets</b> 3 rue Lamartine</p> <p><b>Ecole Pilatre de Rozier</b> 1 rue du Patural Barbet</p> <p><b>Ecole les Bordes</b> 12 rue du Professeur Jeandelize</p> <p><b>Pavillon Daville</b> 5 rue Louis Daville</p> <p><b>Périscolaire Bellecroix</b> 11 avenue de Lyon</p> <p><b>Ecole de Plantières</b> 8 rue de la Croix de Lorraine 57 000 Metz</p>	
<b>MAGNY ANIM</b> 44 rue des Prêles 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>AJEF 57</b> 17 rue Clotilde Aubertin 57 000 Metz	Accueil extrascolaire	
<b>FRANCO ASIATIQUE</b> 8 rue de Normandie 57 000 Metz	Accueil extrascolaire	
<b>CALP</b> 2 rue Monseigneur Pelt 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>Association CARREFOUR</b> 6 rue Marchand 57 000 Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire	
<b>EEDF</b> 10 rue du Général Lapasset 57 000 Metz	Accueil extrascolaire	

	<b>SCOUTS</b> Local Queuleu Roger clément 3 rue Frédéric Mistral  <b>Local Sainte Thérèse</b> Place Philippe de Vigneulles 57 000 Metz	Accueil extrascolaire
<b>MONTIGNY LES METZ</b>	<b>SCOUTS</b> 1 rue Nicolas Hammant 57 950 Montigny les Metz	Accueil extrascolaire
	<b>Association LOISIRS ET CULTURE</b> 13 rue des couvents  <b>Loisirs et culture Pole Enfance</b> 4 rue du Haut Rhee 57 950 Montigny les Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<b>CASI LORRAINE</b> 5 bis rue du Maréchal Lyautey 57 950 Montigny les Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<b>Centre Culturel MARC SANGNIER</b> 8 Allée Marguerite 57 950 Montigny les Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>MOULINS LES METZ</b>	<b>Commune</b> <b>Espace Jules Verne</b> 7 rue de Bretagne  <b>Ecole primaire Verlaine</b> 33 rue de Chaponost  <b>Château Fabert</b> 1 allée du Château 57 160 Moulins les Metz	Accueil périscolaire
<b>NOISSEVILLE</b>	<b>PEP LOR'EST</b> 38 rue Principale 57 645 Noisseville	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>NOUILLY-VANTOUX</b>	<b>PEP LOR'EST</b> 101 rue Jean Julien barbe 57070 Vantoux	Accueil périscolaire
<b>PELTRE</b>	<b>PEP LOR'EST</b> Centre socio-éducatif 16 rue des Vignes 57 245 Peltre	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>PLAPPEVILLE</b>	<b>Accueil périscolaire</b> 14 rue Paul Ferry 57 050 Plappeville	Accueil périscolaire
	<b>EEDF</b> Salle Vansson 2 place Wansson ponte 57 050 Plappeville	Accueil extrascolaire

<b>POURNOY LA CHETIVE</b>	<b>PEP LOR'EST</b> Centre de loisirs les Ploponeux 1 Place Delacour Route de Cheminot 57 420 Pournoy la Chétive	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>ROZERIEUELLES</b>	<b>Les Minis Roz'</b> 41 rue Jean Burger 57 160 Rozerieuelles	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>SAINT JULIEN LES METZ</b>	<b>Ecole Paul Langevin</b> 2 avenue Paul Langevin 57 070 Saint Julien les Metz	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>SAINT PRIVAT LA MONTAGNE</b>	<b>PEP LOR'EST</b> Périscolaire 11 rue du 18 août 57 855 Saint Privat la Montagne	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>SAULNY</b>	<b>Fédération des Foyers Ruraux</b> Bâtiment périscolaire 2 chemin des vergers  <b>Ecole élémentaire aux 4 vents</b> Rue des écoles  <b>Ecole maternelle la clé des champs</b> Rue des écoles 57 140 Saulny	Accueil périscolaire
<b>SCY CHAZELLES</b>	<b>Périscolaire espace Liberté</b> 1 bis rue de la Cheneau 27 160 Scy Chazelles	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>SIIS PLATEAU MESSIN</b>	<b>Association Les enfants du verger</b> 2 rue des écoles 57 130 Gravelotte  <b>Salle socio-culturelle</b> 36 rue d'Amanvillers 57 130 Vernéville	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>SIVOM FLEURY -POUILLY</b>	<b>PEP LOR'EST</b> 21 chemin de Metz 57 420 Fleury	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
<b>VANY</b>	<b>SIS Failly</b> 7 chemin du Préchy 57 070 Vany	Accueil périscolaire
<b>WOIPPY</b>	<b>Commune</b> <b>Espace Foyer Saint Eloy</b> Rue Roget	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire

	<p><b>Espace PMC</b> Rue des écoles</p> <p><b>Espace Quartier du Roi</b> Rue de Lorraine</p> <p><b>Espace Quartier du Roi</b> Rue de Bourgogne</p> <p><b>Espace Saint Exupéry</b> Place André Debs 57140 Woippy</p>	
	<p><b>MJC BOILEAU PREGENIE</b> Foyer Saint Eloy 1 impasse Verlaine</p> <p>Maison de quartier MJC Boileau pré Génie 9 rue des écoles 57 140 Woippy</p>	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<p><b>Maison Pour Tous</b> Rue de Bretagne 57 140 Woippy</p>	Accueil périscolaire Accueil extrascolaire
	<p><b>SCOUTS</b> Local Woippy Nelson Mandela 6 rue du Paquis 57 140 Woippy</p>	Accueil extrascolaire

### Accueils adolescents

Commune	Nom et adresse de la structure
Amanvillers	<b>PEP LOR'EST</b> Rue des Renards 57 865 Amanvillers
Augny	<b>PEP LOR'EST</b> 3 rue de la Libération 57 685 Augny
Cuvry	<b>Périscolaire</b> 12 rue des écoles 57 420 Cuvry
La Maxe	<b>PEP LOR'EST</b> Place de la Charmille 57 140 La Maxe
Lessy	<b>EEDF</b> Rue du Château 57 160 Lessy

<b>Marieulles</b>	<b>Association Les enfants des côtes Ensemble Educatif des Côtes</b> Chemin Terre en vigne 57 420 Marieulles
<b>Marly</b>	<b>Centre social Jansem</b> Rue de la Croix Saint Joseph 57 155 Marly
<b>Metz</b>	<b>Centre Social Arc en ciel Mazelle</b> 71 rue Mazelle 57 000 Metz <b>MJC de Borny</b> 10 rue du Bon Pasteur 57 000 Metz <b>Centre Social AGORA</b> 4 rue Théodore Gargan 57 000 Metz <b>MJC 4 BORNES</b> Rue Etienne Gantrel 57 000 Metz <b>Centre Social CASSIS</b> 1 rue du vermandois 57 000 Metz <b>Centre Social KAIROS</b> 13 rue de Toulouse 57 000 Metz
<b>Moulins les Metz</b>	<b>Accueil de Loisirs</b> 7 rue de Bretagne 57 160 Moulins les Metz
<b>Peltre</b>	<b>Accueil Ados</b> 16 rue des Vignes 57 245 Peltre
<b>Woippy</b>	<b>Maison Pour Tous Woippy</b> Rue de Bretagne 57 140 Woippy

## Séjours

Commune	Nom et adresse de la structure
<b>Augny</b>	<b>PEP LOR'EST</b> 3 rue de la Libération 57 685 Augny
<b>Coin les Cuvry</b>	<b>Foyer Rural – école</b> 55 rue Principale 57 420 Coin les Cuvry
<b>Marieulles</b>	<b>Association Les enfants des côtes Ensemble Educatif des Côtes</b> Chemin Terre en vigne 57 420 Marieulles
<b>Moulins les Metz</b>	<b>Accueil de Loisirs</b> 7 rue de Bretagne 57 160 Moulins les Metz

## Prestation de Service Jeunes

Commune	Gestionnaire	Nombre ETP
Metz	<b>Centre Social AGORA</b> 4 rue Théodore Gargan 57 000 Metz	1
	<b>Centre Social ASBH Pioche</b> Rue Pioche 57 000 Metz	1

## Formation BAFA/BAFD

Commune	Nom et adresse de la structure
Laquenexy	<b>PEP LOR'EST</b> Forum des 4 vents 57 530 Laquenexy
Longeville les Metz	<b>PEP LOR'EST</b> CSE Pierre Rodesch Rue du beau Rivage 57 050 Longeville les Metz
Metz	<b>Ville de Metz</b> 1 place d'Armes 57 000 Metz
Woippy	<b>Commune de Woippy</b> 11 rue Maréchal Foch 57 140 Woippy

## Centres sociaux

Commune	Gestionnaire	Agrément
Metz	<b>Centre social Gilbert Jansem</b> 54 Rue de la Croix Saint Joseph 57 155 Marly	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
	<b>Centre Social AGORA</b> 4 rue Théodore Gargan 57 000 Metz	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
	<b>Centre Social LE QUAI</b> 1 bis rue Castelnau 57 000 Metz	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
	<b>Centre Social MAZELLE Arc en ciel</b> 71 rue Mazelle 57 000 Metz	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
	<b>Centre Social PIOCHE</b> 13 rue Pioche 57 000 Metz	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles

	<b>Centre Social KAIROS</b> 13 rue de Toulouse 57 000 Metz	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles
<b>Woippy</b>	<b>Centre Social Boileau Pré Génie</b> 9 rue des écoles 57 140 Woippy	Animation Globale et Coordination Animation Collective familles

## Espaces de Vie Sociale

Commune	Nom et adresse de la structure
<b>Amanvillers</b>	<b>MJC de Amanvillers</b> 57 Grand 'Rue 57 865 Amanvillers
<b>Metz</b>	<b>PEP LOR'EST</b> Accueil Familles 17 boulevard de Provence 57 070 Metz
	<b>CPN LES COQUELICOTS</b> 1 rue des Récollets 57 000 Metz

## Relais Petite Enfance

Commune	Nom et adresse de la structure
<b>Longeville les Metz</b>	<b>RPE de Longeville les Metz – Ban Saint martin – Scy-Chazelles</b> 2 Place Hennocque 57 050 Longeville les Metz
<b>Marly</b>	<b>RPE de Marly</b> EHPAD « Le Val de Seille » 3 rue Eugène Jouin 57 144 Marly
<b>Metz</b>	<b>RPE de la Ville de Metz</b> 57 Boulevard d'Alsace 57 070 Metz
<b>Montigny les Metz</b>	<b>RPE de Montigny les Metz</b> 80 rue Saint Ladre 57 950 Montigny les Metz

## Lieux d'Accueil Enfants Parents

Commune	Nom et adresse de la structure
Metz	<b>LAEP La Cour Ensoleillée – centre social AGORA</b> 6 rue Yvan Goll 57 000 Metz
	<b>LAEP Maison d'Anjou - Association la Maison d'Anjou</b> 1 rue du vermandois 57 070 Metz
	<b>LAEP PIROUETTE – CMSEA</b> 2 place Frécot 57 000 Metz
	<b>LAEP Les Gabambins – Ville de Metz</b> 1 rue du Bois de la Dame 57 000 Metz
Woippy	<b>LAEP de Woippy – CCAS de la Ville de Woippy</b> Rue de Bitche 57 140 Woippy

## Médiation familiale

Commune	Nom et adresse de la structure
Metz	<b>Ecole des Parents et des Educateurs</b> 1 rue du Coetlosquet 57 000 Metz
	<b>Association Marelle</b> 10 Boulevard Arago 57 000 Metz

## Maison de la Parentalité

Commune	Nom et adresse de la structure
Metz	<b>Maison des Parents – EPE</b> 1 rue du Coetlosquet 57 000 Metz
	<b>Maison des bébés – Ville de Metz</b> Place Sainte Croix 57 000 Metz

## Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Commune	Gestionnaire	Nom et adresse de la structure	Nombre de places
CHATEL ST GERMAIN	Association Familles Rurales	<b>Micro-Crèche Les Chateloups</b> 1 rue de Bonne Fontaine	10

		57 160 Chatel Saint Germain	
CHESNY	Association Familles Rurales	<b>Crèche Parentale A Petits Pas</b> 2 bis rue Charmante 57 245 Chesny	23
MARLY	CCAS	<b>Multi-Accueil La Maison des Loupiots</b> 1 rue de Bretagne 57 155 Marly	25
		<b>Multi-accueil Charlemagne</b> 8 rue Charlemagne 57 000 Metz	25
		<b>Multi-accueil l'Île aux Trésors</b> 22 rue du Wad Billy 57 000 Metz	86
		<b>Multi-accueil le Château</b> 74 avenue de Thionville 57 000 Metz	20
		<b>Multi-accueil la Vigneraie</b> 15 chemin sous les Vignes 57 000 Metz	69
		<b>Multi-accueil Clair de Lune</b> 4 avenue de Lyon 57 000 Lyon	20
		<b>Micro-crèche Parent'aise</b> 12 rue du Stoxey 57 000 Metz	10
		<b>Multi-accueil Les Buissonnets</b> 31 rue de Verdun 57 000 Metz	86
		<b>Multi-accueil les Marmousets</b> 13 rue Pioche 57 000 Metz	30
		<b>Multi-accueil les Jardinets</b> 12 rue André Theuriet 57 000 Metz	83
		<b>Multi-accueil de Magny</b>	20

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

	71 bis rue des Roseaux 57 000 Metz	
	<b>Multi-accueil de Vallières</b> 36 rue des marronniers 57 000 Metz	26
	<b>Multi-accueil Les Guérets</b> 10 rue du Comte Emery 57 000 Metz	90
	<b>Multi-accueil La Grange aux Bois</b> Rue du Bois de la Dame 57 000 Metz	45
	<b>Multi-accueil le Tremplin</b> 10 rue Bon Pasteur 57 000 Metz	16
Association LES RECOLLETS	<b>Crèche Les Récollets</b> 10 rue des récollets 57 000 Metz	60
Association Enfance et Famille	<b>Multi-accueil O Bor du Ny'D</b> 51 rue Claude Bernard 57 000 Metz	80
Association Centre de la petite enfance B. Chabot	<b>Multi-accueil B. CHABOT</b> 51 route de Woippy 57 000 Metz	85
COGEHAM	<b>Multi-accueil Les Rases Mottes</b> 11 rue Saint clément 57 000 Metz	30
	<b>Multi-accueil Le petit Poucet</b> 95 rue Pierre et Marie Crie 57 000 Metz	29
	<b>Multi-accueil le Chat Botté</b> 72 rue de la Ronde 57 000 Metz	25
	<b>Multi-accueil Pomme d'Api</b> 25 rue Dupont des Loges 57 000 Metz	20

		<b>Multi-accueil La Maison des Lutins</b> 57 boulevard d'Alsace 57 000 Metz	30
		<b>Multi-accueil Les p'tits Loups</b> 12 rue des Vosges 57 000 Metz	20
		<b>Multi-accueil La Maison de Tom Pouce</b> 13 rue de Toulouse 57 000 Metz	15
	Association TOURNICOTI	<b>Halte-garderie Tournicoti</b> Avenue André Malraux 57 000 Metz	15
	Centre Social Arc en ciel Mazelle	<b>Halte-Garderie Arc en ciel</b> 71 rue Mazelle 57 000 Metz	16
MONTIGNY LES METZ	Association de gestion des Multi- Accueil	<b>Multi-accueil les Lutins</b> 160 rue de Pont à Mousson 57 480 Montigny les Metz	30
		<b>Multi-accueil Les Pinsons</b> 30 rue de Marly 57 480 Montigny les Metz	25
		<b>Multi-accueil les Petits Princes</b> 78 rue Saint Ladre 57 480 Montigny les Metz	35
PLAPPEVILLE	Association Familles rurales	<b>Multi-accueil Gribouille</b> 1 rue du pâquis 57 050 Plappeville	14
WOIPPY	CCAS	<b>Multi-accueil Le Petit Prince</b> 11 rue Biche 57 140 Woippy	30
		<b>Micro-crèche La Boussole</b> Rue de la Solidarité 57 140 Woippy	12

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

## Ludothèques

Commune	Nom et adresse de la structure
Metz	<b>Ludothèque Le Château</b> 74 route de Thionville 57 000 Metz
	<b>Ludothèque le Tremplin</b> 10 rue du bon pasteur 57 000 Metz
	<b>Ludothèque L'Ile aux Trésors</b> 22 A rue du Wad Billy 57 000 Metz
Woippy	<b>MJC Boileau Pré Génie</b> 9 rue des écoles 57 140 Woippy

## Actions de soutien à la parentalité

Action	Collectivité	Nom et adresse de la structure
CLAS	Metz	<b>Association Franco-Asiatique Metz</b> 8 rue de Normandie 57 000 Metz
		<b>Centre social Agora</b> 4 rue Théodore Gargan 57 000 Metz
		<b>Centre social Pioche</b> 13 rue Pioche 57 000 Metz
		<b>PEP LOR'EST</b> 17 boulevard de Provence 57 070 Metz
		<b>Centre social KAIROS</b> 13 rue de Toulouse 57 000 Metz
	Marly	<b>Centre social Gilbert Jansem</b> 54 Rue de la Croix Saint Joseph 57 155 Marly
	Woippy	<b>MJC Boileau pré génie</b> 9 rue des écoles 57 140 Woippy
REAAP	Marly	<b>Fédération Départementale Familles Rurales</b> 26 rue des vanneaux 57 155 Marly

		<b>Centre Social Gilbert Jansem</b> 54 rue de la Croix Saint Joseph 57 155 Marly
	<b>Metz</b>	<b>Centre social Kairos</b> 13 rue de Toulouse 57 000 Metz

**Centre social Pioche**

13 rue Pioche  
57 000 Metz

**Centre social Agora**

4 rue Théodore Gagan  
57 000 Metz

**Ecole des Parents et des Educateurs**

1 rue du Coetlosquet  
57 000 Metz

**MJC des 4 Bornes**

Rue Etienne Gantrel  
57 000 Metz

**Centre social Cassis**

1 rue du vermondois  
57 000 Metz

**Centre social Le Quai**

1 bis rue Castelnau  
57 000 Metz

**Centre social Mazelle Arc en ciel**

71 rue Mazelle  
57 000 Metz

**PEP LOR'EST**

8 rue Thomas Edison  
57 000 Metz

**Ville de Metz**

1 Place d'Armes  
57 000 Metz

**AFC Moselle**

8 rue Rouget de Lisle  
57 070 Metz

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

	<b>Woippy</b>	<b>MPT de Woippy</b> Rue de Bretagne 57 000 Woippy
		<b>Centre social MJC Boileau Pré Génie</b> 9 rue des écoles 57 140 Woippy

### Services d'accueil au domicile des parents

Commune	Nom et adresse de la structure
Service dispensé sur tout le territoire de la Ville de Metz	Service « Taties à toute heure » - Association Aly's

### Poste de chargé de coopération

Employeur	Nombre d'ETP	Thématisques
Ville de Metz	1	Petite enfance

### c. Liste des équipements et services soutenus par la CAF

### Etablissement d'accueil du jeune enfant

Commune	Gestionnaire	Nom et adresse de la structure	Nombre de places
Metz	People and baby	<b>Multi-accueil Plum</b> 4 rue Lafayette 57 000 Metz	22
	Léa et Léo	<b>Multi-accueil la Maison du Graouilly</b> 42 rue Taison 57 000 Metz	20
	LPCR GROUPE	<b>Multi- accueil LPCR</b> METZ Rue Sente Amy 57 000 Metz	18

## **Micro-crèche PAJE**

<b>Commune</b>	<b>Nom et adresse de la structure</b>	<b>Nombre de places</b>
Amanvillers	<b>Micro-crèche le Monde des petits Choux</b> 5 A route de Metz 57 865 Amanvillers	10
Ars sur Moselle	<b>Micro-crèche L'Arbre à Coccinelles</b> 51 rue du Maréchal Foch 57 130 Ars sur Moselle	10
Augny	<b>Micro-crèche O Nid des petits</b> 1 rue de la Libération 57 685 Augny	12
	<b>Micro-crèche O Nid des petits</b> Rue du 11 <sup>ème</sup> Rius 57 685 Augny	12
Fey	<b>Micro-crèche les Marmailoux</b> 13 rue des Chênes 57 420 Fey	12
Gravelotte	<b>Micro-crèche Le Prince et sa Rose</b> 27 rue de Metz 57 130 Gravelotte	12
Jury	<b>Micro-crèche Team Baby</b> 3 rue de la Fontaine à Auge 57 245 Jury	12
Laquenexy	<b>Micro-crèche Kouki Laquenexy</b> 2 Forum des 4 vents 57 530 Laquenexy	12
Marly	<b>Micro-crèche Boucle d'or</b> 27 rue des Garennes 57 155 Marly	10
	<b>Micro-crèche Hola Baby Mango</b> 866 rue de l'Etang 57 155 Marly	12
	<b>Micro-crèche Hola Bbay Lemon</b> 866 rue de l'Etang 57 155 Marly	12
	<b>Micro-crèche Loutics et compagnie</b> 50 rue des Garennes 57 155 Marly	12
	<b>Micro-crèche Hapili Marly</b> 23A rue Dominique Biotteau 57 155 Marly	12
	<b>Micro-crèche Les petits Loups</b> 23C rue des Garennes 57 155 Marly	12
	<b>Micro-crèche les Trois Ours</b> 27 rue des Garennes 57 155 Marly	12

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_C0-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

<b>Metz</b>	<b>Micro-crèche Vanille</b> 15 rue des Charpentiers 57 000 Metz	10
	<b>Micro-crèche Pistache</b> 15 rue des Charpentiers 57 000 Metz	10
	<b>Micro-crèche Les Bons moments</b> 11 rue Lafayette 57 000 Metz	10
	<b>Micro-crèche Les Bons moments 2</b> 6 rue Célestine Michel 57 000 Metz	12
	<b>Micro-crèche Malaïka</b> 86 rue aux Arènes 57 000 Metz	10
	<b>Micro-crèche les Chérubins de Metz</b> 3 rue André-Marie Ampère 57000 Metz	12
	<b>Micro-crèche Le Nid des petits 1</b> 6-10 boulevard de Trèves 57 000 Metz	12
	<b>Micro-crèche Le Nid des petits 2</b> 6-10 boulevard de Trèves 57 000 Metz	12
<b>Montigny les Metz</b>	<b>Micro-crèche les Malicieux de Saint Ladre</b> 14 rue Saint ladre 57 955 Montigny les Metz	10
	<b>Micro-crèche Cosi'Faz</b> 24 rue Erckmann Chatrian 57 955 Montigny les Metz	10
	<b>Micro-crèche Crech'en do kids</b> 4 rue des Huguenots 57 955 Montigny les Metz	11
	<b>Micro-crèche les P'tits Loups voient double</b> 48 avenue Robert Schumann 57 955 Montigny les Metz	12
<b>Moulins les Metz</b>	<b>Micro-crèche Les Didoux</b> 5 ruelle des écoles 57 160 Moulins les Metz	10
	<b>Micro-crèche Lily et Pablo Les Poussins</b> 5 avenue jean Claude Théobald 57 160 Moulins les Metz	12
	<b>Micro-crèche O nid des petits – Actisud</b> Zone des Gravières 57 160 Moulins les Metz	12
<b>Peltre</b>	<b>Micro-crèche Les petits Lioneaux</b> 2 B rue du jardin d'Ecosse 57 245 Peltre	12

	<b>Micro-crèche Les petits Lionceaux 2</b> 2 C rue du jardin d'Ecosse 57 245 Peltre	12
	<b>Micro-crèche Eclore</b> 12 rue du Grand Pré 57 245 Peltre	12
Scy Chazelles	<b>Micro-crèche les Scygogneaux</b> 1 impasse de l'Archyre 57 160 Scy Chazelles	12
Vany	<b>Micro-crèche Des Racines et des Ailes</b> 5 rue du Clos 57 070 Vany	12

### Maison d'Assistantes Maternelles

Commune	Nom et adresse de la structure
Longeville les Metz	<b>MAM L'Ile aux Bambins</b> 6 rue du Beauvillage 57 050 Longeville les Metz
	<b>MAM L'Univers des Z'enfants</b> Place Hennocque 57 050 Longeville les Metz
Metz	<b>MAM Comme une Bulle</b> 39 rue Vandernoot 57 000 Metz
	<b>MAM La Colline Enchantée</b> 3 place Sainte Croix 57 000 Metz
Rozerieulles	<b>MAM L'Ile aux Chenapans</b> 2 avenue des champs 57 160 Rozerieulles
Saint Julien les Metz	<b>MAM Les Petits Géants</b> 58 bus rue Jean Burger 57 070 Saint Julien les Metz
Woippy	<b>MAM Le Royaume des enfants</b> Impasse Paul Verlaine 57 140 Woippy
	<b>MAM La Maison des Boutchoux</b> 7 rue du ruisseau 57 140 Woippy

**d. Equipements financés par les communes**

**Ludothèques**

Commune	Nom et adresse de la structure
Ars sur Moselle	<b>Ludothèque</b> Rue Jules Ferry 57 130 Ars sur Moselle
Augny	<b>Ludothèque</b> 3 rue de la Libération 57 685 Augny
Metz	<b>Ludothèque EEDF</b> Rue du Bon pasteur 57 000 Metz
Montigny les Metz	<b>Ludothèque La Coccinelle</b> 10 allée Marguerite 57 950 Montigny les Metz

### **ANNEXE 3 – PLAN D'ACTIONS 2026 -2030 - MOYENS MOBILISES PAR CHAQUE SIGNATAIRE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS PARTAGES**

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Renforcer l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;

#### **Axe 1 : Renforcer l'adaptation de la politique de la petite enfance aux besoins des enfants et de leurs parents**

Action 1 : Déploiement du Service de la Petite Enfance : accompagner les élus

Action 2 : Création de Relais Petite Enfance : accompagner les collectivités

Action 3 : Accompagner les Relais Petite Enfance dans leur mission de professionnalisation

Action 4 : Attractivité des métiers de la petite enfance

Action 5 : Groupe d'échanges de pratiques : réseau Petite enfance - enfance

Action 6 : Actions passerelles

#### **Axe 2 : Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse**

Action 1 : Création d'un réseau de professionnels « Relais inclusion » en accueils collectifs de mineurs

Action 2 : Accompagner les élus pour une accessibilité financière de l'offre à toutes les familles

Action 3 : Accompagner l'engagement citoyen des jeunes : mise en place de conseils d'administration Juniors au sein des associations

Action 4 : Attractivité des métiers de l'animation

Action 5 : Accompagner les compétences des professionnels

### **Axe 3 : Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité**

Action 1 : Développer la co-éducation

Action 2 : Développer les actions Parentalité en partenariats avec les territoires et ses actions

Action 3 : Développer un espace de réflexion entre acteurs de la parentalité

### **Axe 4 : Etendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité**

**– Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus**

Action 1 : Accompagner les élus dans le développement de l'offre d'animation de la vie sociale

Action 2 : Accueillir et aller vers les publics

Action 3 : Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique

Action 4 : Valoriser les actions et leurs impacts

### **Axe 5 : Faciliter l'accès et le maintien dans le logement**

Action 1 : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables

## **Axe 1 : Renforcer l'adaptation de la politique de la petite enfance aux besoins des enfants et de leurs parents**

**Option : Tableau récapitulatif des compétences des autorités organisatrices des modes d'accueil des jeunes enfants par commune et/ou EPCI :**

<b>Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)</b>	<b>Nb d'habitants</b>	<b>Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire</b>	<b>Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;</b>	<b>Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant</b>	<b>Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>
<i>Ars sur Moselle</i> <i>Ban Saint Martin</i> <i>Longeville les Metz</i> <i>Moulins les Metz</i> <i>Saint Julien les Metz</i>	+3500	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI
<i>Amanvillers</i> <i>Ars Laquenexy</i> <i>Augny</i> <i>Châtel Saint Germain</i> <i>Chesny</i> <i>Chieulles</i> <i>Coin les Cuvry</i> <i>Coin sur Seille</i> <i>Cuvry</i> <i>Fey</i>	-3500	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre <b>facultatif</b> <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI ( <b>compétence facultative</b> )	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune à titre <b>facultatif</b> <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI ( <b>compétence facultative</b> )

<b>Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)</b>	<b>Nb d'habitants</b>	<b>Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire</b>	<b>Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;</b>	<b>Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant</b>	<b>Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>
<i>Gravelotte</i> <i>Jury</i> <i>Jussy</i> <i>Laquenexy</i> <i>Lessy</i> <i>Lorry les Metz</i> <i>Lorry Mardigny</i> <i>Marieulles</i> <i>La Maxe</i> <i>Mécleuves</i> <i>Mey</i> <i>Noisseville</i> <i>Nouilly</i> <i>Peltre</i> <i>Plappeville</i> <i>Pouilly</i> <i>Pournoy la Chétive</i> <i>Roncourt</i> <i>Rozérieulles</i>					

<b>Nom de la Commune (Indiquer seulement les communes qui exercent au moins une compétence d'AO)</b>	<b>Nb d'habitants</b>	<b>Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire</b>	<b>Informier et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;</b>	<b>Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ; les communes de + de 10 000 habitants élaborent un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant</b>	<b>Soutenir la qualité des modes d'accueil ; les communes de + 10 000 habitants se dotent d'un relais petite enfance (RPE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>
<i>Sainte Ruffine</i> <i>Saulny</i> <i>Scy Chazelles</i> <i>Vantoux</i> <i>Vany</i> <i>Vaux</i> <i>Vernéville</i>					
<i>Marly</i> <i>Metz</i> <i>Montigny les Metz</i> <i>Woippy</i>	+ 10 000	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/> Exercée par la commune ou <input type="checkbox"/> Transférée par la commune à l'EPCI	Compétence exercée par chacune des communes
<i>Eurométropole de Metz</i> 230 000 habitants		<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes à l'EPCI <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants	<input type="checkbox"/> Transférée par l'ensemble des communes <input type="checkbox"/> Transférée par certaines communes à l'EPCI. Population totale de l'ensemble des communes ayant transféré leurs compétences : XX Habitants

**Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**

**Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : MARLY**

**Taux de couverture : 85,5 %**

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection nombre de places ou ETP sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
1 EAJE PSU « Les Loupiots »	25 places	25	25	39	39	39	A définir		Projet de transplantation de l'équipement. Programmé sur le prochain mandat de la mairie. Perspective de développement pouvant aller jusqu'à 14 places.	Fin 2026 étude des besoins pour définir le nombre de places à créer, puis étude de faisabilité.  2027 Mobilisation d'une aide à l'investissement (PIAJE) auprès de la CAF  Réalisation des travaux 2027-2028.  2028 Ouverture du nouvel équipement.	

<b>7 Micro-crèches PAJE</b>	78 places	78	78	78	78	78					
<b>0 MAM</b>	0 places										
<b>Assistants maternels (hors MAM)</b>	43	39	37	36	35	35	Evolution annuelle observée entre 2020 et 2024 est de -8,4% par an.  Evolution annuelle estimée 2026-2030 avec l'action du RPE : 2026 : - 8,4% 2027 : - 5 % 2028 : - 3 % 2029 : - 2 % 2030 : 0 %				
<b>Nombre de places en accueil individuel*</b>	108 places	98 places	93 places	90 places	88 places	88 places					
<b>RPE</b>	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP		Projet d'étendre l'action du RPE auprès d'autres communes situées au sud de Marly Si extension du territoire, voir si également développement ETP RPE			

\*Nombre de places moyen départemental par assistant maternel : 2,5 (donnée CDSF 2024)

**Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : **Ville de METZ**

Taux de couverture sur le territoire : **59,8%**

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d' ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (d'écart IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique ...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU	1 085	1 085	1 145	1 145	1 145	1 145	15,5 ETP à créer pour la crèche « L'Amphithéâtre »		Courant de l'année 2027 Ouverture de la crèche municipale « L'Amphithéâtre » (60 places)		Pôle petite enfance de la Ville de Metz  Services techniques de la Ville de Metz
Micro-crèche PAJE	98	110	110	110	110	110			Ouverture prévisionnelle en 2026 Micro-crèche « le Nid des Petits 3 »		

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (d'é arbeche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique ...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
MAM	32	44	44	44	44	44			Création d'une MAM municipale de 12 places en 2026 – possible fonctionnement en MAM -Service d'Accueil Familial (PSU)		
Assistants maternels (hors MAM)	270	270	270	270	270	270					
Nombre de places en accueil individuel*	675	675	675	675	675	675					
RPE	4	4	4	4	4	4					

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d' ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (d'é arbeche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique ...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
Dispositifs passerelles	1	1	1	1	1	1					

\*Nombre de places moyen départemental par assistant maternel : 2,5 (donnée CDSF 2024)

**Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : **MONTIGNY LES METZ**

Taux de couverture sur le territoire : **xxx%**

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d' ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique ...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU											
Micro-crèche PAJE											
MAM											

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique ...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
Assistants maternels (hors MAM)											
Nombre de places en accueil individuel*											
RPE											
Dispositifs passerelles											

\*Nombre de places moyen départemental par assistant maternel : 2,5 (donnée CDSF 2024)

**Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**

Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : **MOULINS LES METZ**

Taux de couverture sur le territoire : **58,4%**

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d' ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées - A titre indicatif -	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE PSU											
Micro-crèche PAJE	32	32	32	32	32	32					
MAM											

Type de mode d'accueil dispositif	Nb de places ou Nb d' ETP RPE	Projection sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension... - A titre indicatif -	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
Assistants maternels (hors MAM)	38	38	38	38	38	38					
Nombre de places en accueil individuel*	95	95	95	95	95	95					
RPE			1	1	1	1	RPE itinérant à créer avec le concours de plusieurs autres communes. Le périmètre exacte reste à préciser		Ouverture courant de l'année 2027	Responsable service petite enfance, jeunesse et scolarité  Directeur Général des Services	
Dispositifs passerelles											

\*Nombre de places moyen départemental par assistant maternel : 2,5 (donnée CDSF 2024)

**Récapitulatif des structures existantes sur la petite enfance et des projets envisagés dans le cadre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**

**Nom de l'autorité organisatrice compétente pour la planification de l'offre : Commune de WOIPPY**  
**Taux de couverture : 40,7%**

Type de mode d'accueil/dispositif	Nb de places ou Nb d'ETP RPE	Projection nombre de places ou ETP sur la durée de la CTG					Evaluation des besoins en matière d'emplois et de compétences pour répondre aux projections	Autres besoins identifiés (démarche IDA, difficultés identifiées, partenariat spécifique...)	Si projets d'investissements en matière de rénovation, d'aménagement et de création d'équipements, de services :		
		2026	2027	2028	2029	2030			Préciser le type de projets : rénovation, construction, transplantation, aménagement, extension...	Coûts et calendriers prévisionnels (années cibles) des opérations envisagées	Ingénierie et moyens humains nécessaires pour conduire les projets d'investissement
EAJE La maison du petit Prince	30 places	30	30	39	39	39	A définir		Projet de rénovation de l'équipement programmé fin 2026-2027 Réflexion en cours pour une extension avec développement du nombre de places entre 3 et 9 places supplémentaires envisagées	Fin 2026 étude des besoins pour définir le nombre de places à créer, puis étude de faisabilité.  2026 ou 2027 Mobilisation d'une aide à l'investissement (PIAJE) auprès de la CAF  Réalisation des travaux 2027-2028.  2028 Ouverture de l'équipement rénové et des nouvelles places.	
Crèche La Boussole PSU	12	12	18	18	18	18	A définir		Ouverture à 12 places, avec développement à 18 places au plus tard en septembre 2027.		

<b>Micro-crèche PAJE</b>	0 places	12	12	12	12	12			Projet de création d'une MC PAJE en cours, ouverture en 2026					
<b>2 MAM</b>	28 places	28	28	28	28	28								
<b>Assistants maternels (hors MAM)</b>	55	52	50	49	49	49	Evolution annuelle observée entre 2020 et 2024 sur la commune est de -5 % par an.  Evolution annuelle estimée 2026-2030 avec l'action du RPE : 2026 : - 5% 2027 : - 3 % 2028 : - 2 % 2029 : 0 % 2030 : 0 %							
<b>Nombre de places en accueil individuel*</b>	138	130	125	123	123	123								
<b>RPE</b>	0,5 ETP	0,5 ETP	0,5 ETP	0,5 ETP	0,5 ETP	0,5 ETP								
<b>Dispositifs passerelles</b>	1	1	1	1	1	1								

\*Nombre de places moyen départemental par assistant maternel : 2,5 (donnée CDSF 2024)

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 1 - Renforcer l'adaptation de la politique de la Petite Enfance aux besoins des enfants et de leurs parents</b>
<b>Action 1 : Déploiement du Service public petite enfance</b>	
<b>Développer l'offre d'accueil</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	<p>Un taux de couverture des besoins de 60,5%. Une offre d'accueil accessible en crèche Prestation de Service Unique (PSU) concentrée sur les 4 grandes villes, permettant un accueil facilité aux familles les plus vulnérables.</p> <p>4 Relais Petite Enfance implantés sur 3 grandes villes et un regroupement de communes.</p> <p>Une proportion forte des assistants maternels ayant plus de 55 ans (25%).</p> <p>Un accompagnement peu structuré des familles et des professionnels sur les communes de la couronne métropolitaine.</p> <p>Des micro-crèches PAJE qui ont connu un développement de + de 50% en 5 ans.</p>
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b> <p>Accompagner les élus à s'approprier le service public petite enfance et ses enjeux.</p> <p>Outiller les communes pour la mise en œuvre des missions de recensement des besoins et d'information des familles.</p> <p>Accompagner les élus à mutualiser les moyens entre communes.</p> <p>Soutenir la création de places d'accueil collectif, financées via la PSU, notamment dans les territoires dépourvus.</p>
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b> <p>Tout au long de la CTG.</p> <p>Dès 2025 pour les territoires n°1.</p> <p>Second trimestre 2026 pour les territoires n°2, 3 et 4.</p>
 <b>Territoires cibles</b>	<p>1/ Montigny-lès-Metz, Metz, Woippy, Marly et Moulins-lès-Metz et les communes aux alentours</p> <p>2/ Augny, Fey, Marieulles</p> <p>3/ Noisseville, Nouilly, Vantoux</p> <p>4/ Plappeville, Amanvillers, Saint-Privat la Montagne, Roncourt</p>

 Pilote(s) du projet	 Partenaires sollicités
Elus et services des communes au titre de l'autorité organisatrice Chargé de coopération de l'Eurométropole de Metz : coordination, animation du groupe de travail, organisation des rencontres	CAF de la Moselle : fournisseur de données, appui à l'analyse et accompagnement au déploiement de services Acteurs de terrain Familles des territoires ciblés
 Résultats attendus	 Indicateurs d'évaluation
Implication et compréhension des élus renforcées. Déploiement d'offres adaptées aux besoins des familles et accessibles. Prise en compte de l'aspect social et du soutien à la parentalité dans l'offre déployée.	Nombre de rencontres d'accompagnement menées Usages et satisfaction des outils élaborés Nombre de services mis en place et qualification de ces services Nombre de places en accueil collectif Satisfaction des familles
 Action du réseau partenarial CTG	
Mise en place d'un groupe de travail pour concevoir les supports et les outils. Faciliter la mise en relation entre acteurs.	

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 1 - Renforcer l'adaptation de la politique de la Petite Enfance aux besoins des enfants et de leurs parents</b>
<b>Action 2 : Accompagner les collectivités à la création de Relais Petite Enfance</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	
<p>803 assistants maternels (AM) en activité en 2023, dont 282 ont plus de 55 ans (25%).</p> <p>Une perte de 241 AM depuis 2020.</p> <p>Un accompagnement peu structuré des familles et des professionnels sur les communes du noyau urbain et de la couronne métropolitaine.</p>	
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Encourager et accompagner la création de Relais Petite Enfance intercommunaux.</p> <p>Communiquer sur les apports d'un RPE pour développer une vision commune entre élus et professionnels lors des réunions SPPE.</p> <p>Accompagner la recherche de financements complémentaires pour l'ouverture et le fonctionnement d'un RPE.</p>	<p>Elaboration de supports pédagogiques.</p> <p>Réunions de travail entre élus et services, avec témoignages.</p> <p>Aides financières pour l'investissement et pour le fonctionnement.</p>
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Les élus et services des communes	A partir de 2026
 <b>Territoires cibles</b>	
40 communes non couvertes par un RPE	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargé de coopération CTG Eurométropole de Metz Communes	CAF de la Moselle Eurométropole de Metz Professionnels des RPE
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Ouverture de nouveaux RPE intercommunaux	<p>Nombre de RPE</p> <p>Nombre d'assistants maternels et de Maisons d'Assistants Maternels</p> <p>Satisfaction des familles</p> <p>Satisfaction des assistants maternels</p>



## Action du réseau partenarial CTG

Création de supports pédagogiques  
Animation de réunions avec les élus

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 1 - Renforcer l'adaptation de la politique de la Petite Enfance aux besoins des enfants et de leurs parents</b>
<b>Action 3 : Accompagner les RPE dans leur mission de professionnalisation</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	
	<p>Un accompagnement peu structuré des familles et des professionnels sur les communes du noyau urbain et de la couronne métropolitaine.</p> <p>Besoin de lever les freins à la formation continue des assistants maternels.</p>
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Inciter les assistants maternels à participer à plus d'activités et formations.</p> <p>Lever les freins à la formation auprès des AM en les informant, en les incitant et en les accompagnant dans leur communication auprès des parents.</p> <p>Accompagner les parents dans les solutions de garde pendant les temps de formation des AM.</p>	<p>Identifier les freins qualitatifs (reconnaissance du métier, ...) auprès des assistants maternels.</p> <p>Elaboration d'un courrier et flyer destinés aux AM avec le rappel des obligations de formation, des solutions de garde et contacts utiles. Un envoi par an.</p> <p>Travail sur les solutions d'accueil : répertoire AM, partenariats avec crèches et halte-jeux.</p> <p>Anticipation et visibilité des temps de formation.</p> <p>Clarification de l'aspect financier : maintien salaire et frais de garde supplémentaire.</p> <p>Mise en place d'ateliers d'information (1 à 2 par an) pour les AM non-inscrits sur le site monenfant.fr et non couverts par un RPE.</p>
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Assistants maternels	A compter de 2026 et au fur et à mesure de la création des RPE sur le territoire
 <b>Territoires cibles</b>	
Eurométropole de Metz	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargées de coopération Eurométropole et Ville de Metz CAF de la Moselle	Service de PMI de la Moselle Relais Petite Enfance

 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Hausse du nombre d'AM ayant participé à des formations	Nombre d'AM ayant participé à au moins une formation Satisfaction des assistants maternels Satisfaction des familles
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Elaboration d'un flyer d'information. Recensement des possibilités d'accueil occasionnel.	

PROJET

## Action 4 : Attractivité des métiers de la Petite enfance



### Eléments de contexte du diagnostic social de territoire

Peu de diplômés volontaires pour travailler en crèches (mieux rémunérés dans d'autres cadre de travail).  
Concurrence entre structures pour embaucher des profils compétents.  
Constats de nombreuses difficultés et contraintes à travailler à plusieurs assistants maternels sans véritable formation pour la gestion de structure en exercice coordonné.



### Objectifs opérationnels

Faire évoluer les pratiques professionnelles en redonnant du sens au travail et de l'attractivité aux postes.  
Communiquer sur les métiers de la petite enfance à l'échelle de l'intercommunalité auprès des familles et des établissements scolaires.  
Accroître l'investissement des structures pour développer les terrains de stage (auxiliaire puéricultrice, éducateur de jeune enfant, infirmière puéricultrice).



### Modalités de mise en œuvre

Mise en place de nouvelles pédagogies qui engendrent une réorganisation des pratiques et des lieux (ex : l'itinérance ludique).  
Simplification et accompagnement des VAE pour obtenir le diplôme d'auxiliaire puéricultrice.  
Expérimentation d'un accompagnement renforcé des MAM pour le montage de projet et pour le fonctionnement du projet.  
Renforcement des liens avec les établissements scolaires, CIO et Mission locale.  
Diffusion du nouveau livret de valorisation du métier d'AM.



### Public cible

Professionnels de la petite enfance et jeunes en formation



### Echéances de réalisation

A compter de 2026



### Territoires cibles

Eurométropole de Metz



### Pilote(s) du projet

Gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant (associations, communes)  
Chargés de coopération CTG de l'Eurométropole et de la Ville de Metz



### Partenaires sollicités

Communes  
Département de la Moselle  
Relais Petite Enfance  
Mission locale du Pays Messin  
Conseillers d'orientation  
Collèges et lycées  
France Travail

	CAF de la Moselle
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Attirer des professionnels aux profils variés et maintenir les équipes	Evaluation qualitative des gestionnaires de la tension s'exerçant sur les métiers
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Partage d'expérience et échanges entre gestionnaires Création d'une action dans le cadre des journées « Découverte des métiers » au sein des collèges	

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 1 - Renforcer l'adaptation de la politique de la Petite Enfance aux besoins des enfants et de leurs parents</b>
<b>Action 5 : Groupe d'échanges de pratiques</b>	
<b>Réseau Petite enfance – Enfance métropolitain</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	
<p>Sentiment d'isolement des gestionnaires de structures Petite Enfance.</p> <p>Augmentation de la part des enfants de 2 à 3 ans accueillis en ACM, qui nécessite d'adapter l'accueil et les postures professionnelles.</p> <p>Besoins exprimés : partage d'expériences thématiques (ex : handicap), partage d'astuces pour améliorer le fonctionnement du quotidien, soutien dans le partage des problématiques, savoir si on fait bien et s'améliorer.</p>	
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
Fédérer et s'organiser entre gestionnaires Petite Enfance et Enfance pour mener des animations d'échanges de pratiques à l'échelle intercommunale.  Concevoir des temps de formation mutualisés entre gestionnaires en recueillant les besoins par la CTG.	Organiser des rencontres trimestrielles d'échanges pour renforcer les connaissances et le partage d'expérience, dans le but d'être mieux outillé pour faire évoluer les pratiques en équipe.  Définir un calendrier annuel avec le choix des thèmes d'échanges par le public cible.  Recueillir les attentes et questions en amont des réunions.  Définir un objectif et une trame d'animation qui favorisent le partage et aboutissent à la mise en commun de conseils, bonnes pratiques et ressources utiles.  Choisir un lieu ressource en lien avec la thématique de la réunion qui puisse favoriser l'interconnaissance.  Produire un contenu synthétique qui puisse être partagé aux équipes des structures, avec un accès à des ressources complémentaires sur un espace numérique partagé.  Mettre à jour l'annuaire des partenaires avec des photos des structures et personnes ressources.  Valoriser les apports de ces rencontres par des témoignages partagés aux élus et partenaires.

 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Professionnels des EAJE, halte-jeux et accueils collectifs de mineurs	3 rencontres par an sur la durée de la CTG
 <b>Territoires cibles</b>	Création et mise à jour des outils dès 2026
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargé de coopération CTG Eurométropole de Metz	EAJE municipaux Crèches et haltes-jeux associatives Accueils collectifs de mineurs Experts selon les thèmes abordés Service de PMI de Moselle CAF de la Moselle
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Meilleure interconnaissance entre gestionnaires de structures. Partage d'expérience et d'expertise entre gestionnaires, puis au sein des équipes professionnelles. Evolution des pratiques pour augmenter la qualité d'accueil des enfants de moins de 6 ans.	Nombre de partenaires participants Satisfaction des partenaires Usages des outils conçus Evolution des pratiques professionnelles et qualification de ces pratiques
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	Animation de ces rencontres pour partage d'expérience et d'expertise Aide à la mise en réseau avec de nouveaux partenaires à impliquer Valorisation et reconnaissance de ce travail d'échanges

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 1 : Renforcer l'adaptation de la politique de la Petite Enfance aux besoins des enfants et de leurs parents</b>
<b>Action 6 : Actions Passerelle</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	
<p>Les actions Passerelle entre professionnels de la Petite Enfance et écoles maternelles portent leurs fruits : soutien à la parentalité, conseils adaptés aux enseignants. Souhait d'expérimenter ce modèle pour les accueils collectifs de mineurs qui accueillent de plus en plus de jeunes enfants.</p>	
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
Développer les actions Passerelle entre accueils Petite Enfance et accueils Enfance	Rencontres entre partenaires par secteur géographique pour définir les modalités des actions Passerelles : petit-déjeuner avec les familles, activités partagées, fête, rencontres entre parents « en route vers l'école et l'accueil de loisirs », etc. Présentation de la structure d'accueil de loisirs et des activités auprès des parents : au sein des crèches, RPE, à l'école ou à l'occasion d'un moment ludique, festif partagé. Présentation des Lieux d'accueil Parents-Enfants et Halte-jeux pour premières socialisations de l'enfant avant l'école.
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Familles et enfants avant la rentrée scolaire en école maternelle	A chaque printemps dès l'année 2026 au moment des inscriptions scolaires et périscolaires
 <b>Territoires cibles</b>	
Eurométropole de Metz Travail en réseau à l'échelle de la commune ou du quartier	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargés de coopération Eurométropole de Metz et de la Ville de Metz EAJE municipaux et crèches associatives Accueils collectifs de mineurs Relais Petite Enfance	Chargé de coopération CTG Communes Gestionnaires des ACM Haltes-jeux Lieux d'accueil parent-enfant CAF de la Moselle
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>

<p>Meilleure connaissance de l'offre auprès des familles.</p> <p>Diminution du stress et de l'apprehension pour les enfants et leurs parents par la découverte en amont de la rentrée scolaire</p>	<p>Nombre d'actions Passerelle et localisation</p> <p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Satisfaction des partenaires</p> <p>Satisfaction des familles</p>
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
<p>Mise à jour de l'annuaire CTG</p> <p>Organisation de la première rencontre partenariale par secteur géographique.</p> <p>Conception d'un modèle de flyer, adapté facile à lire et à comprendre.</p> <p>Lien et partage avec le groupe d'échanges.</p> <p>Valorisation des actions menées.</p>	

PROJET

## **Axe 2 : Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 2 – Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse</b>
<b>Action 1 : Création d'un réseau de professionnels « Relais Inclusion » en accueils collectifs de mineurs</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	<p>Difficultés et besoins exprimés par les acteurs de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de contacts pour orienter les familles,</li> <li>Posture professionnelle d'accompagnement de la famille et de l'enfant à besoins spécifiques à travailler : besoin de formation et d'ouverture d'esprit des équipes,</li> <li>Réussir à se mettre à la place des familles concernées : écouter et concilier les besoins de chacun,</li> <li>Besoin de rassurer les familles et les équipes,</li> <li>Manque de moyens humains, matériels et financiers,</li> <li>Adaptation des locaux.</li> </ul>
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
<p>Déployer un réseau d'animateurs « relais inclusion » formés et outillés.</p> <p>Poursuivre l'accompagnement des accueils collectifs dans la qualité d'accueil des enfants à besoins spécifiques.</p> <p>Partager et construire des solutions d'accueil pour les familles allophones.</p> <p>Continuer à soutenir le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusives (PARI) pour former et outiller les professionnels dans leur projet d'inclusion.</p>	<p>Créer le réseau de professionnels « Relais Inclusion » en ACM :</p> <p>Identifier dans chaque ACM les professionnels « Relais Inclusion » et alimenter l'annuaire de contacts.</p> <p>Mettre en place une journée annuelle de formation commune certifiante.</p> <p>Aider l'appropriation des outils élaborés par le groupe de travail CTG en 2025.</p> <p>Animer le réseau avec l'organisation d'une à deux journées pédagogiques par an : journée d'échanges de pratique et journée d'évaluation et évolution des besoins.</p> <p>Animer le réseau par la mise en place d'outils numériques : partage de ressources sur l'accueil inclusif et groupe d'échanges.</p> <p>Soutenir la création d'espaces d'apaisement dans les structures (ACM ou écoles).</p> <p>Mettre en place un groupe de travail CTG sur l'enjeu de l'accueil des familles et enfants allophones : enquête de terrain pour recenser les outils existants,</p>

	<p>conception d'une mallette à outils pour favoriser la communication, mise en place d'un réseau de « parents traducteurs ».</p> <p>Mettre en place une formation « Comment communiquer avec les familles allophones ? ».</p>
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Accueils collectifs de mineurs et professionnels « Relais Inclusion »	Dès 2026 et faire évoluer l'animation du réseau selon l'évolution des besoins
 <b>Territoires cibles</b>	
Eurométropole de Metz	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargé de coopération CTG Eurométropole de Metz	PEP LOR'EST et le Pôle d'Appui des Ressources Inclusives de Moselle (PARI) Les ACM et communes L'association Migration Santé Alsace Les acteurs des Projets Educatifs du Territoire Les familles volontaires CAF de Moselle
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Accroissement de la qualité d'accueil dans des locaux adaptés et équipés Evolution des pratiques professionnelles dans les équipes à l'appui des professionnels « Relais Inclusion » Une meilleure communication entre ACM, familles et partenaires Des enfants qui se sentent bien et évoluent bien en accueils collectifs	Nombre d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques accueillis au sein des structures ALSH Nombre d'investissements réalisés pour adapter les locaux et les activités Evaluation par les acteurs de l'Enfance-Jeunesse du territoire de la qualité de l'accueil inclusif
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Aide à la mise en réseau avec de nouveaux partenaires à impliquer Mise en place d'un groupe de travail « Accueil des familles allophones »	

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 2 – Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse</b>
<b>Action 2 : Accompagner les élus pour une accessibilité financière de l'offre à toutes les familles</b>	
	<b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>
	<p>Enquête auprès des familles 2025 : 56% des familles estiment que le tarif de l'offre représente une part trop importante de leur budget et qu'elles tentent dès que possible de trouver des alternatives pour la garde de leurs enfants.</p> <p>Le niveau de revenu médian dans la métropole s'établie à 1 916€/UC/mois. Mais de fortes disparités sont observées : des revenus très faibles observés dans les quartiers d'habitat social et en quartiers Politique de la ville.</p> <p>Les familles monoparentales, familles nombreuses et habitants du parc social ont des niveaux de vie bien inférieur à la moyenne.</p>
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
Sensibiliser les élus des communes pour proposer des tarifs adaptés et accessibles à toutes les familles.  Renforcer l'observation de l'accessibilité de l'offre à une diversité des publics.	Mettre en place des temps de rencontre pour partage de pratiques et retours d'expériences entre gestionnaires, élus des communes et CAF.  Accompagner les communes à affiner la tarification des services : ajuster les barèmes en fonction du quotient familial.  Mobiliser l'action sociale des collectivités.  Elaborer un outil de suivi commun de l'accessibilité de l'offre.
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
L'ensemble des familles du territoire	Dès 2026 et tout au long de la CTG
 <b>Territoires cibles</b>	
Les communes de l'Eurométropole de Metz	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargé de coopération CTG	CAF de Moselle Communes Gestionnaires de structures
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>

Une tarification accessible à toutes les familles Une diversification des publics accueillis	Nombre d'enfants/jeunes accueillis par an selon la CSP des parents et situations familiales vulnérables Recensement des grilles tarifaires des structures
<b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Partage d'expérience Mutualisation d'outils Appui diagnostic complémentaire	

PROJET

## **Action 3 : Accompagner l'engagement citoyen des jeunes Mise en place de Conseils d'Administration Juniors au sein des associations**



### **Eléments de contexte du diagnostic social de territoire**

Difficulté de capter les adolescents pour mener des activités avec eux.

Besoin de lieux conviviaux dédiés aux jeunes.

L'enquête auprès des familles révèle la méconnaissance de l'offre dédiée aux jeunes.

Besoins exprimés par les acteurs : besoin de donner de l'autonomie et du pouvoir de décision aux jeunes dans les projets déployés à leur intention, tout en étant accompagnés, pour une meilleure adhésion.

Besoin de développer l'esprit de citoyenneté des jeunes.

Besoin de renforcer la communication auprès des familles de l'intérêt de l'éducation populaire dans le développement des compétences des jeunes et des projets menés.



### **Objectifs opérationnels**

Retravailler les modèles de gouvernance pour laisser la place aux jeunes de s'engager librement sans lourdeurs administratives.

Déployer de nouveaux lieux et espaces de paroles dédiés aux jeunes où se retrouver librement.

Capter les jeunes en activant tous les leviers possibles.

Accentuer le partenariat et la complémentarité avec le travail de rue de la prévention spécialisée.

Expliquer aux parents et aux élus l'intérêt de l'éducation populaire.



### **Modalités de mise en œuvre**

Création de Conseil d'Administration Junior qui utilise et renforce les compétences des jeunes pour faire évoluer le quotidien des jeunes. Cette instance est accompagnée par des adultes compétents (salariés et administrateurs).

Mobiliser le CA de l'association et des équipes.

Mobiliser les jeunes du quartier ou de la commune.

Déployer des actions de sensibilisation des jeunes volontaires aux savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaire et à développer pour concevoir les missions du CA Juniors.

Donner à vivre aux jeunes des moments forts de la vie de l'association.

Mettre en place le CA Juniors et définir les modalités de fonctionnement et échéancier des temps forts avec les

	jeunes et le lien avec le CA de l'association. Mise en œuvre des projets réfléchis par les jeunes pour les jeunes à court, moyen et long terme. Veiller à l'intégration de nouveaux jeunes volontaires tout au long de la démarche.
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Les adolescents de plus de 15 ans	A compter de 2026
 <b>Territoires cibles</b>	
Les associations volontaires qui accueillent un public jeune	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Associations	CA des associations Acteurs de la prévention spécialisée Partenaires des associations pour les projets développés
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Expérimentation de plusieurs CA Juniors et modèles de pérennisation de l'instance Visibilité des projets menés par les jeunes Augmentation de la place des jeunes dans les projets déployés par l'association	Nombre de CA Juniors mis en place Qualification du fonctionnement du CA Juniors Nombre de projets jeunes mis en place et typologie de ces projets Nombre d'adolescents accueillis par an Satisfaction des jeunes Satisfaction des équipes et administrateurs
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Echanges de pratiques et d'expériences entre associations Rencontres « Journée des Jeunes » entre pairs	

PROJET

REÇU EN PREFECTURE

201

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 2 – Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse</b>
---	---

## Action 4 : Attractivité des métiers de l'animation



### Eléments de contexte du diagnostic social de territoire

Mauvaise image des métiers de l'animation.

Trop de turn-over dans les postes d'animation et tension d'encadrement.

Le salaire, temps partiels et contrats courts sont des freins pour attirer des personnes compétentes et motivées (éviter les contrats d'engagement éducatif).

Les niveaux de formation ne sont pas à la hauteur des missions.

Besoins exprimés par les acteurs : améliorer la fluidité des relations entre structures pour favoriser les mutualisations de moyens et de projets ; besoin de donner du sens au métier d'animateur et de le valoriser ; être davantage soutenu financièrement par l'Etat. Difficulté pour repérer des jeunes « à former » qui ont cette sensibilité à l'animation.

 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
Initier une coordination entre structures pour favoriser les échanges entre employeurs et les mutualisations de compétences.  Concevoir une campagne de communication sur les métiers de l'animation et la valorisation des actions menées à destination des jeunes et des familles.  Mener un travail avec les acteurs de l'accompagnement professionnel des jeunes pour renforcer la connaissance et la valorisation des formations et des métiers.	Créer un outil numérique commun pour échanger sur les besoins et disponibilités des animateurs entre employeurs d'ACM. Concevoir un modèle de contrat de mise à disposition et un modèle de délibération pour les communes.  Organiser ou mutualiser 2 rencontres par an qui favorisent la valorisation des métiers et la rencontre entre public cible et employeurs : forums métiers, forums étudiants, job dating, etc.  Communiquer sur les actions des ACM pour valoriser les métiers et les projets menés par les équipes d'animation : témoignages, valorisation des bilans de projet dans une lettre d'informations partagée aux communes et partenaires.
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Les jeunes et les animateurs en poste	Outil numérique en 2026
 <b>Territoires cibles</b>	2 rencontres par an
Eurométropole de Metz et travail de coordination renforcée par secteur	

 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargé de coopération CTG	Accueils collectifs de mineurs Acteurs Jeunesse, de l'emploi et de la formation : la Mission Locale, Le CAP, les établissements scolaires et universitaires, La Ligue de l'Enseignement, France Travail, Centre d'Information et d'Orientation, etc.
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Un meilleur partage des compétences entre professionnels Diminution des vacances de poste en ACM Une moins grande précarisation des métiers de l'animation	Nombre de mutualisation de ressources humaines Typologie des rencontres organisées et fréquentation Evaluation qualitative auprès des directions d'ACM de la tension s'exerçant sur le métier
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Contribution des partenaires aux outils de coordination et de communication déployés	

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 2 – Développer une politique ambitieuse en faveur de l'enfance et de la jeunesse</b>
<b>Action 5 : Accompagner les compétences des professionnels</b>	
<b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	
 <p>Besoins exprimés par les acteurs :  Améliorer l'accueil du public et l'offre de services,  Valoriser la montée en compétence des professionnels et valoriser la mission éducative des accueils de loisirs,  Nécessité pour les professionnels d'identifier les enjeux éducatifs,  Besoin d'accompagner les professionnels débutants.</p>	 <b>Objectifs opérationnels</b>  S'appuyer sur le réseau partenarial pour renforcer les échanges de pratiques entre gestionnaires et faire monter les équipes en compétences.
 <b>Modalités de mise en œuvre</b>  Mettre en place 2 rencontres annuelles entre gestionnaires d'accueils collectifs pour des échanges de pratique, partage d'outils et temps de sensibilisation. Proposer des formations en cascade : format qui permet de sensibiliser l'ensemble des équipes. Harmoniser les formations entre les organismes de formation pour s'ajuster aux profils et besoins des professionnels. Mettre en place des projets inter-structures avec mutualisation de moyens et partage de compétences entre équipes.	
 <b>Public cible</b>  Les équipes des accueils collectifs de mineurs	 <b>Echéances de réalisation</b>  A compter de 2026
 <b>Territoires cibles</b>  L'Eurométropole de Metz	
 <b>Pilote(s) du projet</b>  Accueils collectifs de mineurs Organismes de formation	 <b>Partenaires sollicités</b>  Fédération des centres sociaux de Moselle Ligue de l'Enseignement Fédération départementale des Foyers Ruraux Fédération départementale Familles Rurales Service départemental Jeunesse et Sport PEP LOR'EST

	Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle Uniformation
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Offre de formation en adhésion avec les besoins des professionnels Montée en compétences des professionnels facilitée par la mutualisation des savoirs et des moyens	Nombre de formations/sensibilisations mises en œuvre Nombre de structure ayant bénéficié de formations et de professionnels montés en compétences Nombre de projets inter-structures mis en place Satisfaction des professionnels formés
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Aide à la mise en réseau	

**Axe 3 : Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité**

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 3 – Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité</b>
<b>Action 1 : Développer la co-éducation</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	
	Besoin de renforcer l'interconnaissance des acteurs de terrain qui interviennent dans la co-éducation et de travailler en complémentarité. Besoin d'améliorer la visibilité de l'offre pour les familles. Besoin d'impliquer davantage les pères et soutenir la co-éducation par des activités « familles ».
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
Adapter l'offre d'actions de soutien à la parentalité afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lever les freins à la participation des parents (horaires, garde d'enfants, etc.),</li> <li>- favoriser la participation des pères.</li> </ul> Renforcer la stratégie de communication de l'offre.  Développer les partenariats avec les acteurs de la santé, de la périnatalité et du milieu scolaire.	Adaptation des formats d'action : le week-end, en soirée, activités papas-enfants, animation et garde pour les enfants en parallèle. Expérimentation d'actions répondant aux besoins des papas. Organisation de séjours familles, avec mobilisation des familles pour actions de financement. Adaptation des outils de communication et recensement des bonnes pratiques. Organisation d'un forum de la Parentalité.
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Les familles, les acteurs de la co-éducation du territoire	A compter de 2026 avec partage bilan annuel entre acteurs
 <b>Territoires cibles</b>	
Eurométropole de Metz	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Acteurs du soutien à la parentalité (associations, communes) Chargé de coopération CTG	Communes Département de la Moselle Acteurs de la santé, de la périnatalité et de l'éducation CAF de la Moselle
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
+30% de pères aux actions Augmentation des actions co-construites entre acteurs de terrain	Nombre d'actions développées par an et typologie des actions Lieux de mise en œuvre des actions

Augmentation du nombre d'actions « familles »	Nombre de familles, dont de pères et d'enfants participants Nombre de partenariats développés et typologie des partenariats Satisfaction des familles Satisfaction des acteurs et partenaires
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Aide à la mise en réseau avec de nouveaux partenaires à impliquer Aide à l'organisation d'un forum de la Parentalité	

PROJET

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 3 – Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité</b>
<b>Action 2 : Développer des actions Parentalité en partenariat avec les territoires et ses acteurs</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	
<p>Manque d'acteurs potentiels sur les communes de la couronne des 4 grandes villes de la métropole pour se saisir des enjeux de la parentalité.</p> <p>Manque de communication « parentalité » en direction des familles de la part de l'ensemble des acteurs accueillant des familles.</p> <p>L'enquête auprès des familles révèle un manque de connaissance des ressources à leur disposition.</p> <p>Besoin de renouveler la sensibilisation des élus aux enjeux du soutien à la parentalité.</p>	
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
Accompagner 5 groupements de communes à développer des actions de soutien à la parentalité.  Identifier les potentiels lieux ressources et les acteurs à associer et les mobiliser.  Concevoir des actions itinérantes dans une démarche d'aller vers.  Pérenniser la Maison des bébés et la Maison des Parents (diversité de l'offre, aller-vers, coordination des acteurs).  Sensibiliser les élus aux enjeux du soutien à la parentalité.	Sur les 5 groupements de communes ciblées : Mener des rencontres entre acteurs du soutien à la parentalité et élus des communes ciblées par secteur géographique. Accompagner le repérage des besoins et le développement de l'offre. Développer des partenariats locaux. Délocaliser certaines permanences ou action pour rendre l'offre plus visible.  Sur toute la métropole : Faire connaître les actions de soutien à la parentalité par le biais de vidéos. Créer un outil numérique commun pour mieux coordonner le déploiement des actions.
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Les familles	Tout au long de la CTG
 <b>Territoires cibles</b>	
5 territoires dépourvus d'actions collectives de soutien à la parentalité :	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorry-Mardigny, Marieulles, Fey, Coin-lès-Cuvry, Coin-Sur-Seille</li> <li>- Ars-sur-Moselle, Gravelotte, Vernéville, Rozérieulles, Jussy, Moulins-lès-Metz</li> <li>- Saulny, Lorry-les-Metz, Lessy, Scy-Chazelles, Montigny-lès-Metz</li> <li>- Saint-Julien-les-Metz, Chieulles, Vany, Mey, Nouilly</li> <li>- Jury, Mécleuves</li> </ul>	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
CAF de Moselle Eurométropole de Metz Acteurs du soutien à la parentalité	Communes Associations locales Ecoles et Education Nationale Département de la Moselle Acteurs de la santé, de la périnatalité et de l'éducation
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Augmentation de la couverture du territoire en actions/dispositifs de soutien à la parentalité Création de nouveaux partenariats entre acteurs	Nombre d'actions développées par an et typologie des actions Lieux de mise en œuvre des actions Nombre de familles et d'enfants participants Nombre de partenariats développés et typologie des partenariats Satisfaction des familles Satisfaction des acteurs et partenaires
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Coordonner et harmoniser les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents sur le territoire	

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 3 – Accompagner et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et développer les échanges et la coopération entre acteurs du réseau parentalité</b>
<b>Action 3 : Développer un espace de réflexion entre acteurs de la parentalité</b>	
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	<p>Besoins exprimés par les partenaires de renforcer l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs qui contribuent au soutien à la parentalité.</p> <p>Souhait de partager une base commune autour des savoirs et savoir-faire : référentiels, charte, outils, éthique et communication des ressources du territoire.</p> <p>Besoins exprimés par les acteurs : formation, partage de méthodes et d'expériences, analyse de pratique.</p> <p>Besoin de mutualiser les ressources entre partenaires et de favoriser la complétude des partenaires sur le territoire, comme le fait la Ville de Woippy avec son « Café des pros ».</p>
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>
Etendre les temps de rencontres et d'échanges « Apéro des pros » aux acteurs de la métropole.  Partager une veille en matière de parentalité (actualités, outils, etc.).  Découvrir et tester des nouveaux outils de soutien à la parentalité.  Enrichir les expériences professionnelles sur des enjeux actuels.	Choisir les thématiques et enjeux entre partenaires lors du comité technique Parentalité.  Cibler les acteurs à inviter selon le thème.  Recenser les attentes des acteurs et outils à partager lors de l'invitation.  Elaboration du format de l'animation et du contenu, en mixant si possible présentiel et visioconférence.  Organisation de 2 rencontres thématiques annuelles de 2h comprenant un temps de partage de connaissances, puis un temps de partage et découverte d'outils d'intervention.  En option, un temps de convivialité libre entre acteurs d'une heure supplémentaire.  Création d'une mallette pédagogique thématique à disposition à l'Espace Ressources de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Lorraine, issue de la co-construction lors de la rencontre.

	Evaluation et valorisation des changements pratiques des acteurs.
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Acteurs professionnels du territoire jouant un rôle dans le soutien à la parentalité	Renouvelé chaque année de la CTG : Comité technique Parentalité en mars Apéro des pros en juin Comité technique Parentalité en septembre Apéro des pros en décembre
 <b>Territoires cibles</b>	L'Eurométropole de Metz
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Ecole des Parents et des Educateurs de Lorraine	Eurométropole de Metz CAF de Moselle Acteurs du soutien à la parentalité partenaires de la CTG Acteurs élargis du territoire selon thèmes abordés (acteurs éducatifs, de la santé...) Experts thématiques pour la co-animation si besoin
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Diversité des acteurs impliqués Renforcement de l'interconnaissance et des interactions/partenariats entre acteurs Augmentation des savoirs et savoir-faire des acteurs	Nombre de rencontres et thématiques abordées Nombre de partenaires impliqués et typologie des partenaires Satisfaction des acteurs Usages des mallettes pédagogiques et évolution des pratiques professionnelles
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	Constituer un carnet de contacts Diffusion de l'information Choix des thèmes

## **Axe 4 : Etendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité**

**Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centre sociaux et espaces de vie sociale**

**Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus**

PROJET

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 4 – Etendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité – Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus</b>
---	--

## Action 1 : Accompagner les élus dans le développement de l'offre d'animation de la vie sociale



### Eléments de contexte du diagnostic social de territoire

L'offre d'espaces d'animation de la vie sociale, représentée par les centres sociaux et espaces de vie sociale, se concentre à Metz, Woippy, Marly et Amanvillers. Or, ces espaces permettent de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et de réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes dans des projets collectifs leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur leur territoire d'habitation.

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Sensibiliser les élus aux potentiels de l'animation de la vie sociale et ses impacts pour les habitants.  Accompagner le développement des centres sociaux et espaces de vie sociale pour continuer à couvrir le territoire.	Valorisation des actions menées par les acteurs de terrain collectivement entre structures auprès des élus lors de réunions annuelles et lors des comités techniques entre acteurs de terrains.  Donner à voir les partenariats en commun et les passerelles possibles entre quartiers ou communes.  Partage d'expertise pour accompagner les réflexions des élus.  Elaboration et labérisation de l'Espace de vie sociale à la Maison Pour Tous (Woippy), de l'EVS de la MJC Metz-Sud et du centre social de la Grange (Metz Grange-aux-Bois).
Public cible	Echéances de réalisation
Elus et services des communes membres de l'Eurométropole de Metz	A compter de 2026
Territoires cibles	
Les communes volontaires et les territoires présentant des signes de fragilités sociales : quartiers Politique de la Ville, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle	

 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargé de coopération CTG CAF de Moselle	Services communaux dédiés à la Jeunesse et à l'Animation de la vie sociale Centres sociaux, MJC, Espaces de vie sociale, centres socio-culturels
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Meilleure lisibilité et visibilité des offres de service Renforcer l'interconnaissance pour favoriser le partage d'expériences Ouverture de nouvelles structures d'offre d'animation de la vie sociale	Nombre de structures et répartition géographique au regard du diagnostic social de territoire Nombre de partenariats créés Satisfaction des acteurs de terrain et des élus
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Partage d'expérience ou d'expertise Aide à la mise en réseau Appui diagnostic complémentaire	

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 4 – Etendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité – Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus</b>
---	--

## Action 2 : Accueillir et aller vers les publics



### Eléments de contexte du diagnostic social de territoire

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux et espaces de vie sociale développent un projet d'animation, appuyé sur un diagnostic partagé. L'objectif est de rompre l'isolement des habitants, prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs. Pour ce faire, cela demande une attention particulière à la qualité d'accueil d'une diversité de publics et d'aller vers les publics les plus éloignés.

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir un projet d'équipe élargie aux bénévoles pour savoir accueillir et mener des actions ouvertes à la diversité des publics.</li> <li>Elargir le travail partenarial existant à l'échelle du quartier ou de la commune.</li> <li>Soutenir et réinventer la communication entre acteurs locaux.</li> <li>Définir et caractériser les publics invisibles/vulnérables à l'échelle du quartier ou de la commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les équipes et bénévoles pour savoir et prendre le temps d'accueillir correctement les publics : nécessite de comprendre les freins des publics et d'en faire un projet d'équipe. A réaliser sur un temps de formation sans accueil de public.</li> <li>Connaître les freins et besoins des publics cibles.</li> <li>Nouer des partenariats variés.</li> <li>Diversifier les actions et activités.</li> <li>Poursuivre les actions « hors les murs », varier les lieux et investir de nouveaux lieux (centre commercial, terrain de jeux....).</li> <li>Proposer un accueil non ciblé « On vous écoute » sous le format Café de quartier.</li> <li>Poursuivre les « Repair Café » et actions d'inclusion numérique.</li> <li>Sensibiliser les bénévoles des actions à la qualité de l'accueil avec une Charte de l'accueil.</li> <li>Mutualiser la déclinaison des programmes d'actions entre structures et contribuer à la rencontre des publics.</li> </ul>

 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Les publics « invisibles » (personnes âgées isolées, jeunes isolés...) et familles vulnérables dont les personnes en situation de handicap	Tout au long de la CTG
 <b>Territoires cibles</b>	Mise en œuvre à l'échelle des quartiers ou communes
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Les centres sociaux et espaces de vie sociale Chargé de coopération CTG Eurométropole de Metz CAF de la Moselle	Les habitants bénévoles Bailleurs sociaux, AMLI, foyers Conseils et comités de quartier Service de PMI de la Moselle et assistantes sociales de secteur Acteurs des Programmes de réussite éducative CCAS Fédération départementale des centres sociaux
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Renforcer la connaissance des publics. Être identifiable auprès du plus grand nombre de publics puis identifier leurs besoins. Meilleure visibilité de l'offre de service Attirer et capter de nouveaux publics	Nombre d'équipes formées Nombre d'actions mises en œuvre « hors les murs » et typologie de ces actions, des publics et des lieux Nombre de partenariats
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	Partage d'expériences entre gestionnaires

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 4 – Etendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité – Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus</b>
---	--

## Action 3 : Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique



### Eléments de contexte du diagnostic social de territoire

De fortes inégalités sociales et territoriales persistent, notamment dans les quartiers Politique de la ville.

L'offre de service est concentrée à Metz et Woippy, peu présente en noyau urbain et quasi inexistante en zone périurbaine.

Les familles dépendent fortement de leur entourage pour effectuer leurs démarches administratives. Une majorité des habitants répondants à l'enquête estime que l'information disponible est insuffisante.

Besoins exprimés par les acteurs de terrain :

Besoin de maintenir l'offre d'accompagnement existante et d'ajuster celle-ci aux besoins des familles sur le territoire de la métropole.

Besoin de se doter d'outils plus performants, mutualisés entre acteurs à l'échelle de la métropole, pour informer, orienter et assister les habitants dans leurs démarches administratives.

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Bénéficier d'une information répertoriée des ressources du territoire pour faciliter l'orientation des familles (Etat civil, Ressources, Inclusion financière, Accès aux soins, Autonomie et handicap, Justice et défense, Situation fiscale, Logement, Emploi et Insertion professionnelle).</p> <p>Communiquer auprès des familles sur les ressources existantes pour estimer leurs droits.</p> <p>Accroître le temps de présence des écrivains publics au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale.</p> <p>Elaborer des projets communs d'aller vers à l'échelle de la métropole en s'appuyant sur les bus itinérants déjà existants : le TRUC (camion-centre social itinérant</p>	<p>Se doter d'un outil numérique partagé, fonctionnel et complet, pour offrir aux acteurs de l'accompagnement des informations actualisées et vérifiées par les différents organismes prestataires du territoire pour leurs démarches administratives avec le public.</p> <p>Elaborer un support de communication à destination des habitants pour visualiser les lieux ressources à leur disposition, traduit dans les langues les plus présentes sur notre territoire et adapté en Facile A Lire et à Comprendre (FALC). S'appuyer sur l'expérience des Conseillers numériques présents sur la ville de Woippy.</p> <p>Expérimenter des projets communs d'aller vers à l'échelle intercommunale.</p>

mosellan), bus France Service Moselle, etc.	
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
L'ensemble des familles du territoire de l'Eurométropole de Metz, avec une attention plus particulière pour les familles vulnérables, les personnes âgées, les personnes peu diplômées, en emploi précaire ou au chômage, etc.	A compter de 2026
 <b>Territoires cibles</b>	
L'Eurométropole de Metz, avec les sous-territoires caractérisés par une population importante de familles vulnérables : quartiers Politique de la ville, Montigny-lès-Metz et Ars-sur-Moselle	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Chargé de coopération CTG Centres sociaux, centres socio-culturels, Espaces de vie sociale Communes	AD2S (Association Accès Droits Santé Solidarité) Fédération départementale des centres sociaux de Moselle Département de la Moselle CCAS et communes Maisons France Service
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Accroissement de la qualité d'accueil et d'accompagnement des usagers Diminution des situations de non-recours aux droits Développement des compétences individuelles d'utilisation des services numériques par les usagers	Usages des outils créés Nombre d'actions mutualisées d'aller vers mises en œuvre et typologie de ces actions Nombre de partenariats créés Lieux de mise en œuvre des actions Nombre de participants aux actions Niveau de satisfaction des professionnels de terrain Niveau de satisfaction des usagers
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Groupe de travail dédié pour aide à l'ingénierie de projet Aide à la mise en réseau avec de nouveaux partenaires à impliquer	

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	<b>Axe 4 – Etendre une politique favorisant le lien social, l'engagement citoyen et la solidarité – Renforcer l'accès aux droits et l'inclusion numérique au sein des centres sociaux et espaces de vie sociale – Améliorer la communication de l'offre de territoire auprès des habitants et des élus</b>		
<b>Action 4 : Valoriser les actions et leurs impacts</b>			
 <b>Eléments de contexte du diagnostic social de territoire</b>	Besoins exprimés par les acteurs de terrain : Une meilleure visibilité des projets menés auprès des élus et des habitants, Souhait de faire découvrir, donner envie et échanger pour toucher de nouveaux publics et réajuster l'offre existante aux besoins des habitants, Sensibiliser à l'intérêt et aux impacts des projets d'animation de la vie sociale.		
 <b>Objectifs opérationnels</b>	 <b>Modalités de mise en œuvre</b>		
Expérimenter des formats de présentation et restitution intéressants pour tout le monde et accessibles à tous.  Accompagner les habitants à témoigner des impacts des actions sur eux et la vie du quartier, à valoriser auprès des élus.	Réaliser des reportages pour mettre en valeur les structures et leurs offres. Elaborer une exposition de témoignages des habitants participants aux activités. Organiser des moments festifs et associatifs qui réunissent acteurs de terrain, élus et habitants, en invitant des journalistes locaux.  Nourrir l'agenda numérique de la métropole de Metz des moments festifs et associatifs organisés. Elaborer une lettre d'information « CTG » trimestrielle à destination des communes et partenaires.		
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>		
Habitants, élus, partenaires et financeurs	A compter de 2026		
 <b>Territoires cibles</b>			
Territoires couverts par une offre d'animation de la vie sociale			
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>		
Centres sociaux, centre socio-culturels, Espaces de vie sociale, MJC Chargé de coopération CTG CAF de Moselle	Fédération des centres sociaux Fédération des MJC Familles rurales La Ligue de l'Enseignement 57 PEP LOR'EST		

	Maison des associations Communes
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Meilleure connaissance des acteurs, des dispositifs et des projets associatifs du territoire  Augmentation des échanges et coopérations entre professionnels	Outils de communication réalisés et typologie  Usages des outils de communication par les professionnels et élus  Satisfaction des professionnels  Nombre d'évènements organisés et typologie
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	
Accompagnement par un soutien d'aide en nature : ressource compétences en communication	

## **Axe 5 : Faciliter l'accès et le maintien dans le logement**

## **Action 1 : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables**



### **Eléments de contexte du diagnostic social de territoire**

17,6% de la population métropolitaine vit sous le seuil de pauvreté. Bien souvent, ces ménages ne peuvent accéder à un logement ordinaire et vivent des situations de mal-logement (hébergement provisoire chez un tiers, habitat précaire, situations d'impayés de loyer ou sous le coup d'une expulsion) ou de sans-abrisme.

Les freins pour l'accès au logement peuvent également être liés à l'inadaptation du logement ou à son environnement, ou encore à l'accès aux droits.

L'Eurométropole de Metz a la compétence de gestion du Fonds de Solidarité Logement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; ainsi que la gestion des aides à la pierre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 prorogé de deux ans porte 4 ambitions :

- Diversifier l'offre de logements et faciliter le parcours résidentiel ;
- Favoriser la mixité sociale et répondre aux objectifs spécifiques ;
- Réhabiliter le parc ancien et promouvoir un habitat durable ;
- Piloter et partager la mise en œuvre de la politique de l'habitat.



### **Objectifs opérationnels**



### **Modalités de mise en œuvre**

Poursuivre une approche commune avec le Département sur le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL), avec un règlement propre à chaque entité.

Poursuivre la prévention des expulsions locatives avec les bailleurs sociaux.

Soutenir la lutte contre l'habitat indigne.

Favoriser l'accessibilité des logements aux personnes porteuses de handicap ou en perte d'autonomie.

Favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires.

Aide au maintien dans le logement et au relogement des expulsés avec le pilotage et la mise en œuvre du FSL sur le territoire métropolitain.

Mise en œuvre du Plan Logement d'abord, négocié annuellement avec l'Etat.

Mise en œuvre et suivi du plan d'actions du PLH et révision de celui-ci à venir pour un nouveau PLH 2028-2033.

Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Mise en œuvre du programme ANRU. Poursuivre les partenariats de manière transversale.

Articuler la politique de l'habitat de la Métropole avec le 9<sup>ème</sup> Plan départemental d'action pour le logement

	et l'hébergement des personnes défavorisées.
 <b>Public cible</b>	 <b>Echéances de réalisation</b>
Habitants	Tout au long de la CTG, avec bilan annuel partagé sur le FSL
 <b>Territoires cibles</b>	
Eurométropole de Metz, quartiers Politique de la Ville	
 <b>Pilote(s) du projet</b>	 <b>Partenaires sollicités</b>
Eurométropole de Metz	Département de la Moselle CAF de la Moselle Etat Bailleurs sociaux CCAS Associations d'insertion par le logement Acteurs du médico-social Acteurs de l'emploi-formation
 <b>Résultats attendus</b>	 <b>Indicateurs d'évaluation</b>
Favoriser l'accès au logement des familles vulnérables Diminuer le nombre d'expulsions locatives Diminuer le nombre de logements non décents Augmenter la proportion de logements accessibles aux personnes porteuses de handicap ou en perte d'autonomie Améliorer la connaissance des dispositifs existants	Evolution du recours au Fonds de solidarité logement Profil des ménages bénéficiaires du FSL Nombre de partenariats engagés Outils de communication et cartographie des ressources
 <b>Action du réseau partenarial CTG</b>	

## **ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG**

Ces instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- Un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- Des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- L'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- L'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- La mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- La conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le comité de pilotage CTG et les différentes instances thématiques.

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	Chargé de coopération
Collectivité et service de rattachement	
Eurométropole de Metz Direction de la cohésion sociale	
 Missions – référence : fiche de poste diffusée par la CNAF	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG</li> <li>Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</li> <li>Organisation et animation de la relation avec la population</li> <li>Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</li> <li>Travaux collaboratifs réguliers avec le CTAS en charge du territoire</li> </ul>	
 Activités – référence : fiche de poste diffusée par la CNAF	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits, animation de la vie sociale »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>Traduire les orientations politiques en plans d'actions</li> <li>Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités</li> </ul> </li> </ul>	

- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (CTG)
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs

- **Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles**
- Participer au diagnostic socio-économique du territoire
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins
- Animer et suivre les commissions d'admission
- **Animer la mise en réseau des acteurs**
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale
- **Organiser et animer la relation avec la population**
- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
- Concevoir et développer des supports d'information
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

Nombre d'ETP et date de prise de fonction	Thématiques d'intervention
0,6 ETP Mai 2022	Petite enfance Parentalité Enfance Jeunesse Animation de la Vie Sociale

PROJET

REÇU EN PREFECTURE

<sup>289</sup>

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

CTG Eurométropole de Metz 2026-2030	Chargé de coopération
Collectivité et service de rattachement	
Ville de Metz Pôle petite enfance	
 Missions – référence : fiche de poste diffusée par la CNAF	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants</li> <li>• Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>• Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG</li> <li>• Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels</li> <li>• Organisation et animation de la relation avec la population</li> <li>• Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre</li> <li>• Travaux collaboratifs réguliers avec le CTAS en charge du territoire</li> </ul>
 Activités – référence : fiche de poste diffusée par la CNAF	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits, animation de la vie sociale »</b></li> <li>– Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage</li> <li>– Traduire les orientations politiques en plans d'actions</li> <li>– Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités</li> </ul>

- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (CTG)
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs

- **Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles**
- Participer au diagnostic socio-économique du territoire
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins
- Animer et suivre les commissions d'admission
- **Animer la mise en réseau des acteurs**
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial
- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale
- **Organiser et animer la relation avec la population**
- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
- Concevoir et développer des supports d'information
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

Nombre d'ETP et date de prise de fonction	Thématiques d'intervention
2 ETP Janvier 2023	Petite enfance

PROJET

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

73\_CO-057-215706189-20251216-DCM2025\_42-

**ANNEXE 5 – DECISION DU CONSEIL METROPOLITAIN DE  
L’EUROMETROPOLE DE METZ, DES CONSEILS MUNICIPAUX ET  
SYNDICAUX DE SES COMMUNES MEMBRES**

**PROJET**

**ANNEXE 6 – DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF DE LA  
MOSELLE EN DATE DU**

**PROJET**

**ANNEXE 7 – DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MSA EN DATE  
DU**

**PROJET**